REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DE L'EMPIRE

Juillet-Décembre 1915

REVUE HISTORIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

ET DE L'EMPIRE

DIRECTEUR : CHARLES VELLAY

TOME HUITIÈME

Juillet-Décembre 1915

PARIS

AUX BUREAUX DE LA

REVUE HISTORIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

9, Rue Saulnier (IXe)

1915

LA DUCHESSE DE BERRY
A BLAYE

JOURNAL DE LA COMTESSE D'HAUTEFORT

SA COMPAGNE DE CAPTIVITÉ

Après la Révolution de juillet 1830, la duchesse de Berry s'embarqua à Cherbourg, avec toute la famille royale, et se rendit en Angleterre, où elle resta jusqu'au 17 juin 1831. Rentrée à cette époque sur le continent, elle traversa la Hollande, les provinces rhénanes, le Tyrol, La Lombardie, et s'arrêta à Gênes. Le roi de Sardaigne l'ayant priée de quitter ses Etats, elle alla à Massa, y séjourna une semaine, se rendit à Lucques, où elle ne resta que peu de temps, puis elle partit pour Naples, après s'être arrêtée à Rome pendant trois semaines. Des devoirs de famille retinrent la duchesse à Naples pendant quinze jours, puis elle repartit pour Rome le 4 décembre 1831. Le 14 décembre, elle y épousa secrètement Hector-Charles comte Lucchesi-Palli de Campo-Franco. Elle se réinstalla à Massa, dans le duché de Modène, le 23 décembre.

Le 28 avril 1832, la duchesse débarqua en Provence et attendit dans une bastide des environs de Marseille le résultat du mouvement carliste qui devait, disait-on, soulever cette ville dans la nuit du 29 au 30. L'insuccès la força à partir ; elle parcourut le midi de la France, passa à Toulouse le 4 mai, traversa successivement Agen, Bergerac, Libourne et Blaye ; on la vit également en Saintonge, dans la Vendée, et elle arriva enfin à Legé le 21 mai. La prise d'armes qui devait avoir lieu le 24 mai fut retardée jus-

qu'au 4 juin. L'affaire du château de la Pénissière détermina la princesse à quitter le champ de bataille ; en conséquence, elle se rendit à Nantes le 9 juin et trouva un asile dans la maison de Mlles du Guiny. Elle demeura dans cette maison jusqu'au 7 novembre 1832, jour de son arrestation. Aussitôt la princesse fut enfermée au château de Nantes.

Le 8 novembre, le Ministre de l'Intérieur écrivait au préfet de Maine-et-Loire : « La duchesse de Berry vient d'être arrêtée à Nantes, le 7, à dix heures du matin. Le château de Saumur est désigné par le gouvernement pour la recevoir. Je vous invite, en conséquence, à vous rendre personnellement dans cette ville et à vous concerter avec l'autorité militaire pour que les préparatifs indispensables soient terminés sans retard. Comme il importe de lever toutes les incertitudes et toutes les difficultés, vous agirez, au besoin, d'office, et vous assurerez l'exécution des ordres du gouvernement. N'épargnez aucune dépense, tous les frais seront remboursés par mon ministère. Le château doit être prêt. Vous choisirez le local le plus convenable à la fois et le plus sûr. La duchesse de Berry doit être traitée avec tous les égards dûs à son rang et à sa position. Les personnes en petit nombre qui resteraient attachées à son service, ne pourront sortir jusqu'à nouvel ordre. Vous resterez vous-même à Saumur, en attendant ceux que j'aurai à vous donner ultérieurement. Je m'en rapporte à votre zèle éclairé, à celui des autorités qui vous sont subordonnées et à la précision de vos dispositions. Vigilance, égard et sûreté, voilà ce que vous saurez concilier. Rendez-moi compte par estafette du résultat de ces mesures, ainsi que de tous les incidents de quelqu'importance. »

Le gouvernement changea d'avis et choisit la citadelle de Blaye. Le 9 novembre, peu après minuit, la duchesse de Berry quitta le château de Nantes et fut conduite à Saint-Nazaire. Le même jour, on l'embarqua pour Blaye, où elle arriva le 15 novembre, accompagnée de Mlle Stylite de Kersabiec, du comte de Mesnard et de sa femme de chambre Mlle Mathilde Lebeschu. M. Chousserie, colonel de la légion de gendarmerie de la Loire-Inférieure, qui n'avait pas quitté la princesse, fut nommé gouverneur du fort. Mais bientôt le parquet de Nantes réclama Mlle Stylite de Kersabiec, qui dut faire ses adieux à la princesse le 7 décembre, et fut remplacée par Mme la comtesse d'Hautefort; cette dernière

arriva à Blaye le 28 décembre. Quant au comte de Mesnard [1], il fut réclamé par le parquet de Montbrison et partit pour cette ville, le 10 janvier 1833 ; le comte Emmanuel de Brissac [2], arrivé à Blaye le 22 décembre 1832, le remplaça auprès de la duchesse. Enfin la femme de chambre, Mlle Lebeschu, elle aussi réclamée par le parquet de Montbrison, fut remplacée par Mme Hansler.

*
* *

Adélaïde de Maillé de la Tour-Landry naquit le 18 décembre 1787, de Charles-Henri-François de Maillé de la Tour-Landry, marquis de Maillé de la Tour-Landry et de Jalesnes, et de Jeanne de Shéridan. Le 23 mai 1805, elle épousa, dans la chapelle de Jalesnes (Maine-et-Loire), Jean-Louis Gustave, comte d'Hautefort, lieutenant-colonel des gardes du corps. En 1816, c'est-à-dire à l'arrivée de la duchesse de Berry à la cour de France, la comtesse d'Hautefort lui fut attachée en qualité de dame de compagnie. Comme elle avait une affection profonde pour la princesse, elle demanda l'autorisation de partager sa captivité à Blaye.

Le 22 décembre 1832, le Ministre de l'Intérieur mandait au préfet de Maine-et-Loire : « Je vous ai donné connaissance du choix qui, à sa demande même, avait été fait de Madame de Maillé-d'Hautefort pour se rendre au château de Blaye auprès de Mme la duchesse de Berry. Aucune objection n'ayant été élevée à cet égard, il importe que Mme d'Hautefort hâte son départ. La duchesse se trouvant privée de la présence qui lui devient indispensable d'une dame de compagnie, ce poste ne pourra être mieux rempli, et Mme d'Hautefort se prêtera sans peine aux sacrifices qu'il impose personnellement. Son arrivée a été annoncée par M. le comte de Brissac. Informez-vous sans retard de l'exécution des recommandations que je m'empresse de vous adresser. — Mme d'Hautefort devra être accompagnée d'un agent à nous, et autant que possible voir peu de monde. Si elle nous donne le moindre mécontentement, on agira avec elle comme avec Mme de Castéja. [3] »

1. Né à Luçon le 18 septembre 1769, le comte de Mesnard, premier écuyer de la duchesse de Berry, pair de France, mort le 18 avril 1842.

2. Né le 3 juillet 1793, le comte de Brissac, chevalier d'honneur de la duchesse de Berry, mort le 22 avril 1870.

3. On écrivait encore du ministère de l'Intérieur au préfet, le 22 décembre : « Vous êtes prévenu pour Mme de Maillé-d'Hautefort, mais n'ayant point eu sa lettre je n'ai pu vous donner son adresse ; au surplus, chaque château a un

Nouvelle lettre du ministère de l'Intérieur au préfet, le 23 décembre : « Il s'agit encore de Mme d'Hautefort. D'abord elle réside, et vous le savez sans doute, au château d'Etiau par Baugé. Le Ministre désirerait beaucoup que vous vous missiez en mesure de la voir ; qu'elle fût avertie par vous de la bonne opinion qu'on a de sa sagesse et de sa réserve, de la nécessité de justifier cette opinion ; qu'elle vous donnât sa parole d'honneur d'aller droit son chemin à Blaye, de ne prêter l'oreille à aucune proposition, à aucune intrigue. Il ne faut pas que l'article Castéja devienne aussi le sien. L'article *agent*, je l'ai discuté dans le sens des objections que j'ai eu l'honneur de vous adresser. Si vous avez quelqu'un, employez-le ; si vous pouvez faire surveiller, faites-le, tout à votre discrétion. Il faudra qu'on entre dès l'arrivée au château. Je crois avoir épuisé les prescriptions dont j'avais à vous faire part. »

M. Barthélemy, préfet de Maine-et-Loire, s'empressa d'envoyer une estafette au château d'Etiau (Jumelles), pour avertir la comtesse d'Hautefort. Voici la lettre qu'elle écrivit au préfet, le 25 décembre, à 1 heure du matin : « Je reçois à l'instant votre lettre. Sans une circonstance tout à fait imprévue, je ne retarderais pas d'un instant à me mettre en route pour Angers et de là pour ma destination. Mais la veille du jour où j'ai reçu votre première missive, M. d'Hautefort était tombé gravement malade ; et après vous avoir envoyé le reçu de votre lettre, j'en écrivis à Paris pour charger une personne de mes amis d'instruire le Ministre du triste motif qui m'empêchait d'accepter la faveur que j'avais sollicitée. Depuis ce moment, mon mari se trouve tellement mieux, que je n'hésite pas à revenir sur mon refus. Je vous prie de vouloir bien faire connaître à M. le Ministre le plus tôt possible ma dernière décision, mon consentement à partir aussitôt que j'aurai reçu la dernière missive qui m'apprendra si le Ministre ne m'a point remplacée, d'après le refus que j'avais été obligée

nom dans vos départements. — Un agent qui accompagne, c'est bien aisé à dire. Mais le but de cette disposition est évident, c'est d'empêcher la dame de confiance de la duchesse de bavarder, de nouer des intrigues, de voir du monde. En avez-vous les moyens ? Tout dépend de son caractère personnel. — Si vous avez à vous en plaindre, elle sera refusée, après avoir été admise, comme l'a été Mme de Castéja, qui s'était établie à Blaye, où elle attachait ostensiblement les fils de ses intrigues. Il faut un Sixte-Quint femelle, et les verrous seuls peuvent en répondre. » *(Archives de Maine-et-Loire).*

de lui envoyer à mon grand regret. Vous concevez qu'il serait extrêmement pénible pour moi d'arriver à Blaye pour être obligée de revenir sur mes pas, sans avoir même vu Madame la duchesse de Berry, ce qui pourrait arriver si dans l'intervalle de mes deux décisions on avait nommé une autre dame à ma place. Aussitôt et à l'instant même que j'aurai reçu votre réponse, je partirai pour Angers. »

Arrivée le matin du 25 décembre à Angers, l'estafette repartit aussitôt pour le château d'Etiau afin de prévenir la comtesse d'Hautefort qu'elle pouvait partir pour Blaye. Le même jour, elle quitta sa demeure, vit le préfet en passant à Angers et arriva à Blaye le 28 décembre [1].

Nous allons maintenant lui laisser la parole. Voici les « notes » qu'elle écrivit à Blaye pendant qu'elle était la compagne de captivité de la duchesse de Berry [2].

Dès le jour où j'appris la nouvelle de l'arrestation de Madame la duchesse de Berry, je fis des tentatives de tous côtés pour obtenir la permission d'être enfermée avec elle. Ayant été refusée, je renouvelai mes démarches avec tant d'ardeur, que je parvins enfin au but de mes vœux [3]. Ce n'était pas cependant sans inquiétude que je laissais M. d'Hautefort encore très souffrant après avoir été gravement malade ; mais il désirait aussi vivement que moi me voir appelée à partager une si noble infortune ; et du moment

1. Le 31 décembre 1832, le colonel Chousserie écrivait au préfet de Maine-et-Loire : « Mme d'Hautefort est introduite près de Mme la duchesse de Berry. J'ai lu avec bien du plaisir ce que vous me dites de son caractère et de ses intentions, et j'aime à y voir une garantie contre toute tentative ayant pour objet l'évasion de la princesse. »

2. Le manuscrit est intitulé : *Quelques notes écrites à Blaye*. Il a été donné par Mme d'Hautefort à sa cousine Mme la vicomtesse Arthur de Cumont, qui a bien voulu me le communiquer.

3. *« Note plus récente » de Mme d'Hautefort.* — « J'avais écrit à M. Thiers et au maréchal Soult qui m'avaient refusée et dont j'ai montré les lettres à Madame. Ayant appris que Mme de Castéja était renvoyée de la ville de Blaye, où elle attendait en vain son admission à la citadelle, je renouvelai mes démarches, et j'eus recours à l'obligeance d'un légitimiste fameux qui, pour réussir, s'adressa aux puissances du jour, ainsi que je l'avais fait avec moins de bonheur et d'habileté. Nous avions raison tous deux en suivant cette marche : fallait-il s'adresser à Prague pour obtenir l'entrée de la prison de Madame ? »

où il fut en convalescence, je me mis en route. Je partis d'Etiau le jour de Noël. Le préfet de Maine-et-Loire m'avait mandé que M. de Brissac avait dû m'annoncer à Blaye, où il devait être arrivé.

M. Barthélemy me priait de passer par Angers et de m'arrêter à la préfecture. Cette prière me parut un ordre : je m'y rendis. Il me reçut avec politesse et me proposa un surveillant, ce qui ne me fit guère plaisir ; mais c'était encore une de ces propositions que je ne pouvais refuser, et du moins je n'eus qu'à me louer de ce compagnon de voyage improvisé. Il m'était défendu de m'arrêter dans la ville de Blaye et d'avoir aucune communication avec personne sur ma route : c'était à ces conditions que je pouvais pénétrer jusqu'à Madame.

En arrivant à Blaye, un aide de camp du colonel Chousserie vint me chercher à ma voiture pour me conduire à pied dans la citadelle. Nous y trouvâmes le gouverneur, qui me mena chez Madame. Je ne puis rendre les diverses émotions dont j'étais saisie en parcourant ces tristes lieux, et surtout en abordant l'auguste prisonnière. Elle m'embrassa et parut contente de me voir. Pour moi, j'éprouvais en ce moment un vif sentiment de bonheur et d'orgueil de ma captivité volontaire. La princesse voulut me faire connaître elle-même tous les détails de notre habitation, et cet examen ne fut pas long. J'avais aussi jeté un coup d'œil sur l'extérieur de cette prison et j'essayerai d'en donner ici une idée.

Trois lignes de fortifications séparent la ville de l'habitation de Madame. La première ligne est formée par les cônes qui règnent autour de la forteresse, excepté du côté de la mer. D'immenses fossés forment la seconde ligne, puis viennent les glacis et les remparts qui dominent l'intérieur et le cachent entièrement au dehors. La troisième ligne se forme d'une double palissade de fortes planches qui renferme la maison de l'illustre prisonnière.

Un brick (la *Capricieuse*) et deux chaloupes canonnières défendent l'entrée de la citadelle du côté du fleuve.

Quant à l'insalubrité de la place, à voir la verdure qui dans un beau jour d'avril se développe dans ses alentours, on pourrait croire la position plus saine qu'elle ne l'est réellement, si l'on ne s'apercevait bientôt de l'extrême variété de l'atmosphère. D'ailleurs, les marais qui bordent la citadelle du côté de la Gironde et qui sont produits par la marée lorsqu'elle se retire, donnent nécessairement des miasmes fétides, surtout pendant une partie de l'année.

Toutes les rues qui composent l'intérieur de la citadelle, sont occupées par les troupes et tout ce qui concerne leur service. La place est défendue par 1000 à 1100 hommes de garnison et par 60 canons. En dehors, une ligne de police militaire a été établie.

Lorsqu'on a franchi ces lignes de toutes sortes par des ponts, des guichets, des corps de garde, qui n'inspirent pas des idées bien gaies, on est encore plus attristé par l'aspect misérable de cet amas de vieilles baraques qui formaient autrefois l'ancienne ville et composent maintenant l'intérieur de la place. Il n'y a point de donjon, et toutes ces maisons se ressemblent. Elles n'ont généralement qu'un étage au-dessus d'un rez-de-chaussée très bas ; elles sont mal bâties, et leur couleur sombre atteste leur vétusté. Celle qui est occupée par Madame la duchesse de Berry ne diffère des autres que par le double rang de palissades et les nombreux postes dont elle est environnée. Ce qui la fait encore reconnaître, ce sont les barreaux que l'on a placés à toutes les fenêtres, d'où l'on ne découvre d'autre vue que celle des casernes et des remparts qui bornent l'horizon.

L'appartement qui sert de prison à Madame et à ses compagnons d'infortune, est précédé d'une antichambre ayant à côté une pièce occupée constamment par un officier de garde et un sous-officier de gendarmerie, chargé d'avoir l'œil au guichet pratiqué dans la porte qui ferme l'entrée de l'appartement. Elle ouvre sur un corridor qui serait assez spacieux s'il n'était encombré de meubles qu'on y a mis pour le service. Il est terminé à son autre extrémité par une petite

salle à manger, dont la porte doit toujours rester ouverte afin que le gendarme puisse surveiller ce qui s'y passe lorsque Madame est à table. Toutes ces pièces sont fort petites. Celle-ci est moins triste que les autres, la fenêtre ayant vue sur la rivière quand l'œil a dépassé les masures, casernes et guérites qui l'en séparent. Tout auprès de la salle à manger on a placé un tour par lequel on fait passer le dîner. Un gendarme est de garde de l'autre côté du tour où sont situées les cuisines.

Dans le corridor on trouve encore deux portes. Celle qui est plus près de l'entrée, conduit à un couloir qui précède ma chambre. Elle est très sombre, n'ayant qu'une fenêtre dans un coin. Ma femme de chambre est auprès de moi et tous les soirs on nous enferme lorsque je suis retirée dans ma petite prison particulière [1].

Enfin la dernière porte donnant dans le grand corridor est celle du salon de Madame qui sépare sa chambre de celle de M. de Brissac. Celle-ci étant sans cabinet, Son Altesse Royale m'avait destiné l'autre. Mme Hansler, femme de Madame, occupe le cabinet qui est à la suite de sa chambre et n'a pas d'autre issue que cette chambre et le salon.

Les meubles sont très simples. Les repas sont convenables sans luxe. Madame ne veut recevoir du *juste milieu* que ce qu'elle est forcée d'accepter, la nourriture et le logement; mais elle tient un compte exact de ses dépenses particulières. « La Pistole n'est pas mauvaise » disait Madame, en faisant allusion à cette expression de Sainte-Pélagie.

Chaque matin on ouvre toutes les portes. Une femme de service vient faire du feu dans les chambres ; cette femme ainsi que le valet de chambre, payés par le gouvernement, sont les seules personnes qui nous servent. Ils s'en

1. *Note de l'auteur.* — « Un des grands inconvénients de ma chambre, c'est d'y livrer passage à tous les prisonniers, même aux gens de service, pour aller aux lieux d'aisance. L'odeur en est tellement forte, qu'elle m'empêchait de dormir les premiers jours. Madame eut la bonté de réclamer à ce sujet : on fit quelques réparations à ce cabinet, mais ma chambre n'en resta pas moins sa seule issue. »

acquittent, au reste, convenablement et avec assez de zèle. Ils ne doivent avoir aucune communication hors de l'intérieur, dont il ne leur est jamais permis de sortir. Le domestique loge à côté du corps de garde : tous les matins deux soldats vont le chercher et le ramènent le soir dans sa chambre. Le personnel de l'appartement de Madame est complété par deux perruches et un joli petit chien envoyé par Mme de Preissac et nommé par Madame *Bewis* comme le fidèle compagnon du vieux cavalier, dans Woodstock.

Le petit jardin dont nous avons la *jouissance*, a son entrée par un escalier extérieur donnant sur une cour où se trouve encore un poste. Ce jardin, planté de choux, est entouré de murs à l'exception d'un espace de dix pieds fermé par une claire-voie qui laisse apercevoir au loin la Garonne et le fort Paté.

L'usage des prisons est de fermer les fenêtres avant la nuit. Si le prisonnier veut renouveler l'air de sa chambre, si sa cheminée vient à fumer, il faut qu'il prenne son parti d'étouffer ; autrement il y aurait danger pour lui. C'est ce qui est arrivé un soir à Madame. La sentinelle lui cria : « Fermez la fenêtre, ou je vais vous tirer un coup de fusil. — Vous n'atteindriez que le plafond ! » dit-elle sans s'émouvoir. Cependant le factionnaire fut mis en prison pour quinze jours, mais Madame obtint sa grâce. Toujours est-il qu'il est en droit de tirer si le prisonnier s'obstine à laisser sa croisée ouverte après plusieurs avertissements. Lorsque la princesse veut faire cette grande entreprise, il faut en prévenir l'officier de garde qui va en avertir les deux soldats en faction sous l'appartement de Madame.

1er janvier 1833. — Le curé de Blaye vient dire la messe chez Madame tous les dimanches, et l'on transforme alors la petite salle à manger en chapelle. Ce matin, après la messe, le colonel Chousserie est venu offrir des fleurs à Son Altesse Royale. Elle nous a dit que dans sa conversation particulière avec lui, il lui avait donné quelque espoir d'une

prochaine fin à sa captivité, lorsque Naples ou l'Espagne la réclamerait.

Les journaux légitimistes sont interdits à Madame. On lui permet le *Nouvelliste*, les *Débats*, le *Temps*, le *National*, le *Courrier* et le *Charivari* qui l'amuse assez.

Son Altesse Royale avait demandé l'ouvrage de M. de Chateaubriand qui vient de paraître, mais elle n'a pu l'obtenir. Les extraits que nous en avions lus dans les journaux, nous avaient donné le plus vif désir de le lire en entier.

Madame la duchesse de Berry aime la lecture et lit avec tant de rapidité qu'elle semble seulement parcourir le livre qui tombe sous sa main. Mais en quelques instants sa vive intelligence a saisi ce qu'il y a de remarquable dans l'ouvrage qu'on lui a vu pour ainsi dire feuilleter. Si elle en parle longtemps après, c'est avec une finesse d'observation, une exactitude de détails qui prouvent à la fois la sagacité de son esprit et la sûreté de sa mémoire. Nos lectures et celle des journaux sont un sujet perpétuel de conversation ; car nous lisons beaucoup, et Madame, essentiellement sociable, n'impose aucune gêne à ses compagnons d'infortune dans ces entretiens qui n'excluent pas une discussion polie. — Tout en causant, la princesse a l'habitude de s'occuper de quelqu'ouvrage ; et, bien qu'elle en entreprenne beaucoup à la fois, comme elle travaille vite et avec adresse, ils sont promptement terminés. C'est surtout à nos veillées que Madame s'établit à son métier de tapisserie, et moi au mien, pendant que M. de Brissac et M. de Mesnard nous lisent les journaux. Souvent aussi Madame préfère nous en faire elle-même la lecture.

3 janvier. — Un piano est installé dans le salon depuis hier. Madame l'avait demandé pour Mme de Castéja quand elle a dû venir. S. A. R. a besoin d'entendre un peu d'harmonie : je ne sais si la mienne a fait du bien à ses nerfs [1], mais elle a mieux dormi cette nuit. — A propos de Mme de

1. Mme d'Hautefort était une véritable virtuose, dit le Dr Ménière.

Castéja, Madame m'a raconté ce qui l'avait empêchée d'entrer dans la citadelle. C'est parce qu'elle a reçu à Bordeaux la visite de quelques royalistes. Je la plains d'avoir échoué au port, mais d'après sa mésaventure je ne regrette plus les précautions que l'on a prises pour m'interdire toute relation en route ; car, sans cette mesure de rigueur, j'aurais peut-être eu le même sort.

5 janvier. — Madame a reçu hier des lettres de ses enfants et de Madame la Dauphine. Ce sont les premières depuis son arrivée à Blaye. Celle de Louise commence ainsi : « Ma chère maman, je ne pense qu'à vous, je ne parle que de vous, je ne serai heureuse que lorsque je vous reverrai, etc. » Cette lettre est aussi mal écrite qu'elle est touchante, et l'on voit de quelle émotion était agitée celle qui tenait la plume. Ils venaient d'apprendre l'arrestation de Madame. — Ces lettres ont occupé S. A. R. toute la soirée, et la conversation a été fort animée sur cet intéressant sujet. Elle m'a répété ce qu'elle me dit presque tous les jours, qu'elle ne peut assez reconnaître la tendresse toute maternelle de sa belle-sœur pour ses enfants, et qu'ils ne peuvent être en meilleures mains puisqu'ils sont séparés de leur mère.

9 janvier. — Ce matin le colonel a accompagné S. A. R. sur le rempart. La vue y est admirable du côté de la Gironde. Mais quand notre guide, quittant ce beau panorama, nous a fait traverser les vilaines rues de la citadelle pour rentrer sous nos verrous, je me suis senti le cœur serré, d'autant plus que les soldats qui se trouvaient sur le passage de Madame se rangeaient en silence sans lui présenter les armes.

Pendant cette promenade, notre princesse nous a fait une terrible peur. Son pied a glissé, et elle est tombée à quelques pas du bord qui domine en cet endroit des marais à une hauteur immense. Madame m'a fait remarquer que M. Chousserie avait pâli en se précipitant pour la relever. Il avait partagé avec elle d'autres dangers encore plus immi-

nents, ayant été embarqué avec S. A. R. sur un mauvais navire par les autorités de Nantes, malgré un temps atroce qui a duré pendant toute la traversée. On sait que la tempête devint plus violente en approchant de la Gironde. « Nous avons été, me dit M. Chousserie, à deux pas de la mort. » — Il racontait à Madame qu'il aurait pu la prendre en Bretagne, dans une ferme où elle était cachée ; mais qu'il avait craint l'exaspération de la garde nationale de Nantes, qui la cherchait avec lui.

10 janvier. — Départ de M. de Mesnard pour Montbrison. Nous regrettons notre compagnon de réclusion.

18 janvier. — M. Chousserie disait hier à Madame : « Je demande pardon à S. A. R. de la comparaison, mais elle me semble un gladiateur qui, dans ce moment, fixe les regards et tient tête à toutes les attaques. — J'espère au moins, répliqua Madame en riant, que ce n'est pas le gladiateur mourant ! »

23 janvier. — Quand on voit paraître une lumière dans les appartements après minuit, l'un des factionnaires va en prévenir au corps de garde d'où l'on fait avertir l'officier de semaine, et celui-ci fait aussitôt doubler tous les postes. C'est ce qui est arrivé la nuit dernière. Madame était un peu indisposée : en un instant tous les postes ont été doublés. Ce matin le rapport en a été fait au gouverneur, qui a envoyé savoir si S. A. R. avait été malade. — Quel ennui de ne pouvoir garder un bougeoir après minuit sans mettre sur pied toute la citadelle ! Nous sommes *au secret*, dans toute l'acception du mot. Lettres ouvertes et passées à je ne sais quelle composition chimique, nulle communication au dehors, en un mot séquestration complète.

25 janvier. — Visite d'Orfila et Auvity [1]. Madame ne

1. Le colonel Chousserie, inquiet sur la santé de la princesse, avait adressé au gouvernement des rapports peu rassurants. Le ministère envoya alors à Blaye MM. Orfila et Auvity.

m'ayant demandée qu'après leur départ, je n'ai même pas aperçu ces Messieurs. J'avoue que j'en ai été vivement affligée. Ils auraient pu donner de mes nouvelles à ma famille ; j'en ai pleuré de bon cœur. Madame s'en est aperçue à déjeuner et a cherché à réparer de mille manières la peine qu'elle avait pu me causer en m'éloignant.

29 janvier. — Seconde promenade sur les remparts avec notre escorte [1].

2 février. — Le colonel a écrit à M. de Brissac que, d'après de nouveaux ordres, il lui était interdit d'écrire à toute autre personne qu'à Mme de Brissac ; de même que je devais borner ma correspondance à M. d'Hautefort. — Quoique je me fusse engagée à n'écrire et recevoir que des lettres non cachetées et que le charme de l'intimité fût nul dans de pareilles relations, j'ai été péniblement affectée de ce surcroît de rigueur. Ce qui m'aidera à la supporter, c'est de voir Madame partager tous mes sentiments à cet égard.

3 février. — Le gouverneur est changé ; le général Bugeaud le remplace.

Madame est entrée de bonne heure chez moi en peignoir, tenant à la main la lettre par laquelle M. Chousserie lui apprend son rappel. Elle s'est exprimée vivement sur ce sujet et ne veut pas voir son remplaçant. J'étais d'un autre avis, pensant qu'il y a peut-être plus à gagner à le recevoir qu'à l'éloigner. S. A. R. n'a pu s'y résoudre.

4 février. — Madame oublie souvent qu'elle est prisonnière et qu'elle ne peut refuser sa porte à celui qui commande ici. M. Chousserie n'a jamais abusé de cette contrainte insupportable. Nous verrons si son successeur aura autant de tact et de mesure. — En attendant, l'auguste prisonnière a été obligée de le voir, non en visite, puisqu'elle avait déclaré qu'elle ne le recevrait pas ; mais il est venu prendre connaissance de l'appartement. Il était conduit par

1. *Note de l'auteur.* — « Ce sont les deux seules promenades que j'aie faites pendant mon séjour à Blaye. »

le colonel Chousserie, assez embarrassé de cette commission, et qui l'a présenté à demi-voix. La princesse lui a fait une inclination de tête sans se déranger de son ouvrage. M. Bugeaud a assez bien commencé : « Je ne puis concevoir, Madame, a-t-il dit, comment le changement d'un commandant peut vous causer autant d'indignation ; mais je respecterai vos préjugés contre moi, et ne vous importunerai point de ma présence. — Messieurs, a dit Madame, vous pouvez continuer la visite de cet appartement. » Ils ont passé dans la chambre, et en revenant le général a repris son discours : il avait été, disait-il, chargé d'une mission particulière auprès d'elle, mais il ne pourrait lui en faire part que lorsqu'elle consentirait à le recevoir. « Monsieur, vous pouvez me la communiquer par écrit. — Je ne suis pas autorisé à le faire autrement. Quand vous serez disposée à m'entendre, vous me donnerez vos ordres, Madame, et, a-t-il ajouté en élevant beaucoup la voix, je tâcherai de concilier les égards que je vous dois avec mon dévouement au Roi que nous avons élevé sur le pavois. »

8 février. — Madame la duchesse de Berry a adopté envers le nouveau gouverneur un plan qui me paraît convenable et digne. Elle lui a fait dire que l'espèce de rigueur dont elle s'armait contre lui, ne lui était point personnelle, mais qu'elle voulait prouver au gouvernement son mécontentement, ne pouvant regarder que comme une nouvelle vexation le renvoi du colonel Chousserie, qui avait su concilier les égards qu'il devait à sa prisonnière avec les ordres dont il était chargé.

M. Bugeaud m'a fait demander si je voulais le recevoir chez moi. Après avoir pris les ordres de S. A. R., je l'ai reçu. Il m'a dit que puisque Madame ne voulait pas le voir, il me priait de lui transmettre la commission dont *le Roi* l'avait chargé pour elle. Ce n'était autre chose que de dire à S. A. R. que *le Roi* ferait pour elle tout ce que les circonstances lui permettraient de faire ; que si elle était sa prison-

nière, elle n'avait qu'à s'en accuser elle-même, en se jetant dans une entreprise qui ne pouvait lui réussir ; qu'au reste, il était inutile qu'elle fît aucune démarche auprès de sa tante, puisqu'il prenait autant d'intérêt à son sort que la Reine elle-même [1].

— Un sujet de discussion qui s'élève souvent entre Madame et nous, c'est le jury. Elle aurait voulu être jugée par cette Cour et l'avait demandé dans une lettre qu'elle avait écrite au maréchal Soult avant mon arrivée. M. de Brissac et moi nous sommes d'un avis contraire, trouvant que le principe est sauvé du moment où l'on n'a pas jugé Madame comme une personne ordinaire : ce principe que le Ministère lui-même semble avoir reconnu en se réservant de statuer sur le sort de Madame, faute remarquable de M. de Broglie que Berryer a relevée avec son beau talent. Peut-être Madame eût-elle été acquittée, mais ne compromettait-elle pas sa dignité, en reconnaissant facilement un tribunal qui ne pouvait avoir de droits sur elle ? D'ailleurs, le gouvernement n'eût jamais consenti à ce jury,

9 février. — Lettre d'Orfila et Auvity dans les gazettes. Ils ne parlent que de la salubrité et des *agréments* de la citadelle, sans dire un mot de la santé de celle qui y est recluse.

13 février. — Triste anniversaire [2]. Le curé est venu dire la messe. Madame paraissait plongée dans ses douloureux souvenirs et priait avec ferveur. Ses yeux étaient rouges et attestaient qu'elle avait passé la nuit à pleurer.

14 février. — Seconde visite du général Bugeaud. Il

1. Cette recommandation était superflue. Jamais Madame n'a fait aucune démarche, écrit ni fait écrire aucune lettre à Louis-Philippe et les siens pour quoi que ce soit pendant cette longue et cruelle captivité. Cependant personne ne pouvait avoir autant de répugnance que Madame pour la privation de sa liberté, même avant d'en avoir éprouvé toutes les rigueurs. « Quand j'étais en Vendée, disait-elle, manquant de tout, mangeant un morceau de pain d'orge en 24 heures et passant la nuit dans les marais, ma situation était mille fois plus douce : elle était volontaire !... Mais toute ma vie je me suis dit que je ne supporterais pas la prison !... » (*Note de l'auteur*).

2. Anniversaire de l'assassinat du duc de Berry, à la sortie de l'Opéra, par Louvel, qui voulait éteindre en lui la race des Bourbons, le 3 février 1820.

parle avec une terrible facilité, mais je voudrais qu'il ne parlât que d'agriculture, parce qu'il en raisonne avec bon sens et expérience. Mais quand il entreprend de me convertir au *juste milieu*, la patience est près de m'échapper. C'est un fanatique de *l'ordre de choses*. « Quand vous aurez cessé de *bouder*, me disait-il, vous bénirez le gouvernement protecteur qui vous a *sauvés*, et vous serez trop heureux de vous y *rattacher*. — Je vous assure, Monsieur, que je n'ai pas besoin de lui, ai-je répondu, et quant à du sentiment pour le gouvernement qui nous *protège* ici, vous auriez trop de peine à le faire arriver à mon cœur. »

Une des choses qui semble contrarier le plus M. Bugeaud, c'est de voir qu'en France la propriété territoriale est toujours entre les mains de la noblesse, vérité qui ne peut être contestée. En m'adressant la parole collectivement avec ma *caste*, il me disait : « Vous êtes bien fiers, parce que vous pouvez vous passer du gouvernement, mais le gouvernement peut se passer de vous aussi. — Je ne le pense pas », lui ai-je répondu.

15 février. — Un des habitants de ce triste séjour m'a envoyé la romance suivante, dédiée à Madame la duchesse de Berry :

I

Ils m'ôtent la douceur de te voir
Et d'adoucir de si nobles alarmes.
Sur toi, pourtant, sur un cruel devoir
Ne puis-je donc répandre quelques larmes !
Fille des Rois, du simple chevalier
Permets l'hommage et daigne lui sourire ;
S'il t'en supplie, hélas ! lui, ton geolier,
C'est pour qu'un jour le monde entier t'admire.

II

Je redirai ta bonté, ta douceur,
Et ton courage et ton âme divine,
Et ces instants passés loin du bonheur,
Et la prison de noble Caroline.
Fille des Rois, etc.

III

Quand chaque soir j'allais vers tes verrous
Porter mes pas, j'entendais la prière
De ta compagne, ange aux accents si doux,
Et mes genoux fléchissaient jusqu'à terre.
Fille des Rois, etc.

IV

Je redirai : J'ai tenu mon serment.
Elle eût, d'ailleurs, méprisé l'imposture.
Mais qui saura jamais tout le tourment
Que j'ai souffert à n'être point parjure !
Fille des Rois, etc.

V

Un jour de deuil [1] l'autel était paré :
Pour un époux tu disais ta prière.
Aussi pour moi ce jour était sacré,
Et près de toi je priais pour mon père.
Fille des Rois, etc.

20 février. — Il y a plusieurs jours que je n'ai écrit. — Je me sens d'une tristesse mortelle. Les jours me semblent des siècles et cependant je suis trop agitée pour m'ennuyer ; mais cet isolement, cette triple enceinte de murailles, de fossés et de remparts, ces vedettes de tous côtés, ces canons en perspective, ces barreaux, ces verrous, ces guichets, quiconque n'en a pas fait l'épreuve ne peut savoir l'effet que ce triste ensemble produit sur l'imagination. Et pourtant tout cela ne serait rien, si l'on n'éprouvait pas d'autres inquiétudes mille fois plus pénibles. Elles peuvent devenir intolérables, au point de faire éprouver une tentation très réelle de *se frapper la tête contre les murs* ! Sensation très extraordinaire qu'il n'est donné qu'au prisonnier d'avoir connue, et bien plus encore un prisonnier dans la situation où je me trouve.

30 mars 1833. — Je n'ai rien su du secret de Madame avant le 22 février [2]. Madame, jusqu'à l'époque de sa décla-

1. Le 13 février.
2. Le 22 février 1833, le général Bugeaud reçut de la duchesse de Berry un billet autographe, conçu en ces termes : « Pressée par les circonstances et par les mesures ordonnées par le gouvernement, quoique j'eusse les motifs les plus graves pour tenir mon mariage secret, je crois devoir à moi-même, ainsi qu'à mes enfants, de déclarer m'être mariée secrètement pendant mon séjour en Italie. »

ration, avait toujours évité de nous faire connaître tout ce qui aurait pu nous faire soupçonner son mariage. Sa réserve sur ce point, comparée à la parfaite confiance qu'elle nous témoignait sur tous les autres, était une preuve de l'extrême importance de ce secret, qu'elle n'avait pas même confié à ses plus intimes serviteurs, tant elle redoutait, en le divulguant, le mécontentement de sa famille et surtout le tort qui devait en résulter pour la cause de son fils. Elle n'a fait sa déclaration que d'après les menaces du gouvernement et par un noble mouvement d'indignation contre les précautions infâmes qui n'en ont pas moins été exécutées plus tard, et que la plume d'une femme se refuse à retracer.

Je ne parlerai donc que des menaces qui furent faites à S. A. R. Dans la supposition où elle ne voudrait rien avouer : séparation absolue des personnes qui s'étaient dévouées à sa captivité, même de sa femme de chambre, Mme Hamsler, qui serait remplacée par une sage-femme envoyée par le gouvernement et déjà arrivée dans la citadelle. Un officier serait établi jour et nuit dans le salon tenant à sa chambre à coucher qui n'a pas d'autre issue, et dont la porte resterait constamment ouverte. Le gouvernement imposerait à Madame un accoucheur qui serait chargé de s'assurer de son état *de la manière la plus positive*. En outre, quantité de mesures de police étaient ordonnées dans l'intérieur de l'appartement... — Si Madame avouait, tous les soins lui seraient prodigués. Elle choisirait ceux dont elle désirerait les secours, et l'on devait lui accorder toutes les personnes qu'elle demanderait ; enfin sa réclusion serait adoucie autant que possible jusqu'à ce qu'on puisse la faire cesser, ce qui arriverait peut-être très promptement.

Peu de jours après la déclaration, on parla d'une *Commission rogatoire* que le Gouvernement enverrait à S. A. R. et qui serait composée de pairs, de députés, d'hommes de loi, etc. Ils devaient interroger Madame, ainsi que M. de Brissac et moi, sur les nom et prénoms de celui qu'elle avait épousé secrètement, sur le lieu où s'était contracté ce

mariage, et sur son époque précise. Madame, d'après la déclaration qu'elle avait été forcée de faire, fut plus indignée qu'effrayée de cette mesure perfide et inquisitoriale dont nous fûmes menacés à diverses fois et qui n'eut pourtant pas lieu. Au milieu de la douleur profonde où me jetaient de telles circonstances, j'étais tranquille sur le résultat d'une pareille enquête par la connaissance que Madame m'avait donnée en dernier lieu de sa correspondance avec le comte de Lucchesi, et dont les lettres attestent le noble caractère.

Depuis six semaines la santé de Madame nous a causé de sérieuses alarmes. Une fièvre journalière, une toux sèche presque continuelle, des sueurs toutes les nuits et une douleur permanente dans la poitrine étaient des indications plus que suffisantes pour un état très grave. Le changement de ses traits frappait tous ceux qui la voyaient. Ses geoliers mêmes en furent effrayés. Louis-Philippe seul et ses ministres n'eurent pas peur. Il fallut renoncer à l'espoir d'attendrir sur le sort de l'illustre victime ses barbares persécuteurs. Nous eûmes recours aux secours de la médecine. M. Gintrac, qui soignait Madame depuis son entrée à Blaye, avait éprouvé dans le commencement des obstacles pour continuer à lui rendre ses soins [1]. Les Ministres avaient déclaré qu'ils ne permettraient plus auprès d'elle que les visites du médecin établi par eux à la citadelle. Madame, extrêmement mécontente de cette vexation, en écrivit au maréchal Soult et obtint que M. Gintrac viendrait à de rares intervalles et seulement quand la santé de la princesse l'exigerait absolument. Tout cela s'était passé avant mon installation à Blaye.

M. Gintrac, appelé par Madame, se concerta avec M. Ménière, qui avait remplacé le premier médecin envoyé par le gouvernement [2], et ces Messieurs jugèrent nécessaire

1. M. Gintrac, médecin de Bordeaux, très connu pour ses opinions légitimistes, avait soigné la princesse quatre ou cinq fois depuis décembre 1832.

2. Il s'agit du docteur Barthez, que la princesse avait refusé de recevoir. Le docteur Prosper Ménière, né à Angers le 17 juin 1799, arriva à Blaye le 18 février et fut reçu le 28 seulement par la duchesse. Le docteur Ménière écrivit à Blaye

l'application d'un vésicatoire au bras. Un régime très doux fut recommandé et surtout l'absence de toute secousse morale, mais cette dernière ordonnance était-elle praticable dans les murs de Blaye ! !

Vers cette époque M. Bugeaud reçut une dépêche ministérielle qui lui annonçait le prochain départ de Dubois pour Blaye. Il vint en prévenir Madame, qui étant encore plus souffrante nous chargea M. de Brissac et moi, de recevoir le général. Il nous lut sa dépêche, et nous nous récriâmes sur l'envoi d'un personnage tout à fait antipathique à S. A. R. depuis la mort de Monsieur le duc de Berry. Sa conduite, lors de cette terrible catastrophe, avait été dure à l'égard du malheureux prince auprès de son lit de mort, et tout le monde en avait été révolté. Je rendrai justice à M. Bugeaud en cette occasion. Il écrivit notre conversation aux Ministres, en insistant auprès d'eux pour que Dubois fût au moins ajourné. Il ajouta, d'après nos observations, que la seule vue de cet homme pouvait être fatale à Madame. On répondit : « La répugnance de Madame la duchesse de Berry pour M. Dubois n'est nullement motivée. Ses préventions sont injustes et l'on ne peut y avoir égard. M. Dubois partira demain pour Blaye. Vous le logerez dans la citadelle. [1] »

Le général Bugeaud prit sur lui de le loger dans la ville, en attendant que S. A. R fût accoutumée à l'idée de son installation si près d'elle.

Dimanche dernier, en revenant de la messe, Madame s'arrêta, comme de coutume, dans le corridor pour adresser quelques paroles obligeantes aux deux officiers qui amènent le curé et ne se retirent qu'en le reconduisant. La princesse, toujours si bonne pour tous ceux qui l'entourent, ne manquait jamais de parler à ces Messieurs de ce qui pouvait les

un journal quotidien de tous les événements dont il fut témoin. Ce Journal, d'un intérêt historique de premier ordre, a été publié en 1882 sous ce titre : *La captivité de Madame la duchesse de Berry à Blaye. Journal du docteur P. Ménière* (Paris, Calmann Lévy).

1. M. Dubois arriva à Blaye le 15 mars 1833. Jamais la princesse ne voulut le recevoir pendant sa longue captivité.

intéresser, et cette conversation durait quelques minutes, après quoi elle rentrait dans son intérieur. Quelle fut notre surprise en lisant dans le *Mémorial de Bordeaux* cette petite scène parodiée avec sottise et méchanceté par un personnage qui l'avait examinée par le guichet ! J'ignore à quel titre M. Bugeaud l'avait autorisé à venir épier Madame, à son insu, dans cette misérable réclusion qui ne lui offre même pas le triste avantage des autres prisons *au secret*, où du moins l'on n'est pas observé du dehors. Passe pour le gendarme de semaine que ses ordres obligent d'avoir l'œil en permanence à la porte ; mais de quel droit un étranger venait-il le remplacer pour faire imprimer ensuite cette investigation d'une manière si peu conforme à la vérité?

31 mars. — Accoutumée depuis un certain temps à la confiance entière de Madame, j'ai cru m'apercevoir encore hier d'une réticence qui m'a blessée. Je lui en ai parlé assez vivement ; elle m'a répliqué de même en rentrant s'enfermer dans sa chambre, et moi je m'en suis allée dans la mienne me livrer à de tristes réflexions. Mais j'ai été confondue, un quart d'heure après, de voir entrer chez moi la princesse avec un air tout bon, tout aimable, et qui m'a pris la main en signe de réparation. Je me suis précipitée sur les siennes, attendrie jusqu'au fond du cœur d'une démarche qui parlait tant pour elle. « J'ai été trop vive, lui ai-je dit, j'ai eu tort. — Non, c'est moi, a repris Madame, nous parlions toutes deux à la fois et cependant nous étions d'accord. » C'est la seule fois que nous ayons eu réellement une altercation à mon sujet pendant notre longue réclusion.

2 avril. — Chaque jour amène une surveillance plus active. Il me semble qu'un vaste réseau est tendu autour de nous et qu'insensiblement il se resserre...

4 avril, Jeudi-Saint. — Tous les prisonniers ont communié à la même messe. C'est la première et la seule consolation que le ciel nous ait envoyée.

Jour de Pâques. — M. Ménière, revenu de Paris depuis deux jours après une courte absence [1], est venu apporter des livres à S. A. R. Il lui a dit que les Ministres connaissant son courage étaient persuadés que s'ils lui rendaient la liberté, elle recommencerait à se mettre à la tête du parti légitimiste. « Ils voudraient, a-t-il ajouté, que Madame renonçât à sa qualité de Française et se regardât uniquement comme princesse Sicilienne. — Alors, a répondu Madame, je ne sortirai pas d'ici, car bien certainement je ne ferai pas une lâcheté pour avoir ma liberté : la mère de Henri V ne peut renoncer à être princesse Française. Jamais je ne renierai ma patrie adoptive, puisque c'est celle de mon fils. »

8 avril. — Les journées sont tellement gaspillées ici, que rarement je puis sauver une heure pour l'employer à ma fantaisie. Voilà ce que je n'aurais pas imaginé ; c'est qu'étant renfermée depuis quatre mois, je n'ai le temps de rien faire ici. Si nous voulons nous livrer à quelqu'occupation, nous sommes interrompues à tout instant par des messagers de la citadelle qui ne nous laissent jamais en repos. Nous avons des livres, de la musique ; je n'en fais usage que pour distraire Madame. Le soir, quand elle est couchée, la porte de sa chambre reste ouverte, et tout en lisant, elle aime à entendre cette musique pour laquelle elle a un goût si vif. Mais j'avoue que souvent c'est avec répugnance que je m'approche du piano, et il faut que Madame m'y conduise après avoir elle-même arrangé sur le pupitre les morceaux qu'elle désire entendre. C'est presque toujours la dernière cavatine du Pirate : *Tu vedrai la sventurata.* Elle me dit : « Ma chère, chantez-moi, je vous en prie, l'air de ce Monsieur qu'on va pendre. » Alors j'ai honte de ma paresse et fais en sorte de la réparer. Mais quand je retourne auprès de Madame, je la trouve souvent en larmes, et je m'adresse

1. Après six semaines de séjour à Blaye, le docteur Ménière avait été rappelé à Paris, où il s'entendit reprocher l'exagération de ses bulletins médicaux. Mais il plaida lui-même sa cause devant le Conseil des ministres, donna franchement toutes les explications désirables et sortit victorieux de cette épreuve.

des reproches contraires en voyant le triste effet de mes chants.

Une autre occupation qui m'intéressait, c'est celle de ce journal, mais il m'est impossible de m'y livrer d'une manière suivie. Du moins, il aura le mérite de l'exactitude et de la vérité, et je ne lui en demande pas d'autre, puisqu'il n'est que pour moi.

M. Deneux arriva pour cette époque sans aucune demande de la part de S. A. R. Seulement elle ne s'est point opposée à ce qu'il restât, connaissant son attachement pour elle. [1]

9 avril. — Un légitimiste courageux et dévoué a trouvé moyen d'entretenir hier Madame *sans témoins* pendant dix minutes. C'est un fait incroyable quand on ne l'a pas vu et que l'on sait la réclusion inouïe où nous vivons. M. de Choulot est aussi adroit que hardi, et il a persuadé au général Bugeaud de lui accorder cette faveur sans exemple pour remettre à S. A. R. les portraits de ses enfants. Mais ayant moins ménagé le gouverneur de Blaye à sa sortie qu'en y entrant, celui-ci ne tarda pas à regretter ce qu'il appelait sa « trop grande condescendance », et cette aventure faillit être fâcheuse pour le serviteur fidèle qui avait tout bravé pour arriver jusqu'à la princesse. Peu s'en fallut qu'il ne fût jeté du haut des remparts.

Je crains que cette visite n'ait exaspéré nos gardiens, et ne soit un prétexte pour refuser celle de M. de Chateaubriand que Madame veut demander ; ce refus serait désespérant !...

Tout fait ombrage à notre gouverneur de plus en plus. Après m'avoir porté les plaintes les plus amères contre M. de Choulot, il m'a fait lire un passage d'une énorme dépêche signée *Soult* et *d'Argout*, dans laquelle on nous signale, M. de Brissac et moi, pour nous entendre avec les légitimis-

1. M. Deneux, qui avait accouché quatre fois la princesse, arriva le 23 mars à Blaye et fut reçu le lendemain par elle.

tes de Paris. « Cela est évident et crève les yeux », terminait cette lettre. « C'est ce coquin de curé qui favorise votre correspondance ! s'est écrié M. Bugeaud. Je le ferai fouiller et vous n'aurez plus la messe. Le gouvernement voit clairement que vous vous entendez avec votre princesse et que vous formez un véritable triumvirat. »

12 avril. — Madame avait éprouvé un peu de mieux depuis qu'elle nous avait causé de si vives inquiétudes, mais voilà la fièvre qui ne l'a pas quittée depuis soixante heures. Notre pauvre princesse est changée d'une manière effrayante; les médecins ont encore plus d'appréhension pour l'avenir que pour le moment actuel. Son affection de poitrine peut devenir beaucoup plus dangereuse, et pour une personne sur qui les impressions morales ont tant d'influence, la solennité dont on veut l'entourer dans quelque temps ne peut manquer d'être du plus grand danger. Que M. Dubois entre dans la chambre de S. A. R. dans un pareil moment, malgré la volonté qu'elle n'a cessé de manifester de ne pas le voir, et elle peut mourir sur-le-champ. Tel est l'avis de Deneux, de Gintrac, mais qu'est-ce que cela fait au gouvernement de Louis-Philippe ?

Il n'est probablement pas étranger à une proposition faite à diverses fois par le général à Madame, et qu'elle a constamment refusée. — Dès le 25 mars, à la suite de plusieurs conversations, il fit à S. A. R. des ouvertures pour l'engager à souffrir une *constatation* en quelque sorte publique, dans laquelle cinq médecins et quantité de témoins, parmi lesquels figureraient les autorités de Blaye, devaient se trouver. Le procès-verbal devait être signé par tous les assistants compris M. de Brissac et moi (à supposer que nous y consentissions), et publié dans le *Moniteur*. Il est facile de juger que Madame ne fût pas tentée un seul instant de céder à une telle proposition. M. Bugeaud cherchait à la décider par tous les raisonnements possibles : « Il faudra bien, lui disait-il, que vous en veniez là, lorsque le

moment fatal sera venu, car je ferai entrer tous les témoins. Si l'on me disait : On va vous donner cent coups d'étrivières ou qu'il me fallût attendre six semaines en prison, j'aimerais mieux en finir tout de suite. » Malgré une logique si serrée et surtout si pleine de convenances, Madame se détermina à ne faire aucune demande au gouvernement et répondit qu'elle n'accepterait pour obtenir sa liberté que des conditions compatibles avec sa dignité.

Cependant S. A. R. saisit cette occasion de réclamer des conseils, et le 10 avril elle écrivit au général que ne pouvant se décider à faire au gouvernement aucune proposition sans s'être consultée avec quelques-uns de ses amis, elle désignait, parmi le grand nombre de ceux qui lui avaient offert leurs services, MM. de Chateaubriand et Hennequin, et y mettait pour condition de les voir sans témoins. La réponse ministérielle fut énergique et négative. « Le gouvernement ne pouvait accorder à Madame la duchesse de Berry deux légitimistes dont l'un n'avait cessé d'attaquer le gouvernement de la manière la plus outrageante, et l'autre avait représenté le Roi comme un assassin dans l'affaire du duc de Bourbon. Vous auriez dû, ajoutait le Ministre, vous auriez dû les refuser sur l'*étiquette du sac.* »

Le général prit occasion de ce refus pour essayer de séparer Madame de ses amis ; lui répétant sans cesse que les légitimistes ne voulaient rien faire pour obtenir sa liberté ; qu'ils la sacrifiaient à leur ambition ; qu'ils désiraient sa mort, et que le *Roi*, bien plus humain, lui offrait tous les moyens d'être libre ; enfin que ses véritables amis étaient ceux qu'elle avait cru jusque-là ses ennemis. On peut se figurer ce que souffrait celle à qui s'adressaient ces longs discours. Mais c'était peine perdue pour celui qui les lui adressait. « Le piège est trop grossier, disais-je à Madame ; il ne parviendra pas à vous prouver que vos ennemis sont dans la Vendée et le Midi. »

Ces paroles trouvaient trop d'écho dans l'âme de Madame pour ne pas exciter en elle des réflexions dignes du sujet

fréquent de nos conversations. C'est en vain qu'on aurait voulu lui faire oublier Cathelineau, Bonnechose et tant d'autres qui avaient scellé de leur sang leur héroïque dévouement.

15, 16 et 17 avril. — Ma femme de chambre vient d'être bien malade. Les médecins l'avaient presque condamnée et m'avaient dit qu'ils ne pouvaient répondre d'elle dans une de ses crises nerveuses. Elle couche dans un cabinet tenant à ma chambre. Cette nuit ayant entendu des gémissements partir de ce cabinet, puis le bruit de quelque chose qui tombe à terre, ensuite un profond silence, j'ai cru que la pauvre fille était morte, et j'avoue que j'ai eu un moment de terreur me trouvant enfermée avec elle et n'ayant pas de sonnette pour me faire entendre au dehors. Cependant ayant repris courage, j'ai couru au secours de la pauvre malade, que j'ai trouvée dans un profond accablement, après avoir été dans une grande agitation ; mais aujourd'hui elle est hors de danger.

Du 19 avril au 22 [1]. — Le 19 avril, nouvelle lettre de M. Bugeaud dans laquelle il proposait, sans y être autorisé, de faire venir MM. de Chateaubriand et Hennequin pour recevoir de Madame et de cinq médecins des déclarations de mariage et de grossesse, en s'engageant d'avance à permettre la publication de cette seconde déclaration plus explicite que la première. Il se flattait, disait-il, que les Ministres s'engageraient à mettre Madame en liberté, après cette espèce de constatation. « Il me faut votre parole seulement », ajoutait-il. Madame pensa qu'elle devait s'en tenir à la première déclaration qui lui avait été arrachée ; elle répondit que jamais elle ne pouvait avoir la pensée de prendre d'avance aucun engagement pour ses amis, et qu'elle saurait tout souffrir plutôt que de se manquer à elle-même et aux siens. — Il était bien clair, d'ailleurs, que Louis-Philippe ne lui

1. C'est à peu près vers cette époque que l'on nous a permis toute espèce de journaux. *(Note de l'auteur).*

rendrait pas si facilement la liberté. — D'après ce dernier refus, le général nous déclara qu'il n'y avait plus d'espoir de sortie, et qu'il ne lui restait plus qu'à remplir ses devoirs envers le pays et le roi, en constatant de la manière la plus authentique tout ce qui devait se passer plus tard.

C'est sur ces entrefaites que sont arrivés MM. Andral, Fouquet, Orfila et Auvity, que Madame n'avait point demandés. M'étant trouvée dans le salon lorsque le général vint les annoncer, je lui demandai s'il croyait que Madame obtînt sa liberté dans la supposition où ces médecins la réclameraient pour elle. Il me répondit que lors même que les Ministres feraient la sottise de lui ouvrir les portes, il se mettrait sur son passage pour l'arrêter, tant il trouvait absurde de la laisser partir sans garantie pour le gouvernement. Il répéta à la princesse qu'il ne croyait nullement que leur consultation pût la faire sortir ; elle se refusa donc à les voir. Sur la demande instante de ses médecins habituels, Madame avant de prononcer son dernier refus se décida à renouveler par le télégraphe la demande de MM. de Chateaubriand et Hennequin sans qu'il lui fût imposé aucune condition préalable. Nouveau refus des ministres, en ces termes : « MM. de Chateaubriand et Hennequin n'iront point à Blaye ; les quatre médecins reviendront tout de suite. » Ces docteurs étaient porteurs d'un ordre signé Soult et d'Argout *pour constater la santé et l'état de Mme la Duchesse de Berry*. Embarrassés vraisemblablement de la figure qu'ils auraient à faire à leur retour, s'ils n'étaient pas reçus à Blaye, ils firent proposer à Madame de constater seulement l'état de sa poitrine. Elle ne crut pas devoir accéder à cette offre, et s'en applaudit lorsqu'une estafette apporta presqu'au même instant l'ordre de faire une constatation *en règle*, c'est-à dire avec tous les témoins, si Madame voulait recevoir les médecins.

Apparemment que les Ministres n'avaient pas trouvé leur première lettre assez positive, celle-ci ne laissait aucun doute sur leur intention. — C'est alors que Madame, suivant

le mouvement de son excellent cœur, écrivit au général Bugeaud une lettre pleine d'obligeance pour les médecins de Paris qui avaient fait un voyage si peu satisfaisant. Il serait impossible de rendre l'anxiété de ces deux journées. Nous ne pouvions nous dissimuler que Madame renonçait à la seule chance de sortie qui lui restât, quoique bien incertaine ; mais elle préféra subir son sort en restant indéfiniment captive que de se soumettre à la plus cruelle de toutes les humiliations, une constatation publique.

Ce n'est pas moi qui l'y aurais engagée ; et c'est une grande satisfaction pour mon âme de n'avoir jamais donné à Madame un conseil qui fût au-dessous d'elle, malgré tous les efforts de ses ennemis pour la rabaisser.

Enfin Madame se décida seule, et avec un admirable courage. « C'est pour Henri, me disait-elle, lorsqu'elle eut pris sa résolution : le pauvre enfant ! Je suis sûre que je lui ferais tort en consentant à une telle ignominie. »

Ce n'était pas la première fois que nous regrettions des conseils. Cherchant à nous éclairer dans quelques articles de journaux et dans la conduite de nos entours, constamment occupés de la situation de Madame, nos perpétuelles conversations avec elle ne ressemblent à aucune autre, et il faudrait inventer un mot pour rendre tout ce qui ne peut exister que dans les nôtres. Il ne se passe guère de jour où nous n'ayons quelque proposition à combattre, quelqu'insinuation à repousser. Nous formons alors un petit conseil, une espèce de Gouvernement intérieur. Madame, représentant le Ministère, nous fait des *communications* sur les nouvelles vexations dont elle a été l'objet, et nous interroge sur les réponses à faire et les décisions à prendre ; M. de Brissac en fait le résumé ; moi, je suis la Chambre indépendante : il est rare que la Chambre et le rapporteur ne s'entendent pas sur tout ce qui tient à l'honneur, la loyauté et tous les sentiments qui parlent si haut dans leur cœur.

Madame discute avec une grande politesse : et soit qu'elle contrarie nos opinions ou qu'elle les adopte, c'est habituel-

lement en ces termes : « Je vous demande pardon ; me permettez-vous de vous observer ? j'ai peut-être tort, mais il me semble, etc. » — Le génie de sa nation la porte assez naturellement à ne pas dire toute sa pensée, et, comme elle me l'a dit elle-même, son éducation a encore développé son caractère sur ce point. Cette fâcheuse disposition qui lui a fait tant de mal, augmente encore les difficultés de ma position, et nous donne quelquefois une peine infinie pour analyser la finesse de ses confidences. Mais plusieurs mois de réclusion donnent l'habitude d'être devinée à la personne qui croit l'être le moins. Dans nos mystérieux comités, Madame nous montre toujours une absence d'amour-propre que bien des femmes n'auraient pas avec la promptitude d'intelligence si remarquable de Madame la duchesse de Berry.

Jamais, je crois, on n'a tant raisonné, commenté, discuté et examiné les questions sur toutes les faces. Ce travail de tête est d'une fatigue inconcevable. En quittant Blaye, je serai logicienne parfaite ou imbécile. Madame pense que nous serons plutôt classées dans cette dernière catégorie. Elle me disait : « Si l'on nous saignait en sortant d'ici, notre sang serait de l'encre. » Elle m'assure souvent qu'elle ne se sent plus la force de soutenir de longues et inévitables discussions avec ceux qui sont chargés de lui transmettre les propositions de Louis-Philippe, qui ne veut même pas avoir l'air d'en faire, trouvant cela au-dessous de sa dignité. Et comme on veut que ces propositions viennent toujours de la prisonnière, il faut d'interminables argumentations pour l'amener à ce résultat que l'on n'a jamais obtenu.

Depuis près de six mois vivant tous trois dans une séquestration absolue et sans exemple, il faut tirer toutes nos ressources de nous-mêmes. Quant à moi, me trouvant chargée d'une responsabilité qui demanderait un esprit plus exercé que le mien, je ne puis prendre conseil que de la droiture de mon cœur. Tourmentés, harcelés, obsédés tantôt avec des formes polies tantôt de la façon la plus brutale, il serait presque miraculeux que le jugement ne s'affaiblît

pas dans une telle situation, d'autant plus que l'inaction forcée à laquelle nous sommes condamnés donne carrière à une agitation morale qui ne nous laisse pas un moment de calme ni jour ni nuit, agitation qui avancerait les jours de ceux dont elle s'empare si elle se prolongeait plusieurs années. Ce n'est rien qu'un récit en quelques pages d'une longue suite d'ennuis et de tourments de tous genres renouvelés chaque jour. D'ailleurs, ces notes abrégées ne peuvent rendre qu'imparfaitement tous les détails de ces discussions, tantôt mortellement ennuyeuses, tantôt d'une telle violence de la partie adverse que je ne pourrais les retracer ici.

22 avril. — Nous avons lu dans les gazettes la lettre de M. de Chateaubriand. Oh ! qu'il a bien dépeint d'un seul trait les *tortures morales* de Blaye !

Madame respire plus à l'aise en voyant que ses amis comprennent la situation.

23 avril. — Elle était à peine remise de l'échauffourée des quatre médecins de Paris, que le 23 avril le général Bugeaud étant venu chez S. A. R., après l'éloge ordinaire de *son Dieu*, l'ordre de choses, et de *sa maitresse* la Chambre, il est arrivé à l'obligation où il se trouve de mettre plus que jamais sa responsabilité à couvert, et a déclaré à Madame qu'à dater du 1er de mai il ferait coucher un officier dans son salon avec un ordre de laisser la porte de S. A. R. ouverte. Madame, ne pouvant contenir son indignation, a eu avec le général une scène très vive dont elle a été sérieusement malade toute la journée. Elle est rentrée brusquemment dans sa chambre, nous laissant M. de Brissac et moi pour tenir tête à M. Bugeaud. — Il nous a parlé longuement des précautions qu'il se voit, dit-il, obligé de prendre pour la sûreté de son gouvernement. « Quant à cela, Monsieur, lui ai-je dit, c'est votre affaire. La nôtre est de veiller sur S. A. R., de la garantir de toute offense et autant que possible des secousses morales qui lui font tant de mal. — Mais, a-t-il repris en revenant sur son idée fixe, mon devoir est de

constater jusqu'à l'évidence ce qui doit se passer ; et, dans l'intérêt de Madame la duchesse de Berry, vous devriez vous entendre avec moi pour arriver à ce but. — Encore une fois, Monsieur, c'est votre affaire et non la mienne. — Alors, dit-il, j'en conclurai que vous ne paraissez prendre aucun intérêt à un événement qui en a tant pour votre princesse. — Pour vous prouver que je ne puis être que vivement touchée de sa situation, je voulais précisément vous prier de ne plus me faire enfermer le soir. Madame pourrait avoir besoin de mes soins, et je serais désolée de ne pouvoir les lui offrir. » Cette demande ne me fut pas accordée.

L'état nerveux où j'avais vu l'infortunée princesse pendant l'odieuse discussion qu'elle avait eue avec le général, me faisait tout craindre pour elle, il fallait absolument obtenir des conditions moins barbares. En vain j'ai demandé avec les plus vives instances que le salon restât libre ; après deux grandes heures de débats, nous avons obtenu qu'au lieu de l'officier qui avait causé une si grande terreur à Madame , on établirait dans son salon M. Deneux et M. Ménière. Le général n'a point renoncé à son officier ; seulement il consent à ce que son lit soit établi dans le corridor devant la porte du salon qui sera toujours ouverte, ainsi que celle de la chambre à coucher.

Lorsque je suis retournée près de Madame, je l'ai trouvée encore toute tremblante et d'une pâleur effrayante. Mme Hansler l'a mise au lit, quoique ce fût vers le milieu du jour ; mais cette cruelle scène lui a fait tant de mal, qu'elle pouvait à peine se soutenir. Ce corps si affaibli ne peut plus supporter de pareilles secousses. Elle m'a demandé le résultat de notre longue conférence (pour ne pas dire notre querelle) avec M. Bugeaud, et elle a paru satisfaite du *mezzo termine* que nous avons obtenu.

24 et 25 avril. — Madame la duchesse de Berry a passé ces deux journées au lit très souffrante.

Du 26 avril au 1er mai. — M. Deneux qui avait son lo-

gement au-dessous de celui de Madame, a été transporté plus loin, sans qu'il l'ait demandé. Il est facile de deviner le motif de ce changement. Les planchers sont si légers qu'on entend au rez-de-chaussée le bruit des appartements supérieurs et l'on ne veut pas se priver de ce moyen de police [1]. Pendant qu'on éloignait M. Deneux, en mettant à sa place des agents de M. Bugeaud, M. Ménière fut installé dans le salon de Madame, *sans son collègue*, quoiqu'il eût été positivement convenu qu'ils y seraient établis ensemble. Madame réclama vivement contre ce manque de foi parmi tant d'autres.

Du 1er mai au 10. — Le 1er mai, jour de Saint-Philippe, Madame eut, à travers ses barreaux, le spectacle des réjouissances de la citadelle. Le général les termina en faisant mettre son lit le soir même à la porte de son auguste prisonnière. Il coucha au guichet et continua cette noble surveillance chaque nuit jusqu'au 10 mai. « Il se crotte, disait Madame, j'en suis fâchée pour lui. »

Madame ne pouvant plus se faire illusion sur le temps de sa captivité, résolut de tirer au moins parti de sa situation en faisant, avec ses persécuteurs, une sorte de traité par lequel elle s'engageait sur sa parole donnée au général Bugeaud, à le faire avertir aussitôt qu'elle commencerait à souffrir, consentant à recevoir tous les témoins désignés, soit avant soit après, s'ils n'étaient pas arrivés à temps. De son côté, le général engageait sa parole à obtenir des Ministres la liberté de Madame, aussitôt qu'elle serait rétablie et à sa première réclamation. S. A. R. avait exigé le consentement signé de la majorité des Ministres, dont elle prendrait connaissance, mais qui resterait entre les mains du gouverneur.

Quelques jours avant, M. Bugeaud avait présenté à S. A. R. un projet de procès-verbal de ce qui devait se passer en

1. Dès le mois de septembre, on avait établi au rez-de-chaussée des acoustiques qui correspondaient à la chambre de S. A. R. On avait aussi pratiqué des ouvertures au plafond de cette chambre, et l'on pouvait se glisser sous le toit pour entendre, par ce moyen, ce qui se passait chez la princesse. (*Note de l'auteur*).

cette circonstance. Sans vouloir rechercher l'auteur de cette pièce inconcevable, Madame en témoigna toute son indignation à M. Bugeaud. Voici ce modèle d'inconvenance :

L'an 1833, le.... à.... heures du... . (Désigner le jour, la date et l'heure), *nous soussignés....* (noms et professions des témoins),

Désignés par M. le Ministre de l'Intérieur et par M. le garde des sceaux à l'effet de constater l'accouchement de Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry, nous sommes réunis dans la citadelle de Blaye, sur la convocation de M. le maréchal de camp Bugeaud, gouverneur de la place, membre de la Chambre des Députés, et avons été introduits dans un salon situé au premier étage d'un bâtiment portant le n° 53 et affecté à l'habitation de cette princesse. Là, nous avons trouvé M. le général Bugeaud, lequel nous a dit que Mme la Duchesse de Berry, atteinte des premières douleurs de l'enfantement, était dans la pièce contigüe, qui lui sert de chambre à coucher, et nous a proposé d'entrer dans ladite chambre pour procéder, conjointement avec lui et M. le commandant de la place, à la constatation dont il s'agit.

Mais sur l'observation par nous faite qu'il serait utile que M. de Brissac et Mme d'Hautefort admis depuis cinq mois dans la société intime de Mme la duchesse de Berry, s'adjoignissent à nous pour les vérifications et constatations qui allaient avoir lieu, nous nous sommes immédiatement rendus auprès d'eux, et les avons invités à nous assister dans lesdites opérations ; à quoi ils ont répondu (consigner leurs réponses et leurs motifs) *et ont signé* (ou refusé de signer).

Etant alors tous entrés dans la chambre à coucher susdésignée, nous nous sommes approchés d'un lit où était couchée une personne à laquelle nous avons demandé si elle était bien Marie-Caroline, princesse des Deux-Siciles, duchesse de Berry, et s'il était vrai qu'elle fût en mal d'enfant. Elle nous a répondu affirmativement sur les deux questions et a signé sa réponse [1].

En effet, après l'avoir examinée attentivement [2], *chacun de nous a personnellement reconnu cette princesse pour l'avoir vue, savoir : M. le maréchal Bugeaud à Bordeaux, dans le mois de juillet 1829* ;

1. *Note du général Bugeaud :* « Nous désirerions beaucoup que Madame voulût répondre et signer, ou seulement répondre. Mais il est évident qu'on ne peut pas l'y forcer. Ses véritables intérêts seraient qu'elle répondît et signât. »
2. *Examiné* veut dire *regardé*. (*Note du général Bugeaud*).

M. Marchand-Dubreuil en diverses occasions à Paris, où il n'a cessé d'habiter jusqu'en 1830 ; MM. Nadaud, Merlet, Bordes, Pastoureau, Bellon et Régnier, à Blaye, lors du séjour qu'elle y fit au mois de juillet 1829, et les trois premiers, en outre, lors des premiers moments de son arrivée à la citadelle en novembre 1832; M. le commandant Delort à....

Chacun de nous [1] *s'est également convaincu que le développement considérable de l'abdomen annonçait chez la princesse une grossesse à terme, et a jugé, d'après les douleurs dont elle paraissait atteinte, que l'accouchement devait être très prochain. Sur ce, nous avons décidé que nous resterions dans la chambre jusqu'à ce qu'il soit accompli, à moins toutefois que notre présence à l'opération ne doive produire sur madame la duchesse de Berry une impression de nature à compromettre ses jours.*

Consultés par nous à ce sujet, MM. les docteurs Dubois, Deneux et Ménière, ici présents, appelés pour donner leurs soins en cette circonstance à madame la duchesse de Berry, ont déclaré unanimement que (insérer la déclaration des docteurs), *et ont promis, d'ailleurs, de nous représenter immédiatement après l'accouchement de la duchesse de Berry l'enfant qu'elle aura mis au monde. Lesquelles déclaration et promesse ont signées. — Vu cette déclaration et voulant concilier les sentiments d'humanité avec les devoirs rigoureux de notre mission, nous nous sommes déterminés à nous retirer dans la pièce voisine, après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour acquérir la certitude complète de la réalité de l'accouchement, et à y attendre la présentation de l'enfant nouveau-né.*

A cette fin, nous avons immédiatement procédé à un examen minutieux de toutes les parties de la chambre et des deux cabinets y attenants, ainsi que des meubles et objets qui s'y trouvent, notamment du lit de la princesse [2], *et nous avons reconnu :*

1° Que l'appartement n'a d'issue que par la porte servant de communication avec le salon ;

2° Que toutes les fenêtres sont grillées de manière à ne pas permettre l'introduction d'un enfant nouveau-né, et sont élevées de six mètres au-dessus du sol ;

1. Tout cela est affaire de forme, qui n'a aucune importance pour Madame. Ça n'amènera aucune longueur dans l'examen, ni aucune investigation humiliante (*Note du général Bugeaud*).

2. *Note du général Bugeaud* : « Affaire de forme : on tâtera les parties du lit où ne sera pas Madame, et seulement pour pouvoir dire qu'on l'a fait. »

3° Qu'il ne se trouve dans ledit appartement aucun enfant nouveau-né, ni d'autre personne du sexe féminin, outre madame la duchesse de Berry et madame Hansler, sa femme de chambre.

Les soins de cette dernière ayant été réclamés par la princesse et jugés indispensables en ce moment par MM. les docteurs Dubois, Deneux et Ménière, nous l'avons autorisée à demeurer dans l'appartement, après toutefois nous être convaincus, et par les apparences et par le résultat de la vérification des médecins, qu'il n'existait chez elle aucun des signes caractéristiques de la grossesse.

Nous nous sommes ensuite retirés à.... heures dans le salon contigü, où nous sommes restés en permanence depuis ce moment jusqu'à ce que l'accouchement ait été accompli.

Pendant tout ce temps, aucun de nous ne s'est absenté ; la porte d'entrée de la chambre de la duchesse est demeurée constamment ouverte, et nulle personne étrangère n'a pénétré dans cette chambre, d'où sont partis à plusieurs reprises des cris qui attestaient les douleurs de l'enfantement.

A... heures..... minutes, des vagissements se sont fait entendre, et à l'instant sont sortis de la chambre à coucher de madame la duchesse de Berry, MM. les docteurs Dubois, Deneux et Ménière, lesquels nous ont présenté un enfant nouveau-né du sexe...., et nous ont déclaré qu'il venait de sortir du sein de madame la duchesse de Berry, laquelle déclaration ils ont signée....

Après quoi, nous avons clos le présent procès-verbal dans le salon ci-dessus désigné, le.... 1833, à.... heures du...., et l'avons signé après lecture.

Le général Bugeaud fut très surpris de ce que Madame n'avait pas admiré ce chef-d'œuvre, et se trouvant avec M. de Brissac et moi, il voulut en commenter chaque article en cherchant à le justifier. N'ayant pu venir à bout de nous faire approuver ce sale procès-verbal, il sortit fort courroucé et dit aux officiers qui lui ouvrirent la porte : « Ce sont des bêtes *(en termes plus énergiques)*, il n'y a pas moyen de leur faire entendre raison. »

2 mai. — Hier soir, je le vis entrer à dix heures dans le salon. Madame avait été accablée toute la journée et s'était endormie de bonne heure au son de quelques accords sur le

piano. J'avais laissé sa porte ouverte comme de coutume. M. Ménière étant venu faire sa visite obligée me demanda des nouvelles de S. A. R. Je lui dis qu'elle dormait ; il n'alla pas plus loin. Mais le général, survenant alors, s'élança vers moi en s'écriant : « Plus d'indulgence ! J'ai été trop humain ! Désormais tout se passera en règle : je ne veux plus être dupe ! » Et il me jeta au nez la *Guyenne*, qui niait tout. Puis au docteur : « Pourquoi n'êtes-vous pas entré chez Madame ? que fait-elle ? — Madame est endormie, Monsieur, lui dis-je, vous pouvez vous en assurer ; la porte est ouverte. Mais veuillez parler moins haut, car vous la réveilleriez et d'une manière pénible. » Il n'osa pourtant pas entrer chez la princesse et se contenta de me montrer le poing en répétant : « Oui, j'ai été trop bon, trop indulgent. Maintenant j'ordonnerai, et je commence par ordonner à M. Ménière de venir trois fois par jour ici ; que cela convienne à Madame ou non, il faudra bien qu'elle le reçoive. — Je sais parfaitement, Monsieur, lui dis-je, que vous pouvez ordonner, car vous êtes le maître ici. » Il se promena dans la chambre pendant quelques moments comme un furieux, puis il sortit sans me regarder. J'ai été malade pendant trois jours de cette scène qui ne peut être rendue, et pendant laquelle j'avais tâché de conserver mon sang-froid. Celui du général l'avait tellement abandonné, qu'au lieu d'aller se coucher, il fut promener son agitation dans notre petit jardin jusqu'à quatre heures du matin. En rentrant, il nous a écrit, à M. de Brissac et à moi, une lettre collective, qui m'a été remise tout à l'heure. Quoiqu'elle ne soit pas fort amusante, je la transcris ici :

3 mai, à 4 heures du matin.

A Monsieur de Brissac et à Madame d'Hautefort

Monsieur et Madame,

L'indignation que me causa hier l'article de la Guyenne *et que me cause chaque jour le machiavélisme du parti légitimiste, me fit sortir hier de mon caractère et de mes résolutions. J'avais*

résolu dans ce moment de fougue de ne plus rien ménager pour faire bonne et sûre garde. Aujourd'hui, plus calme, je renonce à toute autre mesure préventive qu'à celle de faire coucher MM. Ménière et Deneux dans le salon, dont aucune porte ne sera fermée à clef. — Je préfère que la constatation de l'accouchement soit imparfaite que d'être barbare envers une femme malheureuse, qui dans un haut rang eut des qualités précieuses. Mais en même temps que je renonce aux moyens que votre conduite et celle de la presse me donnaient le droit de prendre, je vous rends responsables de la liberté de Madame. J'ai la certitude que le gouvernement la mettrait d'abord en liberté après l'accouchement, s'il était bien constaté. C'est à vous de savoir si vous désirez qu'elle soit libre. Si vous ne prévenez pas dès que vous serez informés des premières douleurs, il sera prouvé au monde que vous avez sacrifié la duchesse à l'espérance la plus illusoire, la plus vide qui fut jamais. La barbarie sera de votre côté et je n'aurai rien à me reprocher, car j'ai tout fait pour mettre Madame en liberté.

Je vous l'ai dit : Vous n'hériterez pas [1].

La Société des droits de l'homme *saura nous venger. Je vous aurais préférés à elle il y a peu de temps, aujourd'hui je suis dans le doute, car vos organes ont le même langage, emploient les mêmes moyens.*

J'ai l'honneur d'être, Monsieur et Madame,

Votre très humble serviteur,

BUGEAUD.

6 mai. — Ce soir, j'entendais un soldat qui chantait avec une jolie voix une marche que je croyais me rappeler. Le soldat a dit à ses camarades : « On jouait cela quand nous étions dans la garde royale. Ah ! c'était alors le bon temps !... » Et il n'a plus chanté, mais il s'est rapproché des autres et leur a parlé tout bas, tout bas.

La surveillance de l'intérieur devient de plus en plus odieuse. Vingt fois le jour on vient troubler Madame sur les plus légers prétextes, afin de *la voir*. Indignée de cette

1. Il nous avait dit souvent que si Louis-Philippe tombait, le gouvernement légitimiste *n'hériterait pas*, et que ce serait la République. (*Note de Mme d'Hautefort*).

persécution, je vais souvent répondre pour elle, mais on ne se contente pas toujours de cet échange.

Du 10 mai au 8 juin 1833. — Le 10 mai, Madame la duchesse de Berry me chargea d'écrire à la princesse de Beauffremont [1]. Je n'avais rien de plus à cœur que de faire ce qui était agréable à Madame, et je ne crois même pas avoir eu une seule pensée qui n'ait été pour elle pendant ma longue réclusion. J'écrivis donc, et lui montrai ma lettre, qu'elle approuva. Je reçus la réponse de Laurence, qui me mandait avoir reçu seulement la copie de ma lettre qui avait été retenue à la poste. J'ai su depuis que plusieurs copies en avaient été répandues *par ordre*. Je ne me figurais pas qu'un simple souvenir à une amie eût autant d'importance. Cette publicité me parut pitoyable ; et plus pitoyable encore le vol qui m'en avait été fait. Je m'étais bien engagée, en m'enfermant à Blaye, à n'écrire que des lettres ouvertes, mais non à les perdre et à ne laisser arriver à mes amies que des copies. La lettre que j'adressais à Mme de Beauffremont était sa propriété ou la mienne : il y avait fraude en la retenant.

Quelques jours après, M. Bugeaud demanda à être introduit près de S. A. R., et lui dit qu'il venait de recevoir une dépêche télégraphique, par laquelle on le chargeait d'annoncer à Madame que M. de Lucchesi était à la frontière, qu'il en avait prévenu le gouvernement et qu'il demandait à Madame si elle voulait le recevoir. « Mais, général, dit Madame, ce n'est pas une question a faire à une femme de lui demander si elle a envie de voir son mari ! Vous répondrez que je désire qu'il vienne tout de suite. » Le général sortit. S. A. R. me fit appeler et me conta ce qui s'était passé. « Avez-vous vu la dépêche ? lui demandai-je. — Non », me dit Madame. Elle la fit demander. M. Bugeaud lui envoya, non la dépêche, mais une copie du passage où il était ques-

1. La duchesse de Berry avait accouché, le 10 mai, à 3 h. 20 minutes du matin, d'une fille, Anne-Marie-Rosalie Lucchesi-Palli, qui mourut à Livourne le 18 novembre 1833.

tion du comte Lucchesi. Il y avait : « Demandez *sans importance* si madame désire le voir. » Il était clair que c'était un piège, qui fut déjoué par le vœu très sincère que S. A. R. formait pour l'arrivée de M. de Lucchesi.

En supposant qu'il eût réellement attendu la réponse du gouvernement à Strasbourg, nous calculions que M. de Lucchesi pouvait arriver à Blaye sous peu de jours ; et cependant on n'en parlait pas du tout à la citadelle. Madame, choquée de ce silence, en témoigna sa surprise au général. « Comment dois-je qualifier ce trait de votre gouvernement, Monsieur ? lui dit-elle. On me dit que M. de Lucchesi est à la frontière, qu'il viendra ici aussitôt que je le demanderai : ma réponse est affirmative et prompte, et je n'entends plus parler de rien ? Si Louis-Philippe a voulu me jouer, il s'est encore plus joué lui-même. — Mais, madame, répondait M. Bugeaud assez embarrassé, je ne comprends rien moi-même à ce silence et je vais encore en écrire. » Il écrivit, en effet, mais au lieu d'une réponse précise il n'en reçut qu'une évasive, où l'on disait que l'on ne concevait rien à la marche du voyageur ; que beaucoup de gens le croyaient à Paris, mais que s'il y était, il y était bien caché, etc. Depuis lors, M. Bugeaud évita ce sujet de conversation, honteux, je le suppose, de cette nouvelle infamie de son gouvernement.

Depuis l'espèce de transaction que Madame avait faite avec le général, il avait été souvent question du voyage de S. A. R., et elle avait paru désirer qu'on la transportât à Bayonne ou à Saint-Sébastien, d'où elle aurait pu gagner Barcelone et s'embarquer de là pour Palerme. Les ministres répondirent que Madame la duchesse de Berry ne traverserait pas l'Espagne ni la France, et qu'une frégate armée serait envoyée à l'embouchure de la Gironde pour la conduire en Sicile par Gibraltar sans débarquer nulle part. Le gouverneur de la citadelle devait l'accompagner.

L'immense détour qui était imposé à Madame l'effraya peu. Familiarisée avec les dangers, elle craint encore moins ceux de la mer. J'avoue que ma faible santé ne me sembla

pas pouvoir résister aux fatigues d'une traversée de neuf cents lieues. J'appréhendai qu'une trop forte épreuve ne me mît dans l'impossibilité d'être utile à Madame, et me déterminai à lui soumettre mes craintes. Sa bonté ne se démentit pas en cette occasion. Elle comprit que mes forces ne seconderaient pas mon courage et consentit à me laisser en France, en supposant que je fusse remplacée auprès d'elle. — S. A. R. me chargea d'écrire à Mme de Montaigu et à Mme de Castéja. Ces dames n'ayant pu se rendre au désir de Madame, S. A. R. réclama en cette circonstance une amie dont le dévouement ne se fit pas attendre. Mme de Beauffremont apporta elle-même sa réponse. Son mari obtint la permission de s'embarquer aussi avec Madame.

Quelques jours avant son départ, Madame reçut enfin M. Hennequin, dont elle avait en vain réclamé les conseils ainsi que ceux de M. de Chateaubriand. Celui-ci était parti pour Prague. Madame ne pouvait plus espérer de le voir.

M. de Mesnard avait remplacé M. de Brissac, que sa famille réclamait après une absence presque continuelle de trois années. Je ne saurais assez me louer de mon compagnon d'infortune, dont l'amitié m'a été d'une grande consolation pendant tous nos malheurs. — M. Hennequin passa trois jours à Blaye pour régler avec S. A. R. les affaires importantes qui concernaient la fortune de ses enfants et sauver quelques débris de leur ancienne splendeur. Continuellement occupée d'eux, elle ne trouvait d'allégement à ses maux qu'en nous parlant de Louise et de Henri.

Malgré la parole donnée par le général Bugeaud au nom du gouvernement de Louis-Philippe, il semblait qu'on voulût l'éluder en mettant chaque jour de nouvelles entraves au départ de Madame. En engageant elle-même sa parole, S. A. R. avait exigé la signature de la majorité des Ministres. Au lieu de cela, M. Bugeaud ne reçut qu'une lettre, signée seulement de deux d'entre eux, dans laquelle on se réservait encore les « éventualités » ; et cette lettre ne fut communiquée à Madame qu'après l'événement. De nouvelles difficultés

survinrent lorsqu'elle demanda à partir. On exigea encore d'elle trois choses : 1° un certificat de ses médecins qui donnât l'assurance que sa santé lui permettait de partir, 2° que Madame désignât elle-même le lieu où elle voulait être conduite, 3° que S. A. R. donnât elle-même par écrit la liste des personnes qu'elle emmenait. Pressée vivement par M. Bugeaud de répondre sur-le-champ à ces questions, elle voulut auparavant consulter M. Hennequin, puisqu'il était à sa portée ; ce qui fut terminé le lendemain.

Le général devenait de plus en plus ombrageux à l'égard des légitimistes et particulièrement de ceux qui avaient obtenu l'entrée de la citadelle dans ces derniers moments. De ce petit nombre était le marquis de Dampierre, loyal et fidèle ami de Madame, dont l'esprit distingué et les nobles manières sont autant dignes d'être appréciés que ses vertus sont vénérées dans le Midi. Dans l'incertitude où Madame était de la réponse de Mme de Beauffremont, elle avait pensé à Mme de Dampierre pour l'accompagner dans ce long et pénible voyage, et demanda au général Bugeaud l'autorisation nécessaire pour faire entrer Mme de Dampierre à la citadelle. Il vint aussitôt, et séance tenante le nom de Mme de Dampierre fut envoyé par le télégraphe. Au reste, j'avais assuré Madame que rien dans le monde ne m'empêcherait de la suivre si elle se trouvait sans compagne. Mais Mme de Beauffremont arriva le 5 juin [1]. Elle pensait qu'il lui serait permis d'accompagner Madame à sa sortie ainsi que plusieurs personnes qui avaient réclamé cette faveur ; mais on craignit apparemment de laisser voir que Madame n'avait

1. Le comte d'Hautefort écrivit alors, de son château d'Etiau, au préfet de Maine-et-Loire : « L'incertitude où j'étais jusqu'à présent de la marche de Mme d'Hautefort ne m'ayant permis de faire aucun projet, il m'a été impossible de vous dire si je profiterais du passeport que vous eûtes la bonté de me donner pour Blaye. Une lettre d'elle m'apprend enfin qu'elle ne suivra pas Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry à Palerme, ayant trouvé à se faire remplacer, et qu'elle sera sous peu de jours près de moi. Il ne me reste donc plus qu'à vous remercier de votre extrême obligeance, à vous assurer que je n'ai fait ni ne ferai aucun usage du visa que vous voulûtes bien me donner, et à vous prier d'être convaincu de toute la reconnaissance avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très humble et très obéissant serviteur. »

qu'à paraître pour retrouver tous ses amis, et il leur fut prescrit de se rendre de leur côté sur le bateau à vapeur qui devait conduire la princesse jusqu'à *l'Agathe*. Nous avions tous obtenu la faveur de l'accompagner jusqu'à ce qu'elle passât sur cette corvette.

Le cortège de S. A. R. pour sortir de la citadelle fut simplement composé de ceux qui avaient partagé sa captivité. Madame avait passé la nuit à écrire et à terminer divers arrangements, s'occupant de tous ceux qu'elle laissait et de ceux qu'elle espérait rejoindre, laissant de petits souvenirs à ses amis de France, emportant de jolis présents pour ses chers enfants, et emballant elle-même leurs portraits qui ne la quittent jamais. Elle me promit celui de Henri V, aussitôt qu'elle serait réunie à lui.

Le départ était fixé à 10 heures, le 8 juin, jour et heure du marché de la petite ville de Blaye ; par conséquent, tout était arrangé pour que le passage de S. A. R. y fût aussi solennel que possible. J'étais loin d'être joyeuse en voyant la fin de ma réclusion, et n'étais frappée que de l'idée d'une séparation douloureuse et prochaine. Je ne pouvais quitter la chambre de Madame, cette chambre où nous avions passé ensemble de si cruels moments, et j'eus la consolation de voir mon attendrissement partagé par Madame. Elle me donna une bague remplie de ses cheveux et me renouvela la promesse du précieux portrait, promesse qui m'a été confirmée dans sa dernière lettre de Gratz. — Cependant il fallait partir. « Savez-vous, me dit Madame, que nous allons donner à Blaye la représentation de la marche du *Bœuf gras* ? » Tout avait été disposé, en effet, pour donner une espèce de spectacle à la population qui encombrait les quais au sortir de la citadelle. M. Bugeaud donnait le bras à S. A. R. Je voulais me rapprocher d'elle, mais un officier me barra le passage en me déclarant que je ne devais suivre Madame qu'à trente pas de distance ; et pour m'y maintenir, il marchait devant moi. D'autres officiers escortaient lr reste de la suite. Il en fut de même au moment de l'embae-

cation : on ne me laissa pas partir dans le canot de la princesse. J'attendis mon tour au milieu de la foule qui gardait un respectueux silence sur le passage de Madame. Je ne puis rendre l'angoisse où m'avait jetée cette dernière journée. Lorsque j'arrivai au bateau, Madame me reçut avec effusion mais aussi avec fermeté, en me disant : « Allons, du courage, nous nous reverrons. »

Elle avait retrouvé le prince et la princesse de Beauffremont, M. et Mme de Dampierre et leurs enfants, etc. etc. La contre-partie de notre société légitimiste était plus nombreuse, car elle se composait de 60 ou 80 gardes nationaux, outre le gouverneur de Blaye, son état-major, le sous-préfet, etc. Nous arrivâmes devant l'*Agathe* vers midi ou une heure. La marée était alors dans toute sa violence. Deux canots partirent pour venir chercher Madame. La mer était tellement effrayante, que nous suppliâmes S. A. R. d'attendre quelque temps. « Vous avez raison, nous dit-elle ; partir maintenant serait une bravade sans utilité. »

On attendit au moins trois heures dans cette lutte fatigante qui rendit tout le monde malade. Il eût mieux valu partir trois heures plus tard, *mais l'heure du marché eût été passée* ! Quand la mer fut plus calme, Madame, voulant se dérober à de trop pénibles adieux, passa presque inaperçue sur le canot, qui s'éloigna à force de rames jusqu'à l'*Agathe* ; et bientôt nous eûmes perdu de vue cette corvette que nos plus douloureux regrets accompagnaient.

La duchesse de Berry débarqua à Palerme le 5 juillet 1833. Elle mourut le 16 avril 1870, et à l'occasion de son décès il y eut à Angers une cérémonie religieuse, dont l'*Union de l'Ouest* rendit compte en ces termes : « Le 2 mai 1870, à 11 heures, la cathédrale d'Angers était remplie, depuis l'autel jusqu'aux grandes portes, d'une foule recueillie, assemblée pour rendre à la mémoire de S. A. R. Madame la duchesse de Berry le suprême hommage des cœurs chrétiens et français. Les tentures noires et le chiffre C, surmonté de la couronne royale, disaient l'objet de la

pieuse cérémonie et rappelaient le souvenir de l'illustre défunte. La messe a été chantée par M. l'abbé Chesnet, chanoine titulaire. Au chœur, assistaient M. l'abbé Bompois, vicaire général, et le clergé de la paroisse. Après la messe, le célébrant a donné l'absoute. La quête qui a été faite, pendant la messe, et dont le produit sera intégralement versé aux pauvres, a dépassé 1.000 fr. Ne voulant nous exposer à commettre quelqu'oubli bien involontaire, nous renonçons à nommer tous ceux, quel que soit leur rang, qui ont pris part à cette cérémonie, touchant image de fidélité et d'inébranlable affection. Ils savent, et ce sera leur récompense, qu'il ira droit au cœur du noble prince, fils désolé, qui supporte avec une si rare dignité et un si ferme respect de lui-même et de son nom, les chagrins de l'exil. »

Quant à la comtesse d'Hautefort, elle retourna avec son mari, au château d'Etiau, commune de Jumelles. Le 5 juillet 1848, une visite domiciliaire fut faite en ce château par le sous-préfet et le procureur de la République de Baugé. Le comte d'Hautefort mourut le 12 mai 1850, et l'*Union de l'Ouest* lui consacra l'entrefilet suivant : « M. le comte d'Hautefort, ancien officier supérieur des gardes du corps et officier de la légion d'honneur, vient de terminer sa carrière. Issu d'une famille illustre et alliée aux plus anciennes maisons de France, M. le comte d'Hautefort, digne héritier des sentiments de fidélité qui animaient ses ancêtres, montra le même dévoument à l'auguste famille des Bourbons ; et l'on peut dire en toute vérité qu'il ne s'écarta jamais du chemin de l'honneur et de la fidélité. A l'époque de la Restauration, le roi lui accorda un brevet de lieutenant des gardes du corps qui lui donnait le rang de colonel, et le fit plus tard gentilhomme de la chambre. Le comte d'Hautefort laissera de longs regrets dans le souvenir des personnes qui ont eu l'avantage de le connaître. Simple dans ses mœurs, noble dans ses manières, affectueux pour ses amis, doux et bienveillant pour tous ceux qui l'approchaient, on ne pouvait le voir sans être porté d'inclination pour lui, et sans concevoir bientôt une profonde estime pour son caractère. Sa mort chrétienne a été digne de sa vie, et elle sera longtemps pleurée par sa famille et ses nombreux amis. »

La comtesse d'Hautefort décéda à Paris le 17 avril 1873. Voici la lettre que M. l'abbé Massonneau, curé de Longué, écrivit à cette occasion au vicomte Arthur de Cumont, député de Maine-

et-Loire : « Je viens d'assister à une triste cérémonie, à la sépulture de Mme la comtesse d'Hautefort, née de Maillé. La constitution si vigoureuse de Mme d'Hautefort nous donnait l'espérance de la conserver encore longtemps ; mais son séjour à Paris, des habitudes et des relations auxquelles, malgré son grand âge, elle ne pouvait renoncer, l'ont conduite en quelques jours au terme d'une vie qu'elle avait su rendre féconde en bonnes œuvres. Le jeudi 17 avril, Mme la comtesse d'Hautefort expirait dans son hôtel, rue de Grenelle Saint-Germain, à l'âge de 86 ans. La nouvelle de sa maladie et de sa mort a été pour les habitants de Saint-Philbert-du-Peuple et de Longué un deuil public. « Quelle perte pour les pauvres ! » disait-on de toutes parts. Nous pouvons l'affirmer, pas un cœur n'est resté froid ou indifférent en présence de ce douloureux événement. Les obsèques de Mme d'Hautefort ont eu lieu à Sainte-Clotilde, sa paroisse. Parmi la nombreuse assistance qui remplissait l'église, on comptait des représentants de toutes les grandes familles du faubourg Saint-Germain. Le deuil était conduit par son neveu, M. le marquis de Maillé. Mais à cette cérémonie imposante et douloureuse il manquait quelque chose, il manquait la présence des pauvres. A Paris, ils ne connaissent pas la plupart du temps la main qui vient à leur aide. Ah ! le cortège de charité qui fait le plus bel éloge des morts, n'eût pas manqué assurément à Mme d'Hautefort si sa vie se fût terminée au château d'Etiau. En disparaissant, la comtesse d'Hautefort laisse un vide immense dans le pays qu'elle habitait. Par son nom, par ses alliances, par son caractère, par son âge, elle y occupait une position exceptionnelle. On n'oubliera pas de longtemps l'affabilité, la bonté, la simplicité charmante, avec lesquelles elle faisait à ses hôtes les honneurs de son château. Mêlée durant sa longue existence à tant d'événements, ses souvenirs lui fournissaient le sujet de récits pleins d'intérêt. Nommée, jeune encore, dame du palais de la Duchesse de Berry, Mme la comtesse d'Hautefort assista à son entrée en France, et aux fêtes brillantes que firent bientôt oublier, hélas ! le crime de Louvel et la funeste révolution de 1830. La comtesse d'Hautefort, qui avait été la compagne de la princesse dans ses jours de joie, ne voulut pas se séparer d'elle au moment des épreuves. Après avoir partagé sa prison, lorsqu'elle fut enfermée au château de Blaye, Mme d'Hautefort continua de visiter Mme la duchesse de Berry

dans son exil. Aussi, pendant les jours qui précédèrent sa mort, le nom de Caroline revint-il à plusieurs reprises sur ses lèvres. On eût dit qu'en l'appelant, elle attendait le moment de se réunir à elle. Femme d'une haute intelligence et d'un grand cœur, Mme la comtesse d'Hautefort avait en politique des idées très larges, très conciliantes et toutes d'apaisement. Jamais il ne lui échappait un mot amer contre la branche cadette des Bourbons ; et qui, cependant, aurait eu plus qu'elle le droit de s'en plaindre ! Mes relations avec Mme la comtesse d'Hautefort m'avaient mis à même d'apprécier l'étendue de sa charité, et je puis dire qu'elle se regardait comme obligée de ne laisser autour d'elle aucune misère sans soulagement. Je n'ai pas souvenance d'avoir sollicité inutilement son concours pour une bonne œuvre. C'est un hommage de reconnaissance que je me plais à déposer sur son tombeau. Cette disposition si admirable de son cœur lui a permis, je n'en doute pas, de se présenter avec confiance au tribunal du Souverain Juge, qui ne laisse rien sans récompense, pas même un verre d'eau en son nom. Si nous pouvons éprouver quelque consolation à la perte que nous venons de faire, c'est en pensant que Mme la comtesse d'Hautefort a pour lui succéder des petits-neveux qui ne failliront pas aux exemples qu'elle leur a donnés. Ils seront, comme elle, l'appui des malheureux, et les pauvres de Saint-Philbert et de Longué trouveront en eux des cœurs toujours compatissants à leurs souffrances. »

Une noble maison d'Anjou, la maison d'Hautefort, venait de s'éteindre sans qu'il restât personne pour perpétuer ce nom illustre.

F. Uzureau.

ANTONMARCHI[1]
ÉTAIT-IL MÉDECIN ?

Voici l'une des plus troublantes et des plus graves questions que soulève cet exil de Sainte-Hélène pourtant si fertile en interrogations et en surprises [2]. Serait-il vrai que Napoléon, pendant plus de deux années de souffrances, n'eût reçu des soins que d'un fanfaron ignare, « point docteur, pas même médecin », et que les membres de sa famille, chargés par le gouvernement anglais de lui fournir les secours mé-

1. L'orthographe adoptée ici est celle du registre de l'état-civil de Morsiglia, où l'enfant est inscrit comme né le 4 juillet 1789 ; c'est celle qui est suivie dans tous les documents officiels ou officieux, dont il sera question au cours de cette étude. Malgré le changement qu'y a apporté Antonmarchi, elle reste l'orthographe légale, et, de ce fait, tranche la petite question posée par M. Masson (*Autour de Sainte-Hélène*, I, 129).

2. « On a peu de renseignements sur le Docteur Antommarchi, et, sur la plupart des points, on se voit obligé de répéter ce que disent de lui les articles biographiques ». Tel est l'aveu que fait M. Philippe Gonnard dans son livre sur *les Origines de la Légende Napoléonienne*.

C'est pourtant avec cette ignorance pour tout bagage que les historiens ont jusqu'ici dénigré les connaissances professionnelles d'Antonmarchi. Au dossier, en dehors des quelques renseignements fournis par l'accusé lui-même, pas une pièce qui vienne étayer cette catégorique affirmation d'incapacité. Vraiment c'est insuffisant et, en l'espèce, quelque peu ridicule. Qu'Antonmarchi, à son retour de Sainte-Hélène, eût éprouvé, comme tous les membres de la « Famille », les rigueurs des gouvernants de l'Europe, lesquels ne pouvant pas lui confisquer ses biens, puisqu'il n'en avait pas, jugèrent bon de détruire sa réputation, il n'y avait là rien que de naturel. Seul, le contraire eût pu attirer sur lui quelque soupçon. Mais que des historiens érudits, éloignés de ces évènements, aient pu accepter sans hésiter un jugement basé uniquement sur la rancune et la haine ; qu'ils n'aient point révisé, à la faveur de documents positifs, un procès sans preuves, voilà de quoi surprendre. Les pièces apportées ici sont donc toutes, *sans aucune exception*, absolument inédites. Elles éclairent la figure du médecin de Napoléon d'un jour assez nouveau pour que sa valeur médicale reste désormais hors de cause. Mais je n'ai envisagé ici que le professionnel et non l'homme privé. Sur celui-ci, au moins dans cette étude, je n'apporterai aucun fait nouveau ni aucune opinion personnelle. Il a d'ailleurs des témoins de ses actes et on peut le confronter avec eux.

dicaux qu'il réclamait, eussent été assez inconscients pour lui adresser un individu sans titres ni connaissances, dont le seul mérite, à leurs yeux, eût été d'avoir vu le jour dans l'île berceau des Bonaparte ? Que Fesch, absorbé par ses tableaux et ses objets d'art, dérangé dans ses manies de vieux collectionneur par une responsabilité inattendue, ait accepté pour médecin de son neveu le premier qui s'offrait à lui, passe encore. Mais Letizia, la Mère, dont l'amour pour « son grand et malheureux proscrit », comme elle l'appelait, ne s'était pas démenti un seul instant depuis la Crise terrible, aurait-elle pu accepter de laisser partir pour la remplacer au chevet de son fils, bientôt agonisant, ce « barbier corse, le plus ignorant dans sa profession » ? Rien, dans sa conduite, ne nous autorise à supposer un manquement si grave à l'affection maternelle.

Il faudrait donc admettre que Madame et le Cardinal avaient sur l'homme qu'ils envoyaient à Sainte-Hélène des renseignements assez exacts et assez sérieux pour le juger digne de leur confiance, et pour remettre entre ses mains — puisque le gouvernement anglais leur en confiait la charge — la santé du prisonnier. Alors d'où vient qu'Antonmarchi est apparu à des historiens modernes comme un ignorant et un incapable, inapte à servir de médecin à l'Empereur ? N'est-ce point que sa tâche était au-dessus des forces et des connaissances humaines de ce temps-là ? Oui, sans doute, puisque ni O'Méara, ni Stokoë, ni Arnott, tous médecins patentés, n'arrivèrent point, non pas à guérir l'Empereur, mais même à diagnostiquer sa maladie. Si donc Antonmarchi n'a réussi qu'à procurer à son malade une amélioration passagère, convient-il de rejeter sur lui personnellement des fautes professionnelles imputables à une instruction inférieure et insuffisante, ou faut-il rendre responsable l'époque entière et les connaissances médicales du moment ? C'est ce qu'il convient d'examiner en étudiant l'instruction et la science professionnelles de notre barbier.

Barbier, d'abord il ne l'était point et ne le pouvait être,

car le temps des barbiers était passé. S'il est vrai que « jusqu'au milieu du XVIIIe siècle la chirurgie était exercée par les barbiers chirurgiens perruquiers », Antonmarchi ne vivait pas au milieu du XVIIIe siècle, mais au commencement du XIXe, et Napoléon, lui-même, avait pris soin de relever à son véritable niveau la profession des anciens barbiers. Il fallait désormais des titres effectifs, et nul n'exerçait plus la médecine qu'il ne fût officier de santé ou docteur.

Or Antonmarchi était docteur en médecine. Il avait acquis son diplôme à l'Université de Pise le 13 mars 1808. Après avoir consigné la veille la somme de 304 lires 2 sous, montant des droits de son doctorat en philosophie et en médecine, il avait pris le bonnet le lendemain : « Aujourd'hui, 13 mars 1808, M. Francesco fils de Jean Antonmarchi, de Morsiglia en Corse, a été reçu docteur en philosophie et en médecine. Le Docteur Andréa Vaccà l'a couronné ; le député M. l'archidiacre Morali a pris le décret qu'a demandé M. le chancelier Meazzoli pour le Chancelier épiscopal empêché. » Telle est la pièce authentique par laquelle le Docteur Antonmarchi pouvait désormais se consacrer à la profession médicale.

Mais deux mois, à peine, après la réception du jeune docteur, le décret impérial du 12 mai 1808 bouleversait la Toscane. Napoléon, après avoir chassé la Reine d'Etrurie, se décidait à annexer à l'Empire les populations florentines, et le régime impérial, avec ses formules centralisatrices, se substituait à l'ancien gouvernement. L'exercice de la médecine nécessitait désormais un titre scientifique français. Antonmarchi aurait pu alors obtenir l'équivalence de son grade de docteur en médecine toscan contre celui de docteur en médecine français, comme il était aisé de le faire, en repassant une thèse de doctorat. Mais il en jugea autrement. Il prit le parti de recommencer ses études, et, reprenant la « gabanella » de l'étudiant, il vint à Florence approfondir, sous les maîtres éminents du Collège de Chirurgie, cette science chirurgicale dont ses études médicales lui avaient donné un aperçu.



Le 9 juillet 1808, Francesco Antonmarchi fut admis à l'hôpital de Santa Maria Nuova, le grand hôpital enseignant de Florence, comme jeune étudiant en chirurgie, avec la caution du Docteur Nicodemo Bottega. Il devait fournir pour sa nourriture et son entretien 4 écus par mois [1], et, le jour même de son entrée, il paya à titre d'avance la somme de 8 écus, outre celle des 6 autres écus constituant le dépôt habituel. Moyennant quoi, il fut un des « convittori » de l'établissement. On appelait ainsi les élèves qui, ayant le gîte et le couvert dans l'hôpital, devaient en payer la fourniture. Répartis en groupes divers, ils assuraient des services secondaires de visite et de garde et remplissaient un rôle d'internes auxiliaires.

Antonmarchi commença donc par le bas de l'échelle et fut admis dans la classe des nouveaux, comprenant les assistants des gardes et astreints à toutes les leçons de l'hôpital. Sans compter le grand cours d'anatomie, qui durait pendant la presque totalité des études, il aurait à suivre des cours complets de physiologie, de pathologie chirurgicale, de thérapeutique, de traitement des maladies particulières, de médecine opératoire, d'obstétrique, de chimie médicale, de botanique, de matière médicale, tous cours professés dans un espace de deux ans et dont le cycle absorberait les quatre années d'études. Il serait tenu de gagner tous ses grades et de « jeune assistant », de devenir, en suivant une filière longue et difficile, « sous caporal », puis « caporal », en passant, chaque fois, un examen. Ainsi il arriverait enfin à cet état bienheureux de « giovane di medicheria » qui, pour les « nouveaux » de S. Maria Nuova, devait paraître un coin du Paradis.

Car la « Medicheria » ou « Officina Chirurgica », analogue à nos salles de consultations modernes, fournissait le grade le plus élevé qu'on pût atteindre au cours des études.

1. L'écu toscan valait alors 5 fr.88 en monnaie française.

Choisis parmi les caporaux, les huit élèves de Medicheria n'étaient admis dans cette haute catégorie qu'après y avoir été reconnus aptes par un concours difficile. Chargés des consultations, ils avaient pour eux un matériel particulier et une installation spéciale. Ils exerçaient pleinement la chirurgie élémentaire.

En échange des services rendus à l'hôpital, ils recevaient gratuitement la nourriture, leur entretien, et jouissaient de l'exemption entière du payement de la pension mensuelle. Ils restaient deux ans dans cette catégorie, qu'ils pouvaient quitter avant la fin de ce temps pour prendre le bonnet de docteur. Outre les différents travaux de l'hôpital, ils étaient tenus de suivre encore les cours d'anatomie et les diverses leçons de chirurgie. Ce n'étaient point là des emplois d'oisifs.

Antonmarchi, étudiant appliqué, remplit avec exactitude ses fonctions. Le 1er janvier 1809, il était nommé « sous-caporal » et, de ce fait, bénéficiait de la diminution d'un écu dans la pension mensuelle à payer à l'hôpital ; le 20 mars, « caporal », d'où bénéfice d'un autre écu dans la mensualité à fournir. Le 1er juillet, il quittait l'hôpital pour aller passer à Morsiglia trois mois de vacances jusqu'à la fin de septembre. Mais revenu le 1er octobre 1809, il reprenait sa tâche, qu'il ne devait plus interrompre que pour raison de santé pendant un mois et dix jours, du 1er août au 10 septembre 1810. Le 1er octobre de cette même année, il était nommé premier élève du « Campo Santo », où il venait de passer trois mois sous la direction de Mascagni, et cette nomination, où se manifeste déjà la protection qui devait le suivre durant si longtemps à S. Maria Nuova, lui donnait les avantages de la Medicheria : il n'aurait plus rien à payer à l'hôpital. Continuant sa vie studieuse, il passait enfin dans la Medicheria au milieu de mars 1811.

Tout portait à croire qu'Antonmarchi terminerait régulièrement les deux années de Medicheria auxquelles il avait droit avant de quitter l'hôpital. Mais un incident avait

apporté un certain trouble dans sa vie d'étudiant pauvre. Le 16 décembre 1811, on lui avait volé, dans sa chambre, son pécule contenu dans sa malle et consistant en 13 pièces de 10 paoli chacune. On l'avait, disait-il, laissé « sans un sou ». Et dans une supplique adressée, le 18 décembre, aux membres de la Commission administrative de l'hôpital, il avait demandé « étant très éloigné de sa famille, et se trouvant au lit sans soutien » qu'on voulût bien lui faire « remettre une petite aumône ». Mais cette demande modeste avait été rejetée le 8 janvier 1812. Antonmarchi restait sans argent.

Est-ce cette perspective peu alléchante qui le détermina à quitter S. Maria Nuova, ou était-il déjà assez avant dans la protection de Mascagni pour que celui-ci s'occupât de lui faire une situation ? Toujours est-il que le 13 janvier 1812, le jeune homme, alors le sixième dans la Medicheria, adressait à la Commission de l'hôpital une lettre l'informant de ses projets de départ :

Une carrière attrayante s'est ouverte à moi pour pouvoir m'occuper avec avantage de l'exercice de la médecine et de la chirurgie et cela me détermine à me libérer de la charge de mon maintien dans les hôpitaux qui dépendent aujourd'hui si heureusement de votre administration. Cependant je ne pourrai suffire tout seul à mener à bien cette détermination si vous ne daignez m'en fournir les moyens. Je brûle donc de vous présenter les instances respectueuses par lesquelles je demande que pour fournir aux dépenses de l'Immatriculation en chirurgie il vous plaise de m'accorder la somme de 50 écus. Cette somme sera bien compensée par une dépense largement supérieure que votre administration supporterait si elle devait continuer à pourvoir à mon maintien pendant l'espace de 14 mois qui me manquent pour terminer le cours de mes pratiques de Medicheria. Dans l'espoir de voir ma demande bien accueillie, j'ai l'honneur...

ANTONMARCHI Francesco [1].

1. Original en italien comme toutes les lettres d'Antonmarchi publiées ici, sauf celle adressée à Fontanes.

La Commission administrative n'était pas facile à émouvoir. Malgré l'enquête favorable menée par le surintendant des infirmeries, Bolli, qui louait dans son rapport « le service exact du sieur Antonmarchi et ses excellentes qualités de jeune étudiant et subordonné », la Commission rejeta sa demande, et c'est à ses frais que le jeune étudiant dut prendre l'Immatriculation en Chirurgie [1]. Le 27 janvier 1812 il quittait l'hôpital de S. Maria Nuova pour se consacrer à l'exercice de son « attrayante carrière ».

*
* *

Libéré enfin de ses longues études, le jeune docteur alla s'installer à Livourne. Qu'y fit-il ? On ne sait. Ce moment de sa vie reste obscur et les recherches sont infructueuses. A peine une note de police signale-t-elle qu'il y était employé « au service des Français ». Mais à quel service ? Fut-ce à la réorganisation des quatre hôpitaux de Livourne, alors dans le plus grand désordre ? Fut-ce à des services municipaux, ou à des services militaires accessoires ? Toujours est-il que son séjour à Livourne, très bref, ne fut guère qu'un passage. Il retourna à Florence où l'appelaient des souvenirs, des relations, surtout la protection de son illustre maître le professeur Mascagni. Il revint aider ce dernier dans ses grands travaux d'anatomie. Et sa carrière prit à ce moment une autre orientation.

Le 5 novembre 1812, le professeur adjoint Filippo Uccelli, remplissant à l'hôpital de S. Maria Nuova les fonctions de prosecteur d'anatomie [2], était nommé à la chaire de clinique externe et d'opérations chirurgicales. Cette nomination laissait libre le poste de prosecteur, et Mascagni, le premier informé de la nouvelle, put la communiquer à

1. La date exacte de la nomination d'Antonmarchi au grade de docteur en chirurgie n'a pu être retrouvée, les registres de l'Université de Pise relatifs à ces nominations ayant subi une interruption depuis le 30 novembre 1810 jusqu'au 7 juin 1815.

2. Le titre de prosecteur correspondait, non point à celui que nous qualifions ainsi aujourd'hui, mais à celui de Chef des travaux anatomiques de nos Facultés modernes.

son élève favori qui se mit immédiatement sur les rangs des candidats :

Monseigneur, écrit-il dès le 17 décembre 1812 au Grand Maître de l'Université Impériale, le nommé Antonmarchi François, natif de la Corse, docteur en chirurgie et en médecine, a l'honneur de vous exposer très respectueusement que, destiné à l'exercice de la médecine, il aspirerait aujourd'hui à la place de Disséqueur (*sic*) et Répétiteur d'Anatomie dans l'hôpital de Florence. C'est ce qu'il ose en ce moment vous demander.

Si V. E., aimant toujours encourager et répandre les bienfaisantes faveurs sur les individus de l'Empire, et notamment sur ceux qui en dépendent elle daigne accomplir les vœux de l'exposant mais elle est retenue par la crainte de mal diriger ses bontés, elle n'aura qu'à demander préalablement des informations à l'excellent professeur d'anatomie Mascagni dont l'exposant a été pendant 5 ans l'élève et est toujours l'admirateur.

La place que ledit exposant demande était auparavent occupée par M. le Dr en chirurgie Filippo Uccelli que V. E. a bien voulu dernièrement employer en qualité de professeur en chirurgie dans le susdit hôpital de Florence.

Le pétitionnaire fondant son espoir dans le grand homme et dans l'ami de l'humanité dont l'office sublime n'a d'autre but que de rendre heureux celui qui l'implore, espère pouvoir obtenir l'emploi qu'il demande sans témérité et sans inaptitude pour bien accomplir les fonctions qu'il requiert. J'ai l'honneur...

François Antommarchi.

Dès sa réception ce pathos était transmis par Fontanes à Cuvier, membre de la Commission Universitaire, « pour examiner et donner son avis ». A quoi Cuvier répondit : « Il paraît convenable, avant de nommer à cette place de prosecteur, que S. E. demande par les voies ordinaires l'avis du professeur auquel ledit prosecteur doit être attaché. » Ainsi la demande, suivant les voies régulières, serait examinée tout à loisir par les compétences officielles. Fontanes écrivit donc le 4 février 1813 au Recteur de l'Académie de Pise, lui demandant de « prendre près du professeur d'a-

natomie, M. Mascagni, les renseignements nécessaires à l'effet de se mettre à portée de lui faire connaître si le sieur Antonmarchi réunit toutes les conditions requises pour remplir les fonctions de prosecteur ».

Sur ces entrefaites, un certain docteur Mazzoni qui, depuis six ans, occupait, sans honoraires, une place analogue de prosecteur dans un autre hôpital de Florence, celui des Enfants trouvés, qui était chirurgien en chef à l'hôpital de Saint-Jean-de-Dieu et chirurgien suppléant à S. Maria Nuova, fit également sa demande pour obtenir la place postulée par Antonmarchi et il eut le soin de la faire apostiller par le comte Corsini, dont tout le monde connaissait l'influence à Florence. Le concurrent était sérieux. Derechef Fontanes dut écrire au Recteur de Pise, le 28 février, lui demandant encore de prendre l'avis de Mascagni « et de le lui transmettre avec le sien dans le plus court délai possible ».

A Pise les choses n'avaient pas traîné. Le 15 mars, l'Inspecteur d'Académie, Santi, faisant fonctions de Recteur en l'absence de M. Sproni, répondait à Fontanes : « Monseigneur, en conformité des ordres que vous m'avez fait l'honneur de me donner par votre lettre du 4 février dernier, j'ai demandé à M. le professeur Mascagni, à Florence, les renseignements nécessaires sur le compte de M. Antonmarchi. M. Mascagni, par sa réponse, m'assure que ce docteur réunit toutes les qualités les plus désirables pour remplir avec honneur la place de prosecteur à l'hôpital de Florence ; il me fait même un récit des préparations les plus difficiles qu'il a su lui présenter dans le cours des années qu'il a passées à son Ecole, et il prie votre bonté de lui donner la préférence pour la place vacante par la promotion de M. le professeur Uccelli.... » Un désir de Mascagni, aussi nettement formulé, semblait ne devoir rencontrer aucune opposition.

Mais lorsque, quelques jours plus tard, on lui demanda son avis sur Mazzoni, dont on fit valoir les mérites, ap-

puyés par le comte Corsini, Mascagni intervint personnellement dans le débat et c'est sans bienveillance qu'il fit le procès de l'intrus : il avait, il est vrai, suivi ses cours, mais sans s'occuper des dissections anatomiques, en sorte qu'il ne pouvait apprécier ses talents. De plus, Mazzoni, très occupé par ses différentes fonctions chirurgicales à St.-Jean-de-Dieu, à S. Maria Nuova et dans sa clientèle, ne pourrait guère trouver le temps matériel de faire les quatre préparations d'anatomie hebdomadaires qu'exigeait le service ; d'instruire les élèves dans l'art de la dissection ; d'aider le professeur d'anatomie dans ses cours toujours accompagnés d'opérations sur le cadavre. Et lui-même ne pouvait plus, comme par le passé, être constamment à l'hôpital. Il était absorbé par « tout ce qui concernait la partie définitive et l'explication des planches de son ouvrage ». Aussi travaillait-il toujours chez lui, ne passant plus à l'hôpital que la matinée. Il avait donc besoin plus que jamais d'un prosecteur sérieux. « Dans Antonmarchi, écrivait-il à Sproni en terminant, il me semble trouver réunies les qualités nécessaires pour faire un bon prosecteur et je vous prie de favoriser sa nomination. »

Cette intervention clôturait le débat. En joignant la lettre de Mascagni, écrite le 22 mars, à la sienne du 24 au Grand Maître, l'Inspecteur Santi se contentait d'ajouter : « M. Mascagni persiste toujours à donner la préférence à M. Antonmarchi et il est digne que ses vœux soient accueillis de vous avec bonté. » Mais Fontanes, tenant sans doute à être agréable à Corsini, insistait auprès de l'Académie de Pise. Le 5 avril, il demandait un supplément d'informations auquel Santi ne put que répondre, le 21 avril, par les mêmes arguments : « Monseigneur, j'ai eu tout l'empressement de m'informer exactement quel serait, parmi les aspirants à la place de prosecteur à Florence, celui qui pourrait mieux en remplir les fonctions. M. le professeur Mascagni, que j'ai consulté, donne la préférence à M. le docteur Antonmarchi, le recommande et en répond. Ainsi, en nommant à la place

de prosecteur M. Antonmarchi, V. E. donnerait une satisfaction très flatteuse à M. Mascagni et serait assurée d'avoir fait un choix utile pour le public. »

Fontanes n'avait plus qu'à signer. Toutefois épuisant les moyens qui s'offraient à lui, il renvoya, encore une fois, tout le dossier de l'affaire à Cuvier, qui était alors en Italie, toujours « pour examiner et donner son avis ». Le scrupuleux Cuvier partit pour Florence et sa réponse fut catégorique : « D'après les renseignements que j'ai pris à Florence, écrivait-il, la présentation de M. Mascagni est convenable et il me paraît que S. E. peut y accéder et nommer M. Antonmarchi. »

Ainsi, M. le Conseiller titulaire de l'Université, lui-même, après enquête personnelle, déclarait Antonmarchi capable de bien tenir le poste. Le candidat n'était donc pas sans consistance, vide de titres et de science, car il n'en eût guère imposé à Cuvier. La conclusion était de poids. Aussi Fontanes, fort de cette dernière appréciation, n'hésita-t-il plus à éliminer définitivement le candidat de Corsini. Après un rapport, daté du 6 juillet, du chef de la division du personnel des Facultés, il prit le 7 juillet l'arrêté définitif :

Nous, Louis de Fontanes, sénateur, grand maître de l'Université Impériale, avons nommé et nommons M. Antonmarchi, docteur en chirurgie, à la place de préparateur d'anatomie à Florence en remplacement de M. Uccelli appelé à d'autres fonctions. M. le Recteur de l'Académie de Pise est chargé de l'exécution du présent arrêté. Fait à Paris au chef lieu de l'Université Impériale, le 7 juillet 1813.

FONTANES

Contre signé : le Chancelier VILLARET.[1]

Antomarchi l'emportait donc. Ses titres profesionnels

1. M. Masson (*Autour de Sainte-Hélène*, III, 228) écrit : « Il est fâcheux que cette nomination n'ait été enregistrée nulle part ». Les pièces précédentes ont montré combien elle avait été régulièrement effectuée. Quant à *l'original* de l'arrêté de Fontanes on le trouve aux *Archives Nationales* sous la cote F 102.645 n° 3076. Il en fut fait deux expéditions.

étaient reconnus, ses connaissances officiellement constatées, il prenait enfin place parmi les membres de l'Université Impériale. L'installation du nouveau prosecteur fut rapide. Le 15 juillet Fontanes écrivait au recteur Sproni à Pise :

Je vous adresse ci-joint l'arrêté par lequel j'ai nommé M. Antonmarchi préparateur d'anatomie à Florence en remplacement de M. Uccelli. Je vous invite à faire part de cette décision à M. Mascagni, professeur d'anatomie, et à prendre les mesures nécessaires pour que M. Antonmarchi soit installé le plus tôt possible dans ces fonctions.

A la réception de cette lettre, le recteur Sproni invita, le 28 juillet, le professeur Mascagni à installer Antonmarchi dans son poste, ce qui fut fait le premier août. A partir de ce jour le nouveau fonctionnaire émargeait au budget de l'Académie de Pise. Le 5 août, Mascagni informait officiellement les membres de la Commission Administrative de l'hôpital de S. Maria Nuova de l'installation d'Antonmarchi, et la Commission en avisait le Préfet de l'Arno, le 10 août. Enfin, le 11 août, le Recteur de Pise en faisait part au maire de Florence. Ainsi tout était officiel et régulier.

*
* *

Voilà donc notre docteur casé. C'est à Florence qu'il doit, semble-t-il, poursuivre désormais le cours d'une existence paisible, mi officielle à l'hôpital, mi particulière dans sa clientèle. Il s'est installé dans le Borgo dei Greci [1] et consacre à ses malades le temps que lui laissent son dur travail à l'hôpital ou l'aide qu'il donne à Mascagni pour ses ouvrages. Aussi, pour établir sa valeur chirurgicale, adresse-t-il, le 15 septembre 1813, une requête aux membres de la Commission des hôpitaux : « François Antonmarchi demande à être admis en qualité de chirurgien-adjoint à l'hôpital impérial de S. Maria Nuova, dans le poste même que

1. Cette vieille rue existe encore. Elle va de la piazza della Signoria à la piazza di Santa Croce.

S. M. le Roi Louis a concédé le 30 août 1802 à M. le Docteur Filippo Uccelli comme prosecteur de cet hôpital. » Mais Mascagni n'est point « persona grata » à l'Administration. Elle trouve qu'il fait dans l'hôpital de « coûteuses recherches » pour ses ouvrages personnels, et son protégé pâtit de cet antagonisme. A la demande d'explications de la Commission, le surintendant Bolli répond que la demande du prosecteur n'est pas fondée puisque Uccelli n'a nullement obtenu le titre de chirurgien adjoint à S. Maria Nuova parce qu'il était dissecteur anatomique, mais parce qu'il était déjà chirurgien à l'hôpital de Pise lorsqu'il fut nommé prosecteur à Florence. Son successeur ne pourrait donc être nommé que par une faveur spéciale de la Commission, faveur justifiée d'ailleurs par ses études antérieures. Mais la Commission doit considérer le nombre déjà trop considérable des chirurgiens adjoints « qui atteint actuellement le nombre de douze alors qu'il était primitivement de deux ». Se rangeant à cet avis la Commission fait donc écrire à Bolli, le 27 septembre, « que dans sa séance du 23 septembre, n'ayant pas trouvé dans la demande de M. Antonmarchi, dissecteur anatomique de cet hôpital, un titre fondé pour le nommer chirurgien adjoint, et, d'autre part, ne voulant pas augmenter le nombre des adjoints qui est aujourd'hui de douze au lieu de deux, elle a déclaré sa demande irrecevable ». Et voilà notre postulant évincé.

Jusqu'à la fin du régime français la carrière d'Antonmarchi s'est poursuivie dans le calme d'une vie d'études et sans incident notable. Mais que va-t-il se passer à la chute de l'Empire ? Conservera-t-on les fonctionnaires de l'Université nommés par le gouvernement de Buonaparte, dont Antonmarchi ? La réponse est d'autant plus incertaine que déjà, à partir du mois de juillet 1814, on a voulu ôter à celui-ci une partie de son traitement. Aussitôt il proteste et expose les faits : Le 30 août 1802, son prédécesseur Filippo Uccelli a été nommé prosecteur avec un traitement annuel de 140 écus à fournir par l'Académie de Pise et la jouissance de la

maison de l'ex-prosecteur. Le 28 novembre de la même année, « S. M. le Roi Louis s'est déterminé à accorder une augmentation de 9 écus par mois audit Uccelli, mais Elle a déclaré en même temps que cette augmentation devait être à la charge de la caisse de l'hôpital, restant entendu que le traitement annuel à fournir par l'Université de Pise est toujours de 140 écus ». Le 23 août 1805, un *motu proprio* a ôté à Uccelli la jouissance de la maison, mais a augmenté d'un écu par mois le traitement à payer par l'hôpital. Uccelli touchait donc annuellement 140 écus de l'Université de Pise et 120 écus de la Caisse Royale. A l'arrivée des Français, l'Université Impériale a pris à sa charge les 140 écus de l'Université de Pise et la ville de Florence les 120 écus payés par l'ex-gouvernement toscan. Ainsi Uccelli émargeait de 823 fr. 20 au budget de l'Académie de Pise et de 705 fr. 60 à celui de la ville de Florence.

Au moment de la nomination d'Antonmarchi la question s'est posée de savoir s'il convenait de faire payer par l'Académie de Pise le traitement d'un maître employé à Florence et l'inspecteur Santi avait envoyé à Fontanes un rapport négatif. Mais Cuvier, consulté à ce sujet par le Grand Maître, a répondu que « le prosecteur étant pour le service du cours d'anatomie perfectionnée, on est fondé à soutenir qu'il doit continuer à être payé par l'Académie ». Antonmarchi a donc reçu la totalité du traitement ancien.

Mais à partir du mois de juillet de 1814, le Gouvernement Granducal a supprimé l'indemnité accordée jadis par le Roi Louis, ne laissant plus au prosecteur que le traitement de l'Université de Pise. Aussi le 7 septembre Antonmarchi « implorant de S. E. la justice qui lui est due » adresse-t-il une réclamation au prince Rospigliosi avec les pièces officielles éclairant les diverses phases de l'affaire. Comme ses prétentions sont trop justifiées pour tenter de les méconnaître, le commissaire de l'hôpital, comte Capponi, « croit devoir apostiller sa demande ». Et le 5 octobre « S. A. I. et R. a nommé François Antonmarchi au poste de

dissecteur anatomique vacant par la promotion à un autre emploi du Docteur Filippo Uccelli, avec le traitement mensuel de 10 écus à fournir par la « Depositeria » Royale, traitement commençant à courir du 1er juillet 1814, avec les devoirs et obligations attachés à ce poste. »

Ainsi le décret de Ferdinand détruit toute équivoque et rassure Antonmarchi. Le voilà fonctionnaire toscan et c'est avec une certaine satisfaction que, le 27 octobre, il reçoit du Commissaire de l'hôpital l'avis de sa nomination et du succès de sa réclamation. Il n'était que temps. Car le chevalier Simon Colonna vient d'arriver de l'Ile d'Elbe, le 22 octobre, et, depuis ce jour, ses visites constantes à Antonmarchi, ses relations quotidiennes avec lui, que la police toscane note soigneusement au jour le jour, auraient probablement modifié, au grand détriment du chirurgien, les sentiments du gouvernement granducal. Antonmarchi n'en payera pas moins, deux ans plus tard, tous les soins que la police a mis à accoler son nom à celui du personnage que l'on sait être le mandataire officieux de l'importun voisin Buonaparte.

*
* *

Quand Paolo Mascagni mourut, le 10 octobre 1815, à l'âge de 60 ans, ce fut pour Antonmarchi la perte la plus sensible qu'il pût faire. Les liens avec Mascagni, formés en 1810, au moment où le professeur avait rencontré chez le jeune homme cette prédisposition particulière à l'anatomie qui l'avait fait distinguer, s'étaient resserrés. Une collaboration plus étroite avait mis les deux hommes en un contact presque journalier. Antonmarchi avait travaillé avec le maître à la préparation de ses grands ouvrages anatomiques, il avait sa confiance, presque ses secrets professionnels. Avec lui il perdait son protecteur immédiat ; il perdait aussi l'espoir de lui succéder plus tard, quand le vieux maître fatigué, occupé uniquement de ses publications, passerait à son protégé cette chaire de professeur, désir

suprême du jeune chirurgien. La mort de Mascagni anéantissait pour jamais les projets et les espoirs. Car Antonmarchi était trop jeune, trop désarmé pour lutter avec avantage contre des confrères plus anciens, plus titrés, plus patronnés. Du reste, son attente ne fut pas longue. Le 16 décembre 1815, le Grand Duc « voulant, à l'occasion de la mort du professeur Paolo Mascagni, systématiser complètement l'instruction donnée dans l'hôpital de S. Maria Nuova » fit une série de nominations ou de mutations, et ce fut l'ex-prosecteur Uccelli, le protégé du Roi Louis, qui échangea sa chaire de clinique externe contre celle d'anatomie.

Antonmarchi n'avait rien. Livré désormais à lui-même, découragé par la nomination d'Uccelli avec lequel il entretenait des rapports assez froids, dûs, sans doute, à leurs divergences politiques, il ne voyait plus pour lui à S. Maria Nuova qu'une situation de sous-ordre et il s'en détachait. Les héritiers Mascagni, trop heureux, à ce moment, de trouver en lui le collaborateur qui avait été tout près de la pensée du Maître, n'avaient point hésité à lui demander son concours pour éditer les œuvres du professeur, et il consacrait volontiers son temps à ces travaux qui, en associant son nom à celui de Mascagni, feraient rejaillir sur lui une partie de la notoriété qui s'attachait au défunt. Dans le premier semestre de l'année 1816 il fit donc paraître le premier ouvrage posthume de la série ; c'était l'*Anatomia ad uso degli studiosi di scultura e di pittura*.

La publication était à peine terminée qu'il apprit, par une circulaire adressée le 21 juin aux membres du corps médical enseignant à Florence par le Directeur de la Faculté de Médecine de Padoue, que la chaire d'anatomie de l'Université de Pavie était vacante et qu'un concours pour ce poste aurait lieu en octobre à Padoue. La place était tentante. Elle lui permettrait, en outre, de continuer l'édition des œuvres de Mascagni dans des conditions encore plus favorables. Le 11 juillet 1816 il écrivit au Grand Duc pour obtenir l'autorisation de se présenter : « François Anton-

marchi, dissecteur anatomique de la Faculté de Pise au Grand hôpital Royal de S. Maria Nuova, a l'honneur de demander à V. A. I. et R. la permission de se présenter au concours de Padoue pour la chaire d'anatomie vacante à l'Université de Pavie, sans que, toutefois, il subisse un préjudice pour ses fonctions actuelles au cas où il ne serait pas choisi par S. M. l'Empereur et Roi d'Autriche pour occuper ladite chaire. » L'autorisation lui fut accordée par rescrit du lendemain, et dès que le comte Capponi l'en eut informé, le 13, il se mit sur les rangs.

Le 5 octobre 1816 eut lieu à Padoue ce concours dont Antonmarchi attendait la possibilité d'un changement dans son existence. Comme titres scientifiques il avait présenté cette *Anatomia ad uso degli studiosi di scultura e di pittura* qui venait d'être publiée. Il avait offert un exemplaire des planches et pouvait espérer. Mais l'ombre de Mascagni ne le protégeait point et il n'avait plus affaire au gouvernement napoléonien. La Faculté, avec quelque dédain pour Mascagni, avait écarté cette œuvre « insignifiante... et loin de lui faire le même honneur que lui avait fait son ouvrage sur la description des lymphatiques ». Mais surtout les notes qui poursuivaient Antonmarchi étaient peu favorables à la nomination d'un homme qui ne pourrait faire un « honnête professeur ». On saisit quel devait être le sens de cet adjectif appliqué à un Français Napoléonien par le Gouvernement Autrichien de 1816. La vérité est qu'Antonmarchi payait aujourd'hui son amitié et ses relations avec Colonna, l'agent de l'infâme Buonaparte.

Découragé, le prosecteur reprit le chemin de Florence. Rien ne l'attirait plus à S. Maria Nuova où, depuis la mort de son maître, il ne faisait plus que du métier ; où la nomination d'Uccelli, soupçonné de faire partie des « indicateurs » de la police toscane, lui faisait la vie difficile. Il demanda alors à passer quelque temps dans sa famille, et, le 31 mars 1817, le Grand Duc l'autorisa à quitter son poste pour deux mois « pour se rendre en Corse, sa patrie, où l'ap-

pellent quelques affaires de famille ». Mais au retour sa vie avait recommencé monotone. Les travaux de l'hôpital ou ceux de la clientèle n'étaient ni distrayants ni passionnants. Seule la perspective de la publication des œuvres de Mascagni jetait quelque flamme dans l'âme de notre chirurgien et il y consacrait ses loisirs. Ainsi s'était terminée l'année 1817 et passée une partie de l'année 1818. Le *Prodrome* de la *Grande Anatomie* était entièrement prêt ; la *Grande Anatomie* elle-même était très avancée. Les héritiers Mascagni, satisfaits de la collaboration de 1816, avaient passé avec Antonmarchi un traité en forme le nommant directeur des éditions Mascagni. Brusquement une nouvelle incroyable bouleversa ce train-train quotidien : on proposait à Antonmarchi d'aller soigner l'Empereur Napoléon à Sainte-Hélène.

Tout ce que cette proposition offrait d'attrait irrésistible pour un médecin jeune et inconnu fut immédiatement saisi par Antonmarchi. Mais elle n'était pas définitive et il fallait causer. Pour cela, le 28 novembre, il demanda un congé au Grand Duc :

Le professeur Antonmarchi, très humble serviteur et sujet de V. A. I. et R. et dissecteur anatomique dans le Grand hôpital Royal de S. Maria Nuova à Florence, ayant une prompte occasion de faire un voyage à Londres pour des circonstances très urgentes et utiles à son propre intérêt, sollicite respectueusement de V. A. I. et R. la grâce de pouvoir s'absenter pour six mois seulement du poste qu'il occupe et de la charge qui lui a été confiée par l'Université de Pise, au rôle de laquelle il est inscrit, promettant que, pendant son absence, il installera à ses frais un habile dissecteur qui mérite l'entière confiance soit du Gouvernement, soit du professeur d'anatomie qui fait ses cours au théâtre anatomique du grand hôpital susnommé.

Le 28 novembre, le Gouvernement fit demander l'avis de la Commission de S. Maria Nuova. Celle-ci répondit, le 3 décembre, que le remplaçant du pétitionnaire serait le Docteur Lippi, sur le compte duquel ni elle ni le professeur d'anato-

mie n'avaient rien à objecter. Elle proposait d'accorder le congé, ce qui fut fait le 5 décembre. Le 7, le Surintendant des Infirmeries était chargé d'informer le postulant de la décision souveraine ; il pouvait quitter la Toscane pendant six mois pour aller à Londres.

Mais les choses prenaient une tournure plus décidée. Le 19 décembre, Fesch annonçait à Antonmarchi son choix définitif : il le nommait officiellement médecin de l'Empereur. N'ayant plus rien à faire à Florence, Antonmarchi demanda alors sa radiation définitive des registres de l'hôpital de S. Maria Nuova et de ceux de l'Université de Pise. Le 29 décembre, le ministre Corsini donnait sa réponse à la Commission de l'hôpital :

S. A. I. et R., à qui l'on a présenté les instances du professeur Antonmarchi, Corse, tendant à obtenir sa démission définitive du poste de dissecteur anatomique dans cet hôpital I. et R., a daigné lui accorder sa démission le dispensant de tout service ultérieur. J'ai l'honneur de vous communiquer cette décision pour que vous la fassiez connaître audit professeur.

Corsini

Ainsi le petit chirurgien de Florence entrait dans l'histoire.

* * *

Voilà les documents et les faits. Il reste à étudier à leur lumière la valeur médicale d'Antonmarchi, à peser les griefs d'ignorance qu'on lui a faits, à admettre ou à écarter les accusations dont il a été l'objet.

En dehors des phrases générales, des épithètes malveillantes de « barbier corse », d'« apothicaire de comédie », d'« anatomiste envoyé exprès pour l'autopsie », qui aigrissent la discussion sans l'éclairer, quelles sont les charges *professionnelles* précises relevées contre lui ? Dans l'ordre des faits : de n'avoir point été reçu docteur en chirurgie de l'Université Impériale ; de n'avoir pas été nommé par le Grand Maître, Fontanes, prosecteur de l'Académie de Pise avec

résidence à Florence ; de n'avoir « pratiqué sur vivants ni Florentins ni Pisans ». Dans l'ordre des affirmations : de n'avoir point apporté de preuves de son titre de docteur en médecine et en philosophie de l'Université de Pise ; de s'être dit « professeur d'anatomie » à l'Université de Pise. Telle est, semble-t-il, la totalité des griefs articulés contre lui avant son départ pour Sainte-Hélène [1]. Quelle en est la valeur ?

Les documents publiés ici ont répondu d'avance à l'accusation de n'avoir pas été nommé *directement* prosecteur de l'Académie de Pise par le Grand Maître. Pour sa vie chirurgicale, elle date du 27 janvier 1812 et s'est continuée à Livourne et à Florence jusqu'au départ pour Sainte-Hélène. Si nous n'avons pas ici, comme pour sa vie officielle, des documents officiels constatant la plus ou moins grande affluence de clientèle — et pour quel médecin pourrait-on présenter de semblables documents ? — nous avons, dans les notes de la police qui l'a surveillé, l'affirmation très nette de sa pratique chirurgicale. Quant à supputer l'importance de la clientèle du Borgo dei Greci, c'est bien impossible. On a pu supposer que sa profession d'anatomiste à S. Maria Nuova tenait Antonmarchi éloigné de la « chair vivante » ; que c'était là profession d'homme de laboratoire, non de chirurgien pratiquant telle que nous la concevons aujourd'hui. Il n'en était pas ainsi à une époque où les connaissances anatomiques poussées beaucoup plus loin que les études de pathologie ne nuisaient point à la réputation et à l'habileté professionnelles, mais où, au contraire, la qualité d'anatomiste renforçait la valeur du chirurgien. Le professeur Andrea Vaccà, si estimé des Bonaparte et une des lumières de la chirurgie italienne de l'époque, était appelé « chirurgien anatomiste à Pise ». Au point de vue de sa clientèle,

1. Je ne parle pas, bien entendu, de la ridicule accusation portée par Hoefer, dans la *Biographie générale*, à savoir que les deux ouvrages d'Antonmarchi, l'un sur le choléra, l'autre sur les vaisseaux lymphatiques, n'existent pas. Il suffit de se présenter dans une bibliothèque publique pour y trouver le *Mémoire sur la non existence de la communication normale des vaisseaux lymphatiques et des veines* (publié en 1829), et les *Mémoires et observations sur le choléra morbus régnant à Varsovie* (publié en 1831).

son titre de prosecteur à S. Maria Nuova ne pouvait donc qu'être utile à Antonmarchi.

Restent les affirmations non suivies de preuves. Antonmarchi a dit à Napoléon (*Mémoires*, I, 85) qu'il avait été reçu docteur en médecine et en philosophie de l'Université de Pise, et, chose très probable, il ne lui a pas montré son diplôme. Mais les Archives de l'Université n'en certifient pas moins qu'il l'avait acquis, à la date du 13 mars 1808. Enfin, il y a l'« affirmation » d'Antonmarchi d'avoir été » professeur d'anatomie ». Cette accusation, formulée pour la première fois en 1823 par les héritiers de Mascagni à la fin de leur lettre au Comte de Lasteyrie, a été reprise depuis, notamment par la *Biographie Générale*, et, en dernier lieu, par M. Masson (*Autour de Sainte-Hélène*, III, 228, 229). Ici il convient de discerner ce qu'Antonmarchi a dit lui-même et ce qu'on a dit à son sujet. Lui n'a *jamais* écrit avoir été professeur d'anatomie : « En 1812 j'obtins de l'Université Impériale le diplôme de docteur en chirurgie. Le Grand Maître me nomma *prosecteur* d'anatomie, attaché à l'Académie de Pise ». Voilà ce qu'il dit à Napoléon (*Mémoires*, I, 85). Entre *professeur* et *prosecteur* il y a une différence appréciable, même pour ceux qui sont peu versés dans les sciences médicales, et il eût été bien simple de transcrire le texte d'Antonmarchi.

Pour l'accusation des héritiers Mascagni, elle ne le touche point. Il est bien vrai que le mot « professeur d'anatomie » se trouve dans le premier prospectus par lequel le Comte de Lasteyrie annonçait l'apparition des planches anatomiques d'Antonmarchi. Mais, en bonne justice, il est impossible de mettre au compte de celui-ci l'affirmation de son éditeur. Il y avait alors entre les héritiers Mascagni et Lasteyrie un conflit matériel qui suffit à expliquer le désir de l'éditeur français de faire « valoir » son auteur, et celui des éditeurs italiens empressés à dénigrer une concurrence. Mais Antonmarchi n'a rien à voir dans ce débat. Sur le prospectus qu'il inséra à la suite de ses *Mémoires* il fit imprimer : « Les

planches que publie le docteur Antonmarchi, ex-prosecteur d'anatomie à l'hôpital de S. Maria Nuova à Florence, attaché à l'Université de Pise... » Ce qui était rigoureusement vrai.

Ainsi tout ce qu'il a écrit dans ses *Mémoires*, relatif à ses titres ou à ses travaux à Florence, est exact, tout est comfirmé par les documents. Il n'était donc point sans « aucune connaissance », comme, le 18 décembre 1819, l'affirmait si dédaigneusement au Roi Louis Bonaparte, Planat, exaspéré de l'insuccès de son ami Foureau de Beauregard (*Vie de Planat de la Faye*, I, 366). Et il ne perdait rien à être comparé à O'Méara, à Stokoë ou à Arnott, tous praticiens médiocres, uniquement formés à la rude école des guerres d'un moment où le diagnostic n'avait guère le temps de s'affiner. D'ailleurs, sans prétendre discuter ici la question si complexe de la maladie de Sainte-Hélène, un médecin de plus grande notoriété, tel Foureau, ou même Corvisart, n'aurait probablement pas mieux réussi à traiter un cas récemment encore qualifié de « compliqué et très difficile » [1], et pour lequel il aurait fallu les ressources du laboratoire moderne. Encore ne s'agit-il que du diagnostic, car le traitement, à supposer qu'il fût possible, nécessitait le consentement de Napoléon, et l'on sait, par la répugnance que l'Empereur marqua à obéir aux prescriptions d'Antonmarchi relatives à la marche et à l'exercice, combien le Malade était difficile.

Par ses études premières, par ses travaux d'hôpital et par sa pratique de clientèle, Antonmarchi méritait donc le cas que Fesch faisait de lui comme *chirurgien*. Mais pourquoi Fesch envoyait-il un *chirurgien* ? Ce n'est point ici le lieu d'en discuter. Il suffit de constater que la valeur scientifique d'Antonmarchi sort grandie de l'examen détaillé de ses titres et de la mise en lumière de sa vie *médicale*. Et cela doit donner à toute la partie *médicale* de ses *Mémoires* un regain de force et de valeur qu'on ne lui avait guère attribué jus-

1. Henri de Varigny, *Journal des Débats*, 14 janvier 1913.

qu'ici. S'il n'a point réussi à guérir son illustre malade, c'est que celui-ci était inguérissable à son époque. Il le serait probablement aussi à la nôtre. Car la médecine, comme la plus belle fille du monde, ne peut donner que ce qu'elle a.

Albert Espitalier.

ROVÈRE

ACQUÉREUR DU COUVENT DE GENTILLY

A SORGUES

La Revue, dans le numéro de juillet-septembre 1914, a publié quelques documents relatifs à l'acquisition, par le conventionnel Rovère, du domaine de la Coste appartenant au marquis de Sade.

Pour nous conformer à l'ordre chronologique, nous aurions peut-être dû faire paraître d'abord l'acte d'adjudication du domaine de Gentilly à Sorgues ; ce fut la première acquisition immobilière de Rovère et la première manifestation d'une fortune assez inattendue et assez surprenante pour qui connaît la détresse à laquelle se trouvait réduit, en 1789 [1], l'ex-capitaine de la garde suisse du vice-légat.

Nous donnons aujourd'hui cet acte, d'après une copie ancienne.

Extrait du registre cotté N° 1 fol. 144 des ventes faites par le directoire du district d'Avignon déposé aux archives Générales de la préfecture de Vaucluse.

Du quinzième jour du second mois de l'an second (5 9bre 1793) à la poursuite et diligence du citoyen Hipolite Milon délégué par le procureur général sindic, deux officiers municipaux du lieu de Sorgues, duement convoqués et ne s'étant point présentés, par devant les soussignés administrateurs, le citoyen Trie faisant les

1. Cf. *Rovère arrêté pour dettes en 1789*, dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911, pp. 92-94.

fonctions de procureur sindic en absence, et nous secrétaire du district d'Avignon département de Vaucluse. Ensuite des affiches et annonces dont à la première enchère du trente du premier mois, pour la vente d'un batiment, couvent et terres du ci-devant Gentily de Sorgues, situés au dit lieu de Sorgues et en son terroir, dans laquelle première enchère personne ne se présenta pour faire des offres et duquel effet la désignation suit :

1° Une terre, batiment et couvent des Célestins de Gentilly de Sorgues, consistant la dite terre en un bosquet au Nord, de deux saumées, trois eminées, trois cosses [1], un grand bassin et plusieurs allées d'arbres tout autour, contenant sept Eminées situées au midi dudit couvent, un petit parterre entouré de la Sorgue, dans l'enceinte dudit couvent, une grande basse-cour, dans l'enceinte du susdit couvent un batiment pour la ménagerie au midi, une grande écurie, une grande bassecour entre deux. Plus et enfin une terre de paturage, verger, hermas, pré et jardin complanté d'arbres fruitiers, muriers, saules, peupliers et ormeaux, confrontant au levant le chemin du petit Badaffier, au midi les citoyens Général, Lamie et Brantes, du couchant le chemin de ponissard, au Nord le citoyen Bermond et ses autres, contenant tous les objets ci-dessus quarante sept salmées, quatre éminées et quatre cosses, le tout estimé septante cinq mille livres, d'après le rapport estimatif N° 13 fait par les citoyens Félix Combe, Argilier et Jean Martin experts du district le quatorze octobre dernier (vieux stile) et déposé à la municipalité de Sorgues au bureau des travaux publics.

Il a été procédé à la dernière enchère et adjudication définitive du domaine ci-dessus désigné. — Joseph Xavier fialon trompête subrogé du district a annoncé aux assistans ladite adjudication il a été fait lecture par le secrétaire des articles de la loi concernant la vente des biens nationaux, celle des articles généraux dressés et approuvés par le directoire et ceux également approuvés par le Directoire particulièrement pour l'objet ci-dessus. — Ledit procureur sindic en absence a encore annoncé aux assistans que les dits objets mentionnés ci-dessus avoient été estimés par les susdits

1. Eiminado, ancienne mesure agraire équivalente à 8 ou 10 ares ;
Cosso, vingtième ou douzième partie de l'emine ;
Saumado, mesure de superficie équivalente à 70 ares en Provence.
(Mistral, *Dictionnaire du félibrige*).

experts à la somme de septante cinq mille livres et qu'il y avait une soumission égale à l'estime. = Un premier feu a été allumé Joseph Stanislas Rovère a surdit et en a fait l'offre de septante six milles livres, Limasset septante sept mille livres, le dit Rovère septante sept mille cinq cent livres, le dit Limasset septante huit mille livres, le dit Rovère quatre-vingt mille livres, le dit Limasset huitante un mille, le dit Rovère huitante deux mille livres, le dit Limasset huitante deux mille cinq cent livres.

Un second feu allumé Georges Dabry en a offert huitante trois mille livres, le dit Limasset huitante quatre mille. = Un troisième feu allumé Jean-Joseph Bertet en a fait l'offre de huitante quatre mille cinq cent, le dit Rovère huitante cinq mille, Agricol Moreau nonante mille, André Brunet nonante mille cinq cent, Jean Julian nonante un mille livres, le dit Rovère nonante un mille cinq cent livres.

Un quatrième feu allumé personne n'a surdit.

Enfin une cinquième et dernière bougie franche ayant brulé et s'étant éteinte sur l'offre de nonante un mille cinq cent livres, l'adjudication définitive du domaine ci-dessus désigné a été proclamée par le dit procureur sindic en absence en faveur du citoyen Joseph Stanislas Rovère propriétaire et natif de Bonnieux, lequel a promis sous obligation de tous ses biens d'entretenir le bail, de remplir les conditions portées par les articles mentionnés ci-dessus et notamment de se conformer à l'art. V titre trois de la loi du 14 Mai 1790 pour le payement dudit domaine, savoir douze pour cent comptant dans la quinzaine à dater de ce jour et le restant du payement en douze payements égaux d'année en année et ont signé à Avignon les an et jours susdits. — TRIE, ad., JULLIAN, ad., MERCIER, ad., DARMAGNAC, ad., MILON, délégué, J.-S. ROVÈRE, BOURGES, secrétaire, ainsi signés. — Collationné conforme à l'original. Pour l'archiviste Bérard. Le secrétaire général de la Préfecture, Chevalier de l'ordre Royal et Militaire de St-Louis : FLÉCHIER.

Malgré leur sécheresse administrative, les indications contenues dans le procès-verbal d'adjudication permettent de se rendre compte de la grandeur et de la richesse du couvent des Célestins. Courtet, dans son *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse,* lui consacre une

notice assez étendue : « Le couvent des Célestins de Gentilly, situé à peu de distance de Sorgues, datait du milieu du 14e siècle. C'était un séjour délicieux à cause des belles eaux, des jardins et de l'édifice en lui-même...... Ce magnifique domaine fut adjugé à vil prix au représentant Rovère [1].»

Actuellement, les jardins sont occupés par des fabriques, les bâtiments conventuels ont été morcelés et appartiennent à plusieurs propriétaires. Malgré cette dévastation les débris des édifices sont encore imposants.

M. Arnaud, ancien secrétaire de la Mairie d'Avignon, m'écrivait récemment: « Je connais des fractious de l'ancien domaine de Gentilly. Je les ai visitées entre les mains de leurs divers propriétaires. D'après ce qui en reste, parcs, ombrages, sources, bâtiments, cloîtres en ruines, etc., on peut juger de l'importance du domaine des Célestins ; ces débris ont conservé, bien que divisés, une telle grandeur qu'ils imposent à notre esprit une impression de puissance. »

Cet achat fit scandale par suite de la disproportion entre la valeur attribuée à Gentilly par l'opinion publique, soit 500.000 francs, et le montant de l'adjudication qui ne s'était élevée, comme nous l'avons vu, qu'à 91.500 livres en assignats.

« Cette acquisition, dit M. le Dr Laval, fut souvent reprochée à Rovère par ses ennemis politiques comme étant une immense escroquerie. » [2]

MM. Jouve et Giraud-Mangin [3] font observer, en faveur de Rovère, que les appréciations après coup d'une valeur aussi aléatoire et aussi changeante que celle des biens nationaux, n'ont en général pas de bases sérieuses et les reventes faites postérieurement ont démontré souvent leur inanité.

1. Courtet, *Dict. des communes du Départ. de Vaucluse*, p. 318.
2. Dr Laval, *Lettres inédites de J.-S. Rovère*, p. 70, note 3.
3. Jouve et Giraud-Mangin, *Correspondance intime de Rovère avec Goupilleau de Montaigu*, p. 18, note 2.

On peut retrouver une trace de l'impression produite en Avignon par cette affaire, dans une note écrite par Agricol Moureau, 45 ans après ces évènements :

Indigné de la conduite du représentant Rovère, qui eut l'impudence de venir en personne assister aux enchères d'un superbe domaine, j'eus l'audace de couvrir l'offre faite en son nom, il ne me le pardonna pas [1], et quelques jours après, il me fit arrêter par son ancien général Jourdan coupe-tête et traduire à la conciergerie de Paris. [2]

* * *

L'affaire était bonne. Rovère tenta de la rendre encore meilleure. Il aurait voulu ne rien payer du tout.

Le 9 Brumaire an III, il écrit à son collègue Goupilleau (de Montaigu), alors en mission dans le Midi, en parlant des habitants de Sorgues : « ils m'ont adopté pour leur concitoyen, et m'offrent en présent le domaine que j'ai acheté dans leur commune » [3].

En effet, quelques jours après, le 13 Brumaire, le conseil général de la commune de Sorgues décida qu'il serait fait une attestation signée des membres du conseil général de la commune et des autres citoyens pour l'envoyer à la Convention nationale en faveur de Rovère, adjudicataire des ci-devant Célestins de Sorgues, pour prouver l'offre qui lui fut faite d'accepter cette maison au même prix qu'elle aurait été vendue aux enchères publiques, en reconnaissance des services insignes qu'il avait rendus à cette commune [4].

La bonne volonté des habitants de Sorgues resta stérile. Rovère dut continuer à s'acquitter de sa dette, ainsi qu'il résulte d'une quittance à lui délivrée, le 4 pluviôse an IV, par le receveur des domaines au bureau d'Avignon :

1. Agricol Moureau était, depuis la fin du mois d'août 1793, membre du Directoire du nouveau département de Vaucluse.

2. Note inédite.

3. Jouve et Giraud-Mangin, *op. cit.*, p. 141.

4. Laval, *op. cit.*, p. 70, note ; Jouve et Giraud-Mangin, p. 142, note 1.

Je soussigné receveur des domaines au Bureau d'Avignon ai reçu du citoyen Joseph-Stanislas Rovère de Bonnieux acquéreur du domaine de Gentily des ci-devant Célestins de Sorgues par adjudication du 4 9bre 1793 au prix de 91500 fr. la somme de dix neuf cent trente sep livres en une rescription du cit. Vial caissier de la trésorerie nationale du 5 nivôse d^r n° 107 = Savoir : Intérêt

du capital restant	9^l 12^s 35
Entier payement	1927 7 9
	1937 fr.

A Avignon le 4 pluviôse, an quatrième.

Signé : CROZE (?)

Rovère, administrateur habile et vigilant, ne laissa pas, on peut en être assuré, péricliter entre ses mains le domaine qu'il venait de se faire adjuger. Il était aidé dans l'exploitation de ses propriétés par son frère Siméon-Stylite, ancien évêque constitutionnel du département de Vaucluse.

Nous trouvons dans la correspondance avec Goupilleau de Montaigu une preuve de ses talents à cet égard. Goupilleau, invité à aller visiter ce que Rovère appelle sa chaumière, lui rend compte, dans une lettre du 5 vendémiaire an III, du plaisir que lui a causé son excursion à Bonnieux [1].

Je suis parti, écrit-il, de cette vilaine ville (Apt), pour aller respirer l'air pur de Bonnieux. J'y étois attendu chez toi et j'en ai fait les honneurs à ton ancien curé et Dupuy, Magnon et six ou sept patriotes qui m'y ont accompagné. Ton majordome y a sérieusement officié. Nous avons mangé comme des ogres et bu comme des Templiers, à la santé de la République d'abord et ensuite à la tienne, à celle de ta femme, à celle de ton frère, à celle de Freron. J'en ai compté jusqu'à trente. Je ne me suis pas contenté de ton vin, j'ai voulu boire de ton eau qui sort au pied de ta maison, comme une seconde fontaine de Vaucluse ; je me suis promené dans ton jardin, j'ai admiré tes belles prairies, j'y ai vu une compagnie de paons faire la guerre aux cigales ; j'ai vu tes lapins donner et chercher un asile jusque dans tes caves ; j'ai vu dans le roc vif la cuve où tu fais ton bon vin blanc ; j'ai diné au

1. JOUVE et GIRAUD-MANGIN, *op. cit.*, p. 94.

milieu de tes nièces et de toi ; mais tu n'y étais qu'en peinture et j'aurais voulu t'y voir en réalité. Ce n'est qu'avec regret, mon ami, que j'ai quitté ton habitation sauvage et pittoresque ; mais tu le sais, je ne suis pas ici seulement pour mon plaisir.

Sans mettre en doute la sincérité de cette affirmation, on peut remarquer que Goupilleau ne laisse pas échapper les occasions d'oublier les soucis de la politique.

Quelques jours après, le 15 vendémiaire, il est à Cette, d'où il écrit à Rovère :

Nous sommes ici d'hier, nous avons trouvé le temps dans un jour et demi d'y faire tout le bien que nous avions à y faire et en outre d'y boire, d'y manger, et d'y rire tout notre saoul, voire même de m'y promener sur la mer [1].

Rovère avait été satisfait de la visite de son collègue à Bonnieux, du moins il le lui dit :

Tu ne saurais croire le plaisir que nous avons éprouvé ma femme, mon frère et moi en lisant ta charmante lettre, concernant l'hermitage de nos pères ; avec quelle amitié tu descends dans les plus légers détails pour nous dédommager de la privation de ne pas te recevoir nous mêmes dans nos antres et nos rochers.

Ah ! mon ami si après notre session, après l'affermissement de la liberté et du bonheur, tu voulois accepter un logement à Sorgues ou à Bonnieux avec ta femme et tes enfants, en attendant que tes possessions soient rétablies dans la Vendée, tu comblerais tes amis de faveur et tu recevrois chaque jour les témoignages bien mérités de l'estime et de la reconnaissance. Je suis charmé que mon ancien domestique ait secondé mes vues en vous dédommageant de la fatigue par la bonne chère. Je lui écris pour lui en témoigner toute ma gratitude [2].

Rovère était-il bien sincère dans ses remerciements et dans ses offres de service ? Peut-être en l'an III. Mais en nivôse an V les relations si cordiales entre les deux amis

1. Jouve et Giraud-Mangin, *op. cit.*, p. 107.
2. Jouve et Giraud-Mangin, *op. cit.*, p. 106.

sont singulièrement refroidies. L'estime et la reconnaissance ont fait place à d'autres sentiments. La politique vient, elle aussi, aggraver le désaccord. Goupilleau reste fidèle aux idées républicaines et entre même en correspondance avec Agricol Moureau [1], tandis que Rovère accentue l'évolution qui doit le mener à Sinnamary. On peut lire dans une lettre adressée à son confident habituel, son frère : « Goupilleau *l'ivrogne* est fort faché de ce que les terroristes n'aient pas le dessus dans notre département. »[2]

L'épithète est vive, surtout venant d'un ancien ami. Est-elle imméritée ? On n'oserait trop l'affirmer, surtout si l'on se souvient des trente santés portées lors de la visite de Goupilleau à Bonnieux.

LUCIEN PEISE.

1. LAVAL, *op. cit.*, lettre du 11 ventôse an V, p. 213.
2. LAVAL, lettre du 23 nivôse an V, p. 187.

SOUVENIRS INÉDITS

DE J.-P. PICQUÉ

DÉPUTÉ DES HAUTES-PYRÉNÉES A LA CONVENTION

(Suite [1]*)*

AU SERVICE DE LA DUCHESSE DE VALENTINOIS

(Suite)

Nous approchions des rives du Lignon. C'était le lieu et le moment de recevoir une inspiration puissante. On s'attend à rencontrer ses jolies bergères, les Philis, les Sylvies, les Sylvandres, les Lycidas, tant célébrés par la riante imagination de d'Urfé. Qu'on aimerait à croire à ses brillantes descriptions. Elles ont disparu et laissent des regrets aux amans passionnés des temps héroïques.

Amour est mort, le pauvre compagnon
Fut enterré sur les bords du Lignon.

O profanation ! Ce siècle met en vaudevilles l'infortune d'Abailard, on appelle Bégueles la Laura Petrarca (*sic*), Lucrèce, l'Aminta favola. Un *amaroso* de mon espèce, n'étant pas un héros de roman, je ne veux pas du palais d'Alcine, où l'on est esclave parce qu'on est aimé et même captif des plus gentilles geolières. L'indépendance est ma première divinité. Je ne vivrai que pour elle. J'oublierai des liens pompeux et si importuns.

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars et avril-juin 1915.

La D... en quittant l'Auvergne n'a remarqué que des chaudroniers, des ramoneurs et des muletiers ; elle se dédomage des contradictions qu'elle a éprouvées en donnant l'essor à des courses insensées, qu'on tenterait inutilement de combattre. Avec une absence ridicule de raison, d'un trait, nous franchissons Lyon, Genève, et de Salanche à Chamonni *(sic)* nous arrivons au Montant verd *(sic)*, au Mont Blanc, ascension périlleuse et sans objet. L'esprit de cette femme ressemble à la lanterne magique, elle présente un dérèglement mental, poursuivant le plaisir sans le trouver.

La rencontre heureuse des savants de Saussure, Sennebier et Bourrit, historiens des Alpes, d'une communication aimable et facile, me dédomage des fatigues d'une ascension folle et périlleuse, changée au profit des découvertes intéressantes. Nous n'étions pas de ces habiles voyageurs qui s'enrichissent de connaissances et se guérissent de préjugés de la sottise. Plongés dans les langueurs de la satiété, la paresse nous retient dans les chaînes que l'habitude resserre chaque jour.

Avant de quitter Genève, nous avons visité l'Hôtel de Ville, S. Pierre, la machine hydraulique qui élève l'eau à plus de cent pieds de hauteur ; la bibliothèque, les manuscrits de Calvin, la maison où est né J.-J. Rousseau [1]. A la suite d'une promenade sur le beau lac de Genève (Léman) et les côtes de la Savoye, Evian, Ripaille, dévorés par des moines, des prêtres et la plus sale misère, nous avons salué Coppet illustré par Necker et sa fille Mme de Staël.

Un pélerinage à Ferney était indispensable. Ce lieu devenu si célèbre renfermait encore les reliques du grand homme. Ce nom de Voltaire ira à jamais étonner et instruire les siècles. Sa maison ou plutôt le temple du génie semble faire partie de son existence. On y cherche partout les traces de

1. La bibliothèque renferme des manuscrits sur des papyrus, un de Térence du IVe siècle, un autre de Saluste. Les moines ont peint les Sénateurs en habit des Chartreux. Les tablettes de Philippe le Bel. (*Note de Picqué*)

ses goûts, de ses occupations habituelles, pour alimenter la vénération et la curiosité des amis des lumières, de la gloire et de l'humanité ! Ils iront à Ferney non comme les dévots vont à Laurete, à la Mecque, à S. Jacques de Compostelle ; ils iront y abjurer les crimes du fanatisme.

Cette maison bien distribuée et commode n'a ni colonnes, ni architecture remarquable : à son entrée deux escaliers à droite et à gauche conduisent à deux grands appartements et à plusieurs chambres. Au rez-de-chaussée en face, servant d'antichambre, une assez grande pièce carrée renferme un billard et des tableaux avec cette inscription donné par S. As *(sic)* le duc d'Orléans ; à gauche, la chambre à coucher et la bibliothèque éclairés par des croisées donnant sur le jardin conservent à côté d'un lit sans ornement les portraits de Mme Duchatelet et du roi de Prusse. De l'autre côté du rez-de-chaussée est l'appartement de Mme Denis, le garde-meuble, la cuisine etc. Du jardin assez vaste et régulier on découvre la chaîne des Alpes et le lac de Genève. A côté de la maison, on trouve la salle de spectacle et l'église. Sur la porte on lit Deo Soli Voltaire.

Où s'arrêtera la manie de courrir le monde pour ne rien voir et ne rien apprendre ? C'est trop dire : je me suis convaincu que malgré leur paresse, leur éloignement de l'industrie des habitans des Alpes, ceux des Pyrennées l'emportent par une bonté aimable et familière, des habitudes douces qu'ils doivent à un climat tempéré. On ne peut pas dire des Pyrénéens, libres, vifs, enjoués, « peuple dont l'avide métier est de vendre son sang à qui veut l'acheter ».

De retour à Paris, les plaisirs qu'il offrait et dont nous ne jouissions pas, ce perpétuel tête-à-tête dans les longues soirées d'hiver, les contradictions détruisirent l'empire des charmes, le seul empire qui restait à la D... au milieu des caprices et des inconséquences que les hommes sont convenus d'excuser aux femmes ; les torts d'une éducation négligée lui faisant oublier le premier art, l'art de plaire qui n'est plus que

la nature, lorsqu'il embellit pour plaire, mais la femme qui se croit aimable ne faisant rien pour être aimable, bientôt délaissée, est punie de sa négligence. C'est alors que nous sommes forcés d'admirer l'ingénieuse adresse avec laquelle le sexe le plus charmant tire parti de tout pour notre intérêt. En ne se contraignant plus avec moi, la quinteuse *Principessa* perdait en agrément ce qu'elle croyait gagner par un excès d'abandon. Sa beauté disparaissait, je ne voyais plus dans cette femme commune qu'un égoïsme déguisé ; contente d'appesantir mes chaînes, de passer sa vie à table et au lit, tout le temps qu'elle ne tourmentait pas son existence sur les grands chemins.... Quel étrange attachement !... elle compta trop sur ma résignation. Coquette, mais à sa manière, n'ayant l'âme ni tendre, ni amoureuse, ses faiblesses étaient le besoin d'une oisiveté lâche, qui cherche des goûts et ne sait en analyser aucun. Ne sachant pas se contraindre, elle ignora le secret de l'ingénieuse Ninon, qui dès ses jeunes ans sut s'amuser avec raison et jusqu'à son hiver raisonna ses folies, en conservant ses amis.

Le tourment d'une vie dont je voulais inutilement me dissimuler la honte se présentait trop souvent devant moi pour n'en pas éprouver des vives inquiétudes. Dans un de ces retours naturels aux âmes sensibles, des scrupules s'élèvent et peuvent n'être pas avoués par des censeurs prévenus ou des malins railleurs ; ce n'est pas à eux que je m'adresse. Je cherche le calme et de bonne foi, en reconnaissant qu'il est possible à l'homme de faire taire une sorte d'humanité, de mettre fin à une intrigue aussi facilement qu'il l'a commencée, d'après cette maxime qu'*honnête homme en amour est un sot dans le monde*. Voyons.

En convenant de ma sottise, mon embarras est de m'affranchir sans danger des liens d'une femme inconséquente, mais qui reposait son bonheur en quelque sorte sur ma probité. J'attendais ma délivrance d'elle-même, de son inconstance, en me persuadant de l'honneur de mon sacrifice. Des combats de faiblesse et d'honneur (maladie de l'incer-

titude) venaient détruire une illusion fortifiée par mon absolu désintéressement, usant sans faste d'un luxe établi et commandé qui ne m'a pas plus corrompu que mon habituelle médiocrité ne m'a avili. L'agrément habituel d'une voiture m'a fait sentir le plaisir et le besoin d'aller à pied ; incommodé de la bonne chère, des niaiseries journalières de l'opulence, n'y attachant aucune importance, toujours prêt à les quitter, ah ! c'est bien moi, je n'ai pas changé ! Ma liberté fondée sur l'économie de mes années passées à Barèges venait au secours de mon indiférance sur l'avenir et de ma répugnance à toute dépendance. Ce bienfait, je l'acquis encore en renonçant à une profession flétrie, incommode et rempante, à mon peu d'ambition, maladies dont peu de gens sont exempts. Elle m'a éloigné des antichambres, berceaux de la fortune, passion humiliante, sans bornes dans ses désirs et sans frein dans ses égarements : divinité qu'adorent les héros, les voleurs, les courtisans et rarement la source des vertus et d'un bonheur durable. Qu'on m'accuse, si l'on ose.

Pour une entière réconciliation avec moi-même, j'ai besoin de l'exemple que le stoïcisme et l'évangile des chrétiens n'ont pas toujours préservé d'erreurs, et si je trouve que des hommes d'une trempe forte et particulière ont succombé, sont descendus de la sublimité et des hauteurs de la philosophie, (sans oser prétendre à l'éclat de leurs vertus) comment ne serais-je pas excusable ? Qui suis-je pour oser imiter les grands hommes dans leurs erreurs ? Ai-je acquis le droit d'être vicieux ? N'importe, j'érige un tribunal. Les sages y sont appelés.

Le divin Socrate aime passionément les femmes et se console des querelles de Xantipe dans les bras d'Aspasie. Ne dissimulant aucune de ses faiblesses parce qu'il pouvait s'honorer de ses vertus, il a peu d'imitateurs. Tout le monde se peint en beau, les hypocrites si nombreux surtout, ceux qui confondent une abnégation ridicule des sens avec la vertu, oublient sans doutte que Socrate sculpta les grâces ;

Erasme et d'autres savans l'ont invoqué et placé dans les litanies des saints.

Zenon admet une fois sa servante dans son lit, pour prouver qu'il ne haïssait pas les femmes et ne lui accorde pas la seconde nuit dans la crainte de passer pour son esclave.

Flora, Drusilla, Agripine ont enlevé à Senèque la réputation d'homme chaste et sage dans l'acception vulgaire. (L'amour de spéculation serait ridicule et d'une observation impossible ; Amiléon, Mélanippe traitaient l'amour comme Diogène).

Ces confessions de J.-J. Rousseau, quoique mutilées, en disent assez sur les goûts d'un sage aussi sincère ami de la vérité.

Comment ne serais-je pas rassuré si des philosophes je passe aux saints les plus fameux parmi les chrétiens ?

St. Augustin dans ses *Confessions* nous apprend ses amours avec plusieurs de ses maîtresses et sa constance pour la charmante Zoïlé, sa tendresse pour ses enfants et son épouse ; son âme douce s'attendrit au souvenir des amours et des malheurs de Didon.

Jérome, lui aussi sanctifié, dévoré par ses austérités au milieu des déserts brulans de l'Afrique, peint avec une amoureuse et sublime énergie ses souvenirs et sa passion pour les dames romaines. Est-ce assez ?... Je poursuis. Erudition fastueuse, me dirait-on.

Encore un mot sur les grands exemples de l'antiquité. Sparte ne manquait pas de mœurs : ses lois permettaient à l'impuissant de prêter sa femme. Le vertueux Caton prêta sa femme à Hortentius.

Voulez-vous des maximes sévères des catholiques, dont les prêtres savent s'affranchir; au IX[me] siècle, un chanoine de Beauvais ayant volé une femme, le théologal, sur la réclamation du mari, ordonna qu'elle lui serait rendue dans quinzaine.

Ma conscience se rassure à mesure que j'écris. Jouir

n'est pas corrompre. La vertu ne dépend ni des capricieuses idées des hypocrites, ni d'un vice heureux, la vertu et le vice n'ayant pas assez de force pour résister à l'opinion.

Après tout, ces liaisons que je n'avais pas sollicitées ne faisaient couler des larmes à personne ; souvent je ramenais entre deux époux la paix qui s'éloigne souvent des ménages des princes.....

Cette belle félicité aura-t-elle un terme ?... J'ose enfin le concevoir ; mais avant de m'en rendre compte, je dois parler de mes relations avec le prince duc.

Il n'était pas l'amant de sa femme (elle supportait à peine ses complaisances). N'étant ému ni du bien ni du mal, beau jeune homme froid, avare, paresseux et dissimulé, avec un peu de bon sens, il s'était introduit entre nous une certaine confiance, sentiment mutuel d'intelligence, reconnaissance muette, réciproque, elle écartait de ma pensée et trop légèrement les dangers cachés sous des apparences trompeuses. Ces deux époux avaient passé les deux premières années de leur mariage dans des alternatives de petites querelles et de courtes amitiés. Le duc ne croyant pas que je pouvais trahir la justice de mon jugement en appelait souvent à mes décisions et souvent elles me commandaient de prendre ses intérêts contre sa femme ; je le plaignais franchement ; trop dissimulé, trop vain pour être jaloux, je n'eus jamais à me plaindre du Prince Duc. Je me rappelle une nuit : échappé du château de Ch... à la surveillance ordinaire, arrivé à Paris, prêt à fuir, le duc, accompagné de l'ancienne gouvernante de la duchesse (Mlle Camus, personnage qui mérite un souvenir), ont suivi mes traces : « Venez, me disent-ils, nous rendre la tranquillité, ma femme se désespère ; venez, je vous en conjure. » Comment résister à un mari solliciteur, et, sous un gouvernement arbitraire, à la crainte de la Bastille ? C'était admirable. Quelle séduction ! qu'aurait fait un autre homme à ma place ?

La gouvernante jouissant d'une demie faveur et des honneurs de la retraite, la Duchesse de M. pour la plus riche

héritière de France destinée au prince de Conty, avait-elle choisi une institutrice à la taille, comme ses grands laquais, ou dans les Petites Affiches pour leur bon marché ? Cette grosse espèce de femme de chambre de la plus grossière ignorance possédant le ridicule sérieux d'une stupide gravité avait donné à son élève l'éducation des princes, celle de Pantagruel, manger, dormir, boire, dormir, boire et manger. L'archevêque de Lyon, Montazet, passait pour être son père, et donna lieu à une épigramme dont on se souvient encore :

Pour la stérile Elisabeth,
Dieu remplit les oracles.
Vous nous rappelez, Montazet,
Le siècle des miracles.
Par vous aujourd'hui Mazarin
Est mise au rang des mères.
Vous n'avez qu'à devenir saint
Pour être un des saints pères !

On célèbre le retour du transfuge et pour s'en assurer on prépare un nouveau voyage en Suisse. Nous revoyons Provins, Troyes, Langres, Besançon, Genève, le Valais.

Je ne veux rien cacher : cette vertu des sages et des sots, la patience, mise encore à l'épreuve, comment la concevoir ? Quoi, souffrir, dissimuler après tant d'épreuves ? Vouloir tout expliquer, tout connaître... Moralistes, l'expérience est souvent aveugle ; les femmes en général nous étant soumises, lorsqu'elles ne sont pas nos maîtres, je veux régner, dut mon empire s'écrouler, ne durer qu'un jour. L'imagination de la Duchesse, exercée dans le vide, voulait conserver l'autorité qu'elle perdait dans le repos. Nous cherchons les peuples de l'antique Helvétie. Mais inutilement ; on ne les trouve ni à Lauzane, à Payerne, à Bievre, encore moins à Berne, ville si tristement belle avec ses ours et ses baillis importans, de nombreux mandians, des aubergistes fripons, et des officiers décorés des signes des gouvernements despotiques qu'ils ont servis, rapportant dans leur pays les maximes des esclaves les plus soumis. Certes ils ne rappellent pas l'illustre Guil-

laume Tell. Zurich, l'Athènes de la Suisse, nous retient deux jours. Cette préférence est-elle dûe à la bonne auberge de la couronne plutôt qu'aux savans Lavactier (*sic*) et Gesner, dont la princesse redoute la science. Il me tardait de connaître le prêtre philosophe. Célèbre métoposcopite, ses opinions olygarchiques lui ont été funestes. Le second possède la simplicité de ses idiles; les voyageurs sont curieux de voir la promenade de Gesner au milieu des noirs sapins. On ne peut se dispenser d'aller à Schafouse à la belle chûte du Rhin. Après ces beautés naturelles et sauvages dont on se lasse, nous allons aborder les hauts cantons, connaître enfin les démocrates, au milieu des précipices, des rochers, des neiges et des glaces de Schwist et d'un Derval (*sic*). L'épreuve est trop forte. La D... prend subitement le chemin de Colmar et de Strasbourg; nous sommes en Allemagne, à Khel, dans la principauté de Bade, à Lon (?), et toujours sans guides, sans projets. Les postillons nous descendent à Fribourg en Brisgau, bientôt dans le Valais, à Lucerne, à la vallée du Rhône, à Chambéry et à Grenoble, bien fatigués, ne sachant plus où aller. Mais je me trompe, il nous reste à voir

> Du fortuné Mogol les campagnes fertiles,
> L'Egypte, ses tombeaux avec ses crocodiles,
> Boston, Batavia, l'isle de Ceylan
> Et le détroit du Sud nommé par Magellan.

Pour m'attacher plus fortement, la D... abat son vol aux Pyrénées, voulant, disait-elle, partager les douces communications de ma famille, jouir des innocens plaisirs des bons Pyrénéens auxquels j'allais présenter une femme frivole, inamusable. Nous marchons donc nuit et jour pour arriver à Bagnères et à Lourdes. La D... fut reçue par ma mère avec une dignité et une profusion qu'elle n'attendait pas; elle lui faisait connaître mon indépendance des vaines grandeurs.

Une des manies de la duchesse était de me retenir par les besoins. Je n'ai reçu d'elle ni argent ni bijoux : un seul cadeau, son portrait sur une boète commune. Je payai à l'hô-

tel de V. les gages et l'entretien de mon domestique Jupiter et j'avais conservé la dépense d'un logement au quay Voltaire. Voilà quant à la fortune qu'on croyait que j'avais cherchée parmi les grands dont on a pu connaître l'élévation de caractère.

Ce serait peine perdue de vouloir rechercher l'origine des idées, leur réunion bisarement assortie et comment on peut s'en affranchir? Nous revenons à Paris.

Le pressentiment, qui n'est souvent qu'une observation calculée des faits, joie secrète si longtemps bannie de mon cœur, me laisse entrevoir mon affranchissement et même assez prochain [1], sans savoir comment il se terminera. Ce ne sera pas à la Bastille. L'inquisition française est menacée par l'humanité, en attendant que la liberté commande la destruction de ce palais de la vengeance royale.

Des symptômes précurseurs annoncent quelque grand évènement.

Je fus toujours un peu républicain
C'est un travers dans une monarchie

Pour hater un changement dans ma position je n'ai donc qu'à laisser un libre cours aux évènemens ; la loi des destins prononcera ; ni mes pressantes instances, ni la conscience de son propre honneur ne peuvent arrêter l'effet d'une résolution méditée avec une inconcevable perfidie ; l'indolence de la D... devait l'en rendre incapable ; elle prépara dans l'ombre les prétextes les plus frivoles d'une séparation en accusant l'administration de son mari.

Le Duc ne savait pas se ruiner noblement. Il savait perdre et ne savait pas donner. Quoiqu'avare et minutieux à l'excès, il payait ses dettes, celles de sa femme ; volé par ses intendants et ses valets, il n'avait que quelques embarras dans les restes scandaleux de l'opulente succession du cardinal

1. Les embarras du gouvernement de Louis XVI l'obligèrent de convoquer les notables et plus tard les Etats généraux. Un premier élan de la liberté comprimée rendait moins despotique Lenoir, lieutenant général de police ; le maréchal de Duras n'existait plus ; les actes arbitraires dans les mains de l'aristocratie, paralysés. (*Note de Picqué*)

Mazarin causés en partie par la duchesse tout à la fois avare et prodigue. Leur revenu était encore de plus de 1.800.000 francs.

Dans ce désordre, il m'était pénible, je l'avoue, de laisser avec autant de honte celle qui, malgré l'ennui de l'indiférence, m'interdisait jusqu'à la pitié pour ne voir qu'une de ces femmes hardies audacieusement aguerries sous la sauvegarde de l'avocat de Bonnières.

Qu'on ne me parle pas de ces âmes fortes à qui rien ne coûte pour rompre une chaîne attachée de si loin et en finir d'un seul coup. Je m'y préparai depuis longtemps, mais avant de jouir des grâces du repentir, je devais épuiser encore toutes les amertumes, les caresses, l'habitude et ce que les fantaisies avaient de plus exigeant, cette lache faiblesse combattant une force surnaturelle. O vie déplorable ! qu'on accorde cela comme on pourra.

Enfin le moment est arrivé où de concert avec ma noble geolière les portes d'un magnifique palais changé en prison vont s'ouvrir après cinq années de détention !

Nous sommes au Jardin des plantes dans une belle soirée d'été. Je ne dois pas être témoin des débats ; la malveillance oubliant mon rare désintéressement, ne manquerait bas de me les imputer. Les yeux baignés de larmes, l'accent des plus vives douleurs s'opposent à un éloignement dont la D... craint les dangers : deux mois me rendront à toute la tendresse d'une femme fidèle, je dois la défendre contre elle-même. Dès le lendemain de cette protestation on lut les vers suivans dans le Journal de Paris :

> Venez Monsieur mon successeur,
> Ah venez !...
> Prendre les effets au porteur
> Que m'avait confiés la belle.
> Je vous remettrai ses cheveux
> Ses traits, ses billets amoureux
> Et son serment d'être fidèle.

Ainsi finit cette longue liaison qui commença par la folie et que termina le mépris. Rarement les femmes quit-

tent leurs amans pour ne rien aimer. C'est toujours pour en aimer un autre ; la simple infidélité serait insipide sans l'assaisonnement de la perfidie. La D... voyant les dangers de la Révolution et m'ayant fait demander d'oublier ses erreurs.. « Je ne me venge de l'infidèle qu'en m'en faisant regretter », réponse d'une dignité comique qu'envierait Talma. Je suis sur le chemin de Bordeaux. Voyage agréable, nuits tranquilles ; Alcibiade (on se plait dans les comparaisons les moins raisonnables) passe du luxe de la Perse à l'austérité du Spartiate.

[A partir de la p. 326 du manuscrit de Picqué, c'est-à-dire à partir du moment où s'ouvrent les évènements de 1789, nous transcrivons son récit, sans aucune modification ni suppression, jusqu'à la p. 452. Nous respectons également les divisions et les titres qu'il a adoptés.]

RÉVOLUTION DE 1789

La patrie m'appelle. Patrie ! Ce nom le premier que prononce les enfants, prononcé avec enthousiasme par nos ancêtres, au Champ de Mars ; ce mot affaibli, perdu, déshonoré, envahi par les tyrans.

Dans ces premiers tems on était furieux de liberté et de bien public; l'amour du pays ne laissait rien aux mouvemens de la nature. L'homme se dérobait à lui même. Tantôt par une justice farouche, par une superstition cruelle, il se dévouait lui-même. L'opiniâtreté des combats tenait lieu de la science de la guerre : la société semblait dévouée à la mort. *Vivre libre ou mourir* était le cri de force, de ralliement. Longtemps on se contenta de peu pour ne rien imaginer de plus ; on se passa de plaisirs aux sociétés populaires, aux assemblées de sections, de districs d'instructions militaires. La cour et les femmes contribuèrent à la révolution et à lui donner une direction violente d'opposition. La reine passait sa vie chez la comtesse de Polignac sa favorite : là se tenait un comité de femmes, de courtisans, camarilla d'ignorans, présomptueux, sans prévoiance qui gou-

vernaient la reine. Leurs décisions portées au roi aveuglément livré à la reine expliquent le singulier mélange d'audace et de faiblesse, les contradictions, les parjures qui favorisèrent la marche constante des constituans dont l'imprévoyance, l'ingratitude et la lâcheté amenèrent le fatal évènement du 21 janvier.

J'aurais voulu laisser à l'histoire le soin de transmettre les événements placés pour jamais dans la mémoire des hommes. Tous les moyens sont en mouvement, toutes les vertus sont en valeur, la nation devient la toute puissance que la résistance des esclaves, des lâches et l'opposition des privilégiés osent irriter et combattre. Je me borne ici, et c'est beaucoup trop, à ce qui est particulièrement lié [1] à ma vie publique ! Les lois de Solon déclaraient infâmes ceux qui ne prenaient point part dans les troubles civils ; je devançai l'appel de la nation aux citoyens.

On a beaucoup écrit, on s'agite encore pour connaître les causes secrètes de la révolution ; on voudrait en vain se les dissimuler. Ceux même qui accusent l'immoralité de la nation et son indifférence pour une religion dont le dogme de ses prêtres ne lui en impose plus, sont forcés de convenir de la circulation générale des lumières sur les gouvernements et sur toutes les branches des connaissances. Ils ne contestent plus que les longs et désastreux règnes de Louis XIV et de Louis XV, suivis de banqueroutes et d'un énorme déficit, n'aient mécontenté la nation éclairée par des communications journalières et l'émancipation de l'Amérique septentrionale. Ce n'est pas encore assez pour les hommes faibles. Depuis longtemps la France gardait dans son sein des germes qui à des époques plus ou moins éloignées devaient l'arracher à un despotisme insensé. Qu'aurait-on pu attendre du sultan? Qui osa dire *l'état c'est moi* ? La faiblesse crapuleuse du long règne de Claude son successeur, l'inexpérience de Louis XVI, la nonchalente indiférence, caractère le plus

1. Voir dans mes ms. les notices sur la révolution française. (*Note de Picqué*)

saillant de Louis, s'abandonnant à des conseillers, changèrent enfin les destinées de la France. Le roi mal élevé ne manquait pas d'un gros bon sens. Le choix de la serrurerie dans ses délassements les jours qui n'allait pas à la chasse n'était pas un indice de goût et de délicatesse.

Rien n'était stable, dans cette monarchie qui date de 800 ans, que le scandale des mœurs, des guerres funestes et des déprédations inouïes des ministres.

Despotisme des courtisans, des maîtresses, des confesseurs.

Despotisme ministériel, nobiliaire, militaire, du clergé.

Despotisme de la magistrature, des intendans, des subdélégués.

Une des manies des courtisans attribue la cause de la révolution à l'affaiblissement, à l'oubli de l'étiquette de la cour ; les grands personnages n'exposant plus leurs décorations au mépris du peuple en avaient pris le costume commode. Ces incroyables rêveurs de la monarchie de Louis XIV, incorrigibles pour la plupart, ne peuvent comprendre quelle fut l'influence d'un siècle commerçant, éclairé sur le caractère, les usages, les caprices, la corruption, la mauvaise foy du gouvernement. Eteignez les lumières, ayez des esclaves, vous rappellerez toutes les humiliations, l'étiquette, le culte du despotisme royal et religieux, la dîme, les trois ordres.

Un peuple folâtre a pu supporter tant d'atrocités et de misère ! Ce peuple d'enfants, de singes et de renards, riait de ses fers, se consolait avec des vaudevilles des pertes de batailles, des continuelles défaites, durant sept années de la guerre honteuse du Hanovre ; des humiliations d'une paix désastreuse qui livrait le commerce aux Anglais ; on embastillait ceux qui osaient se plaindre de l'arbitraire, de la surcharge des impôts, de la nullité de la France dans le partage de la Pologne et la politique européenne.

La noblesse, le haut clergé, les parlements ajoutaient à ces maux les jouissances fastueuses des cours et des faveurs du trône. Divisés dans leurs prétentions, se réunissant

toujours contre le bien général, incompatible avec des privilèges odieux, des corporations funestes, après avoir dévoré toutes les ressources et par la plus noire ingratitude, la noblesse, le clergé et les parlements s'opposèrent à deux édits réparateurs sur le *timbre* et *l'impôt territorial.* Enfin les progrès rapides des lumières et l'esprit philosophique mirent au grand jour une grande anarchie sous la fausse apparence d'ordre. Les services allaient manquer ; malgré sa répugnance, Louis XVI est forcé d'assembler les états généraux ; ressource tardive, retour à la confiance, qui n'en imposa à personne[1].

Grâces éternelles soient rendues à Necker insulté après sa mort ; génevois, controlleur général pour son *compte-rendu* et les dispositions qu'il prit pour les premières délibérations des états généraux, destructives des trois ordres. On doit lire les mémoires contemporains avec discernement, le Moniteur, les historiens connus pour leur impartialité, l'amour du bien public, leur indépendance et les talens nécessaires pour tracer cette grande époque nouvelle dans les fastes du monde. Il ne s'est montré jusqu'à l'an 1829 que des hommes au-dessous de cette tâche.

Au lieu d'une vaine cérémonie, d'humbles et inutiles doléances offertes à genoux par le tiers état, il réclama du roi les droits imprescriptibles de la nation, la vente des biens du clergé, la suppression des droits féodaux et de la dîme, la liberté individuelle et de la presse. Interprête des vœux bien prononcés de toute la France, ne voulant plus se confier aux promesses du gouvernement et dans le souvenir de ses outrageans mépris aux derniers états de 1614, le tiers état s'éleva à la hauteur de sa mission, se constitua en *assemblée nationale* et prend l'honorable résolution de ne [se] séparer qu'après avoir donné une constitution à la France.

J'avais assez longtemps apprécié les grands et petits

1. Ouverture des Etats généraux, 5 mai 1789 ; 19 juillet, le Comte d'Artois quitte la France ; il l'abbandonne pour Gand ; une 3e fois il en est chassé pour toujours. (*Note de Picqué*)

seigneuriseurs, mélange bisarre de bassesse, d'opulence et de misère, d'ambition et d'indolence présomptueuse ; grands à l'aide de romans généalogiques, d'usurpations durant le long abrutissement du peuple pour attendre avec indifférence le résultat de la crise violente qui devait changer un gouvernement gothique tombant en ruines.

Les contradictions, les folies, les criminelles trahisons des émissaires et des complices des tyrans sont du domaine de l'histoire moderne. On ne dira plus que les vérités sur les fautes et les crimes des princes sont un scandale ; la bonté d'un gouvernement est dans l'observation des bonnes lois.

Le roi trompé par d'imprudens conseillers trouva partout une résistance insurmontable pour conserver l'ancien état de la France. L'amour de la liberté éclate sous le chaume, dans le silence des forêts, au fond des vallons paisibles, comme dans les cités et jusqu'au château de Versailles. J'arrive à Paris au bruit du toscin du 14 juillet 1789. Les courtisans fuyards et nombreux se dispersent ; la vanité, les jactances, la bassesse distinguèrent toujours les émigrés combattant pour la conservation de leurs privilèges en prenant les noms de royalistes, monarchistes, ultra, soutiens du trône et de l'autel, fanatiques... La Cour plongée dans l'ivresse de l'orgueil n'opposait que le vain simulacre d'une grandeur usée, avilie, dépouillée des illusions qui l'avaient soutenue. Le Roi devait céder aux lumières, voir désormais son autorité éclairée et partagée, ou devenir un tyran. Il prit le dernier parti et se plaça sur un volcan toujours prêt à s'ouvrir sous ses pas.

Les fonctions que j'ai remplies avant 1789 et des circonstances dont je rappelle ici une partie m'ont rapproché des grands personages avant la révolution. Je n'ai pas à m'en plaindre. Je citerai un petit nombre à la vérité qui se distinguait par la noblesse de leurs sentimens. Le système nobiliaire, mélange d'extravagance, d'orgueil, de despotisme, exercé par des hobereaux et les anoblis nouvellement était insultant et devenu insuportable, ridicule au sein d'une nation éclairée sur les origines d'une féodalité abrutissante

qui a déshonoré ceux qui l'ont si longtemps supportée et dont nous écoutons si complaisamment les regrets des olygarques encore menaçants existans sous les lois constitutionnelles. N'ont-ils donc rien à craindre d'une témérité opposée à l'intérêt des peuples ?

Les droits et la souveraineté du peuple proclamés par l'Assemblée nationale, les crimes de la tyrannie dévoilés au grand jour, tous les trônes ébranlés, les rois ne voyaient que des assassins, des émissaires de la propagande jacobite. Le Sultan trembla dans son sérail, les préjugés et les anciennes haines cédèrent tellement à la crainte commune que les vaisseaux du grand Turc furent accueillis avec transport à Civita-Vecchia, les intérêts et les banières de Christ et de Mahomet sont confondus dans un même sentiment, toutes les rivalités ayant cessé. La tyrannie s'occupa de complots homicides, elle prépara les manifestes du despotisme et cette alliance sacrilège appelée *Sainte* contre la liberté des nations ; confédération et croisade de toute l'Europe qui ouvrit la France en 1815 aux vengeances de 1.800.000 esclaves du Nord.

La nation française dans le premier exercice de sa souveraineté manquant d'expérience, d'instruction politique, comme tous les rois avait des flatteurs, de faux amis, apotres d'une liberté exagérée et sans règles fixes, émissaires de Londres, de Madrid, de Vienne et de Berlin, se disant victimes des gouvernements oppressifs. Ces empiriques occupaient les tribunes des Sociétés populaires. Le bon peuple trompé savait gré d'un dévouement sans bornes aux suisses Marat et Pache, à l'autrichien Proly, à l'espagnol Gusman, au prussien Cloots, au polonais Lazowski, à l'italien Bonnarotti, au prince Charles de Hesse, à Miranda, à Marchenna, Westermann, Wimpfen, intrigans, espions, bien salariés.

Malgré les malheurs qui ont terni l'éclat d'une révolution qui n'a d'exemple dans les fastes d'aucun peuple, quelle époque plus glorieuse, quelle période historique réunit un

enthousiasme à des vues aussi grandes, aussi élevées, aussi générales.

J'abandonnai ces Aristides, ces Publicolas, ces Brutus à leurs déclamations aux Jacobins, le faste d'exagération d'un républicanisme sauvage et grossier excitant patriotiquement les méfiances entre les meilleurs citoyens. L'influence des étrangers eut les résultats les plus déplorables. On devait s'y attendre ; le vertige d'ambition s'étant emparé de toutes les têtes.

La protection accordée depuis la restauration au mensonge, à l'indifférence, la contre-révolution enfin retrace sans cesse les crimes de 1793 sans qu'il soit permis de parler des forfaits monarchiques qui ont précédé ceux de 1815. Mais la conscience nationale a jugé tous les évènements; l'opinion des cœurs vraiment français se sont séparés des ennemis d'une régénération qui ne devint violente que par la folle résistance que les fureurs, l'hypocrisie, la bassesse de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale opposèrent à toutes les époques. Encore aujourd'hui les hommes les plus sages sont forcés de justifier le dernier siècle et de repousser les plus injustes reproches.

La France manquant d'institutions, l'autorité arbitraire les redoutte, elle les lui refuse après trente années de combats et les promesses les plus solennelles, mais au point où elle était arrivée, qui pouvait arrêter sa régénération? La nation réclamait hautement une réforme générale, ne se douttant pas que la vertu tient à une simplicité naturelle, qu'on la met en pratique par sentiment et qu'on ne la commande pas avec des décrets. Elle la réclamait de ses législateurs, mais la vertu est l'ignorance de la corruption. Une nation est vertueuse indépendament des règles de la morale dont souvent elle ignore l'existence.

On aurait voulu improviser l'esprit public alors que la France sortait pour la première fois depuis 600 ans d'un abrutissement dont on ne trouve pas d'exemple chez les peuples les plus sauvages. Ainsi que la religion, la politique,

la morale étaient des sanctuaires dans lesquels il ne fut pas permis aux profanes d'entrer. Nos bons ayeux n'eurent d'autre morale que celle que leurs prêtres firent descendre du ciel. L'homme fut une machine dans les mains des tyrans et des prêtres. Toujours conduit en esclave, il en eut en tout temps le caractère et les vices. La religion n'opposa jamais à la corruption générale que des digues avilissantes comme le rachat des crimes pour de l'argent. L'ignorance et la servitude en privant l'homme de la raison et de la liberté, tout conspira à son aveuglement et à fortifier ses égarements. La tyrannie fut et sera toujours la vraie source de la dépravation des mœurs et des calamités habituelles des peuples.

Les particularités et les personnalités sont des tableaux du genre de la peinture historique. Louis XVI d'un caractère brusque, mal élevé, manquait de bonne grâce, trait caractéristique du roi. Louis XVI possédait assez de jugement et même d'instruction ; il connaissait l'histoire d'Angleterre et la punition de Charles Ier ; ses occupations étaient la chasse et un atelier de serrurerie. Fuyant au 10 août l'attaque du chateau des Tuileries au sein de l'Assemblée Nationale, elle le relegua dans une loge d'où il entendait les discussions sur sa déchéance ; sa famille était dans la plus grande affliction ; environnée d'une immense population, la chaleur de cette journée était grande ; Louis demanda des fruits. Il mangea douze pêches fort tranquilement.

Cependant aux premiers jours de 1789 la nation offrit l'enthousiasme le plus éclatant. Du Midi au Nord, de nombreux volontaires désertent la charrue, les ateliers, les académies, les professions lucratives et marchent gaiement aux frontières en chantant des hymnes patriotiques : allant combattre, aux ordres des généraux sortis des rangs plébéiens, avec l'audace et des talens et l'amour de la gloire, les troupes les mieux disciplinées de l'Europe, campées dans les plaines de la Champagne.

(*A suivre*)

LETTRES INÉDITES

DE

MARIE-CAROLINE

REINE DES DEUX-SICILES

AU MARQUIS DE GALLO

(1789-1806)

(*Suite et fin* [1])

CCCX

Notes de la main de la Reine sur la lettre de Napoléon du 21 février [2]

Quand on fouille partout, il faut se laisser plaire quand on y trouve des choses désagréables.	Notre ambassadeur n'a pu qu'être embarrassé quand je lui ai fait connaître la nature des pièces qui sont entre mes mains et qui n'ont pu me laisser aucun doute, il y a plusieurs mois, sur ses intentions sociales.
Au mois d'octobre ou novembre, deux lettres de Ruffo à Vienne ont été volées. J'ignore par qui.	Mais Dieu me garde de penser qu'elles ne puissent changer.
Il est difficile avec une armée chez soi et des péremptoires de ne pas conserver ses sentiments. Je n'ai jamais vu justice et encore moins modération.	Et même, quoique votre lettre contienne quelques expressions obligeantes pour moi, elle conserve presque toujours les premières impressions de Votre Majesté, et la

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911 et numéros suivants.

2. Cf. *Correspondance*, T. X, 8343, Napoléon à la reine de Naples, La Malmaison, 21 février 1805.

Cela me paraît un persiflage.

Je crois que dans le moment où Sa Majesté m'écrit, il est dans le cas de cette dissimulation.

Cela est larmoyant, touchant, mais je voudrais des faits, non des paroles.

Ce chemin est bien long encore.

Je conçois toute l'étendue de cette phrase.

Cela est faux, de toute fausseté. Le traité de Florence fait évacuer quand l'année fut *révolue*. Ils le furent de 13 mois : car Murat voulut se mettre en poche *un mois*. Il soutint l'année être de 13 mois que nous payâmes. La nouvelle entrée fut une violation complète. — Je n'ai jamais été précipitée. 5 mois dura l'anarchie, *la plate singerie aux évènements français* et le Directoire même ne voulut jamais reconnaître la République Parténopienne et chassa les Ambassadeurs.

L'allégement du fardeau n'est pas grand. Quand cela nous coûte la 1ere année 1.600.000 ducats et cette 2me année 1.900.000, en tout 3 1/2 millions.

modération et la justice, qu'elle veut bien voir dans mon administration n'ont pas *réussi à me concilier entièrement son amitié.*

La seule chose qui m'étonne, c'est reconnaître.... qu'une reine.... ne sait pas que le malheur attaché à la condition des rois est d'avoir à dissimuler fréquemment des sentiments que, simples particuliers, ils auraient le plus de peine à maîtriser.

Si je puis un jour me vanter d'avoir obtenu ce changement ce sera une conquête que je tiendrai à honneur soit par l'estime particulière, ... soit par le chemin qu'il aura fallu regagner dans votre cœur qui ne peut cependant être entièrement fermé à une nation dont vous aimez la langue et la littérature et dont vous avez souvent prisé l'amabilité.

Le séjour des Français est une conséquence du traité de Florence qui a rétabli les relations de nos deux Etats. C'est donc un malheur pour elle, mais un malheur indispensable qu'elle doit considérer comme une suite des évènements qui l'avaient précipitée de son trône.

J'ai, autant qu'il a dépendu de moi, allégé ce fardeau. Sur une simple demande et contre une disposition précise du traité de Florence, j'ai consenti à faire supporter la solde par mon trésor.

Il pouvait être sûr. Nous ne massacrons, ni ne mitraillons et faire une guerre en attaquant ses troupes ne nous convient point. Nous défendre s'ils veulent nous écraser, jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Si ce premier acte de condescendance m'avait valu quelque confiance et si j'avais pu penser que 3 ou 4.000 Français fussent en sûreté à Tarente, il n'y a nul doute que je n'eusse réduit nos troupes à ce nombre. . . . .

C'est encore une fausseté insigne.

Ce n'est certainement pas dans une correspondance directe que je m'amuserai à discuter le but de l'arrivée des Russes à Corfou.

Menace pour intimider.

Le patronage de la Russie. . . . . et peut être il sera plus funeste à votre illusion que la Révolution même.

Qui n'en a que pour 2 mois, par manque d'argent, au lieu de 6 mois qui est régulier.

Aucun chef d'insurrection n'a été appelé. Nous craignons ce moyen connaissant tout le mal et ce n'est que le désir pour qui nous le fera faire.

Les hommes appelés qu'il favorise au pluriel, au lieu de dénommer sauvages, ce qu'il faut pour se tenir la porte ouverte à d'autres prétentions, n'ont ni haine forcenée ni rien contre leur patrie. Ils sont humiliés. La majeure partie de ceux qui servent sont naturalisés Napolitains, sujets du Roi.

Les approvisionnements du fort Saint-Elme, la direction donnée à différents chefs d'insurrection, l'affectation d'appeler au service du Roi de Naples des hommes étrangers à ce pays, connus par leur haine forcenée pour leur patrie et portant partout leur portefeuille et leur épée.

L'affaire de l'escadre, la neutralité de terre ayant été rompue, il fallait au moins tâcher de soutenir celle de mer.

L'inconsidération marquée, il y a peu de jours, lorsqu'on apprit que l'escadre était partie de Toulon.

Ici Sa Majesté Impériale se laisse un peu aller à son ton ordinaire et oublie l'amical.

Tout cela ne démontre-t-il pas . . . . que Votre Majesté attire les orages au lieu de les conjurer.

C'est mon unique souhait que la tranquillité ; mais les autres ne nous y laissent point. Nous étions parfaitement tranquilles lorsqu'en pleine paix 18. 000, puis 21. 000 hommes sont venus s'établir chez nous. Si l'Empereur entend rester tranquille, de se laisser gober sans remuer, comme cela est arrivé à d'autres, c'est ce que je ne ferai jamais. Cette menace m'honore et me plait. C'est un signe qu'on ne veut pas que nous nous remuions. Nous ne voulons pas le faire pour mille raisons ; mais la menace m'honore.	Est-il donc si difficile de rester tranquille, de ménager les puissances, de ne pas ruiner son peuple pour soulever avec effort un grain de sable à jeter dans la balance du monde ?
Je désire moi aussi la paix générale, mais ne sais si elle sera possible.	Quoi qu'on fasse, le mouvement général des idées est pour la paix.
Cette phrase qui mord à juste titre la cour de Vienne me prouve qu'on n'est pas sûr d'elle.	Si cependant la guerre venait à se rallumer, Votre Majesté elle-même qui fut victime et abandonnée sentirait que . . . . . .
Ce qui est bien mon intention par propre conviction, non par la menace de l'Empereur.	. . . . lui font un besoin de vivre en repos, de s'occuper de prospérité intérieure. . . . .
Menace de nouveau.	Car le moindre orage pourrait causer sa ruine . . . . . .
Je ne trouve pas sermons. J'ai trop peu de confiance dans le Prédicateur, mais je les trouve menaces d'un homme tout puissant.	Votre Majesté trouvera sans doute que ma lettre est pleine de sermons . . . . .
Quelle bonté ! quels charitables soins.	. . . . Je n'ai d'autre but que sa tranquillité personnelle.
L'intérêt qu'a subi le reste de l'Italie.	Quel intérêt puis-je avoir à bouleverser ses Etats ? . . .
C'est à dire, se plier à être préfet.	La seule chose qui puisse m'importer c'est que le cabinet soit dirigé par les vrais intérêts du peuple

Ce n'est pas 20 ans. Dire 27. Il a oublié de calculer la chose.

. . . . . . que le roi et la nation prennent pour la France les sentiments qu'ils avaient, il y a 20 ans . . . .

Mille grâces pour les soins pour nous et nos peuples. Qu'il nous laisse en paix notre neutralité et indépendance, et nous et nos peuples, nous serons heureux.

Voilà. . . . . ce qui peut seul assurer la prospérité. . . . . des pays qui sont sous votre domination.

CCCXI

Naples, le 15 Mars 1805, n° 12.

Le duc de San Teodoro est arrivé hier soir en bonne santé. Il m'a donné votre lettre du 26 février. Je lui ai à peine pu parler étant déjà tard, et ce matin lui étant allé à Caserte voir le Roi. Mais je le ferai mieux au futur. — Comme le courrier était parti le 13, je n'ai pu suivre votre insinuation, mais je n'y manquerai point au futur. — Je désirerais bien que cette lettre vous trouvât déjà parti pour l'Italie. Car je le crois de la plus grande importance que vous y soyez.

J'ai appris par cette occasion avec le plus vif intérêt que votre épouse se croit enceinte. Il ne vous arrivera jamais rien d'agréable que je n'y prendrai le plus vif intérêt.

Rien de nouveau chez nous. — Nous végétons tristement sans pouvoir calculer sur aucun avenir..

Adieu, mes compliments à votre épouse. — Je vous inclus un petit billet pour la duchesse San Teodoro et croyez-moi avec tout espoir dans votre zèle, intelligence confiance dans votre attachement et éternelle reconnaissance.

Votre sincère amie,

CHARLOTTE.

CCCXII

Naples, le 30 Mars 1805, n° 13.

C'est uniquement pour vous annoncer le reçu de votre lettre du 2 Mars et vous inclure une lettre de la princesse Vintimille pour sa mère que je profite du courrier d'Espagne pour vous écrire ce peu de lignes.

J'ai reçu vos dépêches du 2 et du 8 Mars. J'attends à chaque moment le courrier que vous annoncez bientôt envoyer. Nous sommes dans un total oubli et silence de toutes lettres nouvelles du Nord. Nous sommes à la pointe de l'Europe et totalement oubliés. Puissions-nous l'être entièrement !

Vous saurez que la dette de la France, la 1re année, a été de 1.600.000 ducats et cette seconde année est et sera de 1.900.000, en tout en 2 ans, trois millions et demi, et cela sans compter éliminations de douanes, rentes non perçues dans les provinces déjà obérées par le séjour des troupes. L'Empereur et ses ministres ont promis les payements. Tâchez qu'ils s'exécutent.

Nous avons un froid à trembler, sommes tout entourés de neige. Même les saisons ont été révolutionnées.

Tâchez qu'on ne nous envoie pas un mauvais sujet ou nommé Cacault. Vous vous rappelez que ce fut le premier qui corrompit, *elle*, Montemileto, alors Popoli et Compagnie, *lui*, intime avec tous les vrais enragés démocrates, non avec les modestes polissons, avec les profonds coquins de cette espèce, un intriguant. Et je vous déclare que toute la police de Naples s'occupera de ce mauvais sujet si on nous le décoche. Ainsi évitez-nous le. Car je connais Cacault *bien et toutes ses liaisons.*

Adieu, mon cher Gallo, j'espère que les espérances de la chère Marquise se consolident pour votre réciproque contentement. Faites lui mes compliments ainsi qu'à la bonne duchesse de San Teodoro.

Portez-vous bien. J'attends vos nouvelles avec impatience et croyez moi pour la vie votre bien attachée et reconnaissante.

CHARLOTTE.

Naples, le 8 avril 1805.

Commissions

Des livres nouveaux.

Les tablettes chronologiques de l'abbé Langlet (D'une

édition). — Précis de l'histoire universelle ou tableau historique par le citoyen Anquetil (2 éditions).

Du coton blanc à broder, gros et fin.

Quelques bijouteries nouvelles de peu de valeur, telles que bagues, épingles, etc.

Le nécessaire d'argent complet pour Amélie.

Une dame russe, la princesse Dolgorouki m'a dit avoir écrit que le fournisseur de dentelles vous envoie des échantillons avec les prix pour les faire venir et moi en pouvoir choisir.

Des modes, surtout choses brodées en blanc, bonnets, chemises, etc., etc.

CCCXIII

Le 15 avril 1805, n° 15.

J'ai reçu votre lettre par le courrrier Panico le 13 et vous suis bien obligée pour tout ce que vous me dites. J'y reconnais votre désir de notre bien-être. Comme par le courrier Gomez, que vous aurez déjà reçu, par anticipation, j'ai à peu près répondu à toutes les choses que vous me demandez, je m'abstiens d'en parler. — Je vous recommande vivement nos intérêts et de continuer à pousser à la réalisation *et sans aucune condition* le projet qui vous a été annoncé.

Je vous prie de remercier votre chère épouse pour la peine qu'elle se donne pour mes commissions. Mais du nécessaire en argenterie, vous ne m'en parlez plus et j'en désespère pour le 26 avril, jour où cela était destiné pour Amélie. Au moins que je le reçoive plus tard.

J'aurais encore à vous parler de bien des objets ; mais je me réserve à meilleur temps. Croyez que je suis bien. Arrangez nos affaires. Je fie en vous.

Nous avons un temps affreux. Toutes les montagnes couvertes de neige et je suis convaincue qu'au Nord il ne fait pas plus froid qu'ici. Tout, même le climat, est changé.

Adieu, ne me faites pas manquer de vos nouvelles et croyez moi pour la vie votre reconnaissante amie.

CHARLOTTE.

Post scriptum. — Faites mes compliments et mes remerciements à votre épouse pour les peines qu'elle se donne pour les commissions. Je voudrais un nécessaire d'homme destiné au prince François, avec chiffre P. F., à lui donner le jour de sa naissance le 19 août et vous prie de m'envoyer le compte de tout ce que je vous dois.

CCCXIV

Portici, le 30 avril 1805, n° 16.

Je profite du courrier d'Espagne pour vous écrire ce peu de lignes. J'ignore où elles vous trouveront, mais selon ce que j'entends et que vos depêches du 5 août nous annoncent, je devrais vous écrire à Paris. — J'ai été bien affligée pour votre épouse et je crois qu'il y a un dérangement de santé auquel les bains des eaux minérales pourraient être très utiles. Cela me ferait d'autant plus de plaisir que cela me procurerait pendant un couple de mois, temps du voyage de l'Empereur des Français, le plaisir de vous revoir. Vous voyez que je me fais des idées très gaies. Demain, nous avons un dîner à la Favorite offert au général Saint-Cyr et son épouse et l'Ambassadeur Alquier, qui tous ensuite partiront pour se retrouver à Milan où malgré la vasteté de la ville on ne trouve plus de logement. Tel est le concours de tous les Italiens qui ont retrouvé force et richesse qu'ils croyaient perdues pour courir aux fêtes de Milan.

Ma santé n'est pas bonne. J'ai une petite fièvre journalière qui m'oblige à prendre trois fois par jour le chinchina et m'abat beaucoup.

Léopold a depuis aujourd'hui la fièvre scarlatine avec maux de gorge. J'espère qu'avec des soins cela n'aura

aucune suite mauvaise. C'est un enfant qui m'est bien cher et promet beaucoup.

Nous sommes actuellement tous végétant à Portici et craignant d'un moment à l'autre que quelque orage ou nuage politique ou despotique ne nous trouble.

Ne me laissez point manquer de vos nouvelles. Ayez nos intérêts bien à cœur et croyez-moi à jamais votre sincère et reconnaissante amie.

CCCXV

Portici, le 27 mai 1805, nº 19.

Je vous écris cette lettre pour ne pas vous faire manquer de nos nouvelles, pour vous accuser réception des vôtres et enfin pour ne pas vous laisser sans courrier. Nous avons reçu votre courrier expédié le 17 de ce mois. J'étais dans mon lit où je suis restée près d'une semaine avec fièvre, mal à la gorge, malaise [1]. J'ai dû me faire tirer du sang, prendre des remèdes. Je ne sors pas encore, je suis faible au suprême degré, je n'ai pas d'appétit et je souffre d'insomnie. J'espère que la fièvre sera coupée par la quinine que je continue à prendre et que le reste aussi passera.

Je n'ai rien de nouveau à écrire. J'attends de vous toutes les nouvelles. Il me semble que l'univers entier est en suspens. Qu'en adviendra-t-il ? A mon avis, rien.

Buonaparte sera déjà couronné roi d'Italie [2], il visitera tous ses champs de bataille et si personne ne souffle mot, il aura peut-être la grandeur d'âme de ne rien faire ; mais il laissera six mois, un an deux armées, *sans y compter celle que depuis deux ans nous possédons en Italie aux frais et dépens du royaume d'Italie* selon toute probabilité et il retournera tranquillement, paisiblement en France en se

1. « La Reine est malade depuis huit jours et avec son indisposition s'est arrêté le mouvement général des affaires. » (Lefebvre au Ministre des Relations Extérieures. Naples, 31 mai 1805).

2. Le couronnement avait en effet eu lieu à Milan.

moquant des *plats pieds*, courbettes et bêtises d'Italie. Il a trop d'esprit pour ne pas en attribuer la cause à la peur, à ce mot déshonorant, mais le seul qu'il convienne d'appliquer en ce cas, la peur. A peine sera-t-il arrivé en France, il reprendra son projet d'expédition en Angleterre ou celui de dicter la paix générale. Quel beau rôle, quel heureux rôle pourra jouer Buonaparte en présence de la ferme volonté de toute l'Europe de ne rien faire. Vu qu'elle n'est pas dans le cas de bouger, cet homme jouera le rôle de bienfaiteur généreux, et il publiera avec quatre phrases du dictionnaire qu'il a à sa disposition qu'il veut être le pacificateur général, qu'il se contentera modestement de la France et de *quelques arrondissements* pour lui et pour sa famille et laissera aux anciens princes, qui en étaient titulaires, les autres conquêtes, en les morcelant de telle sorte qu'il lui suffira du moindre geste pour les annihiler à nouveau et donner au monde une paix durable. *On en serait dans l'enchantement* et tout le monde admirerait sa modération. Il me semble que le fait d'être Empereur des Français est déjà quelque chose et qu'en agissant de la sorte il arriverait pour lui au comble de la gloire.

Mais sans entrer dans le détail de ce qu'il fera ou ne fera pas et que nous apprendrons par l'expérience, venons-en à nos affaires.

Je suppose que vous aurez expédié un courrier après le couronnement qui devait avoir lieu le 23, que vous aurez rapporté tout ce qui vous est arrivé d'important et que vous aurez répondu à nos lettres du 16 courant. Nous désirons vivement obtenir de l'Empereur des Français le départ complet de ses troupes stationnées ici contre toute justice, ainsi que le remboursement des quatre millions de ducats que leur séjour nous coûte, somme dont l'Empereur dès le commencement nous a promis le versement par un engagement solennel. Ces deux conditions, surtout la première, sont très intéressantes, parce que l'on aura, ou la paix (comme je le suppose) et alors la demeure de ces troupes n'a aucune rai-

son d'être, ou la guerre (ce que je ne crois pas) et alors leur séjour ne nous vaudra que d'avoir la guerre chez nous. Par conséquent je vous conjure d'obtenir l'exemption de ce poids.

Lorsque ces deux conditions seront remplies par l'évacuation complète et le payement des 4 millions qu'on nous doit, on pourra penser au reste, sous réserve de nos droits et de tout ce qui nous appartient. Comme le Roi est un souverain indépendant en Italie, tout autre acte serait de sa part une bassesse, une lâcheté dont les manifestations incessantes et répétées doivent avoir déjà dégoûté l'Empereur, auquel je reconnais tant d'esprit et de talent et qui doit être révolté de tant de bassesses. A lui de voir que des caractères tels que les nôtres, quoique petits, ne se laissent pas avilir, même au milieu de mille dangers, par l'adversité, et n'en sont pas moins des caractères sur lesquels il est bon de compter et qu'il vaut mieux ajouter foi à nos paroles et à nos assurances qui démontrent que nous ne voulons ne nous mêler de rien, mais que nous voulons tout faire pour conserver notre indépendance et notre liberté. C'est un raisonnement aussi simple que net. Car, tandis que toutes les grandes puissances ne songent qu'à s'agiter pour satisfaire leur avidité et pensent à s'agrandir par des usurpations, le Roi de Naples, qui pourrait prétendre à des compensations pour les Présides qu'il vient de perdre, n'en parle même pas et se tient tranquille, mais maintient ferme le droit qu'il a de revendiquer son indépendance.

Puisque l'Empereur n'a pas répondu à ma dernière lettre et que je ne sais plus quel titre lui donner, je m'abstiens de lui écrire.

Quant aux décorations, à quoi bon en parler encore? L'Empereur aura celles de toute l'Europe et ne saurait faire attention aux nôtres. Aucun membre de notre famille, et même aucun de nos sujets, n'accepterait et ne porterait la Légion d'Honneur.

Comme nous sommes les maîtres chez nous, ni l'Espagne et la Prusse à présent, ni Vienne et la Russie un jour et

peut-être aussi l'Angleterre ne nous feront pas changer d'avis. La force de Buonaparte pourra nous déterminer un jour, mais jamais elle ne pourra modifier notre opinion à ce sujet. Quant à Beauharnais et le reste avec, c'est tout simplement à la suite du délire que cette pompe factice et ces grandeurs vous ont valu que vous avez pu y penser. Mais jamais et puis jamais nous ne nous déshonorerons à un tel point. Nous serons malheureux, sacrifiés, on dira de nous que nous sommes des *dupes* pleins de préjugés; mais nous garderons notre propre estime. Des lettres nous apprennent que son Altesse Beauharnais n'est pas au mieux avec son beau-père, *son père putatif*, à cause de sa mauvaise conduite et que cela *a refroidi les amours de la Reine d'Etrurie.* Vous devez le savoir en somme mieux que moi à qui tout cela au fond n'importe guère. Du reste du monde, j'ignore tout.

Quant à l'escadre dans la Méditerrannée, on ignore jusqu'à présent son existence.

Voilà bien des mois que je ne sais plus rien ni de la Russie ni de Vienne; mais grâce à votre dernière lettre, j'ai lieu de croire qu'un voile épais s'étend sur leurs doubles opérations et qu'on craint là-bas que nous n'en sachions quelque chose.

L'Angleterre se plaint de nous, de nos faiblesses, soit pour Damas, soit pour avoir tâché de nous débarrasser d'Elliot. Elle parle de l'Espagne qui en a fait tout autant et déclare que si nous continuons de la sorte, elle se verra obligée de s'assurer de la Sicile. Jugez d'après cela en quelle agréable situation nous nous trouvons. Le despotisme de Napoléon, qui nous interdit absolument de procéder au recrutement et de compléter nos régiments, nous met dans l'impossibilité de nous défendre. Tâchez de faire sentir tout cela ainsi que l'impérieuse nécessité pour nous de faire des recrutements indispensables pour que nous ne soyons pas exposés aux coups de tous ceux qui veulent nous faire du mal. S'ils ne veulent pas se dédire ouvertement par excès d'amour-propre, qu'on vous assure du moins d'une façon certaine qu'on lais-

sera faire des recrutements sans nous faire des chicanes. Autrement nous ne saurons plus par qui faire monter la garde, tant les effectifs de nos troupes fondent de jour en jour.

Ma santé est misérable ; toute ma famille va bien, grâce à Dieu, et forment ma chère et bien aimée compagnie. Je vous remercie, vous et votre femme, des commissions que vous vous donnez la peine de faire et j'attends avec impatience le nécessaire. Je vous prie de ne rien commander d'autre jusqu'à ce que je ne me sois fait une idée de cela après l'avoir vu et vous avoir écrit à ce sujet. Des livres nouveaux, voilà ce que je puis me permettre par économie, ainsi que des commissions d'objets dont je charge votre femme par la liste ci-incluse. Ce dont je vous prie encore, c'est de m'envoyer tous les comptes de mes dettes, soit pour les dernières robes, soit pour le nécessaire afin que je puisse out régler.

La mort de la Princesse de Vintimiglia m'a fait beaucoup de peine ; ses filles se trouvent à Palerme en proie à la désolation ! La princesse de Hesse a terminé sa vie à Munich. On cherche à présent de retrouver sa malheureuse fille et de la faire revenir pour son éducation.

Je ne sais rien de nouveau ; nous vivons dans l'attente de ce que vous pourrez nous mander. J'espère que votre femme s'est rétablie et qu'elle a pu vous rejoindre.

Faites moi savoir ce que dit et fait Alquier et rappelez-vous bien que je désire qu'il revienne ici dans la crainte d'avoir pire que lui.

Reynier a pris le commandement ; on loue généralement cet homme comme étant moins avide et comme étant aussi un bon général. Il est allé au quartier général ; peu de jours après, il passa sous nos fenêtres ; sa physionomie très rébarbative m'inspira de la crainte ; bref, lorsqu'il arriva encore au quartier général le 23, jour du couronnement, il voulut faire faire des évolutions suivies d'une fête, mais il tomba de cheval au premier coup de canon et se cassa la clavicule, chose peu agréable.

Dieu veuille qu'on nous laisse tranquilles en nous épargnant d'autres malheurs ! Je compte autant sur votre zèle que sur vos bons services et sur votre attention à nous tenir au courant de tout ce qu'il nous faut savoir. Adieu. Je vous prie de ne nous laisser rien ignorer et de nous faire part de vos idées et de vos appréciations en des moments aussi critiques que ceux d'à présent. Adieu, soignez-vous et croyez-moi avec une vraie éternelle reconnaissance

Votre vraie amie
CAROLINE

CCCXVI

Portici, le 10 juin 1805, nº 21.

Je ne puis vous exprimer la vive et sensible peine que m'a fait éprouver votre lettre et dépêche du 2 et 3 de ce mois [1]. Elles m'ont été d'autant plus pénibles que je n'avais aucun motif de m'y attendre, notre conduite depuis deux ans prouvant bien notre désir sincère de maintenir la paix et la bonne harmonie. Nous souffrons le poids d'une armée injustement stationnée chez nous. C'est à ma demande et instances que les Anglais n'ont pas usé de représailles en s'emparant de la Sicile. Que n'avons-nous pas souffert pendant ces deux ans en frais, dépenses au delà de nos forces, en oppression, actes arbitraires ? Tout a été supporté par amour de la Paix. — Actuellement le titre générique de roi d'Italie ne pouvait que nous alarmer. L'explication très vague donnée et par le fait déjà enfreinte n'est pas propre à nous tranquilliser. — On dit rester dans les limites, et la République Cisalpine, et au même moment Gênes, Lucques,

1. Dans sa lettre confidentielle du 2 juin, Gallo ne cachait pas à la Reine l'irritation de l'Empereur causée, non pas par les rapports et les conversations d'Alquier et de Saint-Cyr, mais par les correspondances et les intempérances de langage de la Reine elle-même. Il l'informait du refus absolu de l'Empereur de retirer ses troupes, lui conseillait de se hâter de le reconnaître et de s'abstenir de toute manifestation et toute démarche dont les conséquences seraient irréparables (*Archives particulières Gallo*. Le Marquis de Gallo à S. M. la Reine. Milan, le 3 juin 1805).

Parme, Plaisance sont envahies, ou sous quelle dénomination on veut, volontaire ou forcée, sont agrégées. — Vous sentez bien que cela doit beaucoup nous faire réfléchir.

Nous avons depuis deux ans une armée chez nous que rien n'a voulu éloigner. Nous avons solennellement promis, de vive-voix, par écrit, qu'une fois délivrés de ce poids insupportable nous serons entièrement neutres et ne permettrions à personne d'entrer dans nos Etats.

L'Empereur a une force telle à faire repentir, s'il fut possible que notre loyal caractère se démentit. Ainsi pourquoi ne nous point délivrer ? C'était à négocier cette délivrance que tendaient nos vœux et laquelle portait à sa suite notre reconnaissance du Roi Italique, ce qui, en le reconnaissant avec une armée chez nous, était une soumission, non une reconnaissance et nous exposait à des représailles des Anglais en Sicile. C'est pour éviter des maux plus violents encore que nous avons tâché de négocier le départ des troupes et en devenant neutres, indépendants, et offert de reconnaître le roi d'Italie. Mais rien ne s'étant fait sur cela, la chose en est restée là et il y a deux courriers que vous-même écriviez Talleyrand vous avoir dit que l'on ne s'en souciait plus. Comment est donc né tout ce fracas ? Je m'y perds ; mais ne voulant pas risquer le bonheur de nos Etats et sujets, nous souhaitons reconnaître l'Empereur comme roi d'Italie. C'est ce motif qu'invoquait celui des princes en Italie, comme nous en bonne harmonie et correspondance avec l'Empereur, comme vous l'assurez dans votre dépêche d'un parent qui pourra faire sentir notre position aux autres puissances. C'est pour ces motifs que nous avons aujourd'hui expédié à Vienne en ordonnant à notre Ministre d'exposer notre situation à l'Empereur, notre beau fils, de lui exposer la nécessité urgente des dernières dépêches reçues en le priant d'entremettre ses bons offices, afin que les autres Puissances ne le trouvent mauvais et ne nous causent aucun dommage et qu'il n'en résulte aucun incendie général.

J'espère de votre prudence et du bonheur que vous avez d'être bien vu de l'Empereur des Français que, quelque peu de jours de délai, (les lettres de créance étant allées à Vienne d'ici, par Ruffo, elles nous seront envoyées au plus vite) ce peu de jours de délai ne feront pas commettre un acte de violence contre un Etat déjà depuis si longtemps victime. J'espère que vous ferez comprendre ces justes raisons.

Je vous le répète pour la millième fois. Que l'Empereur des Français nous ôte ses troupes, qu'il paye ce qu'il doit et a promis de payer, qu'il nous laisse dans notre indépendance et qu'il compte sur notre parole sacrée qu'aucune troupe étrangère ne mettra le pied dans les Deux-Siciles et qu'oubliant tout le passé nous lui serons bien reconnaissants de nous avoir remis en liberté et préservé des maux dont son actuelle conduite nous menace. Nous ne désirons entrer, ni entrerons dans aucune condition, mais voulons être indépendants et pour cela délivrés d'une armée qui, outre les maux qu'elle nous cause depuis deux ans, pourra encore en entraîner d'autres.

Je ne vous parle pas des accusations qu'on porte contre moi, des propos envenimés qu'on me prête. L'âge, les malheurs ont beaucoup diminué ma vivacité. D'ailleurs les personnes que vous me citez, Madame de Staël dont la réputation a devancé depuis longtemps la connaissance, je ne l'ai jamais vue que devant des témoins de mes discours, craignant son caractère, le Prince de Wurtemberg de même. Le jeune prince Electoral de Bavière ne m'aurait ni entendu ni compris, beaucoup moins répété, étant bègue et sourd. Mais en général, je suis trop honnête pour répéter des anecdotes, bons mots qui m'ont été dits. Mais je crois que mes sentiments, je ne les ai jamais manifestés avec personne. D'ailleurs l'Empereur Buonaparte a trop d'esprit pour savoir que quand on est heureux et grand comme lui on est toujours loué et mettre à sa juste valeur les louanges comme les méchancetés qui sont comme le bourdonnement de

petits insectes. — Je vous assure que, si je voyais l'Empereur, je ne lui ferais aucune basse adulation dont il doit être dégoûté, et lui dirai les louanges qu'il mérite comme nos justes doléances et plaintes qu'il mérite aussi avec cette franchise que, s'il a le grand caractère que je lui suppose, il ne pourra trouver mauvaise.

La récolte promet d'être médiocrement bonne. Dieu veuille qu'aucun malheur ne survienne.

J'ai reçu le nécessaire. Je l'ai trouvé superbe et du meilleur goût et ai ordonné à Lalo de vous le payer selon la note. Amélie en a eu un plaisir extrême.

Adieu, je finis cette triste expédition vous recommandant de veiller à nos intérêts, de bien dire et faire comprendre qu'un délai de peu de jours [1], et seulement pour nous éviter d'ultérieurs malheurs, ne doit pas nous valoir d'être traités avec rigueur. — Tâchez, je vous conjure, d'éviter des malheurs incalculables à votre patrie, à vos bons souverains et à tous vos amis. Une fois la chose commencée, on ne peut calculer où et comment elle s'achèvera. Je vous conjure donc de tout employer pour persuader, calmer l'Empereur. Renvoyez-moi bien vite un courrier avec des nouvelles plus consolantes et croyez-moi pour la vie votre reconnaissante.

CHARLOTTE.

Une feuille en chiffres.
Une de commissions.
Une lettre à la Marquise de Gallo.

CCCXVII

Portici, le 14 juin 1805, n° 23.

J'ai lieu de croire que la venue du négociateur Russe [2] décidera le fait quoiqu'on m'ait assuré qu'il ne vient pas du tout ici pour négocier, mais pour poser une question caté-

1. Gallo remit ses lettres de créance l'accréditant auprès du roi d'Italie, le 23 juin, à Bologne.
2. Le Général Lasey.

gorique à laquelle il faudra répondre immédiatement. Je crains à en juger d'après moi qu'avec un caractère comme celui de Bonaparte tout cela n'aboutisse à un éclat, à une rupture. Comme personne n'est prêt et n'a pris aucune mesure, ce sera une terrible, une sombre fatalité pour nous qui, à cause du fameux convoi anglais qui vient de débarquer à Lisbonne et dont il n'est plus par conséquent question pour la Méditerrannée, avons chez nous ces maudites troupes. Aujourd'hui encore nous avons appris par le courrier d'Espagne que la flotte Gallo-Espagnole vient d'appareiller pour tenter un coup sur la Jamaïque.

Bref, voilà que nous en sommes déjà au moment de la grande explosion. Pour moi, je ne désire que tranquillité, neutralité et indépendance ; mais je ne me déciderai jamais à faire des bassesses à un pareil usurpateur, moi qui n'en ferai pas à un souverain légitime. Je crois et vois que Buonaparte ne veut pas la guerre continentale ; il aura déjà calculé que deux batailles perdues tourneraient tout le monde contre lui. Bien qu'il croie au fond que cela ne pourrait arriver, *il n'osera en courir les chances* ; mais si on le met au pied du mur, il la fera ; vu son caractère, j'en suis tout-à-fait convaincue, et je parierais même que tous les avantages seront de son côté. Si ce maudit homme avait seulement évacué notre Royaume, nous aurions été tranquilles et nous aurions assisté en spectateurs indifférents à ces grands évènements. Au point où en sont les choses, nous en voilà les victimes, ne pouvant éviter qu'on cherche l'ennemi là où il se trouve, ce qui finira par rendre notre malheureux pays le théâtre de la guerre. Je vous assure que je ne suis pas du tout tranquille à ce sujet.

Le pays l'est pourtant, on y boit, on y joue, on s'y amuse sans songer à rien. Un tel état de choses ne saurait durer davantage et j'ai grand peur que le réveil ne soit terrible. Nous n'avons même pas assez de troupes pour contenir nos peuples et nos sujets : nous n'avons pas de quoi fournir les gardes, les postes, les sentinelles. Nous avons beaucoup de

déserteurs que nous songeons à réclamer aux localités d'où ils dépendent en leur accordant pleine amnistie. Il est certain que les Français ne sauraient rien y trouver à dire, puisqu'il ne s'agit pas d'un recrutement, mais d'une simple rentrée dans les rangs. Je vous en donne la nouvelle à l'avance afin que vous puissiez répondre si on vous questionne à ce sujet, qu'il ne s'agit point de recrutement, mais de restitution forcée de déserteurs au cas où ils ne se décideraient pas à rejoindre volontairement leurs régiments à la suite de l'amnistie du Roi. Tout cela nous procurera la possibilité de renvoyer dans leurs foyers 2.000 hommes qui ont fini leur temps de service et qu'on a dû retenir, parce qu'autrement on n'aurait pas pu assurer les services de gardes qu'il faut fournir en ville. Voilà à quel état nous ont réduits la méchanceté d'un côté et notre quasi-anéantissement de l'autre.

Je vous assure qu'il faut mon enthousiasme et le désir que j'ai de faire le bien pour ne pas en être dégoutée par tout ce qui m'arrive. J'ai juré de faire l'impossible, même de perdre la vie pour conserver la couronne sur la tête du Roi et de mes enfants dans la situation aussi difficile et scabreuse que celle où nous nous trouvons. Mais, une fois la paix assurée, aucune force, ni divine, ni humaine ne me fera rester aux affaires. Je veux d'abord assurer la situation financière de mes trois enfants, la mienne ensuite, afin de vivre tranquille, toute seule, loin de tout et de tous. J'ai vu et éprouvé trop de choses pour ne pas penser de cette manière.

J'ai été interrompue par des lettres et je ne sais où j'en étais restée. — Vous me ferez le plaisir de me dire si Alquier est en grâce auprès de Buonaparte ou de Talleyrand seulement et ce qu'il dit de moi ; quant à moi je l'aime encore mieux qu'un autre, quoique son humeur atrabiliaire soit des plus dangereuses et que les mensonges ne lui coûtent rien. Dites-moi ce qu'on pense du secrétaire d'ambassade, Le Fèvre, qui se trouve maintenant ici et qui paraît moins méchant, bien que je n'aie confiance en personne. Et je le

comprends, il faut que tout le monde danse au son d'une musique de commande.

En un mot, *nous approchons du dénouement du drame, long, larmoyant, avec un peu de comique*, comme le sont toutes ces Altesses, ces Princes de nouvelle fabrication ainsi que toutes les cérémonies avec une cour de gens qu'on n'aurait pas même admis dans les antichambres, il y a quelques années. Voilà le monde ! mais cela fait faire de sombres réflexions.

Pour moi, le seul bonheur que je désire, c'est une retraite tranquille, quelques modestes commodités et assez de moyens pour bien vivre et pouvoir obliger de nouveaux ingrats.

Adieu, mes réflexions me mèneraient trop loin. Je crois à la paix parce que tous, Buonaparte inclus, la désirent. Quelles pourront en être les conditions ? Je l'ignore, mais j'ai lieu de croire que Napoléon habile en tout saura bien jouer ses cartes. Si on le contrecarre, il fera la guerre et je parierais un contre mille, pour les meilleures raisons du monde, qu'avec 100.000 hommes il en battra 300.000 ! Quelles en seront les conséquences ! Je tâche de m'étourdir et de ne pas y penser ! Adieu, écrivez-moi souvent et parlez-moi en toute liberté ainsi que j'en use avec vous. Brûlez mes lettres. Adieu, croyez-moi avec une vraie confiance estime et gratitude, votre reconnaissante éternelle amie.

CCCXVIII

Portici, le 8 juin 1805, n° 24.

Quoique je vous aie écrit hier par un courrier, je ne puis m'empêcher de le faire aujourd'hui par la poste pour vous charger expressément, par ordre du Roi, de faire toutes les démarches nécessaires auprès de l'Empereur et Roi pour empêcher l'augmentation des troupes chez nous, les approvisionneurs écrivant qu'on en attend en nombre. — Je laisse à vous à juger quelle explication nous devons donner à cette augmentation de violences et de vexations et quels sentiments, quelles idées, cela nous doit faire prévoir. Il est donc

de votre absolu devoir, comme Ambassadeur du Roi, de demander la suspension de toute nouvelle troupe à entrer chez nous, ou au moins à quel nombre cela se fixera. Pensez à votre Patrie et à vos maîtres et sauvez-nous de ces malheurs incalculables et que la reconnaissance faite ôte même tout prétexte.

Adieu. Je compte sur votre zèle. Comptez sur ma sincère reconnaissance.

CHARLOTTE.

CCCXIX

Naples, le 15 juillet 1805, nº 25.

J'ai reçu votre lettre du 25 juin de Bologne et du 5 juillet de Gênes et j'ai vu avec bien de la reconnaissance tout ce que votre zèle vous y fait dire. Je suis très fâchée que les circonstances ne vous aient pas permis de venir. Cela aurait été bien utile. On se dit plus en une heure qu'on n'en écrit dans trois courriers.

Ma santé est toujours souffrante. Actuellement nous sommes toute la famille réunie en ville. C'est un séjour que le Roi n'aime point.

Adieu, mille et mille compliments à votre épouse. Je charge de cette lettre le courrier d'Espagne. Adieu, plaignez nous, écrivez-moi toujours sincèrement et croyez-moi pour la vie, votre bien attachée et reconnaissante amie.

CHARLOTTE.

CCCXX

Naples, le 5 juillet 1804, nº 26. [1]

Je me crois obligée de vous prévenir par le courrier d'Espagne de la scène réellement incroyable et abominable qu'Alquier a osé me faire hier [2]. J'étais très disposée à une

1. Lettre presque effacée ; difficile à déchiffrer et dont on n'a pu faire reparaître les mots marqués par des points.

2. E. Alquier au Ministre des Relations Extérieures, Naples 9 juillet 1805. — H. Elliot à lord Mulgrave, Naples 6 et 23 juillet 1805. (Citées par AURIOL, II, 366, 367-369).

patience d'ange et à tout l'esprit de conciliation quand le digne ambassadeur a jugé à propos de me traiter, moi Reine de Naples, comme je me ferai scrupule de traiter une servante. L'homme avait étudié son rôle et probablement le Sénatoriat en sera la récompense. Il avait le rire des Comités de sang. Il n'est pas d'insolence qu'au nom de son digne maître il ne m'ait pas dit : que j'étais le malheur du pays excluant tous les fidèles serviteurs du Roi de tout, excepté Acton, Circello, Serracapriola, Castelcicala, Médici, le cardinal Ruffo et Alvaro Ruffo et vous aussi..... Enfin me menaçant des choses incroyables et finissant par semer la zizanie en famille en disant qu'on proclamerait le prince roi, que tout le public le souhaite, que s'il forme le désir..... En un mot, comblant la mesure des insolences, disant que le roi rassemble son conseil d'Etat, leur dicte la langue qui déciderait si je ne suis pas nuisible par ma permanence aux affaires, menaçant mais du ton d'un bourreau. En un mot c'est mon....... de parler à ces Messieurs qui, comme je n'en doute point, ont l'ordre de passer les bornes. J'ai manqué d'en mourir et ai cru avoir un coup de sang tant plus que je m'étais préparée à la plus grande modération.

Le Roi est furieux et voulait partir pour la Sicile, disant que jamais il se pliera à être le préfet de S. M. Buonaparte et qu'en le limitant sur tout, ministres, généraux et qu'il ne lui reste plus qu'à aller en Sicile. J'ai eu toutes les peines à le retenir pour éviter les plus grands désastres. Il est furieux.

Je ne reviens point de la petitesse du Corse de prendre tant de pique contre une femme. Je lui donne ma parole de ne plus proférer son nom. Mais la conversation d'Alquier a été un peu hors de tout, même d'insolence Buonapartienne .... Il a essayé de mettre la zizanie entre père et fils, mais il n'y réussira point, père et fils étant honnêtes gens. Il a versé le poison dans nos cœurs contre nos ingrats sujets disant qu'il parlait par leur bouche. Enfin sa conversation a été infâme et a duré deux heures. J'ai manqué d'en étouffer et d'en mourir. Aussi est-ce la dernière. Je n'en aurai jamais

plus et je ne m'exposerai point qu'un Alquier m'insulte. Je ne sais quelles sont les intentions de Napoléon : Alliance, bonne intelligence, soumission. Certes ce n'est pas le moyen de l'obtenir avec une pareille insolence. Alquier m'a soutenu, écumant de rage, qu'il avait lu ma lettre au maréchal Berthier pour le faire chasser et malgré ce que je lui ai assuré il ne m'en a pas cru. J'ignore quelle autre imposture et infamie cela est ; ce qui est certain, c'est que très mal volontiers j'ai écrit à cet Empereur de nouvelle fabrique et que sûrement je n'ai jamais écrit à aucun de ses satellites, fussent des altesses, maréchaux ou quelconque de leurs pragmatiques emplois.

Mandez-moi si vous avez pu lire cette lettre. J'écris de nuit et crains que cela ne sera point intelligible....... L'Empereur des Rois qui.... La haine, il........ rentre en lui, je lui donne parole sur la vie....... Le roi et ma famille....... indépendants dans les deux royaumes, ôté l'armée et l'affreuse dépense qu'elle coûte ;.... que je suis prête à me mettre pour jusqu'à la paix générale en otage dans la France méridionale, où il voudra me garder, jamais à Paris. Je laisserai tous mes enfants à Naples, voulant seule en courir le risque et je ne sais plus que leur offrir de plus pour calmer les fureurs impériales et rendre service à ma famille et pays que j'aime et à qui je désire faire du bien. Vous me trouverez enthousiaste, je l'avoue, mais je voudrais prouver à l'univers entier mes sentiments et que le seul désir du bien m'anime. Calmez la fougue de cet Empereur moderne. Je suis bien fâchée d'être femme, sans cela je lui offrirais un duel en champ clos, ou qu'il me tue, ou qu'il périsse, puisqu'il m'honore tant de sa haine. Assurez-le bien que son sacré nom ne sera plus par moi prononcé et calmez-le en m'apprenant ce que je dois faire pour lui complaire et acquérir ses bonnes grâces......

Adieu, ma santé est misérable, tant de choses l'ont ruinée ? Mandez-moi si vous avez pu me lire. Plaignez-moi, je le mérite bien. Parlez-moi et tout sincèrement. Adieu,

croyez-moi jusqu'au tombeau votre éternelle, bien triste amie.

L'armée de Pouille commet des folies et horreurs. Elle arrête tout, lit toutes les lettres. Les patrouilles de 4 hommes du *Procaccia* [1], ... Ils sont ridicules à force de folies, mais cela finira mal. Adieu, je suis reconnaissante à vos soins. Avisez-moi de tout et parlez-moi librement. Adieu.

CCCXXI

Naples, le 7 août 1805, n° 27.

Le Roi a ordonné de vous expédier le courrier pour vous communiquer nos justes alarmes d'une marche de 12.000 hommes annoncés par toute l'Italie [2] et que nos agents nous écrivent être employés pour nos Etats. Cela serait opposé à ce que l'Empereur vous a promis lors de notre reconnaissance de Roi d'Italie et serait d'un poids insoutenable, surtout dans un moment où tant de fléaux nous accablent. Tâchez donc d'éviter ce surcroît de malheur qui nous mettrait au désespoir. Renouvelez à l'Empereur et Roi notre solennelle promesse et parole sacrée que s'il nous ôte jusqu'au dernier homme l'armée injustement stationnée chez nous, nous conservons la plus stricte neutralité dans tous les cas et guerres qui peuvent agiter l'Europe. Il faut que l'évacuation soit complète. Sans cela nous ne pourrons jamais empêcher que nous n'ayons le malheur d'avoir le théâtre de la guerre chez nous. — Et pour prouver que nos sentiments et envie de conciliation, bien éloignés des sentiments furieux qu'on nous attribue et qui ne sont que le juste ressentiment de quiconque a de l'âme et se sent opprimé, même que nous ne souhaitons que conciliation,

1. Délégué du commissaire de police.
2. Le Ministre des Relations Extérieures à l'Ambassadeur de France à Naples. Gênes, 3 juillet 1805 (Démenti opposé à l'envoi de nouvelles troupes dans le royaume de Naples) (Cf. Auriol, II, 371).

comme les négociations avec Novossiltzoff sont rompues et que la cour de Russie a pour nous amitié et protection, si l'Empereur désire que nous leur passions quelques propositions, idées à la Russie, nous sommes prêts à le faire et à communiquer ce qui nous sera proposé.

Ceci n'est point pour jouer un rôle, ou nous mettre en avant comme médiateurs. Nous sommes trop petits pour cela. Mais c'est pour prouver notre désir de la Paix dont tout le monde et nous en particulier avons si grand besoin. Mais je vous en conjure, obtenez qu'on nous ôte l'armée et qu'on nous paye nos 4 millions de ducats. Rien ne se fait malgré les promesses et cela nous détruit. Unissez à cela le fléau d'un tremblement de terre qui a ruiné 44 villes, bourgades et villages, endommagé tous les édifices publics de la ville et jugez notre état.

Je ne puis nullement me louer de l'Ambassadeur Alquier. Après qu'il m'a joué l'impudente scène qu'il a été si pénible à vous et à Cardito d'entendre de l'Empereur et qu'un Alquier a répétée avec la morgue et le ton d'un *Alquier de l'Assemblée Nationale* à une reine de Naples et qui m'a fait tomber malade, il a depuis lors dénaturé et menti sur cela. Il ne se gêne point pour jouer toute cette scène à tout le monde.

Il ne voit personne des Ministres, vit en hibou au Vomero, voit de la canaille à nous, rapporteurs et espions, croit tout et écrit des choses qui sont impossibles et n'ont pas le sens commun. Enfin il est fou, irrité par l'inquiétude de ses crimes. Si, comme il l'annonce, on le fait sénateur au mois d'octobre, je désirerais bien un homme sage et tranquille. Son secrétaire de légation Lefebvre est un bon jeune homme, aimé dans le pays, bien reçu et bien traité. Mais Alquier prié par moi d'aller dans le monde et d'en recevoir invité par mes insinuations ne veut aller nulle part pour s'en plaindre. Mais Lefebvre est un homme bien plus décent et conciliant et je souhaiterais ou lui Lefebvre ou un dans ce genre.

Ma santé est entièrement mauvaise depuis la dernière fièvre. Il m'est resté une violente toux. Je crache quelquefois du sang, maigris et ai mauvaise mine. Ecrire me fait mal. Je souffre beaucoup, et ce courrier expédié je vais aujourd'hui pour une quarantaine de jours à Castellammare avec mes trois chers enfants pour essayer de me remettre. J'ai choisi cet endroit qui autrefois m'a fait du bien et pour son éloignement de la ville et des affaires desquelles je suis outrée. Je n'ai d'autre but que de faire le service du Roi, de l'Etat. Et de me voir déchirée par les Français comme vendue aux Anglais, par les Anglais comme sous l'influence des Français, quand je ne suis que Napolitaine et que je ne veux que le bien de ma patrie, tout cela, uni à ma mauvaise santé, me fait désirer quelques semaines de retraite et de repos.

Tâchez, mon cher Gallo, d'éviter à votre patrie le théâtre de la guerre ; tâchez de me faire délivrer du poids de cette armée et des malheurs qu'elle entraînera sur nous.

Pour les offertes de parler à la Russie, faites bien comprendre que c'est pour le bien que nous le disons et pour prouver notre désir de paix. Enfin je me fie à votre zèle.

Ma chère famille se porte très bien. Le roi, mon fils, femmes et enfants vont à Portici, la maison de Naples étant bien lésionnée, moi à Castellammare avec mes filles pour jouir un peu de la solitude. — Aucune autre nouvelle. On en dit tant et si contradictoires qu'on ne sait quoi croire. Je me borne aux miennes, à ce qui m'intéresse. On ne parle ni ne répand que la haine personnelle de l'Empereur Bonaparte contre moi.

Je suis fâchée surtout pour l'influence que ce sentiment uni à sa Puissance peut avoir contre ma famille et mes Etats ; mais je sens que s'il me déteste, il me doit pourtant estimer. Je dis de plus : Si je lui parlais, expliquais les sentiments de seul principe de devoir qui me font agir, il devrait m'approuver. Il voit tant de bassesses qu'il a trop d'esprit pour n'en être point dégouté et sentir qu'il ne les doit qu'à sa puissance et qu'une louange de ma part (et il en mérite

plusieurs) sont un vrai et sincère hommage et non une basse adulation. En un mot, je suis sûre que s'il connaissait le fond de mon cœur et mes principes, son injustice provoquée par les méchants et turbulents, sa haine si fortement prononcée lui passerait aussitôt.

Tâchez de nous faire ôter cette injuste armée qui nous ruine, d'éviter surtout toute augmentation. Adieu, je compte sur votre zèle et vous prie de continuer à écrire bien sincèrement sur tout. Adieu, portez-vous bien et croyez-moi de cœur et d'âme jusqu'au tombeau,

Votre bien attachée amie,

CHARLOTTE.

Une feuille en chiffre.
Une lettre à votre épouse.
Une feuille de commission de moi et mes enfants.
Une lettre à Versailles.

CCCXXII

Castellammare, le 30 Août 1805, nº 30.

J'ai reçu votre lettre du 10 août et vous remercie pour tout ce que vous me dites et votre obligeante attention pour mes commissions et vous en suis infiniment obligée. Comme je crois que ma fille ne tardera guère d'accoucher [1], je suis encore sur ma chère solitaire montagne de Castellammare, l'air m'y fait grand bien et ma santé qui était très délabrée a beaucoup gagné. Mes chers enfants se portent bien. Pour les affaires, nous sommes dans un moment de crise et de stagnation. Il faudra voir ce qui arrivera.

Adieu, mille et mille compliments à votre épouse. Pensez à moi, plaignez-moi et croyez-moi pour la vie votre reconnaissante amie.

[Vient une feuille en chiffre presqu'entièrement effacée et dont je n'ai pu rétablir que les fragments suivants :]

1. L'Impératrice Thérèse était en effet accouchée la veille d'un fils, Jean Nepomuk Charles François Joseph Félix, qui mourut le 19 février 1809.

« Combien notre position est embarrassante. . . . . et toujours on soupçonne sur nous. L'armée en Pouille croit toutes les bêtises qu'on lui dit. On a demandé un approvisionnement bien fort pour cette année. Cela fait 30.000 ducats. . . . . Moi je soupçonne une abominable volerie. . . . . Je désirerais que la Russie ou l'Autriche ou qui que ce fût fit une honnête, solide paix qui donnât un juste équilibre et que l'on pût vivre en repos, car on a a bien besoin de tranquillité. Pour moi si l'air de Castellammare ne m'eût remise complètement, je serais morte. Actuellement je souffre encore un peu de fièvre. Jugez que les chagrins de toutes les couleurs m'ont tuée.

J'attends avec impatience vos courriers. Si Buonaparte réussit dans son expédition maritime, il a bien du bonheur.

. . . .

. . . . Si l'Angleterre voulait la paix, les puissances continentales y consentiraient toutes, mais. . . .

. . . .

. . . . En vérité on ne sait même pas que souhaiter. Pour moi je ne désire que le repos. Si on nous enlevait cette maudite armée française, je serais contente et nous devrions être neutres. Aussi longtemps qu'elles nous restent, on les attaquera ici. . . . . . .

. . . .

. . . . travaillez dans le sens de la vérité contre tous les mensonges qu'Alquier, fou enragé, boutefeu. . . . . entouré de mauvaises gens. . . .

. . . .

On écrit de Pouille que les Français parlent de partir. Dieu le veuille ! Ce serait un grand bonheur ; mais cela devrait être sans exception. Ainsi nous n'aurons pas le malheur du théâtre de la guerre chez nous. Je vous remercie de tout ce qu'avec tant d'exactitude vous m'écrivez dans votre lettre du 10 courant. J'attends toujours vos nouvelles avec impatience.

Pardonnez encore ma sécature. Je vous prie de m'envoyer deux belles paires de manchettes d'homme en belle dentelle avec leur jabot pour en avoir été priée, sûre qu'à Paris on les trouve neuves et belles. Adieu, plaignez-moi, je le mérite à bien des égards, mais suis et serai jusqu'au tombeau votre aimable amie. Adieu.

CCCXXIII

Naples, 13 janvier 1806, nº 2. [1]

Je vous ai dit par le courrier du 8, écrit et chiffré si au long que par San Teodoro je n'ai plus rien à expliquer. C'est votre ami, parent, un honnête homme. Il vous expliquera le tout de vive voix mieux que je ne pourrai vous le décrire. Je fie en vous que vous mettrez toute votre connaissance des personnes avec qui vous vous trouvez et votre zèle en mouvement pour sauver vos maîtres et votre patrie. Car l'invasion ne se passera pas tranquillement. Je vous assure que mes chers enfants qui me font saigner le cœur prient Dieu pour qu'il vous fasse réussir. Promettez, assurez que nous sommes changés d'opinion qu'agissant avec générosité, ce serait le moyen de nous attacher en vrais amis. Assurez, et cela positivement, que nous nous retirons entièrement ne pouvant plus vivre dans ce tourment et dans le système actuel étant trop vieux pour cela.

Je me recommande à votre zèle. Ne me laissez pas sans vos nouvelles qui sont d'un si grand intérêt pour moi. Autant que j'existerai, comptez sur mon éternelle reconnaissance. San Teodoro vous informera de tout de vive voix. Je n'ai ni la force, ni la santé. Nous l'avons choisi comme un ami et parent à vous et pour sa parfaitement

1. Suite et fin de la dépêche dont je n'ai donné que la première moitié aux pages 661-667 du tome II de la *Correspondance inédite de Marie-Caroline avec le Marquis de Gallo.*

honnête manière de penser. Adieu, plaignez-moi, aidez-nous et croyez-moi pour la vie votre reconnaissante amie.

CHARLOTTE.

A votre épouse, mille et mille compliments. J'aurai bien des désirs et commissions mais notre triste situation et l'incertitude de notre existence m'impose tous les sacrifices et croyez-moi pour la vie votre sincère amie.

CCCXXIV

[Bien que, profondément découragé par l'attitude de son gouvernement et par les procédés employés à son égard, Gallo ait dès le 13 décembre 1805 adressé sa démission à sa cour et demandé à être relevé de ses fonctions, attristé par les malheurs qui allaient fondre sur sa patrie et qu'il se savait impuissant à conjurer, ému par le désespoir tardif de la Reine, il avait eu à cœur de donner aux souverains qu'il croyait avoir loyalement et fidèlement servi une nouvelle preuve de son dévouement et pris sur lui d'adresser à Joséphine la lettre qu'on va lire et que nous avons cru indispensable de publier.]

Le Marquis de Gallo à l'impératrice Joséphine.

Paris, le 27 janvier 1806.

A Sa Majesté l'Impératrice et Reine.

Dans la situation la plus critique de ma vie, j'ose me jeter aux pieds de Votre Majesté Impériale pour implorer ses bontés. Si je ne connaissais pas depuis longtemps combien son âme est grande et généreuse et combien Elle daigne m'honorer de sa protection et de sa bienveillance, je n'oserais prendre la liberté de Lui adresser cette prière.

Votre Majesté Impériale connaît les malheureuses circonstances où se trouve la cour de Naples depuis les derniers évènements qui ont attiré sur elle le plus vif ressenti-

ment de S. M. l'Empereur et Roi [1], son auguste époux. Depuis cette époque et après être resté deux mois sans aucune communication de ma Cour, je viens de recevoir depuis quatre jours par un courrier du 18 janvier une lettre de Sa Majesté la Reine pour Sa Majesté l'Empereur et Roi, laquelle devait lui être présentée par M. le cardinal Ruffo que Sa Majesté avait chargé de se rendre auprès de Sa Majesté l'Empereur et Roi pour avoir cet honneur, mais qui s'est arrêté à Rome croyant de ne pouvoir plus arriver à temps à Milan.

Par cette lettre Sa Majesté la Reine, entièrement revenue de toutes les préventions qui ont pu lui attirer le ressentiment et l'inimitié de Sa Majesté Impériale, cherche en avouant ses torts de calmer l'esprit de Sa Majesté l'Empereur et réclame en sa faveur et en celle de la famille royale toute sa magnanimité et sa générosité.

Malgré toutes les preuves que j'ai du caractère noble et généreux de Sa Majesté l'Empereur qui ne refuse jamais ceux qui s'abandonnent loyalement à lui avec une entière confiance, je connais trop tout ce qui s'est malheureusement passé depuis un an entre les deux cours et je suis tellement effrayé de l'état des choses et du ressentiment où je vois Sa Majesté l'Empereur que je n'ose pas espérer de pouvoir moi-même obtenir l'honneur de lui présenter cette lettre, ni celui de la lui faire parvenir d'aucune manière officielle. Mais réfléchissant d'un autre côté combien en pouvait dépendre le salut de la famille royale et de l'Etat que j'ai servi pendant 30 ans, j'ose implorer la médiation du cœur sensible et bienfaisant de Votre Majesté Impériale et Royale pour qu'elle daigne accorder son intercession afin de faire parvenir cette lettre sous les yeux de Sa Majesté l'Empereur et Roi et de l'appuyer de ses bons offices en

1. Cf. *Correspondance*, T. XI, n° 968, 37e bulletin de la grande armée, Schœnbrunn, 26 décembre 1805, et proclamation à l'armée du 27 décembre publiée dans le *Moniteur* du 1er février.

faveur de la famille Royale de Naples qui en sera toujours redevable à Votre Majesté Impériale et Royale.

Je me confie entièrement pour cette grâce à la bienfaisance et à la sensibilité de Votre Majesté Impériale et Royale et je La supplie d'ajouter le comble à ses anciennes bontés pour moi en daignant, dans la malheureuse circonstance où je me trouve, m'accorder un moment d'audience particulière, dans laquelle je puisse avoir l'honneur de réclamer son auguste protection auprès de Sa Majesté l'Empereur et Roi.

En attendant je supplie Votre Majesté Impériale et Royale d'accueillir avec bonté l'hommage très respectueux de la profonde vénération et du plus humble dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc. etc.

[L'impératrice qui, comme Gallo le dira dans sa lettre de Paris le 16 février 1806, la dernière qu'il écrivit à Marie-Caroline « avait daigné accueillir ses prières, tenta par grandeur d'âme d'intercéder auprès de l'Empereur et d'obtenir qu'il consentit à l'ouverture de négociations. » « Mais son intervention a été inutile, ajouta-t-il, et loin d'obtenir le moindre adoucissement je n'ai même pas pu parvenir à me faire écouter... »]

CCCXXV

Le Marquis de Gallo à Sa Majesté la Reine.

Paris, le 16 février 1806.

Je ne puis déposer aux pieds de Votre Majesté que l'expression de ma profonde douleur sans avoir même la consolation de pouvoir lui donner le moindre espoir en réponse aux ordres et aux instructions catégoriques que m'ont apportés ses lettres du 26 janvier apportées par le courrier Precanico.

Par le courrier Giannini expédié le 4 du courant j'avais

eu l'honneur de l'informer de la rupture des relations diplomatiques qui m'avait été notifiée par cette Cour et de l'ordre de départ qui m'avait été signifié en termes très sévères et très durs. Je suis donc dans l'impossibilité de pouvoir rien faire pour le service de Votre Majesté et je ne me trouve encore à Paris, où je suis ignoré de tous, que pour mettre un peu d'ordre à mes affaires privées, à ma désastreuse situation personnelle et pour rassembler ce qu'il me faut afin de pouvoir entreprendre un aussi long et dispendieux voyage avec ma famille. Pour grands que soient mes soucis et mes préoccupations particulières, ce n'est pas là ce qui m'afflige le plus. Ce qui me peine le plus, ce qui me désole le plus, ce sont les malheurs qui frappent Vos Majestés, la Famille Royale et ma patrie, ces malheurs que j'aurais voulu prévenir, fût-ce même au prix de mon sang, que j'ai été malheureusement impuissant à conjurer et dont je n'ai même pas pu atténuer la grandeur.

On refuse de m'entendre, de m'écouter; on a rompu toute communication avec moi. J'ai vainement tenté de faire prêter loreille à mes ouvertures, à mes propositions. Tout a été repoussé, rejeté avec une désespérante dureté.

L'Impératrice a été la seule qui ait daigné accueillir mes prières et qui par grandeur d'âme ait tenté d'intercéder auprès de l'Empereur et d'obtenir qu'il consentît à l'ouvertur de négociations. Mais son intervention a été inutile. Loin d'obtenir le moindre adoucissement, je n'ai même pas pu parvenir à me faire écouter. Le parti qu'on a pris est irrévocable et Votre Majesté a pu s'en convaincre par les proclamations qu'on a lancées d'ici et par la façon dont a répondu aux négociations qu'Elle a essayé d'entamer en Italie.

Je pars donc en peine à la plus grande douleur et au désespoir le plus profond et j'aspire uniquement au repos dont mon esprit et ma santé ont le plus urgent besoin après huit années toutes remplies de peine et de soucis, de fatigues, de déboires et de chagrins.

Precanico n'a pu obtenir de passe-port comme courrier

parce qu'on est décidé à ne plus rien reconnaître à tout ce qui appartient à notre pays. Il part donc en qualité de simple voyageur auquel il est interdit de rapporter des lettres fermées. Tenant à lui épargner des incidents désagréables, je lui confie donc cette lettre ouverte et me borne à déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage du profond respect et à Lui baiser humblement la main.

A S. M. la Reine à Naples.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

UN PROCÈS-VERBAL DE LA SECTION DE MUTIUS-SCÆVOLA SUR L'EXPLOSION DE LA POUDRERIE DE GRENELLE

(*14 fructidor an II*)

Le 14 fructidor an II, l'explosion de la poudrerie de Grenelle causait dans tout Paris un émoi intense. La Convention, réunie dès que la nouvelle fut connue, prit en toute hâte les mesures qu'exigeaient les circonstances. Le Comité de salut public fut chargé de rédiger sur-le-champ une proclamation à la population pour l'inviter au calme. Vingt-quatre commissaires furent nommés pour se transporter dans les différentes sections de Paris et y prêcher le maintien de l'ordre. Par le procès-verbal qu'on va lire, on verra les répercussions de l'événement au sein de l'une des principales sections de Paris, le rôle des commissaires de la Convention auprès de cette même section, l'effort fait pour l'organisation des secours, et, par ces détails, on pourra se représenter l'action qu'exercèrent les divers corps populaires pour apaiser l'agitation publique, agitation d'autant plus dangereuse qu'elle se manifestait à un moment où les passions politiques étaient particulièrement intenses.

O. Karmin.

Comité Civil de la Section de Mutius Scœvola[1] *assemblé extraordinairement quatorze fructidor l'an II de la République Française une et indivisible.*

Les sept heures et demi du matin le Président dudit Comité s'est

1. Nom de la Section du Luxembourg en 1793 et 1794. Cf. Ernest Mellé, *Les sections de Paris pendant la Révolution Française* (Paris, 1898), p. 38.

rendu sur le champ à son poste, d'après l'explosion qui s'est manifesté à Grenelle [et] a de suite fait rassembler tous les membres pour délibérer sur les moyens à prendre en pareille circonstance.

En conséquence le Comité assemblé a donné ordre au Commandant de la force armée, portant invitation aux Citoyens Officiers de santé de se rendre au Comité Civil afin d'y recevoir les pouvoirs à l'effet de se transporter sur les lieux pour y porter les secours nécessaires à nos frères les blessés et y recevoir linges et charpies, que tous les Citoyens se sont empressés d'apporter, ainsi que matelas, couvertures et traversins que les différents voituriers se sont empressés à l'envie l'un de l'autre de conduire à Grenelle pour arriver en même tems que les Officiers de Santé et nous ont demandés des pouvoirs à cet effet, et leurs avons adjoints des Officiers et Volontaires de la force armée de la Section, tant sur l'invitation des Officiers que sur celle des Voituriers.

A onze heures du matin, on a annoncé le Citoyen Servierre [1], *Représentant du Peuple, qui a communiqué audit Comité un Extrait du Procès Verbal de la Convention Nationale dudit jour 14 fructidor, dont il nous a donné lecture et laissé un Exemplaire* [2]. *Il nous a annoncé de plus qu'il parviendrait sous peu de tems à la Section une proclamation* [3] *pour tranquilliser les Citoyens, et a invité les Membres du Comité à la faire dès qu'elle leur sera parvenue.*

Il a assuré en même tems sur les suites de cet Evenement, qu'il ne serait pas aussi funeste qu'on aurait lieu de le craindre, attendu qu'il n'y avoit dans les Magazins que le produit de la fabrication journalière.

S'Etant informé des mesures qui ont été prises, on lui a répondu que le Comité avoit invité au son de la Caisse tous les officiers de Santé à se rendre au Comité pour se transporter à Grenelle, ce qui a été éxécuté sur le champ avec le plus grand zèle et l'empressement le plus vif de la part de tous les Citoyens de la force armée, ainsi que des voituriers de toutes les sections indistinctement, qui se sont empressés d'offrir leurs services pour y transporter les matelas, couvertures, linges et charpies nécessaires pour pouvoir porter des secours à nos frères, les blessés à la Poudrière de Grenelle ; et a aussi

1. Laurent Servière, 1759-1799, député de Lozère.
2. Cf. le *Moniteur* du 16 fructidor an II (N° 346).
3. Probablement la *Proclamation de la Convention nationale, du 14 fructidor l'an II*, signée par Merlin, Barras et Collombel (Bibl. nat., Lb 41/4031).

invité un nombre d'officiers de santé dont deux devaient être continuellement en permanence au Comité pour subvenir aux besoins des blessés qui se sont rendus dans leurs Domiciles ; et que, de plus, le Comité a fait battre la Caisse pour prévenir les Citoyens qu'ils trouveraient toujours au Comité deux Officiers de Santé en permanence pour satisfaire aux besoins de tous les Citoyens indistinctement.

Le Comité a aussi observé au Représentant du Peuple qu'il était à son poste et qu'il y resterait jusqu'à ce que le danger fut passé. Le Représentant du Peuple a témoigné sa satisfaction au Comité des mesures qu'il a prises et lui a annoncé qu'il en rendrait compte à la Convention Nationale [1].

Sur ce que le Représentant a dit aussi que peut-être quelques malveillans avoient cherchés à exciter un nouveau trouble, le Citoyen Desborde, Commissaire de Police de la ditte Section, a repris la parole et a dit au nom du Comité : « Citoyen Représentant, dites à la Convention Nationale qu'en vain les méchants chercheroient à nous désunir ; les 48 Sections et la République entière ont leur point de raliment à la Convention et c'est à la Convention seule où nous irons tous chercher des ordres pour combattre les Ennemis de la République. »

Avant que le Représentant du Peuple se fut retiré, les Citoyens [2] *Watbled et Décate, tous deux officiers de la Section Armée, envoyés par le Comité civil à Grenelle pour y prendre des renseignemens positifs sur sa situation et les ordres jugés nécessaires par les Représentants du Peuple, ont rapporté un ordre du Représentant du Peuple Bochant* [3] *qui demandoit qu'il fut envoyé un détachement de Cents hommes armés. Cet ordre a été remis au Commandant en Chef de la Section pour le mettre sur le champ en Execution.*

De suite est arrivé au Comité un ordre du Département de la Police regenerée, adressé au Commandant de la Force armée, qui demandoit qu'il soit fait des patrouilles de surveillances au pourtour des Etablissements Publics qui se trouvent dans l'arrondissement de la Section.

En conséquence le Comité a autorisé le Commandant de la section de faire battre la caisse pour rassembler les Citoyens en Armes

1. C'est probablement un des N.... dont parle le *Moniteur* (N° 346) en rendant compte de la séance de la Convention du 14 fructidor.

2. Les noms de Viany et de Riobé, précédant celui de Watbled, sont barrés.

3. Sans doute, Joseph Beauchamp, 1761-1842, député de l'Allier.

sur la place de Mutius Scævola, pour satisfaire a tous ses ordres et à ceux qui pourroient être Envoyés à la section.

Sur les trois heures de l'après-midy sont survenus les Citoyens Moulin et Burard, tous deux officiers de Santé, envoyés par le Comité de Grenelle, qui nous ont dits qu'ils s'étoient transportés à la Maison des Invalides, où ils avoient administrés les secours aux blessés, et nous ont remis leurs pouvoirs visés et signés par le Citoyen Meunier, Médecin en chef des Invalides.

La Proclamation de la Convention Nationale etant arrivée, le Comité s'est empressé d'en faire la Proclamation dans toutes les parties de la Section.

Sur des Observations qui ont été faites au Comité par des Citoyens et des Citoyennes qui venoient des Invalides, et qu'attendu le nombre des blessés qui y avoient été déposés, il seroit important d'envoyer à la ditte Maison des Invalides de la Charpie, Linges, Compresses et bandes, le Comité a aussi tôt envoyé deux citoyens d'ordonnance pour y satisfaire, avec Invitation de demander que si l'on en avoit besoin d'avantage, que le Comité se feroit un devoir de leur [*en*] *faire parvenir par la même voix* (sic) *; à quoi il leur a été repondu que toutes les sections en avoient apportés et qu'en conséquence cela étoit suffisant quant à présent.*

Sur les huit heures du soir, s'est présenté au Comité civil de la Section le Citoyen Doublet, Médecin de l'hospice de Louest [1]*, demeurant rue du four* [2]*, N° 297. Lequel nous a déclaré qu'il avoit passé une partie de la matinée au dit hospice, accompagné du Citoyen Mongenau, Médecin des Armées, son beau fils, ou* (sic) *ils avaient été occupés (partie de la matinée) avec les Chirurgiens dudit hopital à secourir les blessés qui y ont été amenés au nombre de Trente-cinq, et nous a déclaré de plus, qu'ayant vû de nouveau les mêmes malades ce soir, il les avoit trouvés dans un Etat autant satisfaisant qu'on pouvoit l'esperer, la plupart d'entre eux paroissant dans le cas de guérir.*

Le Comité a[*yant*] *reçu à trois heures après midy une lettre de l'Agence des Transports Militaires, cinquième Division : Approvisionnemens des subsistances de Paris, avec l'arrêté du Comité de Salut Public de la Convention Nationale, par lequel il met en*

1. Hôpital de l'Ouest, à la barrière de Sèvres, fondé par Mme Necker.
2. La rue du Four était située dans la Section de Mutius-Scævola.

requisition les voitures existantes dans l'Etendue de cette Commune, propres à l'Execution du transport des farines, dans le nombre desquelles ne sont point comprises celles des Rouliers des Départements de l'Intérieur qui arrivent journellement à Paris.

Le Comité, aussi-tôt la présente reçue, a donné des ordres au Commandant de la Force armée pour faire battre la caisse dans toute l'Etendue de la Section avec la plus grande éxactitude, à l'effet de prévenir tous les Citoyens Propriétaires de Voitures et Cheveaux, propres au transports des farines, d'en venir faire leur déclaration au dit Comité avec leurs noms et demeures.

Le Comité a aussi fait battre la caisse pour inviter tous les Citoyens qui auroient trouvés de petites balles propres à la fabrication des poudres à Grenelle, de venir les déposer au Comité pour de suite les faire remettre à qui de droit.

ROYER,
président [1].

QUELQUES REMARQUES INÉDITES DE FRANCIS D'IVERNOIS SUR LA POPULARITÉ DE FRÉDÉRIC II DE PRUSSE A NEUCHATEL ET DANS LE RESTE DE L'EUROPE

La bibliothèque publique et universitaire de Genève conserve, parmi les papiers de Sir Françis D'Ivernois, quelques feuillets écrits de sa main, intitulés : *Idées détachées sur les circonstances présentes*. Ces pages, écrites pendant l'été 1796, ont trait à la situation politique et économique de la France, aux derniers écrits de Burke, à l'influence des journaux, au langage à tenir par les partisans d'une restauration monarchique en France, enfin à la manière de traiter les gens de lettres pour les rendre favorables à une cause. C'est cette dernière page que nous reproduisons ici.

O. KARMIN.

Lord Chesterfield dit qu'il faut traiter les femmes comme des en-

1. Collection Otto Karmin.

fants ; on pourrait dire dans le même sens qu'il faut traîter les hommes de lettres comme des femmes.

J'ai eu l'occasion de voir dans une ville de Suisse, où le roi de Prusse était extrêmement populaire, que sa popularité dans la dernière classe de la société avait [été] créée à l'occasion d'une misérable tabatière de porcelaine qu'il avait envoyée en présent à un maître écrivain dont il avait reçu une pièce bien écrite et qui n'a cessé depuis 20 ans de répéter ses louanges. Peut-être s'il est difficile de calculer combien la popularité du roi de Prusse lui a été utile dans sa carrière, j'hésite bien moins à [l'attribuer à ses actes qu'] à quelques lettres complimentatoires (?) qu'il a adressées de temps en temps aux coryphées des gens de lettres et à quelques misérables pensions qu'il leur a fait distribuer pour aboyer en sa faveur.

Au surplus on se tromperait si l'on pensait que l'intérêt a plus de prix sur les gens de lettres que l'amour propre. La plupart d'entr'eux seraient moins flattés d'une pension considérable donnée sans compliments flatteurs que d'une pension moindre de la moitié accompagnée de quelques compliments flatteurs qu'ils pourront faire mettre dans les gazettes, ou de quelques petits présents qu'ils pourront montrer à leurs amis. En un mot, je suis persuadé qu'avec cent pensions de 100 £ chacune, il y aurait de quoi soudoyer toute la tribu littéraire qui amuse les loisirs de 4 ou 5 millions de lecteurs en Europe.

BONAPARTE ET LA RÉPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

Le 19 février 1797, à Tolentino, simple bourg de la marche d'Ancône, fut signé, entre la République française et le Pape, le traité de paix en vertu duquel Pie VI renonçait, pour lui-même et pour ses successeurs, à la ville d'Avignon et au Comtat venaissin, cédait Bologne, Ferrare, la Romagne à la République cisalpine, etc.[1]

Cette cession de la Romagne enclavait un petit État d'une

1. Rappelons que depuis l'armistice de Cherasco, accordé au roi de Sardaigne, Bonaparte avait battu et refoulé quatre armées autrichiennes, soumis l'Italie du Nord et entamé le Tyrol. Dès le printemps, il reprenait l'offensive contre l'archiduc Charles, et le 15 avril les préliminaires de la paix entre la France et l'Autriche, après 33 jours de campagne, étaient signés à Léoben (15 avril).

soixantaine de kilomètres carrés, d'ailleurs prospère et peuplé (environ 5000 hab.), la république de San-Marino, ou Saint-Marin. La capitale, de même nom, est à 226 kil. au N. de Rome, 15 kil. au S.-O. de Rimino, 17 de la mer Adriatique. Elle est accrochée au pied d'un piton d'origine volcanique, le Monte-Titano, à plus de 700 mètres d'altitude; une forteresse, la Roche (Rocca), touche et domine la ville, enserrée de murailles et de tours antiques, et qui ne peut guère embrasser plus d'un millier d'habitants. Un « bourg », le Borgo-Maggiore, et « neuf paroisses » (communes) complètent le minuscule État, qui, sans étendre ses limites, a vu doubler sa population depuis une centaine d'années : 7.900 hab. en 1886 ; aujourd'hui plus de 10.000 ; densité kilométrique : 175, ou deux fois et demie celle de la France.

Bonaparte — qui témoignait alors le plus profond mépris, non pour le Catholicisme ou le Christianisme en général, mais pour le Saint-Siège — fut mis au courant de l'histoire de San-Marino. C'est au treizième siècle, en 1291, que les montagnards de la Rocca s'étaient montrés assez forts pour faire reconnaître leur indépendance par Nicolas IV, puis par Boniface VIII, un des papes les plus orgueilleux du moyen-âge. Ni César Borgia, ni le cardinal Alberoni n'en avaient pu avoir raison. La république maintint son caractère de démocratie, gouvernée et administrée par des élus, deux capitaines-régents et un Conseil de Représentants du peuple. La force armée se composait en principe — et se compose encore — de tous les citoyens aptes au service, de 18 à 60 ans.

Au moment d'annexer la Romagne à la Cisalpine, le chef de l'armée d'Italie crut de son devoir de tranquilliser San-Marino sur le sort qui l'attendait ; bien plus, de l'honorer comme le modèle des vertus républicaines, du courage militaire et civique. Il n'eut pas le temps de se rendre lui-même à San-Marino ; les Alpes Juliennes le réclamaient. Le citoyen Monge, membre de l'Institut et de la Commission des arts et sciences en Italie, reçut l'ordre de présenter à la petite République les témoignages « d'admiration » de sa grande sœur puînée ; l'assurance d'une « paix et d'une amitié inviolables » ; et de s'informer si quelque partie des frontières était en litige, si quelque agrandissement de territoire n'était pas nécessaire.

On a lieu de croire que ces offres étaient de pure courtoisie.

Quoi qu'il en soit, les républicains ne se laissèrent pas tenter, et firent sagement. Les guerres ultérieures leur eussent valu bien des dangers, et leur indépendance n'eût pas survécu à l'effondrement des constructions napoléoniennes en Europe et en Italie. Ils mirent cependant à profit la bienveillance de Bonaparte. Il aplanit les difficultés de leur commerce extérieur, et facilita leurs relations avec les voisins, auxquels ils envoient toujours des essaims de travailleurs, artisans ou journaliers, et dont ils ne sauraient se passer pour leurs approvisionnements. Ils demandaient d'acheter mille quintaux de blé : Bonaparte les leur fit passer gratuitement, — aux dépens d'Urbino où il fallut réprimer une émeute. Il ne négligea pas d'orner la Rocca de quatre canons, français, selon les uns, enlevés aux Autrichiens, selon les autres ; et la salle du Conseil, de son portrait, que l'on y voit encore à la même place. Empereur et roi d'Italie, Napoléon ne désavoua point Bonaparte : « Respectons Saint-Marin, dit-il, comme un modèle de la République. [1] »

Il informait plus qu'il ne consultait le Directoire. C'est le 1er ventôse an V, 19 février 1797, c'est-à-dire le jour même où Pie VI s'humiliait et se dépouillait, qu'il adressa aux Cinq, avec un rapport, « le discours de Monge, prononcé devant les deux capitaines représentants de la République de Saint-Marin » ; la réponse de ceux-ci et la réponse des députés, l'une et l'autre pleines de reconnaissance pour la « magnanimité des conquérants de l'Italie ». Au moment de la révolte d'Urbino, il exempta de toute contribution les possessions des citoyens de San-Marino en Romagne.

Les textes figurent au *Moniteur* [2] et dans la *Correspondance napoléonienne*, qui les y a pris.

Mais ce qui est curieux, c'est de les lire tout au long dans l'ouvrage (anonyme) du Baron de Pommereul [3] : « *Campagne du général Buonaparte en Italie pendant les années IVe et Ve de la République française*, par un officier général ; Paris, l'an V, 1797 », in 8o. Sur cet écrit de 355 pages, toutes en citations ou dissertations, la République de Saint-Marin n'en occupe pas moins de six,

1. N'oublions pas que Napoléon Ier était Empereur de la République française, Empereur des Français ; c'était la même idée politique sous deux formes.
2. 16 ventôse et 22 germinal an V (19 février et 11 avril 1797).
3. L'attribution n'est pas douteuse.

et c'est beaucoup si l'on réfléchit à la matière que le titre comportait [1].

Mais Pommereul, homme d'ancien, de nouveau et de futur régime, doit être considéré comme le premier publiciste ou tout au moins l'un des premiers, spécialement investi de la confiance de Bonaparte et au courant de ses ambitions. Soit que le général protège les arts et les sciences ; soit qu'il fasse emballer avec soin, pour Paris, les trophées, statues, tableaux et même reliques ; soit qu'il terrasse les forts et relève les faibles, il est constamment présenté comme un chef d'État ; et le grand nom de César revient plusieurs fois dans des éloges qui n'avaient rien d'hyperbolique pour les contemporains. Le dénouement « de l'anarchie directoriale », à laquelle Fructidor ne remédia guère, c'était la restauration des Bourbons si la France était vaincue ; victorieuse, elle appellerait ou accepterait à sa tête le plus grand de ses généraux, le plus populaire, le plus capable d'organiser et de réorganiser. Bonaparte entrevoyait son destin. Il s'agissait d'y préparer l'opinion, et en même temps de ne pas se compromettre. Quoi de plus convenable à un tel dessein, que de glorifier Saint-Marin comme le modèle des républiques ?

*
* *

Bien que le genre « actualité rétrospective » soit étranger au caractère de cette *Revue*, nous ne dissimulerons pas qu'un petit incident de la guerre européenne qui se poursuit a rappelé notre attention vers la Rocca. Nos journaux ont dit, et répété, que Saint-Marin, enclave du royaume d'Italie, avait déclaré la guerre à l'Autriche. Saint-Marin ne se serait donc souvenu ni des velléités annexionnistes de Crispi, ni de la singulière tentative d'en faire un Monte-Carlo. Le Conseil de la République, en réalité, a publié un manifeste recommandant aux citoyens de mettre toutes leurs forces au service d'une cause sacrée : « Au cri de *Vive l'Italie !* dit ce manifeste (7 juin), nous vous lançons le chaleureux appel de concourir aux initiatives qui ont pour objet de soulager les victimes de la guerre. » — L'Autriche a déjà, en 1851, violé la neutralité de la petite république. Si quelque hydravion ou dirigeable austro-hongrois, sous prétexte de poste de T. S. F., vient

1. Bib. nat. Lh. 4/108, p. 307 à p. 312.

à survoler ou bombarder la Rocca, nul doute que ce cri de *Vive l'Italie !* ne prenne un autre accent. Mais alors, Saint-Marin n'a pas à déclarer la guerre; la fière république n'est pas une principauté de Lichtenstein [1]. Il lui suffira d'autoriser ses citoyens-soldats à s'enrôler sous le drapeau du roi d'Italie ; ils y fraterniseront avec d'autres républicains, la noble lignée de Garibaldi.

H. Monin.

1. On sait que cette principauté « souveraine », le plus petit Etat de l'ancienne confédération germanique, déclara la guerre à la Prusse en 1866, tout comme l'Autriche son énorme voisine ; et depuis lors n'a pas signé la paix, — pour cause.

NOTES ET GLANES

Un hommage de Fabre d'Eglantine à J.-J. Rousseau. — La Bibliothèque de Genève (Gf 315, tome 176, pièce 45) conserve une feuille in-4°, imprimée d'un seul côté, et portant les deux mentions manuscrites suivantes : (en haut) *1785* ; (en bas) *don de l'auteur, domicilié à Genève en 1785.* Nous reproduisons ci-dessous le texte complet de cette pièce. — O. K.

Inscription
en style lapidaire
pour mettre sous le buste de J.-J. Rousseau.

Jean-Jacques Rousseau
né
Citoyen de Genève en 1712,
depuis
par une noble abdication de ce titre
devenu Cosmopolite.
Le plus éloquent,
le plus parfait Ecrivain
du monde connu ancien et moderne ;
Philosophe
Persécuté par les soi-disant tels.
Ami
de la vérité.
Apôtre
de la vertu.
Restaurateur
des droits et des plaisirs de l'enfance.
Religieux
dans la simplicité de l'Evangile et de son cœur.
Cinique
envers les vices,
envers les faussetés du siècle.
Patient
dans l'adversité ;

admirable
dans la pauvreté;
bon Homme
devant les petits;
Homme
devant les grands.
D'un esprit pacifique,
d'une âme sensible et ardente.
Politique
lumineux et profond.
Implacable ennemi
de l'oppression et de la tyrannie.
Républicain
comme Caton,
Citoyen
comme Aristide.
Amant
de la Nature.
Ingénieux
dans la culture des sciences,
sur-tout
dans l'art de la Musique.
Doux
dans la société privée :
enfin
pur
d'âme, d'esprit, de cœur
et digne
d'une meilleure race d'Hommes.
Il est mort
le 2 Juillet 1778.

Par M. Fabre d'Eglantine.

BIBLIOGRAPHIE

A. Lavoine, La famille de Robespierre. Arras, Impr. Bouvry, 1914. In-8 de 7 pages à 2 colonnes.

Cette petite brochure n'est qu'un fragment détaché d'un travail plus considérable que M. L. se propose de publier ultérieurement sous le même titre. Mais, telle qu'elle est, elle apporte déjà une utile contribution à l'histoire des ancêtres du grand conventionnel.

C'est en 1452 que le nom des Robespierre apparaît pour la première fois dans les textes que nous connaissons. Il s'agit, à cette date, d'un Willame de Robespierre, cité dans une charte comme homme cottier de Jacques du Bos, bailli du sire de Marles. M. L. mentionne ensuite toute la série des Robespierre jusqu'au grand-père du conventionnel, qui mourut le 17 avril 1762, laissant plusieurs enfants, parmi lesquels Maximilien-Barthélemy-François, qui fut le père de Maximilien-Marie-Isidore. M. L., au cours de ses recherches, a découvert un document intéressant qui met fin aux discussions relatives à la disparition du père de Robespierre et au lieu de sa retraite. Ce document, daté du 8 juin 1770, prouve que c'est à Mannheim que le malheureux avocat, désespéré par la mort de sa femme et le trouble de ses affaires, s'était retiré. Il revint cependant à Arras en 1771, reparut même aux audiences du Conseil d'Artois, puis disparut de nouveau vers le milieu de l'année 1772, et cette fois pour toujours.

M. L. termine son intéressant travail par quelques détails tirés de l'inventaire des meubles et effets de Jacques Carraut, père de la mère de Robespierre, inventaire dressé en 1778, et, de la liquidation, en 1780, de ces mêmes biens, dont une part

évaluée à 1142 livres, échut à Maximilien Robespierre, et une part égale à son frère et à sa sœur.

C. V.

Lettres de Madame Roland, publiées par Claude PERROUD. Nouvelle série, 1767-1780. Paris, Imprimerie Nationale, 1913 et 1915. Deux vol. in-8 de LXI-556 et XX-589 pages.

On sait avec quel zèle infatigable M. Claude Perroud a recherché, publié et commenté tout ce qui touche aux principaux personnages du parti girondin, et à Madame Roland en particulier. Il complète aujourd'hui ses travaux antérieurs par la publication d'une nouvelle et importante série de lettres, qui s'échelonnent sur une période de quatorze années, de 1767 à 1780. Presque toutes ces lettres sont adressées par Marie Phlipon à ses amies les sœurs Cannet, et avaient déjà été publiées par MM. Breuil et Dauban, en 1841 et 1867, mais dans des conditions si défectueuses qu'une nouvelle édition, plus attentive et plus exacte, était devenue nécessaire. A cette partie principale de la correspondance de Marie Phlipon, M. P. a ajouté quarante autres lettres qu'il a puisées à diverses sources. L'ensemble ainsi obtenu constitue tout ce que l'on connaît de la correspondance de Madame Roland avant son mariage. Enfin, l'éditeur a complété son travail par des notices sur les correspondants de Madame Roland, par quelques documents divers, par un appendice contenant des lettres postérieures à l'année 1780 et qu'il n'avait retrouvées qu'après la publication de son premier recueil, enfin par une table de toutes les lettres de Madame Roland de 1767 à 1793.

Des lettres elles-mêmes nous dirons peu de chose. La lecture n'en est pas très attachante. Les digressions, les récits sans suite, l'absence de toute simplicité, le bavardage fastidieux qui remplit ces longues pages, la pédanterie qui s'étale dans la plupart d'entre elles, ont quelque chose de puéril et de fatigant. Néanmoins, elles forment un document psychologique non négligeable pour l'histoire d'une femme dont on a démesurément enflé la valeur et le rôle, et qui, en fait, ne paraît pas avoir dépassé le niveau d'une petite bourgeoise sentimentale, à laquelle les évènements ont donné une influence momentanée, mais qui, par elle-

même, resta médiocre, et montra plus d'esprit d'intrigue que de véritable intelligence politique.

C. V.

Commandant Jean de La Tour, **Les prémices de l'alliance franco-russe. Deux missions de Barthélemy de Lesseps à Saint-Pétersbourg (1806-1807), d'après sa correspondance inédite.** Paris, Perrin, 1914. In-16 de 319 pages, avec portrait.

On retrouve dans ce livre les qualités de l'auteur, la méthode, la précision, l'art de présenter les documents inédits trouvés dans les archives de famille ou de l'Etat avec une manière bien personnelle et très vivante.

La correspondance de Barthélemy de Lesseps, en mission à St-Pétersbourg, d'abord seul en qualité de consul en 1806, puis avec le général Savary en 1807, met en lumière bien des points d'histoire encore trop peu connus et précise les premières bases de l'alliance franco-russe.

M. H.

Pietro dei Marchesi Arezzo, **Quattro Personnagi della Famiglia Arezzo (Giacomo, Claudio-Mario, Orazio e Tommaso). Appunti Biografici.** 1 vol. in-4, 174 pages, avec armes et portraits. Palerme, Giannitrapani, 1910.

Mieux vaux tard que jamais, et, sans des circonstances indépendantes de notre volonté, des circonstances que l'auteur sera le premier à nous pardonner, il y a longtemps déjà que nous aurions appelé l'attention sur les intéressantes notices biographiques qu'il a consacrées à quatre de ses plus illustres ancêtres.

En raison même du cadre de notre Revue, il est malheureusement impossible de parler ici des deux premiers d'entre eux, qui sont précisément ceux que nous connaissons le moins, Jacques d'Arezzo, grand protonotaire et régent du Royaume de Sicile (1345-1410) et Claude-Marie d'Arezzo (1560-1575), l'historiographe de Charles-Quint.

Le troisième, Horace d'Arezzo, le capitaine-général du royaume de Naples, né en 1709, était déjà bien vieux, bien près de la fin de sa carrière, au moment où les hostilités commencèrent entre les Deux-Siciles et la République Française. Il importe toutefois de faire remarquer qu'après avoir eu la sagesse de conseiller à Fer-

dinand IV de s'incliner devant les exigences de la France, de céder devant la menace du bombardement de Naples en décembre 1792, il ne manqua pas, aussitôt après le départ de la flotte française, de travailler de son mieux à la mise en état de défense du royaume et à la formation du petit corps expéditionnaire napolitain, qui combattit en Piémont et en Lombardie en 1794-1795.

C'est au Cardinal que le Marquis Pietro a réservé, et nous aurions mauvaise grâce de nous en plaindre, plus du tiers de son livre. La grande et intéressante figure de ce prince de l'Eglise, de l'habile diplomate qui, si Paul Ier avait vécu quelques semaines de plus, aurait eu la gloire de réussir dans l'entreprise, vainement tentée à plusieurs reprises, de la réunion de l'Eglise grecque, de l'homme d'Etat, que l'Empereur fit appeler auprès de lui à Berlin au lendemain d'Iéna et qui ne craignait pas d'attirer sur lui la colère et la vengeance du maître du monde pour rester fidèle à son devoir et à ses convictions, les épreuves qu'il supporta avec autant de courage, d'énergie que de résignation et de sang-froid, son emprisonnement à Florence, Novare, puis à Bastia, les péripéties de sa fuite en Sardaigne, enfin le beau rôle qu'il joua pendant les longues années qu'il passa à Ferrare en qualité de Légat méritaient assurément le juste hommage que l'auteur a tenu à rendre à son illustre ancêtre en lui faisant la part du lion dans ses *Appunti*.

Il suffira du reste, pour se faire une idée du soin que le marquis Pietro Arezzo a apporté à son travail, de la méthode qu'il n'a cessé de suivre, de remarquer que, non content de se servir des précieux et nombreux renseignements que lui fournissaient les riches archives de sa famille, il n'a pas hésité à consulter et, ce qui est plus utile encore pour le lecteur, à citer les archives d'Etat ou municipales, les manuscrits comme les livres qui lui ont permis de compléter sa documentation. Espérons qu'il ne s'arrêtera pas en si bonne route et qu'un de ces jours nous aurons la bonne fortune de le voir publier les mémoires que le cardinal passe pour avoir écrit pendant ses années de captivité et d'exil.

M. H.

Vincenzo Mellini, L'Isola d'Elba durante il Governo di Napoleone I. Florence, Stab. Tip. del Nuovo Giornale, 1914. In-8 de XVI-373 pages, avec deux portraits.

Comme a bien voulu nous l'apprendre le savant et aimable

directeur de l'Archivio Storico Cittadino de Livourne, Pietro Vigo, dans les belles et éloquentes pages qui servent de préface à ce livre, le commandeur Giacomo Mellini, directeur général des Mines de fer de l'Ile d'Elbe, encouragé par ses concitoyens et plus particulièrement par l'auteur même de cet avant-propos, vieil ami de la famille Mellini, a eu l'heureuse idée de profiter du centenaire de l'arrivée de l'Empereur dans l'île pour livrer à la publicité une partie des écrits et des notes qu'il a trouvés dans l'héritage de son père. Née à Rio-Marina en 1819, élevé par son père Giacomo, lieutenant-colonel du génie qui, après s'être distingué en défendant Bastia contre les Anglais d'Elliot, avait servi dans les rangs de nos armées en Italie sous Scherer, Kellermann, Bonaparte, Grenier, Dessoles et Brune, Vincenzo Mellini avait grandi au milieu des récits des campagnes auxquelles son père avait pris part, des souvenirs qui s'étaient gravés dans le cœur et dans l'esprit de deux de ses parents, sa tante Rosa Mellini qui avait été l'une des lectrices de Madame Mère et son oncle maternel Dominique Ponce de Léon qui avait été un des officiers d'ordonnance de l'Empereur pendant son séjour à l'île d'Elbe. Aussi, tout en consacrant sa vie entière à assurer et à augmenter le bien-être de ses concitoyens et la prospérité de son pays natal, Vincenzo Mellini n'a-t-il pas un seul instant cessé de rassembler les éléments du travail que son fils n'a plus eu qu'à mettre en ordre.

Dénué de toute espèce de prétentions, l'auteur de ce livre, comme l'a justement fait remarquer M. Pietro Vigo, n'a eu d'autre but que de faire connaître plus complètement et en les montrant sous tous leurs aspects, l'action exercée par l'Empereur sur la situation économique et financière de l'île, les modifications, les transformations qu'il avait fait subir à l'ancien état de choses, les améliorations qu'il a apportées à l'hygiène des villes et des campagnes et à la vie matérielle des Elbains, l'utilité et l'importance des mesures qu'il adopta, les travaux qu'il fit entreprendre et qu'on continua après lui en s'inspirant du plan qu'il avait tracé. Les pages, que Vincenzo Mellini a consacrées aux évènements qui précédérent l'arrivée de l'Empereur et qui amenèrent et suivirent son départ, ne pouvaient nous apprendre rien de nouveau après tout ce qu'en tout pays on a écrit sur l'île d'Elbe. Mais en revanche on trouvera dans le livre que nous devons à la piété filiale du directeur actuel des Mines de l'île d'Elbe un exposé complet et exact de toutes les mesures administratives prises par

Napoléon, de toutes les lois et réglements dont il dota l'île d'Elbe pendant son règne de 10 mois.

M. H.

Hans Barth, Bibliographie der Schweizer Geschichte enthaltend die selbständig erschienenen Druckwerke zur Geschichte der Schweiz bis Ende 1913. (*Bd. III. Quellen und Bearbeitungen nach sachlichen und formalen Gesichtspunkten geordnet.*) Basel, Verlag der Basler Buch- und Antiquariatshandlung vormals Adolf Geering. In-8 de xvii-961 pages ; 24 fr. 60.

Ce volume termine l'important ouvrage de M. Barth, dont les deux tomes précédents ont été annoncés ici lors de leur apparition [1]. Aux 23.618 titres déjà enregistrés, l'auteur vient d'en ajouter 9.546 autres, sans parler des *addenda* aux volumes déjà parus qui mettent l'ouvrage entier à jour jusqu'à la fin de 1914, et même jusqu'à l'été de 1915.

Ce tome III donne la bibliographie des sujets suivants : Constitution, droit, administration. — Histoire militaire. — Beaux-arts et arts industriels. — Science et enseignement. — Langues et dialectes. — Imprimerie, édition, histoire littéraire, théâtre et musique. — Histoire de la civilisation et histoire économique.

Ce volume contient également la table alphabétique de tous les ouvrages cités et un registre géographique pour les localités mentionnées au tome I de l'ouvrage. Ces répertoires, joints à des tables assez détaillées, donnent une valeur très grande à cette bibliographie historique suisse, particulièrement compliquée par le fait du fédéralisme helvétique.

Ces tables permettent également une appréciation générale de l'œuvre entreprise par M. Barth. Il est impossible qu'une bibliographie réunissant plus de 33.000 titres soit parfaite. Mais on peut dire que celle-ci est aussi bonne qu'un pareil recueil peut l'être. Les omissions sont rares [2], les erreurs très clairsemées, et la seule critique qu'on a peut-être le droit de formuler, c'est que le classement des titres sous les différentes rubriques n'a pas toujours été heureux. Mais c'est là une affaire d'appréciation.

Somme toute, il convient de féliciter hautement l'*Allgemeine*

1. T. V, p. 374, et t. VII, p. 316.

2. Les tables nous ont permis de retrouver au t. I l'ouvrage de G. Gautherot sur la Révolution à Bâle. Nous l'avions cherché en un autre endroit, le premier volume ne dépassant pas l'année 1793.

geschichtsforschende Gesellschaft der Schweiz de son initiative et de remercier chaleureusement M. Hans Barth d'avoir mené à si bonne fin un travail aussi ardu. L'étude de l'histoire suisse tant intérieure qu'extérieure se trouvera beaucoup facilitée grâce à cette bibliographie. Que l'auteur donne bientôt la suite de son répertoire des périodiques [1], et la Suisse n'aura plus rien à envier aux pays les mieux dotés au point de vue de la bibliographie historique.

O. Karmin

LIVRES NOUVEAUX

A. **Aulard**, La paix future d'après la Révolution française et Kant. Paris, Colin, 1915. In-16 de 32 p. ; 0,50 cent. — Wilhelm **Behrends**, Reformbestrebungen in Chursachsen im Zeitalter der französischen Revolution. Leipzig, Quelle und Meyer. In-8 de xii-110 p. ; 4 mk. — L. F. **Benedetto**, Madame de Warens, d'après de nouveaux documents. Paris, Plon, 1914. In-16 de 328 p. — Alex. **Bérard**, Les invasions de 1814 et de 1815 dans le département de l'Ain. Bourg, Imp. du « Courrier de l'Ain », 1914. In-8 de 96 p. — Capitaine L. **Blaison**, Une ville de garnison sous la Restauration : Le complot militaire de Belfort, 1822. Paris, Berger-Levrault, 1914. In-16 de 116 p. ; 2 fr. — **Blücher's** Briefe. Vervollständigte Sammlung des Generals E. v. Colomb, hgg. v. W. v. Unger. Stuttgart, Cotta. In-8 de xi-357 p. ; 4 mk. 50. — Ch. **Borgeaud**, Un professeur patriote de la Restauration : Pellegrino Rossi, genevois et suisse. Genève, Jullien, 1914. In-8 de ii-32 p. et fig. ; 1 fr. — L. **Bramsen**, Médaillier Napoléon le Grand, ou description des médailles, clichés, repoussés et médailles-décorations relatifs aux affaires de la France pendant le Consulat et l'Empire. Copenhague, Gyldendal, 1913. In 4 de 166 p. ; 22 fr. 50. — T. **Casini**, Il senato del regno italico. Roma, Tip. Unione ed., 1914. In-8 de 29 p. — Mme **Chevalley**, La Déclaration du droit des gens de l'abbé Grégoire, 1793-1795. Le Caire, Barbey. In-8. — J. **Corcelle**, Les Volontaires de Belley en 1792. Belley, Impr. Chaduc, 1914. In-8 de 20 p. — Oskar **Criste**, Der Wiener Kongress. Wien, Verlag für vaterländische Literatur. In-8. — Chanoine A. **Durand**, L'abbé Bonhomme, doctrinaire et

1. Hans Barth, *Repertorium über die in Zeit- und Sammelschriften der Jahre 1891-1900 enthaltenen Aufsätze und Mitteilungen schweizergeschichtlichen Inhaltes* (Fortsetzung zu Brandstetters Repertorium, 1812-1890). Basel, 1906.

curé de Saint-Charles (1759-1844). Nîmes, Imp. Gellion, 1914. In-8 de 109 p. et fig. — Claude **Faure**, Les protestants de la Drôme et le préfet Marie-Louise Descorches, 1801-1803. Valence, Impr. Céas. In-8 de VIII-254 p. — P.-M. **Favret**, Quelques documents biographiques sur le conventionnel Courtois. Paris, Berger-Levrault, 1914. In-8 de 9 p. — A. **Fickert**, Montesquieus und Rousseaus Einfluss auf den vormärzlichen Liberalismus Badens. Leipzig, Quelle und Meyer, 1914. In-8 de VIII-112 p. ; 4 fr. 60. — Hel. D. **Fling**, Source problems on the French Revolution. New York, Harper, 1913. In-8 de XII-338 p. ; 6 fr. — Friedrich **Freksa**, Der Wiener Kongress, nach Aufzeichnungen von Teilnehmern und Mitarbeitern. Stuttgart, Lutz. In-8 de XLII-367 p. ; 5 mk. 50. — Giuseppe **Gabetti**, Le Affinità elettive del Gœthe, come espressione di una crisi pessimistica. Rocca s. Casciano, Cappeli, 1914. In-8 de 182 p. ; 3 fr. — Edgard **Gross**, Johann Friedrich Ferdinand Fleck, 1757-1801. Beitrag zur Entwicklungsgeschichte des deutschen Theaters. Berlin, Selbstverlag der Gesellschaft für Theatergeschichte. In-8 de 207 p. — H. **Grossmann**, Oesterreichs Handelspolitik mit Bezug auf Galizien in der Reformperiode, 1772-1790. Wien, Konegen, 1914. In-8 de XVII-510 p. ; 15 fr. — Felix **Haese**, Deutsche Heldinnen und Helferinnen in den Freiheitskriegen. Nordhauser Geschichts- und Altertumsverein. In-8 de 53 p. — *Histoire* populaire des prêtres déportés en Charente-Inférieure (1793-1795). Cognac, Impr. Collas, 1914. In-16 de 64 p. et fig. — Max Ritter von **Hœn**, Die Hauptarmee 1814. Wien, Patriotische Volksbuchhandlung. In-8. — Georg Freiherr von **Holtz**, Die innerösterreichische Armee 1813 und 1814. Wien, Patriotische Volksbuchhandlung. In-8. — Gertrude **Kircheisen**, Napoleon und die Seinen. I. München, Müller, 1914. In-8 de VIII-410 p. et 85 fig. ; 12 fr. 50. — Herm. **Klaje**, Pommern im Jahre 1813. Kolberg, Dietz, 1914. In-8 de x-126 p. ; 2 fr. 25. — Wolfgang **Kraus**, Die Strategie des Erzherzogs Carl im Jahre 1796 mit besonderer Berücksichtigung der Schlacht bei Würzburg. Berlin, Nauck. In-8 de VI-75 p. ; 1 mk. 50. — Ern. **Landsberg**, Die Gutachten der rheinischen Immediat-Justiz-Kommission und der Kampf um die rheinische Rechts- und Gerichtsverfassung 1814-1819. Bonn, Hanstein, 1914. In-8 de CXXX-373 p. ; 21 fr. — Hans **Landsberg**, Henriette Herz, 1764-1846, ihr Leben und ihre Zeit. Weimar, Kiepenheuer. In-8 de VII-487 p. ; 6 mk. — Max **Levy**, Der napoleonische Erlass von 1808 wegen der Vor- und Zunamen der Juden und seine Ausführung in Worms. Worms, Kranzbühler. In-8 de 15 p. — Albert **Lewkowitz**, Die klassische

Rechts- und Staatsphilosophie : Montesquieu bis Hegel. Breslau, Marcus. In-8 de IV-118 p. ; 3 mk. — Alb. **Lionnet**, Die Erhebungspläne preussischer Patrioten Ende 1806 und Frühjahr 1807. Berlin, Ebering, 1914. In-8 de 194 p. ; 6 fr. 65. — Albert **Malsch**, La réunion de Genève à la Suisse. Genève, Kündig. In-8 de 47 p. ; 0 fr. 30. — Les *manuscrits* relatifs à l'histoire de la Révolution et de l'Empire dans les bibliothèques publiques des départements. Paris, Rieder, 1913. In-8 de 458 p. ; 10 fr. — G. **Maurion**, La formation du département de la Seine-Inférieure. Etude de géographie politique et historique. Paris, Librairie de la Société du Recueil Sirey, 1913. In-8 de 229 p. — Bernard **Miall**, Pierre Garat, singer and exquisite ; his life and his world (1762-1823). New York, Scribner, 1913. In-8 de 364 p. et fig. ; 15 fr. — S. **Mnemon**, L'origine des Poniatowski. Varsovie, Wende, 1913. In-8 de x-267 p. ; 6 fr. 40. — Karl von **Möller**, Die hundert Tage, 1815. Wien, Verlag für vaterländische Literatur. In-8. — Gina Teresa **Moretta**, Mme d'Epinay ; una pagina di pedagogia del secolo XVIII. Roma, Tip. Voghera, 1914. In-8 de XII-178 p. — Abbé F. **Mourret**, L'Eglise et la Révolution (1775-1823). Paris, Bloud, 1914. In-8 de 538 p. ; 7 fr. 50. — Wilhelm **Oechsli**, Eine ungedruckte Kriegszeitung vor hundert Jahren (1813-1815). Zürich, Beer, 1914. In-4 de IV-36 p. et pl. ; 3 fr. — René **Perrout**, Le général Drouot. Nancy, Edition de la « Revue lorraine », 1914. In-4 de 28 p. — C. **Pfister**, Les fêtes à Nancy sous le Consulat et le premier Empire (1799-1813). Nancy, Impr. Berger-Levrault, 1914. In-8 de 139 p. — M. **Pflüger**, Koalitions-Politik : Metternich und Friedrich v. Gentz, 1804-1806. Teil I (Die diplomatischen Verhandlungen). Hamburg, Rademacher. In-8 de 100 p. — J. von **Pflugk-Harttung**, Der Stadt- und Polizeipräsident von Tilly und die Zustände in Warschau zur preussischen Zeit, 1799-1806. Danzig, Kafemann, 1914. In-8 de VIII-142 p. ; 5 fr. — G. **Philippi**, Imperialistische und pazifistische Strömungen in der Politik der Vereinigten Staaten von America wæhrend der ersten Jahrzehnte ihres Bestehens (1776-1815). Heidelberg, Winter, 1914. In-8 de XIII-151 p. ; 5 fr. — C. **Reboul**, Un curé en Bresse pendant la Révolution : Pierre Reboul. Bourg, Impr. Dureuil, 1912. In-8 de 310 p. et fig. — J.-L. **Reichlen**, Genève et la Convention : les incidents de la tutelle franco-helvétique sur Genève en 1792 et leur répercussion dans le pays de Porrentruy. Lausanne, Biedermann. In-8 de 43 p. ; 0 fr. 60. — Maxime **Reymond**, Il y a cent ans. Ephémérides de 1814, publiés par la Feuille d'avis de Lausanne. Lausanne, Impr. réunies, 1914. In-8 de IV-

364 p. ; 5 fr. — Ilario **Rinieri**, Pio VII e Napoleone I nel 1814. Genova, Tip. G. Sambolino, 1914. In-16 de 30 p. — Gius. **Signorelli**, Viterbo dal 1789 al 1870. I. Viterbo, Tip. Minissi e Borghesi, 1914. In-8 de 713 p. ; 4 fr. — S. **Stern**, Anacharsis Cloots, der Redner des Menschengeschlechts ; ein Beitrag zur Geschichte der Deutschen in der französischen Revolution. Berlin, Ebering, 1914. In-8 de xx-262 p. ; 9 fr. — Giuseppe **Tarozzi**, Gian-Giacomo Rousseau. Genova, Formiggini. In-8 de 102 p. ; 1 l. — Gli *ufficiali* del periodo napoleonico (1796-1815) nati nello Stato pontificio ; elenco compilato su documenti a cura dell' Archivio di Stato di Roma. Milano, Segati, 1914. In-16 de xxiii-127 p. ; 1 fr. 50. — J. **Vernier**, Répertoire numérique des archives départementales. Seine-Inférieure. Période révolutionnaire (Série L). Rouen, Impr. Lecerf, 1914. In-4 de clxxi-247 p. — Eduard v. **Wertheimer**, Der Herzog von Reichstadt. Stuttgart, Cotta. In-8 de xiii-489 p. ; 9 mk. — Ern. **Widmann**, Die religiösen Anschauungen des Fürsten Metternich. Darmstadt, Winter, 1914. In-8 de viii-105 p. ; 2 fr. — William W. **Wight**, Louis XVII ; a bibliography. Boston, Marvin, 1915. In-8 de 159 p., avec portr. — J. Sharp **Williams**, Thomas Jefferson, his permanent influence on American institutions. New York, Lemcke, 1913. In-8 de ix-330 p. ; 7 fr. 50 — General Emil **Woinowich**, Kæmpfe im Süden Frankreichs, 1814. Wien, Patriotische Volksbuchhandlung. In-8.

PÉRIODIQUES

Alemannia. — *XLII (1915), 3 :* Friedrich Pfaff, Die Beschiessung Breisachs durch die Franzosen, September 1793 ; Engelbert Klupfel, Trauergesang von Breisachs Zerstörung und Aufruf an Deutschland zur einmütigen Vergeltung [traduction de l'original latin, 1793].

Allgemeine schweizerische Militärzeitung. — *LXI (1915), 25 :* M., Zur Verständnis der Kriegsgeschichte von 1789 : der Soldat in den Heeren der auf Schweizerboden kämpfenden Armeen.

Altpreussische Monatsschrift. — *LII (1915), 1 :* E. Jacobi, Eine Kant-Rede.

Amateur d'autographes (L'). — *Octobre-novembre-décembre 1914 :* La Lorraine en 1815 [lettre du général A. Belliard, datée de Metz, 22 août 1815] ; Un curieux billet de Joséphine.

American political science Review. — *IX (1915), 3 :* Carpenter, Repeal of the judiciary act of 1801.

Anjou historique (L'). — *Mars-avril 1915 :* M. Quincé, vicaire général d'Angers (1759-1845) ; Le clergé de Cheviré-le-Rouge pendant la Révolution ; La famille de Jacques Cathelineau, généralissime de l'armée catholique et royale de la Vendée ; Les prisonniers d'Angers transférés à Doué-la-Fontaine (1793-1794) ; L'application du Concordat dans le diocèse d'Angers ; Une nomination ecclésiastique sous le gouvernement de Juillet. — *Mai-juin :* Les hôtels Campagnolle, Maquillé et Lantivy, à Angers, pendant la Révolution ; Gauvillier et les débuts de la guerre de Vendée ; La bataille du Mans (12 décembre 1793) ; M. Hernault de Montiron, guillotiné à Angers (25 janvier 1794) ; Le clergé insermenté à Angers sous le Directoire ; La mort de Stofflet et de Charette (1796) ; La démolition des remparts d'Angers ; Le passage de la Grande Armée à Saumur (1808) ; Le collège de Chalonnes-sur-Loire (1809-1818) ; Les trois sous-préfets d'Angers (1811-1815) ; Les prisonniers prussiens en Maine-et-Loire (avril 1814).

Annales de l'Université de Grenoble. — *XXVI (1915), 1* : D. Faucher, La Révolution à Loriol, 1788-1790.

Anzeiger für schweizerische Geschichte. — *XIII (1915), 2* : Eduard Wymann, Ein Brief über die Septembermorde in Paris [lettre de Marie-Anne Bessler, veuve du comte de Salis, maréchal de France, à un de ses cousins]. — *3* : Frédéric Barbey, La fabrique d'horlogerie genevoise à Versailles, 1795-1801.

Apulia. — *V (1914), 2-3* : N. Testini, Il 1799 in Ruvo.

Archiv des historischen Vereins des Kantons Bern. — *XXII (1915), 3* : W. F. von Mülinen, Die schweizerische Grenzbesezung des Jahres 1809.

Archiv des historischen Vereins von Unterfranken und Aschaffenburg. — *LVI (1914)* : Th. Henner, Zur Jahrhundertfeier der Vereinigung der fränkisch-würzburgischen und der aschaffenburger Lande mit dem Königreich Bayern.

Archives héraldiques suisses. — *XXIX (1915), 1* : Ex-libris de François-Louis Russilion, capitaine au service de la France, 1751-1821. — *2* : E. Wymann, Ein Vorschlag zum neuen Bundessiegel von 1815.

Archiv für Geschichte des Sozialismus und der Arbeiterbewegung. — *V (1915), 1-2* : Ed. Bernstein, Wie Fichte und Lassalle national waren.

Archiv für Rechts- und Wirtschaftsphilosophie. — *VIII (1914), 1* : Theobald Ziegler, Der Charakter der Hegel'schen Rechtsphilosophie.

Archiv für systematische Philosophie. — *XX (1914), 3* : Paul Stahler, J.-G. Fichte, ein deutscher Denker.

Archivio per l'Alto Adige. — *IX (1914), 3, 4* : L. Onestinghel, Inaugurazione del teatro vecchio di Bolzano nel 1805 ; L. Onestinghel, Un arcade a Bronzolo nel 1812.

Archivio storico della Calabria. — *III (1915), 1-2* : E. Capialbi, Il re Gioacchino Murat.

Archivio storico italiano. — *LXXII (1914), 4* : Roberto Palmarocchi, L'Italia meridionale dalla Rivoluzione francese alla Restaurazione : rassegna critica.

Archivio storico lombardo. — *XLII (1915), 1-2* : E. Bellorini, Frammenti e documenti pariniani inediti, 1776-1798.

Archivio storico siciliano. — *XXXIX (1914), 1-4* : G. Pitré, I Cronici e gli Anticronici in Sicilia e la loro poesia (1812-1815) ; N. Niceforo, La Sicilia e la Costituzione del 1812.

Archivum franciscanum historicum [Florence]. — *VII (1914), 4* :

P. Livario Oliger, Della vita e degli scritti del P. Flaminio Annibali da Latera (1733-1813).

Atti della r. deputazione ferrarese di storia patria. — *XXII (1915), 1* : A. Camilucci, Gli « insorgenti » del Ferrarese da cronaca inedita (1799).

Bankfield Museum Notes [Halifax]. — *1915* : Ling Roth and J. T. Jolly, War ballads and broadsides of previous wars, 1779-1795.

Bayerland. — *XXIV (1914), 46* : Johann Keiper, Sir Benjamin Thompson, Reichsgraf von Rumford, 1753-1814.

Beiträge zur Geschichte der Stadt Rostock. — *IX (1915)* : Ludwig Krause, Schill in Rostock, 1809.

Beiträge zur österreichischen Erziehungs- und Schulgeschichte. — *1914, n° 15* : A. Gubo, Angelegenheiten der Elementar- und Hauptschulen in Steiermark zu Ende des 18. und zu Anfang des 19. Jahrhunderts.

Berliner Münzblätter. — *Janvier 1914* : Paul Schmidt-Neuhaus, Gœthe und seine Beziehungen zur Kunst der Medaille.

Bética. — *15 janvier 1915* : Simon de la Rosa, Las Cortes de Cadiz.

Bibliofilia (La). — *XVII (1915), 2-3* : La biblioteca di Schiller.

Bibliographe moderne (Le). — *Janvier-juin 1914-1915* : Furcy-Raynaud, Les dépôts littéraires en février 1792.

Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië. — *LXX (1915), 2* : P. H. van der Kemp, Episodes uit de geschiedenis der aanmuntingen ten behœve von Oost-Indië in 1802-1817.

Blätter aus der Markgrafschaft. — *1915, Heft 1* : Konrad Kaltenbach, Von Schlettstadt nach St. Blasien im Jahre 1791.

Blätter für das Gymnasialschulwesen [Munich]. — *LI (1915), 7-8* : K. Hammerschmidt, Gedanken über den Zugang Kriegsfreiwilliger aus den Gymnasien vor hundert Jahren ; A. Schleussinger, Waterloo oder Belle-Alliance ?

Blätter für zwischenstaatliche Organisation [Zürich]. — *1915, n° 3* : Der « ewige Friede » im Sinne Kants.

Bollettino della Società pavese di storia patria. — *1915, 1-2* : Renato Soriga, Bagliori unitari in Lombardia avanti la restaurazione austriaca, 1814.

Bollettino storico pavese. — *XIV (1915), 2* : R. Soriga, Il processo del cittadino Pietro Moscati (1800).

Braunschweigisches Magazin. — *XX (1914), 12* : H. Gravenhorst, Gesuch um Freilassung des Präfekten von Reiman im Jahre 1813.

Breisgauer Chronik. — *1914, nos 13-17* : H. Spreter, Aus der Jugendzeit des ehemaligen Fürstlich Schwarzenberg'schen Verwalters Simon Scherer von Munzingen, 1774-1789.

Bremisches Jahrbuch. — *XXV (1914)* : Fr. Wellmann, Der bremische Domkantor Dr Wilhelm Christian Müller, 1752-1831.

Brixia. — *I (1914), 14* : Tonni Bazza, Per il centenario della congiura bresciano-milanese, 1814.

Brixia sacra. — *VI (1915), 2* : G. Sommi-Picenardi, Per la nomina di un nuovo prevosto a Chiari nel 1790.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. — *XXX (1914), n° 103* : Queruau-Lamerie, Correspondance de Dupont-Granjardin avec son fils (1791-1793).

Bulletin de la Société archéologique du Finistère. — *XLI (1914)* : L. Ogès, La période révolutionnaire à Gouesnac'h ; P. Hémon, La Révolution en Bretagne : les derniers montagnards, 1795 ; J. Savina, Audierne à la fin de l'Ancien Régime.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme. — *Juillet 1914* : Jules Chevalier, L'Eglise constitutionnelle du département de la Drôme (suite en *octobre 1914* et *janvier 1915*).

Bulletin de la Société de géographie de Toulouse. — *XXXIII (1914), 1* : E. Litre, Claret de Fleurieu, 1738-1810, et son influence sur la marine et la géographie au XVIIIe siècle. — *2* : M. Adher, Les colons réfugiés d'Amérique, à Toulouse, pendant la Révolution ; M. Plassard, La bataille de Toulouse, 10 avril 1814.

Bulletin de la Société de géographie de Rochefort. — *XXXVI (1914), 1* : J. S., Notes touchant la guerre d'Espagne. — *2* : J. S., De la numismatique française, maritime et coloniale [médailles frappées entre 1784 et 1826] ; A. de Brachel, Embarquement de Napoléon à l'île d'Aix, 1815.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — *LXVII (1913)* : G. Petit, La terre et seigneurie épiscopale de Charbuy à la veille de la Révolution. — *LXVIII (1914)* : Camille Rouyer, L'invasion de 1814 à Tonnerre.

Bulletin d'histoire économique de la Révolution. — *1913, n° 1* : Ch. Ballot, Procès-verbaux du bureau de consultation des arts et métiers ; P. Caron, Une enquête sur la récolte de 1792 ; Ch. Schmidt, La règlementation du travail agricole à la fin du XVIIIe siècle ; P. Caron, Le commerce lyonnais et la dépréciation des assignats. — *N° 2* : H. Prentout, Les tableaux de 1790, en réponse à l'enquête du Comité de mendicité, et leur utilité ; G. Laurent, Les cahiers de doléances des corporations de la ville et des communautés d'habitants du bailliage de Reims ; P. Caron, La

recherche et la publication des documents relatifs aux biens nationaux ; T. Bazeille, Un partage de biens nationaux dans le canton de Mesle-sur-Sarthe (Orne) ; L. Schwab, La valeur et le payement des biens nationaux dans les Vosges ; Ch. Porée, Des documents qui permettent d'obtenir rapidement une vue d'ensemble sur la vente des biens nationaux ; Ch. Schmidt, La recherche et la publication des documents relatifs à l'industrie et au commerce ; Levainville, Les recherches de la houille dans la Seine-Inférieure pendant la Révolution ; R. Anchel, Une enquête du Comité de salut public sur la draperie, en l'an III ; H. Sée, La recherche et la publication des documents relatifs à l'agriculture ; G. Lefebvre, L'application du maximum général dans le district de Bergues ; A. Denis, L'œuvre de la municipalité de Toul pour assurer les subsistances nécessaires à la population de cette ville pendant la Révolution ; G. Laurent, Les subsistances à Reims pendant la Révolution.

Bulletin historique de la Haute-Loire. — *III (1913)* : R. Jouanne, L'Hôtel-Dieu et l'hôpital général du Puy pendant la Révolution française ; R. Jouanne, Les hospices du Puy sous le Directoire et le Consulat ; U. Rouchon, Procès-verbal sur la cérémonie funèbre qui a eu lieu au Puy, le 1er brumaire de l'an VI, en mémoire du général Hoche ; P. Le Blanc, Lettres inédites du sculpteur Pierre Julien à Dominique Brunel, au Puy (1789-1790).

Bullettino senese di storia patria. — *XXII (1915), 1* : G. Cecchini, Un biannio di storia senese (1799-1800).

Bullettino storico pistoiese. — *XVII (1915), 1* : R. Giovacchini Rosati, Intorno ad un articolo del « Monitore Diocesano » sulla venuta di Pio VII a Pistoia.

Cahiers vaudois. — *1915, nº 3* : Babelon, Napoléon au lendemain d'Iéna.

Carinthia. — *CIV (1914), 1-4* : Artur Breycha, Aus dem Tagebuch eines Kämpfers von Leipzig ; Martin Wutte, Prophetische Andeutungen aus Kärnten, 1814.

Centralblatt des Zofinger-Vereins. — *LV (1914), 3* : R. Horni, La perte par la Suisse de Domo d'Ossola et de la Valteline (1814).

Chênois (Le) [Genève]. — *I (1915), 1* : Egmont d'Arcis, La commune de Chêne-Bougeries (de 1798 à l'an XII). — *2* : Egmont d'Arcis, La commune de Chêne-Bougeries (ans XII et XIII).

Chronik des Wiener Goethe-Vereins. — *XXVIII (1915), 3-6* : R. Smekal, Karl Friedrich Zelter und die Gesellschaft der Musikfreunde in Wien ; Graf, Goethe über seine Werke.

Chronique médicale (La). — *15 février 1915* : Dr M. Ferron,

Histoire de la chirurgie de guerre : Le service de santé des armées françaises et les évacuations par eau de 1743 à 1832 (suite le *15 mars*). — *15 avril* : D[r] Max Billard, La fin du « docteur » Blücher ; Quelques anecdotes sur Blücher.

Correspondant (Le). — *10 mars 1915* : De Lanzac de Laborie, Deux formules de la paix européenne : 1815-1915.

Daheim. — *L (1914), 35* : P. Bergell und K. Klitscher, Larrey, der Chefchirurg Napoleons I.

Deutsche Arbeit. — *XIV (1914), 5* : W. Stapel, Fichtes Nationalismus.

Deutsche Blätter für erziehenden Unterricht. — *XL (1913)* : G. Albert, Pestalozzi als Vater der modernen Pädagogik ; G. Heller, Die Stellung Pestalozzis zu den Philanthropen, nach dem Urteile beider Parteien ; K. Kesseler, Pestalozzi und Kant.

Deutsche Geschichtsblätter. — *XVI (1915), 2* : A. v. Wiedemann-Warnhelm, Die Polizei unter Josef II.

Deutsche Militärärztliche Zeitschrift. — *1914, pp. 609-618* : F. Tichy, Militärärztliche Literatur in den Jahren 1750-1850.

Deutsche Revue. — *Mars 1915* : V. Gortz, Die Rückkehr Napoleons von Elba, 1815.

Deutsche Rundschau. — *Janvier 1915* : A. Leitzmann, Eine Jugendfreundschaft Alexander von Humboldts ; K. Kersten, Ein empfindsamer Reisender : Georg Forster. — *Mars* : Fr. Meusel, Aus Marwitz' Memoiren : Der Zusammenbruch des preussischen Staates, 1806 (suite en *mai*) ; G. Ernest, Beethoven und seine Ankläger.

Englische Studien. — *XLVIII (1914), 3* : G. Buyers, The influence of Schiller's drama and fiction upon Englisch literature in the period 1780-1830.

English Historical Review (The). — *Avril 1915* : J. Holland Rose, The Comte d'Artois and Pitt in December 1789.

Enskal-Erria. — *15 septembre 1914* : General Rey, Sitio de San Sebastian en 1813 (fin le *30 septembre*).

Euphorion. — *XXI (1915), 1-2* : E. Berend, Jeanpauliana ; H. Gunther, Ungedruckte Briefe L. Tieks ; D. Jacoby, Fichte und sein Verhältnis zu Preussen ; W. Schmidt, Fichtes Einfluss auf die ältere Romantik.

Evangelische Freiheit. — *XV (1915), 1* : R. Herrmann, 1813 und die Religion (fin dans le n° 2).

Feuilles d'histoire. — *1er février 1915* : E. Welvert, S. A. S. l'archichancelier Cambacérès ; M. Citoleux, Vigny et l'Allemagne. — *1er mars* : A. Chuquet, Goethe dans la campagne de 1792 ;

E. Welvert, Sieyes. — *1er avril :* A. Chuquet, Les Prussiens à Saint-Mihiel; Un officier prussien à Valmy; Les Bavarois en 1806; L'Alsacien Stöber et la presse allemande en 1814; Les Prussiens à Neufchatel en 1815; G. Vauthier, Manuels et recueils pour les écoles centrales. — *1er mai :* A. Chuquet, Fanfaronnades prussiennes d'autrefois; Les Prussiens à Varennes en 1792; La nouvelle d'Iéna; Les Français à Leipzig en 1806; Les Berlinois de 1807; Les Gardes d'honneur entre Rhin et Vosges, 1813-1814; R. Reuss, La Révolution en Alsace; G. Vauthier, Les premières nominations aux grandes dignités impériales.

Finanz-Archiv. — *XXXII (1915), 2 :* H. Knott, Die weimarischen Landesschulden, 1814.

Germanisch-romanische Monatsschrift. — *VI (1914), 3 :* A. Oesterling, Byron und Beyle.

Geschichtsblätter für Stadt und Land Magdeburg. — *XLIX-L (1915), 1, 2 :* E. Neubauer, Magdeburg in der Franzosenzeit, 1806-1814.

Glasgow Medical Journal. — *LXXXIV (1915), pp. 161-176 :* A. J. Ballantyne, Medical conditions in Glasgow one hundred years ago.

Historische Monatsblätter für die Provinz Posen. — *XV (1914), 5 :* J. Jacobson, Zur Geschichte des jüdischen Handwerks in südpreussischer Zeit, 1793-1802. — *6 :* H. Kochendorffer, Die Gefangenschaft des ehemaligen Kalischer Kammer- und Accise-Direktors Geheimrat Serre in Glogau, 1808-1809. — *7 :* Friedrich Kock, Die Bromberger Kaufmannschaft von 1772-1806. — *11 :* R. Prumers, Der widerspenstige Schulze von Dronzno, 1807.

Historisches Jahrbuch der Görresgesellschaft. — *XXXV (1914), 3 :* E. Reinhard, Präludien zu einer Biographie Karl Ludwigs von Haller. — *4 :* J. v. Pflugk-Harttung, Der Oberbefehl 1813.

Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland. — *XLIII (1914), 8 :* G. Meier, Placidus a Specha, ein Pionnier des Alpensports vor 100 Jahren. — *12 :* A. Doberl, Montgelas'Kirchenpolitik, 1800-1808 (suite dans le tome *CLIV*, 2).

Illustrated London News (The). — *12 juin 1915 :* J. Holland Rose, Waterloo and the warfare to-day (suite le *19 juin*).

Intermédiaire des chercheurs et curieux. — *10 janvier 1915 :* Comment s'appellent les membres de la famille de Napoléon : Bonaparte ou Napoléon ? — *20-30 janvier :* Les Marie-Louise (suite le *20-30 mars*); Le général Bonaparte à Nice; La duchesse de Berry à Marseille en 1816 (suite le *10 mars*). — *10 février :* « Ce n'est pas une émeute, c'est une Révolution » (suite le *20-28 février*);

Stendhal et Lord Byron (suite le *20-30 mars*). — *20-28 février* : Arrivée de Napoléon à Paris, le 20 mars 1815 : Lettre d'Armand de Gontaut-Biron. — *10 mars* : Charles X quitta-t-il Cherbourg sur un navire appartenant à Joseph Bonaparte ? Les dîners de Madame de Staël ; Le retour de Napoléon ; Le cardinal Fesch. — *20-30 mars* : L'arrestation de Stofflet. — *10 avril* : Le comte de Savary, chouan. — *10 juin* : Où est la statue de Barnave ?

Internationale Kirchliche Zeitschrift [Berne]. — *V (1915), 1* : M. Menn, Johann Michael Sailers Geistesarbeit, 1751-1832 (suite dans le *n° 2*). — *2* : Adolf Kury, Die Durchführung der kirchlichen Verordnungen (1802) des Konstanzer Generalvikars J. H. von Wessenberg in der Schweiz.

Internationale Monatsschrift. — *Février 1915* : K. Th. von Heigel, Eine Auflehnung Europas gegen England vor 100 Jahren.

International Journal of Ethics. — *XXVI (1915), 1* : Norman Wilde, The conversion of Rousseau.

Jahrbuch der deutsch-amerikanischen historischen Gesellschaft von Illinois. — *1914* : O. Lohr, Das Deutsch-Amerikanertum vor hundert Jahren und der Krieg von 1812.

Jahrbuch des Geschichtsvereins für das Herzogtum Braunschweig. — *XIII (1914)* : F. Schneider, Aus den Schicksalsjahren der Universität Helmstedt, 1792-1805 ; H. Gaus, Geschichte der Braunschweigischen Staatspost bis 1806 ; H. Mack, Zur Regierungsgeschichte Herzog Friedrich Wilhelms von Braunschweig, 1813-1815.

Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens. — *XXX (1914)* : Emil Wendling, Zur Biographie Georg Daniel Arnolds [professeur à Coblenz à partir de 1806] ; Ernst Marckwald, Beiträge zur Lebensgeschichte G. D. Arnolds ; Emil Wendling, Görres'Reise ins Elsass, 1818 ; Wolfgang Kramer, Ein « Frantzosen-Vatterunser » aus dem Jahre 1790.

Jahresbericht der deutschen Mathematiker-Vereinigung. — *XXI (1913)* : E. Haentzschel, Johann Andreas Christian Michelsen, 1747-1797.

Jahresberichte für neuere deutsche Literaturgeschichte. — *XXIV (1913* [paru en 1915]), *2* : Franz Leppmann, Gœthe ; Hugo Bieber, Zu Gœthes Leben ; Ernst Müller, Schiller.

Jurnal ministerstva narodnago prosvesceniia. — *Mai 1915* : P. N. Jukovic, Les classes de la population de la Russie orientale sous Catherine II. — *Juin* : Lucickii, Les réquisitions agricoles à la veille de la Révolution aux environs de Paris ; N. Likin, L'Université de Moscou à Nijni-Novgorod en 1812.

Kunstchronik. — *XXVII (1915), 7* : H. Machowsky, Franz Zauner [sculpteur, 1746-1822].

Lectura (La). — *Février 1915* : Cartas de Bolivar, 1799-1822. — *Avril* : Julian Juderias, Simon Bolivar, libertador de la America del Sur.

Légitimité (La). — *Avril-juin 1915* : Le vœu de Louis XVI ; Osmond, L'idée de Barras et des Thermidoriens ; Osmond, Liste civile des serviteurs de Louis XVI ; Y. Chantelys, Naundorff et les anciens serviteurs de Louis XVI.

Linzgau-Chronik. — *1914, nos 1-15* : Maier, Badens Anteilnahme an den Franzosen- und Freiheitskriegen.

Literary Guide (The). — *Juin 1915* : E. S. P. Haynes, Lady Hamilton.

Lombardia (La). — *20 avril 1914* : La morte del Prina.

London Magazine (The). — *Juin 1915* : Clifford Hosken, Stories of the Iron Duke : the human side of the great soldier ; William Bateman, The field of Waterloo.

Lyzeum (Das). — *II (1914), 7* : P. Ostwald, Von der Marwitz, der Gegner der Stein-Hardenbergschen Reform.

Mannheimer Geschichtsblätter. — *XVI (1915), 1* : Friedrich Walter, Die Uebergabe der Rheinschanze an die Franzosen, 24. December 1794 ; Gustav Christ, Der abgesägte Freiheitsbaum in Zweibrücken. — *3-4* : Friedrich Walter, Der Musikverlag des Michael Götz in Mannheim, 1776-1810 ; Die Mitglieder der Mannheimer Handlungs-Innung 1791.

Mathematisch-naturwissenschaftliche Blätter. — *XI (1914), 1* : Rudolf Zaunick, Gœthe und Vicq-d' Azyr, 1784 (suite dans le *n°* 2).

Mémoires de la Société Royale du Canada. — *VII (1913)* : E. A. Cruikshank, From Isle aux Noix to Chateauguay : a study of the military operations on the frontier of Lower Canada in 1812 and 1813 (suite dans le tome *VIII, 1914-1915*).

Mitteilungen zur Geschichte der Medizin und der Naturwissenschaften. — *XIV (1915), 2* : Schmutzer, Eine Chirurgenrechnung aus dem Jahre 1789. — *3* : J. Wittmann, Ein Brotrezept aus dem Jahre 1817.

Modern Philology. *German section.* — *XII (1914), 8* : Ch. Handschin, Gœthe und die bildende Kunst.

Monatsschrift für höhere Schulen. — *XIII (1914), 11-12* : Friedrich Heggen, Wieland und das Drama.

Monatsschrift für Ohrenheilkunde und Laryngo-Rhinologie. — *XLVIII (1914), pp. 358-368* : H. Schröder, Jean M. G. Itard, 1775-1838 [continuateur de l'abbé de l'Epée et de Sicard].

Monistische Jahrhundert (Das). — *IV (1915), 1-2* : Robert RIEMANN, 1815 : Ein Rückblick.

Musée neuchâtelois. — *II (1915), 3* : Marcel GODET, Lettres de l'avoyer Nicolas-Frédéric de Steiger à Louis de Marval, de 1777 à 1798 ; Léopold de ROUGEMONT, Le gouverneur de Béville et le procureur général de Rougemont à propos du bail emphytéotique du Domaine de Colombier, 1801-1804.

Musical Times (The). — *Juin 1915* : SCRUTINEER, Germany's claim to « La Marseillaise ».

Nature (La). — *6 mars 1915* : A. CHAPLET, L'industrie française pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

Naturwissenschaftliche Wochenschrift. — *XIII (1914), pp. 577-579* : A. HANSEN, Gœthes naturwissenschaftliche Sammlungen im Neubau des Gœthehauses zu Weimar.

Neue Bündner Zeitung. — *1914, n° 127-139* : Das Prätigau vor 125 Jahren.

Neue Heidelberger Jahrbücher. — *XIX (1915), 1* : H. VÖLTER, Die grundherrschaftlich-bäuerlichen Verhältnisse im nördlichen Baden bis Ende des 18. Jahrhunderts.

Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte... und Pädagogik. — *1914, n° 4* : Félix KUBERKA, Die Freiheitskriege im Lichte der systematischen Entwicklung ; Paul Johann ARNOLD, Gœthes « Novelle ».

Neues Archiv für Sächsische Geschichte. — *XXXVI (1915), 1-2* : W. FRIEDENSBURG, Die sächsische Landwehr bei Courtray (31. März 1814) ; P. A. MERBACH, Aus dem Leben eines sächsischen Staatsbeamten : Johann Daniel Merbach, 1777-1861 ; L. BERGSTRASSER, Nochmals Theodor Körners Tod.

Neue Zeit (Die). — *1er janvier 1915* : N. RJASANOW, Die englische Arbeiterklasse und der Antijakobiner-Krieg. — *12 février* : Fr. MEHRING, Die napoleonische Strategik.

Neue Zeitschrift für Musik. — *1914, nos 40-41* : M. UNGER, Neue Beethoven-Studien.

Neujahrsblatt herausgegeben von der Stadtbibliothek Zürich. — *1915* : W. OECHSLI, Eine ungedruckte Kriegszeitung vor hundert Jahren, 1813-1815.

Nieuw Theologisch Tijdschrift. — *IV (1915), 1* : P. FEENSTRA jr., De Godsdienst in de Fransche Revolutie.

North American Review (The). — *Avril 1915* : G. BRADFORD, Portrait of a lady : Mme du Deffand.

Nouvelles étrennes fribourgeoises. — *XLVIII (1914)* : Dom GRANGIER D'ESTAVAYER, Notes prises en 1817.

Oesterreichische Rundschau. — *15 septembre 1914* : Fr. Rosenthal, Iffland. — *1er novembre* : Elsa von Klein, Ein Kriegsbüro im Jahre 1813.

Pädagogisches Archiv. — *LV (1914), 10* : Richard Groeper, Gœthe 1813.

Pädagogisches Magazin. — *1914, Heft 524* : Georg Heller, Pestalozzis Verhältnis zu den Philanthropen und ihrer Pädagogik.

Pädagogische Studien. — *1914, Heft 5* : W. Schmidt, J. G. Fichte und seine Entwicklung zum Philosophen der deutschen Befreiung. — *1915, Heft 1* : E. v. Sallwürk, Rousseaus Stellung in der Pädagogik und in der Geschichte der Pädagogik.

Patria e colonie [Milan] — *III (1914), 10* : C. Nurra, Contrasti internazionali nell'Adriatico all'epoca Napoleonica.

Pearson's Magazine. — *Juin 1915* : Hilaire Belloc, The battle of Waterloo.

Petrus-Blätter. — *Janvier 1915* : Alfons Lauter, Wessenberg gegenüber der französischen Fremdherrschaft.

Pharus. *Katholische Monatsschrift.* — *VI (1913), 11* : W. Scherer, Eine Theorie der Jugendkunde aus dem Aufang des 19. Jahrhunderts.

Philosophical Review (The). — *XXIV (1915), 1* : Becker, The dilemma of Diderot.

Preussische Jahrbücher. — *CLIX (1915), 2* : H. Scholz, Fichte als Dichter.

Proceedings of the Royal Society for Medecine. Historical Section. — *VIII (1915), pp. 95-102* : J. A. Nixon, Thomas Boynton, 1761-1820.

Publications of the modern language association of America. — *XXX (1915), 2* : Mc Burney Mitchell, Gœthe's theory of the novelle, 1785-1827.

Rassegna bibliografica della letteratura italiana. — *1915* : G. Ferretti, Intorno al « Panegirico di Napoleone » di Pietro Giordani.

Rassegna contemporanea. — *VI (1913), 16* : L. Callari, Un amore del Canova. — *19* : G. Cucchetti, Il rifugio di madame de Staël.

Réforme sociale (La). — *1er-15 février 1915* : Hubert-Valleroux, Opinion d'un Anglais contemporain [Burke] sur notre Révolution de 1789. — *1er-15 mars* : Hubert-Valleroux, Le Journal d'un volontaire de 1791.

Religion und Geisteskultur. — *VIII (1914), 4* : G. Wehrung, Zum Streit um Schleiermacher.

Revista de filosofia [Buenos-Ayres]. — *Janvier 1915* : José

Ingenieros, Le contenu philosophique de la culture argentine [l'influence de l'Encyclopédie et de la Révolution].

Révolution française (La). — *Avril-mai 1915* : A. Aulard, Patrie, patriotisme avant 1789 ; L. Dubreuil, Les origines de la chouannerie dans le département des Côtes-du-Nord.

Revue canadienne. — *Juin 1915* : L. Groulx, Nos luttes constitutionnelles (1791-1840).

Revue chrétienne. — *Janvier-avril 1915* : J.-E. Neel, Kant contre l'Allemagne d'aujourd'hui.

Revue de Hongrie. — *1er janvier 1915* : Pensées de Napoléon Ier sur la guerre. — *15 avril* : Une lettre de Napoléon Ier au sultan Sélim.

Revue de l'Agenais. — *Mars-avril 1915* : J.-R. Marboutin, Notes historiques sur l'expédition de Leclerc à Saint-Domingue et sur la famille Louverture (suite en *mai-juin*) ; R. Bonnat, Cryptographie agenaise, ou Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817, de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans (suite en *mai-juin*). — *Mai-juin* : P. Lauzun, Profils militaires : le contre-amiral baron de Lacrosse (1760-1829).

Revue de Paris (La). — *15 juin 1915* : Commandant Weil, Les Cent-Jours.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — *1er avril 1915* : Chanoine Lemonnier, La déportation ecclésiastique à Rochefort ; Les Cent-Jours en Charente-Inférieure.

Revue des colonies françaises. — *2e trimestre 1915* : G. Desdevises du Dézert, La Louisiane à la fin du XVIIIe siècle.

Revue des Deux-Mondes. — *1er mars 1915* : G. Faure, Napoléon à Laffrey (7 mars 1815). — *15 avril* : L. Bertrand, Gœthe et le germanisme. — *1er juin* : H. Welschinger, Les préliminaires d'Iéna.

Revue des études napoléoniennes. — *Janvier-février 1915* : E. Driault, Une conception nouvelle de la politique extérieure de Napoléon ; P. Marmottan, Le voyage de la Grande-Duchesse Elisa à Paris en 1810 (suite en *mars-avril*) ; G. Rudler, Le vrai « Journal intime » de Benjamin Constant, 1814-1815. — *Mars-avril* : A. Lipinska, La Lithuanie en 1812 ; H. Chouet, Ney à Lons-le-Saunier, 14 mars 1815 ; G. Vauthier, L'installation de Pie VII au pavillon de Flore ; M. Dunan, Un adversaire du système continental ; L. Batcave, Espagnols réfugiés en France en 1813.

Revue des sciences politiques. — *15 avril 1915* : E. d'Eichthal, Kant et la guerre.

Revue d'histoire littéraire de la France. — *Janvier-juin 1915* : H. Monin, Les œuvres posthumes et la musique de Jean-Jacques Rousseau aux « Enfants-Trouvés » ; L. Morel, L'influence germanique chez Benjamin Constant : Benjamin Constant à la cour de Brunswick ; Raoul Bonnet, Quelques lettres de Collin d'Harleville (1788-1806) ; Jean Ducros, Notes sur une épopée révolutionnaire « Les Helvétiens » (1800), par Ch.-Ph. Masson.

Revue du Bas-Poitou. — *Janvier-mars 1915* : Lieutenant-colonel d'Elbée, Missions d'émigrés en Vendée : le colonel d'Angély (suite en *avril-juin*) ; E. Bourloton, Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution : Les Sables d'Olonne. — *Avril-juin* : Abbé Poirier, L'affaire de la Proustière (juin-septembre 1791).

Revue du mois. — *10 mai 1915* : Les troupes noires sous la Révolution.

Revue historique. — *Mai-juin 1915* : W.-M. Kozlowski, Kosciuszko et les légions polonaises en France (1798-1801).

Revue historique de Bordeaux. — *Janvier-février 1915* : M. de L., Le blocus des côtes de France et la disette à Bordeaux en 1793-1795. — *Mars-avril* : Abbé A. Gaillard, Un ami des Girondins [Nicolas Paris, 1756-1821]. — *Mai-juin* : Michel Lhéritier, La Révolution à Bordeaux de 1789 à 1791 ; André Vovard, La défense navale de la Gironde en mars-avril 1814 ; E. Rousselot, Cagliostro à Bordeaux (1784).

Revue militaire suisse. — *LIX (1914)* : Hintermann, Le combat du 8 septembre 1798, au Nidwald : une étude de la guerre en montagne.

Revue savoisienne (La). — *Janvier-mars 1915* : Marc Le Roux, Exposition des trophées de guerre à l'Hôtel-de-Ville d'Annecy : I, Souvenirs de 1814-1815.

Revue suisse de musique instrumentale. — *IV (1915), 5* : L. Waeber, Joseph Haydn, 1732-1809 (suite dans le *n° 6*).

Revue suisse de numismatique. — *XX (1915), 1* : F. Hans-Zumbühl, Die Tätigkeit der Münzstätte in Luzern, 1803-1848.

Rheinische Zeitschrift für Zivil- und Prozessrecht. — *VII (1914), 1* : W. Silberschmidt, Die Gründung der rheinischen Obergerichte vor 100 Jahren.

Rivista araldica. — *XIII (1915), 3* : C.-A. Bertini, Gioacchino Murat e l'Ordine delle due Sicilie. — *5* : R. Baldi, La controrivoluzione Cavese del 1799 e il capitano don Vincenzo Baldi.

Rivista di storia e d'arte della provincia di Alessandria. — *XXIII (1914)* : F. Valerani, L'imperatore Napoleone I a Casale [1805] ; Documento della Loggia massonica di Alessandria all'epoca

napoleonica. — *XXIV (1915)* : G. Pochettino, Diario dell'anno 1800 composto da un aristocratico torinese.

Rivista italiana di numismatica. — *1915, fasc. 1* : Roberto Cramer, Due medaglie dell' epoca napoleonica forse uniche ed inedite.

Rivista musicale italiana. — *XXII (1915), 2* : E. Celani, Musica e musicisti in Roma, 1750-1850 ; F. Barbiero, G. Paisiello tra le ire di un copista e di un innovatore, 1796.

Sammelbände der internationalen Musikgesellschaft. — *XV (1914), 2* : Otto Riess, Johann Abraham Peter Schulz' Leben, 1747-1800.

Sammelblatt des Historischen Vereins Eichstätt. — *XXIX (1914-1915)* : W. Widmann, Christof Willibald Ritter von Gluck.

Sammler (Der). — *1914, nos 26* et *27* : Ferdinand Eckert, Das pariser Theater während und nach der Schreckensherrschaft.

Schau-ins-Land. — *LXI (1914), 1* : H. Mayer, Freiburg vor hundert Jahren.

Schmollers Jahrbuch. — *XXXVIII (1914), 1* : Hermann Mauer, Wilhelm von Humboldt und die Entschuldung des ländlichen Grundbesitzes. — *2* : Eugen Tarlé, Deutsch-französische Wirtschaftsbeziehungen zur napoleonischen Zeit.

Schweizerische Blätter für Wirtschafts- und Sozialpolitik. — *XXII (1915), 3* : Paul Steiner, Die Militärpflichtersatzsteuer [France, 1800 ; Zürich et Berne, 1804 ; St-Gall, 1805 ; Lucerne, 1806 ; etc.].

Schweizerische theologische Zeitschrift. — *XXXII (1915), 1* : O. Moppert, Vom Geist der Erhebung Preussens vor hundert Jahren.

Schweizer Monatsschrift für Offiziere aller Waffen. — *XXVI (1914)* : R. Marti, Verteidigung in den Ormonts und im Saanetal im Frühjahr 1798 ; Ein österreichisches Soldatendenkmal in Klingnau in der Schweiz, 1815.

Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft. — *VIII (1915), 3* : Ernst Oppliger, Neuenburg, die Schweiz und Preussen, 1798-1806.

Scientia. — *Avril 1915* : A. Mieli, La posizione di Lavoisier nella storia della chimica.

Secolo XX (Il) [Milan]. — *XIII (1914), 11* : A. Pedrazzoli, Marescialli francesi. — *12* : A. Curti, La battaglia del Mincio (1814).

Sendero teosofico (El). — *VI (1914), 5* : El conde de Saint-Germain en la corte de Francia (suite dans le *no 6*).

Sitzungsberichte der kgl. preussischen Akademie der Wissenschaften. — *1914, n° 16* : F. Schillmann, Der Anteil König Friedrich Wilhelm IV an der Berufung der Brüder Grimm nach Berlin.

Sozialist (Der). — *VI (1914), 9*: Friedrich August Hahnrieder, ein Genosse des Sozialistischen Bundes aus der Aufklärungszeit. — *21* : Georg Forster, Belgien und die Scheldemündung.

Stimmen aus Maria-Laach. — *LXXXVI (1914), 1* : R. v. Nostiz-Rieneck, 1813.

Taschenbuch der historischen Gesellschaft des Kantons Aargau für das Jahr 1914. — A. Brugger, Politische Schicksale der Aargauer Presse von 1814 bis zum Eingehen der Aarauer Zeitung (1825).

Tauernpost. — *17 janvier 1914* : J. Steiner-Wischenbart, Obersteirische Trachten vor 100 Jahren.

Teachers Guild (The). — *1913, n° 1* : M.-W. Smertz, Gœthe as an educationist.

Theologisch-praktische Quartalsschrift. — *3e trimestre 1914* : J. Höller, Pie VII et Napoléon Ier.

Thurgauische Beiträge zur vaterländischen Geschichte. — *1914, Helft 54* : Albert Leutenegger, Der erste thurgauische Erziehungsrat, 1798-1805.

Thüringisch-sächsische Zeitschrift für Geschichte und Kunst. — *V (1915), 1*: Th. Sommerlad, Der Provinz Sachsen zum 100. Geburtstag.

Türmer (Der). — *Avril 1914* : Dr Joh. Haberkant, Napoleons Zustand im April 1814. — *Juillet* : Sufragetten im 18. Jahrhundert.

Ungarische Rundschau. — *Janvier 1914* : A. Weber, Theodor Körner und seine Beziehungen zu Ungarn ; E. Molden, Vom Wiener Kongress ; E. Paloczi, Napoleon in Ungarn.

University of California. Publications in modern philology. — *IV (1915), 2* : G. Chinard, Notes sur le voyage de Chateaubriand en Amérique, 1791.

Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte. — *XII (1914), 3* : Victor Hofmann v. Wellendorf, Die Sonderbesteuerung der jüdischen Bevölkerung in Galizien und der Bukovina, 1774-1848 ; Sigismund Gargas, Staszyc als Statistiker (1807).

Vierteljahrschrift für Wappen-, Siegel- und Familienkunde. — *1914, n° 1* : Auszüge aus den Militärkirchenbüchern des ehemaligen Infanterieregiments von Zeuge (n° 24) von 1723 bis 1806.

Viglevanum. — *VIII (1914), 7, 8, 9* : G. Ambrosini, Le due odi di Ugo Foscolo [1800 et 1802].

Württembergische Vierteljahrhefte für Landesgeschichte. — *XXIII (1914), 2* : WINTTERLIN, Die altwürttembergische Verfassung am Ende des 18. Jahrhunderts ; Fr. THIESS, Moritz Rapp und Gœthe.

Zeitschrift der Gesellschaft für die Beförderung der Geschichts-, Altertums- und Volkskunde von Freiburg und dem Breisgau. — *XXX (1914)* : Karl METZGER, Die Entwicklung der Beamten- und Wirtschaftsorganisation der Universität zu Freiburg i. B. von den Anfängen ihres Bestehens bis 1806 ; Richard KRAUEL, Tagebuch-Aufzeichnungen des Prinzen Wilhelm von Preussen über seinen Aufenthalt zu Freiburg i. B. [janvier 1814] ; Fr. HEFELE, Anekdoten von Kaiser Joseph II als er in Jahre 1777 dahier in Freiburg war.

Zeitschrift der Gesellschaft für Schleswig-Holsteinische Geschichte. — *XLIV (1914)* : K. C. ROCKSTROH, Ereignisse und Verhältnisse in den Herzogtümern Schleswig und Holstein während der Invasion 1813-1814.

Zeitschrift des Harz-Vereins für Geschichte und Altertumskunde. — *XLVII (1914)* : W. STAMMLER, Gleim und Claudius, 1775-1794 ; Dr STRASSBURGER, Aschersleben in den Jahren 1814 und 1815.

Zeitschrift des Vereins für thüringische Geschichte und Altertumskunde. — *XXII (1914), 1* : W. MÜLLER, Die Kriegsleiden und Kriegskosten des Herzogtums Sachsen-Weimar-Eisenach von 1806 bis 1814 (nach Aufzeichnungen des Freiherrn von Fritsch); Hans KNOLL, Friedrich Hildebrand von Einsiedel, ein Liebhaber der schönen Wissenschaften und Künste, 1750-1828. — *2* : Curt FISCHER, Eine Erinnerung an 1813 : das « Banner der freiwilligen Sachsen ».

Zeitschrift für Bücherfreunde. — *1914, Heft 3* : J. KÖRNER, Briefe von August Wilhelm und Friedrich Schlegel ; K. v. ROZYCKI, Unbekannte Besuche bei Gœthe. — *8* : G. SCHUMANN, Gœthes Reinecke Fuchs vom Jahre 1814.

Zeitschrift für die gesammte Neurologie und Psychiatrie. — *XXV (1914), 1* : Fritz TAUBERT, Kants Beziehungen zur Psychologie und Psychiatrie.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. — *XXIX (1914) 2* : Hermann HAERING, Die Organisierung von Landwehr und Landsturm in Baden in den Jahren 1813 und 1814 ; Paul WENTZKE, Josef Görres und das Elsass.

Zeitschrift für die œsterreichischen Gymnasien. — *LXV (1914), 6* : Otto DEMUTH, Der Lyriker Millevoye : ein Literaturbild aus der Glanzzeit Napoleons (suite dans le n° 7). — *8* : Josef KÖRNER, A. W. Schlegel und sein Heidelberger Verleger (1810).

Zeitschrift für Philosophie und Pädagogik. — *XXI (1913), 1* : O. Conrad, Fichtes Idee der Nationalerziehung und die deutsche Lehrerschaft.

Zeitschrift für Philosophie und philosophische Kritik. — *CLVI (1914), 1* : E. Dosenheimer, Fichtes Idee des deutschen Volkes ; H. Kleinpeter, Gœthe, Kant und Schiller.

Zeitschrift für Rechtsphilosophie in Leben und Praxis. — *I (1914), 1* : E. v. Sydow, Die Bedeutung des « Volkes » im System Hegels.

Zeitschrift für Sexualwissenschaft. — *I (1914), 1* : J. Bloch, Zwei unveröffentlichte Originaldokumente über den Marquis de Sade.

Zoologische Annalen. — *II (1914), 1* : F. Bruce Commings, A biographical sketch of colonel George Montagu, 1755-1815.

CHRONIQUE

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés, au cours de ces derniers mois (du 1er février au 30 avril 1915), dans les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

Kant et la paix, par M. H. Vaugeois, dans *l'Action française* du 27 avril ;

Napoleons Kontinentalsperre, par M. Ottokar Nemecek, dans l'*Arbeiter-Zeitung* (Vienne) du 5 mars ; *Necker und der « Mehlkrieg »*, par M. Ludo M. Hartmann (*ibid.*, 21 mars) ;

L'auteur de la « Marseillaise », par M. Georges Montorgueil, dans *l'Eclair* du 26 avril ;

L'hymne de guerre (la Marseillaise), par M. le général Zurlinden, dans *le Gaulois* du 19 mars ; *Napoléon*, par M. Georges Ohnet (*ibid.*, 29 mars) ;

Il y a cent ans : Prussiens et Russes à Vitry-le-François en 1815, par M. le comte de Sérignan, dans la *Gazette de Lausanne* du 14 mars ;

Le soldat français et la guerre de mines : un épisode des guerres du premier Empire, par M. R. Peyre, dans le *Journal des Débats* du 18 février ; *Kant et la guerre*, par M. E. d'Eichthal (*ibid.*, 26 février) ; *Madame de Staël et les Allemands*, par M. M. Spronck, (*ibid.*, 19 mars) ; *Les Amazones de 1815*, par M. le baron Marc de Villiers (*ibid.*, 2 avril) ; *Les Français à Berlin en 1806*, par M. R. Peyre (*ibid.*, 13 avril) ;

« La Marseillaise », par M. Charles Richet, dans *le Petit Journal* du 28 avril ;

La légende de « la Marseillaise », par M. P. Adam, dans *le Temps* du 16 février ;

Le Théâtre patriotique (sous la Révolution), par M. A. Aderer (*ibid.*, 7 avril).

Autographes et documents. — Comme nous l'avons fait précédemment, nous continuons à signaler les principaux documents

mentionnés dans les catalogues mensuels de la maison Noël Charavay. Les indications que nous donnons ci-dessous sont tirées des catalogues 459 et 460 (janvier-février et mars-avril 1915) :

— Une lettre (en français) de Lord Dorset, ambassadeur d'Angleterre à Paris, au comte de Montmorin, datée de Paris, 26 juillet 1789.

Il défend son gouvernement, accusé d'avoir fomenté les troubles de Paris et d'armer une flotte qui devait coopérer avec les mécontents. Il le prie de donner connaissance de sa lettre au président de l'Assemblée Nationale. « Il importe infiniment que l'Assemblée nationale connaisse mes sentiments, qu'elle rende justice à ceux de ma nation et à la conduite franche qu'elle a toujours eu envers la France depuis que j'ai eu l'honneur d'en être l'organe. »

— Une lettre du conventionnel Hentz, signée aussi par son collègue Francastel, adressée au Comité de salut public, et datée de Doué, 22 germinal an II :

Ils font le récit des défaites infligées aux troupes républicaines par les Vendéens.

— Un arrêté du Comité de salut public, signé par Carnot, J.-F.-B. Delmas, Cambacérès, Thuriot, Pelet, Merlin (de Douai), et Prieur (de la Marne), et daté du 15 brumaire an III :

Arrêté organisant une expédition de douze mille hommes pour la conquête de la Corse.

— Six lettres de Sotin, ministre de la police générale, aux administrateurs municipaux du 7e arrondissement du canton de Paris, s'échelonnant du 19 brumaire au 21 nivôse an VI :

Visa des passeports et formalités pour la résidence à Paris, mesures pour la surveillance des cercles constitutionnels, distinctions à faire entre les Français qui résidaient à l'étranger avant la Révolution.

— Une lettre du marquis de Bouillé à Malouet, datée de La Martinique, 18 juin 1798 :

Il se déclare de son avis : l'Europe et le monde social courent un grand danger. Leur sort dépend de l'Angleterre ; il espère qu'elle résistera à ce torrent de crimes (la Révolution) et ralliera encore une fois les autres nations avec plus de succès que par le passé. Il attend avec impatience la nouvelle de l'insuccès du projet d'invasion en Angleterre (la seconde tentative d'invasion commandée par le général Humbert) pour former de nouvelles espérances. « C'est là, il me semble, que viendra s'écrouler ce colosse effrayant que les différents peuples réunis par la sagesse de l'Angleterre et rassurés par son exemple, détruiront ensuite,

mais j'aperçois une longue série de maux encore pour nous autres, premières victimes de cette révolution. Je ne saurais, en vérité, quel conseil vous donner pour vous faire éviter les suites affreuses de notre malheur actuel, qui sont — il faut trancher le mot — la misère et la faim. » Bouillé expose ensuite la difficulté d'un établissement aux colonies et prévoit son retour en Europe.

— Une lettre de David à la citoyenne Peyre, datée du 27me jour du 1er mois de l'an II (18 octobre 1793) :

En réponse à sa demande de mise en liberté de son mari, adressée au Comité de sûreté générale de la Convention, David informe la citoyenne Peyre que c'est au Comité révolutionnaire, qui l'a fait mettre en état d'arrestation, à demander sa relaxation ; le Comité de sûreté générale ne peut prononcer que sur le désistement du Comité révolutionnaire. David fait prévoir en ces termes l'issue de la réclamation : « Je profite de l'occasion pour vous prévenir qu'en général ceux qui ont tenu à des académies sont fort mauvais patriotes et que si notre révolution éprouve des retards c'est à eux principalement à qui il faut en attribuer la cause. »

— Une promesse de mariage, signée par Dufriche-Valazé, sa fiancée, et leurs parents, datée d'Aunou, 1er septembre 1777.

— Une lettre de Desmousseaux, procureur de la Commune de Paris, au procureur-général syndic, datée de Paris, 24 janvier 1792 :

Il lui annonce que tout est tranquille, autant que cela est possible après les évènements qui venaient de se passer (le pillage des épiceries, suscité par le renchérissement de certaines denrées). La garde et la gendarmerie nationales sont toujours sur pied. « On a cependant entendu dire aux environs du faubourg Saint-Antoine que ce serait demain le grand jour. C'est peut-être un désir plus qu'une certitude. »

Le Directeur-Gérant : Charles Vellay.

Largentière. — Imprimerie Mazel & Plancher

LES FINANCES RUSSES EN 1812

ET LA

MISSION DE SIR FRANCIS D'IVERNOIS A SAINT-PÉTERSBOURG

On ne connaît encore que d'une manière très imparfaite l'histoire de la mobilisation financière russe lors de la guerre de 1812.

Les documents publiés ci-dessous permettront peut-être de s'en former une image plus précise.

Ces pièces sont conservées soit au British Museum, soit à la Bibliothèque de Genève. Nous nous sommes borné à les ranger par ordre chronologique et à les accompagner de notes. Nous comptons en tirer les conclusions dans un travail ultérieur.

OTTO KARMIN.

D'IVERNOIS A VANSITTART [1]

Je viens vous consulter, mon cher Vansittart [2], sur un projet qui vous surprendra peut-être. Depuis que la guerre est prête à se rallumer sur le Continent, je me sens une vive velléité de renouveller l'excursion que j'y fis en 1805 et 1806 [3], et ce ne serait pas un objet de curiosité. D'abord, j'y rece-

1. Bibliothèque de Genève. Papiers D'Ivernois. Correspondance, t. II. Brouillon. « expédié le 10 juillet 1812 »

2. Nicolas Vansittart, 1766-1851, entré au parlement anglais, comme député tory, en 1796 ; envoyé extraordinaire à Copenhague en 1801 ; 1804, secrétaire de la trésorerie ; 1805, secrétaire principal pour l'Irlande ; 1806-07, de nouveau secrétaire de la trésorerie ; 1812-1823, chancelier de l'échiquier. Quittant ce poste en février 1823, il fut nommé Lord Bexley et chancelier du duché de Lancaster.

3. D'Ivernois, alors, avait fait un voyage en Suède et en Allemagne.

vrais beaucoup plus vite qu'ici le nouveau budget Français ainsi que les comptes de 1811 qui l'accompagneront, et je désire profiter de ces pièces pour une nouvelle édition de mon dernier écrit [1], qui, à ce que j'ai le plaisir d'apprendre, a eu sur le Continent plus de succès que je ne l'avais espéré. Or l'occasion serait d'autant plus favorable que Bonaparte est certainement à la veille de ses plus grands embarras pécuniaires, si le pillage de la Prusse se trouve épuisé cette automne, avant qu'il ait réussi à y suppléer par celui de la Livonie et de la Courlande.

En second lieu, je regarde toujours ses decrets commerciaux comme devant durer autant que son règne. Or aujourd'hui que cette question se trouve dégagée des Ordres du Conseil qui la compliquaient et l'embrouillaient, j'ai quelque envie de reprendre sous œuvre et de mettre au jour *l'histoire des décrets anti-commerciaux de Bonaparte et de leurs effets sur l'appauvrissement des divers peuples qui y ont été soumis.* Mais quoique j'aie déjà rassemblé à ce sujet beaucoup de matériaux, autant je me crois fort en principes, autant je me trouve encore faible en faits positifs [2]. Ce n'est qu'à Pétersbourg ou à Riga que je pourrai recueillir des documents détaillés et authentiques sur les résultats du système continental, tant en Russie que dans les principales contrées de l'Allemagne. L'époque toute récente de leurs souffrances me paraît [être] le moment le plus opportun pour traiter ce sujet de manière à y produire [une] impression durable.

En troisième lieu, je crois savoir de bonne part qu'en 1811 les recettes de la trésorerie Russe ont été de 80 millions de roubles inférieures à ses dépenses, et quoique pour couvrir ce déficit on y ait établi, entr'autres nouvelles taxes, celle d'un dixième sur le revenu des propriétés foncières, il

1. Son *Napoléon administrateur et financier*, paru à Londres, en avril 1812.

2. La Bibliothèque de Genève conserve, tirée en épreuves, une plaquette de 72 pages in-8°, intitulée : *Fragment. Histoire des décrets anti-commerciaux de Bonaparte et de leurs effets sur l'agriculture, les manufactures, le commerce et les finances de la France, pour faire suite aux Effets du blocus continental sur le commerce, es finances, le crédit et la prospérité des Iles Britanniques. Par Sir Francis D'Ivernois.* London, Vogel et Schulze, août 1811.

n'est pas difficile d'entrevoir que l'insuffisance des ressources financières sera le plus grand obstacle au succès de cette nouvelle lutte, et qu'on ne peut guère espérer ce succès qu'autant qu'elle se prolongera quelques campagnes. En ma qualité d'écrivain financier ceux de Pétersbourg me feront l'honneur de me consulter. Peut-être leur proposerai-je une opération fiscale d'un genre nouveau et qui me semblerait de nature à leur fournir un subside additionnel et annuel de 40 à 50 millions de roubles. Elle consisterait à prolonger d'avance le nouvel impôt sur le revenu des biens fonciers une année de paix pour chaque année que durera la guerre, d'en faire anticiper le payement en *promesses* portant intérêt, et de dépenser celles-ci à l'aide de quelque billet d'Etat hypothequé sur ces mêmes promesses qui serviraient de gages à son remboursement graduel après la paix. Mais encore faut-il être sur les lieux pour juger si ce nouveau genre d'emprunt sur les contribuables serait pratiquable en Russie.

Finalement, je voudrais aussi voir sur les lieux mêmes, si, le cas avenant où vous jugeriez indispensable d'accorder des subsides pécuniaires à la Russie, à la Suède et à l'Autriche, il ne serait point possible de leur prêter, non des métaux précieux, mais votre crédit, à l'aide duquel ces gouvernements emprunteraient, en votre nom, chez eux et à leurs propres sujets, les sommes convenues.

Tels sont, en abrégé, les motifs qui m'ont fait naître l'idée de cette excursion, et j'entrevois du reste que, si je l'entreprends, elle se prolongera autant que la guerre. Maintenant, et pour peu que vous la jugiez utile, il faudra, mon cher Vansittart, que vous veuilliez bien la seconder, car vous — qui connaissez mieux que personne avec quel désintéressement je fais ici, depuis vingt ans, la guerre de plume — devez savoir aussi que mon petit revenu serait tout à fait insuffisant aux dépenses de voyage et de résidence, à Pétersbourg surtout, où ces dépenses sont beaucoup plus fortes que partout ailleurs.

Je demanderai donc que le Gouvernement couvrit mes

frais et qu'ils fussent fixés d'avance pour que j'eusse l'esprit pleinement tranquille sous ce rapport. C'est ainsi qu'en agirent en 1805 M. Pitt et Lord Liverpool. Or j'ai tout lieu de croire que si vous voulez bien communiquer mon projet à ce dernier, ainsi qu'à Lord Castlereagh, ils y donneront volontiers les mains comme l'aurait fait très certainement M. Perceval si je lui en eusse témoigné le désir.

Bien entendu que je ne me présenterais à Pétersbourg que comme simple voyageur, que je n'aurai ni d'autre mission que mon zèle, ni d'autres instructions que celles que je vous [prie] de me tracer, et que, si je reviens sans avoir accompli ni même tenté d'accomplir aucun des projets ci-dessus, vous voudrez bien ne l'attribuer qu'à ce que des considérations de prudence m'en auront détourné.

Vansittart a D'Ivernois[1]

Ce mardi 14 juillet [1812]

Mon cher Chevalier

J'ai parlé aux Lords Liverpool et Castlereagh de votre projet de voyage et ils l'approuvent fort, et m'ont autorisé à me concerter avec vous sur les détails. Je ne puis pas espérer à vous donner à dîner pendant quelques jours : je vous prierai donc de déjeuner demain ici à neuf heures et un quart.

Tout à vous

N. V.

Sir Francis D'Ivernois
Duke Street
St-James's

Vansittart a D'Ivernois[2]

Private

Great George Street, 31 july 1812

My dear Sir

I have communicated to Lord Liverpool and Lord Cas-

1. Bibliothèque de Genève. Papiers D'Ivernois. Correspondance, t. II.
2. *Ibid.*

tlereagh the motives and objets of your intended journey to Russia of which they highly approve. With respect to the expences of your journey we think the most couvenient arrangement will be that they should be settled by the Foreign Office by a payment of three hundred Pounds (300) in advance and to be continued every quarter till your retourn or till notice shouldhave been given to the contrary. Lord Castlereagh will give the necessary directions for making such payments to Messrs Coutts & C° on your account. I am ever my dear Sir

very sincerely yours,

N. VANSITTART.

Sir Francis D'Ivernois.

VANSITTART A D'IVERNOIS[1]

Vous aurez la bonté de me rendre la lettre confidentielle que je vous envoie aussitôt que vous l'aurez lue . Elle me parait intéressante et tout à fait conforme à votre manière de penser. Adieu, bon voyage et une heureuse campagne contre les armées et les finances de Bonaparte.

Ce 1 août 1812. Vous ne pouvez l'entreprendre dans un jour de meilleur augure que sur l'anniversaire de la victoire d'Aboukir.

[sans signature[3]]

D'IVERNOIS A VANSITTART[4]

Pétersbourg, ce 16 septembre (1812)

Me voici depuis six jours à Pétersbourg, et c'est cependant de la Suède uniquement que je me propose de vous parler, quoique je n'aie passé que 48 heures à Stockholm.

1. *Ibid.*
2. Nous ignorons de quelle lettre il s'agit.
3. L'écriture de cette pièce est indubitablement celle de Vansittart.
4. British Museum, Add. 31230. Bexley Papers, f°s 242-245.

Ce n'est guère là un temps suffisant pour y rassembler des observations qui vaillent la peine de vous être communiquées. Mais le hasard a voulu que je me trouvasse adressé à un homme qui, par la place qu'il occupe, par sa capacité observatrice et par la confiance qu'il a bien voulu me témoigner, m'en a plus appris dans une heure que je n'en eusse appris sans lui dans six mois de séjour. Voici l'abrégé de ses confidences.

Sans être encore absolument impopulaire en Suède, le Prince Royal[1] n'y est nullement populaire. Son autorité, quoique ferme en apparence, y est si chancellante qu'elle ne résisterait pas à deux revers militaires et peut-être pas même au premier. Le gros de la nation y paraît assez indifférente à la marche des affaires publiques ; mais la partie saine eut désiré qu'on se fut ménagé une paix commerciale avec l'Angleterre sans se compromettre militairement avec la France. La noblesse n'ose pas encore en murmurer trop hautement, mais elle reste française au fond du cœur, et les projets guerriers du Prince déplaisent d'autant plus qu'ils menacent la France qu'on aime et sont en faveur de la Russie contre qui la haine est plus profonde que jamais, depuis la perte de la Finlande[2].

Mais voici ce qu'il y a de plus curieux dans les confidences de mon informateur. A l'en croire (et je le crois) une grande partie de la noblesse n'a donné jusqu'ici son assentiment aux projets guerriers du Prince que dans la persuasion que c'était de sa part une politique destinée à jeter la Russie dans une guerre dont les revers amèneront des chances favorables pour que la Suède rentre en possession de la Finlande. Cette opinion est enracinée au point que le service éminent qu'a rendu le Prince à la Russie en contribuant éminemment à sa paix avec les Turcs[3], paraît à ces mêmes

1. Bernadotte.
2. Cédée par la Suède à la Russie lors de la paix de Fredrikshamn, le 17 septembre 1809.
3. Paix de Bucarest, 28 mai 1812.

nobles Suédois une preuve de son ascendant sur les Turcs qu'il saura lâcher sur la Russie au moment opportun.

Ce qu'il y a de bien certain, c'est que le prince a été la cheville ouvrière de la résolution qu'a prise Alexandre de résister à Napoléon, que cette résolution a été prise il y a treize mois et que les encouragements du Prince l'y ont tellement confirmé à Abo que, quoiqu'il sût déjà la prise de Smolensk et qu'il eut alors les plus justes anxiétés sur celle de Moscou qui aurait coupé son Empire en deux, il n'a pas laissé échapper un mot qui ait pu faire soupçonner ceux même qui se défient de sa fermeté, qu'il en manquât en pareil cas.

J'ai joué de guignon à l'occasion de cette conférence d'Abo. J'arrivai à Stockholm pour y apprendre le départ du Prince que j'aurais beaucoup désiré connaître et dont on m'a dit que j'aurais été bien accueilli. Le désir de me rapprocher des grands personnages qui assistaient à cette fameuse entrevue me fit prendre la résolution de m'embarquer, et j'eus le chagrin d'arriver à Abo au moment où la frégate du Prince partait et où l'Empereur et ses ministres s'étaient remis en route pour Pétersbourg. J'ai cependant eu l'avantage de rencontrer un des traîneurs qui m'a pris dans sa voiture et dont je tiens quelques anecdotes qui vous intéresseront peut-être.

B[ernadotte] a montré à A[lexandre] une lettre récente et très affectueuse de sa belle-sœur, femme du Roi Joseph, qui se terminait à peu près par ces mots : « Vos amis vous rendent la justice de croire que vous ne sacrifierez point les intérêts de vos sujets à ce qu'on appelle les *convenances* de ce pays-ci. »

Tout en assurant qu'il était déterminé à se mettre à la tête d'une diversion, il a laissé échapper que l'acte de porter les armes contre les Français pourrait lui ôter la chance de remplacer Napoléon au besoin. N'a-t-il jeté cette idée en avant que pour se donner plus d'importance aux yeux d'Alexandre, ou germerait-elle vraiment dans sa tête ? En

ce cas je m'étonne qu'il ait chargé l'aide de camp de Moreau de le presser vivement de venir dans le Nord, commission dont je connais toutes les particularités et que je puis vous garantir.

Dans les derniers moments de cette conférence, où il paraît complètement avoir réussi à s'attirer la confiance d'Alexandre, il a achevé cette œuvre en lui disant, mais dans un tête à tête : « Sire, vous devez me trouver la franchise d'un Béarnais et je vais vous en donner une nouvelle preuve. La satisfaction que j'éprouve en vous connaissant personnellement est d'autant plus vive que Napoléon nous avait fait de vous un portrait entièrement contraire à la vérité. Il vous présentait comme un Monarque plein de bonnes intentions, mais faible et facile à en convenir. Je me suis assuré par moi-même que V. M. est pleine de fermeté, qu'elle apprécie à dominer les hommes qui l'environnent et je me félicite plus que jamais d'avoir associé mon sort et celui de la Suède, à celui de votre personne et de votre empire. » — Cette confidence, fausse ou vraie, a réussi, car Alexandre la rapporta d'abord après à la personne de qui je la tiens en se plaignant de la fausseté de Bonaparte qui s'est permis à Paris un langage si différent de celui qu'il a tenu à Tilsitt et à Erfurt. Le temps seul nous apprendra si, au cas que la Russie éprouvat de grands revers, Bernadotte n'en profiterait pas pour se tourner contr'elle, ou les Suédois contre lui, en recevant des mains de Napoléon le fils de Gustave IV [1] avec la Finlande et Pétersbourg pour apanage. D'après toutes les données que j'ai pu rassembler, je persiste à croire Bernadotte sincère. Si quelque chose m'inspirait encore des doutes, ce sont les épithètes dont il se sert en parlant de son ci-devant héros. Celle de *brigand* est du nombre.

D'Abo à Pétersbourg j'ai vu à Helsingfors l'armée du général Steinhel mettre à la voile pour Revel, et j'ai appris

1. Gustave, 1799-1877, connu comme *prince de Wasa.*

de son quartier-maître, le général Folle, un fait qu'il m'a certifié et qui vous consolera peut-être du haut prix que vous coûte le pain à l'armée de Lord Wellington. L'*embarquement* de chaque cheval, pour un passage de 36 à 48 heures, a coûté 1500 Roubles au Gouvernement Russe ! Il est vrai que cette dépense est due en grande partie à ce que cette cavalerie est restée à bord près de deux mois et demi dans l'attente du corps Suédois qui devait la joindre.

A mon arrivée ici, j'ai appris que l'Empereur avait chargé il y a quatre mois le général D'[Armfelt][1] de m'écrire une lettre que je n'ai point reçue et où il témoignait le désir que je fusse consulté sur l'état de ses finances. Dès le lendemain de mon arrivée il a fait donner l'ordre à l'un de ses conseillers d'Etat de passer chez moi pour me dire que j'aurai à cet égard tous les éclaircissements que je peux désirer. A la première entrevue, S. E. m'a promis monts et merveilles, mais quoiqu'on me le représente comme la personne la plus éclairée en finances, toutes les fois que j'ai voulu en venir à des faits, elle s'est jetée dans des généralités, dans les grands principes et dans les théories à perte de vue. Elle a repassé hier chez moi pour me renouveler ses offres, me dire de préparer mes questions, et m'annoncer qu'on me soumettra les budgets des sept dernières années. Puis elle a ajouté que n'ayant encore qu'un ordre verbal pour une chose aussi inusitée qu'une pareille révélation faite à un étranger, il lui faut à cet effet un rescript de la Chancellerie, mais ce n'est qu'une affaire de forme et qu'elle ne tardera pas à en être nantie. Je suis presque tenté de croire qu'on préférerait ne point me laisser voir le dessous des cartes. Mais j'espère que l'Empereur, auquel je n'ai point encore eu l'honneur d'être présenté, tiendra bon. Il m'a fait non seulement celui de lire mon dernier ouvrage, mais d'en

1. Gustaf-Mauritz Armfelt, 1757-1814, le favori d'Alexandre I. Nous avons publié, en collaboration avec feu Henry Biaudet, six lettres inédites de lui à D'Ivernois, dans *Annales academiae scientiarum fennicae*, Ser. B., t. VIII, N° 3.

extraire les morceaux qui lui paraissent propres à être mis sous les yeux du public Russe, et il croit que je pourrai lui indiquer quelque moyen d'arrêter la dépréciation de ses billets de banque, dépréciation qui est la principale et peut-être l'unique plaie de ses finances, car grâce aux nouveaux impôts ses revenus sont beaucoup plus considérables que je ne le pensais. Ils s'élèvent, me dit-on, à près de 300 millions de roubles, mais il se prélèvent tous en papier, et en papier tellement déprécié qu'il faut près de 4 roubles en billets pour acheter un rouble en argent. Si j'obtiens les documents qu'on me promet, ou plutôt qu'on m'offre, Monsieur le Chancelier de l'Echiquier Britannique[1] peut s'attendre à ce que ma première missive sera un long mémoire.

Je ne vous parle point de la grande bataille du 26 passé (vieux style)[2], parceque vous aurez déjà reçu des détails plus circonstanciés et plus vrais que ceux que j'ai pu recueillir dans le public. Je l'envisage comme une seconde bataille de Prussian Eylau (*sic*), mais beaucoup plus meurtrière. Mr. de St-Priest[3] écrit que la première n'était qu'une miniature de la seconde, et Koutousow écrit de son côté à sa femme : « Bonaparte ne dira plus qu'il n'a jamais été battu, je te garantis que je l'ai battu et bien battu. »

Je soupçonne que j'avais eu grande raison de vous demander les deux billets que vous avez eu la complaisance de me remettre à votre départ et je ne suis pas même sûr qu'ils aient en tout l'effet que j'en attendais. Mais je puis me tromper et j'en jugerai mieux dans quelques jours.

Agréez mon entier dévouement.

F. D'I.

1. Vansittart.
2. Bataille de Borodino, du 7 septembre 1812.
3. Guillaume-Emmanuel, comte de Saint-Priest, général-major au service de la Russie, 1776-1814 ; fils du comte de Saint-Priest, ministre de Louis XVIII.

[Suit, dans les papiers de Vansittart, un brouillon de réponse (f° 246), remerciant de la lettre du 16. Le ministre s'y félicite d'avoir pu contribuer à la nomination de D'I. « sur la scène la plus importante de l'Europe ». — Il ajoute : « Tout ce que vous me dites sur la position de la Suède s'accorde parfaitement avec ce que j'ai pu accueillir de plus précis ou pour mieux dire de plus probable. »]

D'Ivernois a Vansittart[1]

St-Pétersbourg, ce $\frac{9}{21}$ octobre 1812.

J'espère, mon cher Vansittart, que vous avez reçu mon n° 1 que je vous adressai, il y a quelques semaines, par un courrier espagnol, dès les premiers jours de mon arrivée ici, je vous y mandais ce que m'apprit le général D'[Armfelt] en Finlande : que l'Empereur m'avait fait écrire pour me témoigner son desir de savoir quelles mesures fiscales j'aurais à lui proposer pour développer ses ressources en grand pendant la guerre. Cette lettre (que je n'ai point reçue) tenait à l'impression favorable qu'a fait sur lui mon dernier écrit, qui a été beaucoup lu à Wilna, où il aurait mieux valu, sans doute, étudier les progrès des armées de Bonaparte que ceux de la décadence de ses finances. — Bref, en apprenant mon arrivée ici, l'Empereur me dépêcha l'un de ses Conseillers d'Etat pour me dire qu'il était chargé de me fournir tous les documents officiels que je désirerais. Après avoir reçu la liste de ceux qui m'étaient le plus nécessaires et en tête desquels je plaçai les budgets, il revint le surlendemain m'annoncer que ces papiers étaient d'une telle nature et leur exhibition à un étranger une chose si inusitée qu'il croyait de son devoir de mettre avant tout sa responsabilité à l'abri en se procurant à cet effet un rescript de la Chancellerie. — En vous faisant part de tout ceci, je vous mandai qu'au cas que je reçusse ces papiers, vous deviez vous attendre incessament à une longue dépêche et je vous la transmettrai ouverte par Lord

1. British Museum, l. c., f° 247-258.

Cathcart[1], afin de mettre tout à la fois sous les yeux de l'un et de l'autre l'extrait des renseignements que j'aurai obtenus.

A vous dire le vrai, je pris le second message du Conseiller d'Etat pour une défaite et cru qu'on avait donné des scrupules à l'Empereur en lui présentant que me remettre de pareils papiers serait faire connaître aux Anglais le fort et le faible de ses finances. Je vis le général D'[Armfelt], par l'entremise duquel tout ceci s'était arrangé et lui observai que ce rescript de la Chancellerie, en éventant l'objet de mon travail, me mettrait d'avance à dos R.[2] et d'autres individus qui me croiseraient assez après coup, sans qu'il fut nécessaire de leur donner ainsi l'éveil. Le résultat en fut une nouvelle visite du même Conseiller d'Etat, porteur d'un ordre privé de me fournir tous les papiers qu'il serait en son pouvoir de me procurer, sans toutefois qu'aucun des ministres en fut informé, ce à quoi le chef mettait la même importance que moi. Le dépot qu'on m'a confié (en exigeant un reçu en forme) ne m'a point fourni, ni tant s'en faut, tous les renseignements que j'aurais désirés ; mais chaque fois que j'ai demandé des explications ou des faits précis, l'informateur qu'on m'avait donné pour un aigle en finances s'est jeté dans des généralités qui m'ont bien vite montré qu'il était théoriste (*sic*) aussi faible que praticien ignorant. Des immenses paperasses qu'il m'a fallu parcourir j'ai cependant extrait les huit pages f° incluses[3]. Je présume qu'après les avoir lus, vous jugerez ainsi que moi que l'essai de toutes ressources fiscales artificielles qu'on pourrait indiquer à la Russie serait superflu et même dangereux, tant qu'on n'aura pas remonté, sinon au pair, du moins à peu près au pair, le papier-monnaie qui depuis deux ans perd environ 4 contre 1. C'est évidemment ce dont il s'agit de s'occuper avant tout. Quoique difficile, la chose ne me paraît pas

1. William Shaw, vicomte Cathcart, 1755-1843. Alors ambassadeur de George III auprès d'Alexandre I.

2. Sans doute Nikolai Petrovitch Roumianzoff, 1754-1826, alors chancelier de la Russie.

3. Ne semblent pas avoir été conservées.

impossible, et lorsque l'Empereur m'accorda, il y a quinze jours, la faveur de lui être présenté dans son cabinet, je m'attachai de très bonne foi à lui donner une idée encourageante de ses finances, surtout si l'on s'applique à remonter la valeur nominale des 300 millions de Roubles qui constituent ses recettes presumées de 1812.

Il me fit avec beaucoup de candeur son *confiteor* sur le regret qu'il avait d'avoir suivi les errements de ses prédécesseurs en multipliant les émissions du papier, et après m'avoir tracé l'histoire de ses finances avec une facilité d'élocution et une netteté d'idées qui ferait honneur même à l'un de vos bons orateurs parlementaires, il me pressa de mettre mes idées sur le papier en m'assurant de l'attention immédiate et sérieuse qu'il y donnerait.

J'ai quelques raisons de croire que l'accueil que j'en reçus, tient, en grande partie, à la précaution que j'avais eue de lui faire dire par le général D'[Armfelt] que je me reconnais et me déclare absolument impropre à toute espèce d'emploi (vue que ses ministres ne manqueront pas de me prêter), que pour rien au monde je ne renoncerais soit à mon indépendance, soit à la patrie que j'ai adoptée, et qu'ayant d'ailleurs une pension de S. M. Britannique je ne saurais entrer au service d'aucun souverain ; mais que plus j'ai d'obligations à l'Angleterre, plus je me croirais acquitté envers elle si j'avais le bonheur d'aider Messieurs les financiers Russes à découvrir quelque nouvelle ressource fiscale propre à prolonger la lutte actuelle pendant plusieurs campagnes.

J'ai eu le plaisir d'apprendre qu'au sortir de ce premier entretien, l'Empereur s'est exprimé sur mon compte avec autant de confiance que de bonté. Malgré les agitations que lui donne en ce moment la situation si critique de ses affaires militaires, dès qu'il a appris que mon travail était achevé, il a bien voulu m'accorder une audience qui a duré près de deux heures et pendant lesquelles nous avons lu et commenté le long mémoire qu'on s'occupe en ce moment à transcrire. L'idée fondamentale, celle de repomper immé-

datement les 3/5 de son papier en le *fondant* en rentes à 5 % *différées* lui a paru d'abord assez difficile à saisir, et comme il lui a fallu quelques explications verbales pour la concevoir nettement, il m'a exprimé la crainte qu'il ne soit pas si facile de la faire comprendre aux intéressés, crainte que je partage jusqu'à un certain point.

D'après ce premier aperçu il a paru approuver également le but, l'ensemble et les détails de mon projet. Puis, lorsqu'il fut question de savoir à qui le soumettre, nous tombâmes l'un et l'autre sur le même choix. Le Baron de Stein [1] que j'ai eu le plaisir de retrouver ici, qui, ayant été lui-même ministre des finances prussiennes et ayant vécu en Allemagne et en Autriche au milieu des convulsions du papier-monnaie, est mieux à même que personne de juger, soit à quel point il est urgent d'en secouer les chaînes soit les meilleurs moyens à embrasser pour y réussir. Dans le fait, je ne connais ici aucun meilleur juge de tout plan semblable, et j'ai vu avec grand plaisir qu'il jouit de la confiance entière de l'Empereur.

Mais ce juge ne me suffit point, mon cher Vansittart, car mon plan — en supposant qu'on l'adopte et qu'on l'exécute — doit avoir des résultats si utiles, mais peut aussi rencontrer dans l'exécution des obstacles si facheux pour la Russie et par cela même pour la cause générale, que j'ai prié l'Empereur de m'autoriser à vous le soumettre, en lui observant que j'entends vous consulter non comme ministre anglais mais comme l'homme de l'Europe qui, ayant le plus *fondé* (après M. Pitt), entend le mieux à fond cette matière. J'ai eu grand soin de prévenir S. M. que comme vous ne connaissez, ni ne pouvez connaître les obstacles locaux qui pourraient rendre facile ou difficile l'exécution de mon projet, je ne prétens, ni ne réussirais même à obtenir votre avis sur ce point; mais que je mettais un prix infini à savoir de vous si, au cas que les ministres russes reconnussent l'opération bonne dans

1. Henri-Frédéric-Charles, baron de Stein, 1757-1831, venu, en mai 1812, de Prague à Pétersbourg, invité par Alexandre Ier.

son ensemble et exécutable dans ses détails, vous ne m'indiquerez pas différents moyens de l'améliorer en simplifiant les rouages, en évitant les frottements, etc. etc. Voici mot à mot la réponse de S. M. : « J'ai l'honneur de connaître depuis longtemps M. Vansittart par la réputation de ses lumières en finances et n'entrevois en effet personne dont l'opinion soit plus désirable. Mais en vous autorisant pleinement à lui communiquer ce travail, il me semble que pour ne pas perdre de temps on pourrait toujours procéder ici au même examen, ne fut-ce que pour préparer les moyens d'exécution. »

Observez donc, mon cher Vansittart, qu'en sollicitant votre critique ou votre approbation sur mon travail, il n'est pas question de vous associer le moins du monde à sa responsabilité, car je prétends bien la prendre tout entière sur moi et sans me faire illusion sur les contrariétés et sur les dégouts de plus d'un genre qu'elle me prépare. Mais j'attends de vous que vous voudrez bien jeter en marge du long mémoire qui, je l'espère, pourra partir avec le Comte de Lieben [1], toutes les observations critiques que vous suggèrera cette opération fiscale d'un genre nouveau, de bien examiner si — comme je le crois — elle sera eminemment et immédiatement profitable au fisc, et d'avoir surtout en vue qu'il s'agit de s'assurer que la Trésorerie impériale ne souffre ni retards, ni gênes durant le passage des anciens billets aux nouveaux, car nous ne sommes pas dans des circonstances où elle puisse et doive courir la chance possible d'embarras présents pour la perspective même assurée d'une aisance future.

Les 60 pages de mon Mémoire où j'ai voulu bien mâcher toute la besogne pour MM. les financiers russes peuvent se réduire à très peu de lignes pour M. le Chancelier de l'Echiquier britannique [2].

1. Christophe Andrejewitch, prince de Lieven, 1774-1839, ambassadeur russe à Berlin, puis, de 1812 à 1834, à Londres.

2. Une copie de ce Memoire est conservée à la Bibliothèque de Genève : Papiers D'Ivernois. Il porte la date du 1/12 octobre 1812.

Je propose de *fonder* les 3/5 des 575 millions Roubles de billets émis, et dont il ne se retrouvera vraisemblablement pas pour plus de 500 millions, en inscrivant les 3/5 fondés en rente de 5 % qui ne commenceraient à courir que du second mois de Janvier qui suivra les ratifications de la paix.

Je propose d'associer immédiatement à cette mesure (et par de nouveaux impôts créés *ad hoc*) 8 à 9 millions Roubles pour un fonds d'amortissement destiné : en partie au rachat de ces nouvelles rentes, avant même qu'elles commencent à courir ; en partie à brûler des nouveaux billets jusqu'à la concurrence d'environ 80.000 Roubles par semaine, aussi longtemps qu'ils n'auront pas repris toute leur valeur nominale.

Comme on peut présumer que l'échange des anciens billets contre les nouveaux prendra au moins quatre mois, durant lesquels la Trésorerie percevra environ 100 millions en vieux billets, qu'il s'agirait d'échanger contre 40 millions de nouveaux et 3 millions de rentes différées en 5 %, je propose que ces rentes, dont elle ne saurait que faire, lui soient immédiatement achetées à 20 fois la rente par une émission de 60 millions de nouveaux billets, et que les 3 millions de rentes ainsi payés soient inscrits sur le Grand Livre au nom de la Chambre d'amortissement qui en jouira du jour où elles commenceront à courir.

En supposant que celles-ci ne commencent à courir qu'en l'année 1817 et que la chambre d'amortissement les rachète, d'abord à 7 fois la rente, puis à 8 fois, puis à 9 et ainsi de suite, d'année en année — le fond d'amortissement aura tout racheté dans une dixaine ou douzaine d'années, et sera alors un revenu libre et disponible, ainsi que les rentes.

Les 60 millions de billets additionnels surajoutés aux 2/5 à émettre, porteront vraisemblablement la masse des nouveaux billets à 260 millions, un peu plus de moitié en sus de ceux qu'on peut supposer aujourd'hui en existence.

Je développe au long dans mon mémoire les motifs qui me font conjecturer

1° que ce retranchement relèvera peu à peu la valeur du papier au même taux qu'en 1804, où il y avait précisément 260 millions de billets émis et où le Rouble *argent* qui coûte aujourd'hui 4 Roubles en *papier*, ne se payait que 1 Rouble 26 Kopèkes.

2° que le prix du travail et des productions Russes qui depuis douze ans a un peu plus que doublé, ne baissera point, ni tant s'en faut, dans le même rapport que haussera la valeur des nouveaux billets et ne diminuera vraisemblablement pas de plus de 1/7e.

3° que si le prix du travail et des denrées diminue de 1/7e, les profits du journalier et le revenu du propriétaire foncier, leurs dépenses seront réduites dans la même proportion et que l'impôt étant le seul article de celles-ci qui n'aura pas diminué, on peut se flatter que — du moins pendant la guerre — il sera possible d'obtenir des contribuables, en nouveaux billets, les mêmes recettes qu'on perçoit aujourd'hui en papier déprécié des trois quarts.

L'avantage qu'y trouvera le fisc sera, non une augmentation de revenus, mais la triple *épargne* résultante : d'une réduction de 1/7e dans le prix des achats qui constituent entre le tiers et la moitié de ses dépenses; — d'une réduction beaucoup plus forte dans le prix de l'argent dont il a besoin pour ses dépenses tant du dehors que du dedans ; — et de la cessation des gratifications qu'il accorde à une foule de fonctionnaires en indemnités de la perte qu'ils éprouvent sur son papier.

Je ne dois pas oublier de vous dire que S. M. m'a confirmé ce qu'on m'avait dit que, sinon Napoléon, du moins ses dignes compagnons, viennent d'émettre à Moscou des billets russes admirablement bien contrefaits, émission qui me paraît rendre plus urgente la convenance de retirer tous ceux qui existent. L'empereur m'a déjà demandé un projet d'Ukase pour l'organisation législative de mon plan. Je vais m'en occuper et si S. M. adopte l'usage que je me propose de faire de cette scandaleuse émission, dans le préambule

du manifeste, j'espère que le faux-monnayeur ne le lui pardonnera pas de longtemps.

Il y a vingt cinq ans que l'accueil dont l'Empereur et les deux Impératrices ont daigné m'honorer, m'aurait fait tourner la tête, mais l'âge l'a si bien rassise [1] que j'entrevois des obstacles et des déplaisirs de plus d'un genre dans le service que je viens d'entreprendre comme volontaire. N'importe, me voilà résolu à les braver, tant que j'aurai l'espoir de réussir, et si j'ai le bonheur d'aider les financiers Russes à recruter leurs finances de manière à pouvoir faire face à plusieurs campagnes, je croirai avoir bien mieux servi la cause sociale qu'en me consumant à attaquer les finances de Bonaparte.

Du premier jour où le Conseiller d'Etat passa chez moi, j'eus soin de communiquer à Lord Cathcart et à Lord Walpole [2] que j'allais m'occuper de l'examen des finances Russes, et que je ne manquerais pas de leur fournir copie de l'extrait raisonné que je vous en préparais. Et en reparlant ensuite à Lord Cathcart pour lui dire que j'entrevoyais déjà la possibilité de relever la valeur des assignats Russes, et que je travaillais sur cette idée, je crus devoir, par délicatesse, ne point l'ennuyer des détails de mon plan, afin que si celui-ci vient à être rejeté et même blamé (ce qui est très possible et n'est nullement improbable) votre Ambassadeur puisse dire avec vérité que tout ce dont je l'avais informé d'avance, c'est qu'à la demande expresse de S. M. I., je m'occupais de quelque travail de ce genre ; que du reste, et quoiqu'il puisse répondre des intentions qui m'animent, que mon plan soit bon ou mauvais, c'est à moi seul à en répondre ou à le défendre. Je le lui ai exposé hier sommairement en attendant que je puisse lui soumettre, ainsi qu'à vous, le long mémoire qu'on transcrit.

J'ai reçu la semaine passée une longue et excellente lettre de Walsh [3], où il y a de grands éloges sur certain

1. D'Ivernois avait alors 56 ans.
2. Lequel ?
3. Robert Walsh, 1784-1858. Ecrivain et journaliste américain.

envoi que vous m'aviez chargé de lui faire. En le lui transmettant, je lui avais grièvement reproché le découragement qu'il risque de répandre dans le Nord de l'Europe, en persistant à déprécier les ressources de la Russie et à exagérer celles de la France. Voilà que, sans me savoir ici, il m'y a fait passer fort à propos son *poeniteor*, en m'assurant que mon dernier écrit l'a fait changer d'opinion sur plusieurs points, et qu'il partage, en grande partie, mes espérances, *pourvu* que l'Empereur Alexandre ait le courage de prolonger la lutte et d'en faire une *guerre d'épuisement*. Le général D'[Armfelt] à qui je lus ce passage, me le demanda pour le montrer à l'Empereur sur qui certains passages du premier écrit de Walsh avaient produit une impression qu'il serait bon d'effacer. Vous ne sauriez croire combien cette *récantation* d'un écrivain converti paraît avoir fait plaisir, surtout à l'Impératrice mère. Mais il est temps de finir cette longue épître qui sera bientôt suivi par un envoi plus long encore. Cependant, je n'ai pas plus de temps qu'il ne m'en faut, car imaginez que je suis obligé de travailler, pour ainsi dire, en cachette et d'aller dans le monde, afin que personne ne soupçonne ce dont je m'occupe, j'apprends néanmoins que le Président du Conseil d'Etat a dit hier qu'il croyait que *je me mêlais ici de finances*. Ceci, si je ne me trompe, vient de mon informateur en chef, mécontent de ce que je ne lui ai point communiqué le contenu de mon travail, de ce que S. M. ne l'en fera pas juge et de ce qu'elle lui a pris temporairement son premier secrétaire pour me le donner. Certes, je vous ferais bien rire si je vous disais le plan de réforme qu'il avait soumis avant mon arrivée au Conseil d'Etat et sur lequel on avait gravement délibéré, tant de vive voix que par écrit.

Adieu, mon cher Vansittart, prenez patience sur cette longue épître et agréez l'expression bien sincère de tous les sentiments d'estime et d'attachement que je vous ai voués.

F. D'Ivernois.

P. S. En voyant que tout mon édifice de rentes *différées* repose sur un fonds d'amortissement, vous direz, sans doute, comme Lord Cathcart, que ce fonds risque bien de recevoir son coup de mort longtemps avant d'avoir amorti la dette à laquelle je l'associe. A dire le vrai, j'en pense assez de même et c'est aussi pour parer de mon mieux au coup, et pour inspirer plus de confiance dans ce fonds, que je me suis appliqué à rendre sa marche trois ou quatre fois plus rapide que celle du vôtre. Après tout, veuillez considérer que puisqu'il s'agit pour la Russie de trouver de nouvelles ressources de guerre, elle ne peut les prendre que sur le *présent* ou sur *l'avenir*. — Sur le présent, ce ne serait que de deux manières : 1° par de nouveaux impôts, mais les additions redoublées qu'[ils] ont éprouvé depuis trois ans sont telles que je crains que la difficulté d'en lever d'additionnelles pour 8.500.000 Roubles ne soit l'une des principales pierres d'achoppement de mon plan. — 2° par des réquisitions *en nature* ; mais celles-ci ne pourraient se lever et se prolonger qu'en renonçant aux contributions régulières, ce qui ne tarderait guère à tout désorganiser. — Sur l'avenir, c. a. d. sur les revenus de la paix. Mais s'il est possible d'anticiper ceux-ci, ce ne peut être que par le *crédit*. Or je ne vois aucune perspective de crédit s'il n'est pas appuyé sur quelque caisse d'amortissement qui, par sa marche active et prompte, compense les risques que ne manquera pas de courir ici sa dot à mesure qu'elle grossira. Si ce fonds est une fois en pleine activité et qu'à la paix les ministres de l'Empereur actuel ou ses successeurs y portent une main violente, j'en aurai regret, mais ce sera leur affaire, et je n'en aurais pas moins atteint mon but principal, celui de trouver, pour la guerre actuelle, quelques ressources effectives prises sur les revenus de la paix future. Le fonds d'amortissement ne couterait chaque campagne que 8.500.000 Roubles et amènerait dans les dépenses actuelles une *épargne* immédiate et effective que j'évalue entre 60 et 70 millions.

En relisant cette lettre, j'ai jugé convenable d'en trans-

crire ce qui vous concerne, pour pouvoir, s'il est nécessaire, le montrer à l'Empereur, afin que S. M. ne puisse point se méprendre sur ce que je demande votre *avis en droit*, non comme Chancelier de l'Echiquier Anglais, mais précisément comme je vous consultais avant votre ministère sur certains chapîtres de mes écrits financiers.

P. S. Ce 11/23 octobre 1812

Un entretien de six heures que j'ai eu hier soir avec le Contrôleur général m'a appris, entr'autres choses, pourquoi les produits présumés de l'impôt du 10e des revenus ne sont pas portés sur le dernier budget. C'est que cet impôt, ainsi que tous ceux de 1812, devait être versé dans une prétendue caisse d'amortissement qui n'a rien amorti, parce que les Ministères s'en sont partagés le fonds, évalué à environ 50 millions.

Voilà donc, allez-vous dire, un autre revenu à ajouter aux 300 millions des recettes publiques. Fort bien ; mais quoiqu'on l'ait pris et dépensé, la dette arriérée de l'année courante s'élèvera, à ce qu'on croit, entre 40 à 60 millions, et ce qu'il y a de pire, c'est que le déficit, auquel il s'agit de pourvoir pour l'année prochaine, s'évalue déjà à une centaine de millions. Ceci paraît assez naturel, si l'on considère que les provinces occupées par l'ennemi rapportaient environ 50 millions. Mais voici ce qui est extraordinaire. Malgré les nouvelles levées de milices équipées et entretenues par plusieurs provinces, le ministre de la guerre demande pour l'année prochaine 200 millions au lieu de 150, et celui de la marine 30 au lieu de 18. Cette dernière augmentation me paraît si inconcevable, surtout à la suite de la paix avec l'Angleterre, qu'il m'est entré dans l'esprit — à tort peut-être — que certains ministres se coalisent pour montrer à l'Empereur, par des chiffres, l'impossibilité d'aller en avant, et par cela même la nécessité de songer à la paix, conjecture dont Lord Cathcart saura bien démêler le fondement, en supposant qu'elle soit fondée.

Le Contrôleur général — une des deux personnes à qui l'Empereur avait référé mon projet, ne m'a fait jusqu'ici que deux objections, mais elles sont passablement décourageantes.

La 1re est que son exécution, en la supposant couronnée d'un succès complet, ne couvrirait guère encore que la moitié du déficit.

La 2e, qu'il ne se trouvera personne d'assez hardi pour y mettre la main, et que lui, comme *étranger* (on le considère ici comme tel à titre de Livonien) ne pourrait s'en charger qu'avec la certitude d'être croisé et de s'exposer, s'il échouait, à des accusations de trahison. Il n'y a qu'un Russe, m'a-t-il dit, qui put l'entreprendre. Or, où le trouver ?

Je suis sorti de chez lui avec l'impression que les finances sont dans un état plus facheux que je ne le croyais, et avec la pleine conviction qu'il n'y a point de gouvernements plus faibles que les gouvernements despotiques.

Il y a eu hier à la bourse, dans le prix de l'argent et dans le taux du change, une révolution qui vous étonnera. Le Rouble *argent* qui coutait, il y a huit jours, 3 Roubles 80 kopèques en papier, s'est vendu à 3 Roubles 15 kopèques, et le change a, en même temps, tourné d'environ 8 °/o contre la Russie. Tout singulier que paraisse ce phénomène, je crois pouvoir l'expliquer et vous annoncer qu'il y aura, avant la fin de ce mois, un autre soubresaut en sens contraire.

J'espère, mon cher Vansittart, que ce gros volume m'arrive à temps pour vous l'expédier avec le courrier qui doit vous porter mon n° 2 et mon P. S. du 9 oct. — Depuis les tristes révelations que m'a faites le Contrôleur général sur l'étendue des besoins de 1813, et sur celle des dettes arriérées de 1812, il m'est venu dans l'esprit qu'on pourrait, à l'aide de mon plan, balayer presqu'entièrement celles-ci. — Je vous laisse à deviner par quel moyen, mais vous le comprendrez, je crois, si je vous dis qu'en pareil cas, et en sup-

posant que les arrérages s'élèvent à 50 millions (ce qui en est sûrement le minimum) il s'agirait de laisser en circulation 250 millions de nouveaux billets et par conséquent d'y en *trouver* en décembre prochain 625 millions d'anciens.

Mon Mémoire est dans les mains de l'Empereur qui, à ce que je crois, va le référer à quelque commission, si ce n'est pas déjà fait.

Je n'ai pas le temps de fermer ce paquet dans la crainte que Lord Walpole ne le reçoive pas à temps pour l'expédier.

Recevez l'assurance de mon entier dénouement.

F. D'I.

Ce 13 25 octobre 1812.

(*A suivre*)

FÉLIX DE WIMPFFEN
ET LE SIÈGE DE THIONVILLE
EN 1792

I

La petite et belliqueuse cité de Thionville revêtait, à la fin du XVIIIe siècle, l'aspect grave et imposant des places fortes [1]. Entourée de remparts et de bastions, elle se dessinait vaguement dans le ciel par l'émergement timide de son beffroi, la masse un peu lourde des tours de la nouvelle « paroisse » [2], et les flèches grêles et ajourées qui surmontaient les églises conventuelles. Son enceinte renfermait près de 8.000 habitants [3].

Quelques vestiges de la forteresse subsistent encore et se mirent dans les eaux limpides de la Moselle, comme les témoins attardés d'un passé qui ne fut pas sans gloire. En effet, plusieurs des nombreux sièges que la place de Thion-

1. Les travaux de démantèlement de la forteresse ont commencé en 1902. S'il est vrai que la population étouffait presque dans son étroit corset de pierre, il faut convenir que la démolition des remparts de la Moselle ne s'imposait pas nécessairement. Ces remparts, percés d'une porte monumentale avec pont-levis, donnaient à la ville un cachet militaire qu'elle n'a plus. Plantés de marronniers séculaires, agrémentés de kiosques d'où l'on découvrait la vallée de la Moselle, ces remparts étaient pour les Thionvillois le lieu favori de leurs promenades.

2. C'est ainsi qu'on appelait alors l'église paroissiale pour la distinguer sans doute des églises conventuelles. Il existe aujourd'hui encore une « rue de la paroisse ». L'église paroissiale, sous la dénomination de Saint-Maximin, venait d'être reconstruite en 1756, non loin de l'emplacement de l'ancienne.

3. Un dictionnaire de l'époque (R. de Hesseln, *Dictionnaire de la France* ; Paris, 1761 ; VI, 313) n'attribue à Thionville que 5.600 hab., probablement sans tenir compte de la garnison, car les registres de l'Hôtel de Ville, à la date du 10 janvier 1791, attestent une population totale de près de 8.000 habitants.

ville eut à subir sont restés célèbres. L'histoire militaire de l'Europe y fait allusion parfois, la chronique locale les rappelle toujours avec complaisance.

Depuis la conquête de cette ville par le grand Condé, en 1643, conquête qui « était le digne prix de la victoire de Rocroy », selon la parole de Bossuet [1], les Thionvillois avaient joui d'une paix profonde et continue.

Les peuples heureux, a-t-on dit, n'ont pas d'histoire. L'intéressant historien de Thionville [2] paraît convaincu de, cet axiome, puisque, parvenu à la fin du règne de Louis XIV il dépose la plume pour ne plus la reprendre que d'une façon irrégulière et intermittente...

Sans doute, aucun fait marquant ne devait mettre de longtemps en relief le nom de Thionville, mais ce que Teissier n'a pas relaté, c'est la lente et réelle évolution qui se poursuivit dans les esprits à partir de l'annexion de la ville à la couronne de France.

Le gouvernement royal avait sagement profité de cette longue ère de paix pour acclimater dans le Luxembourg français [3] les institutions du royaume. Le petit peuple de Thionville s'était prêté sans mauvaise grâce aux efforts persévérants de son nouveau maître, il y avait même apporté d'autant plus de bonne volonté que « la seconde conquête de Thionville [4] par les Français en 1643 ne fut point marquée par des mesures violentes, comme l'observe très judicieuse-

1. Bossuet, *Oraison funèbre de Louis de Bourbon, prince de Condé.*

2. G.-F. Teissier, sous-préfet de l'arrondissement de Thionville de 1819 à 1830. Auteur de l'unique histoire de Thionville qui ait été publiée (Metz, Verronnais, 1828) et qui reste comme le livre de chevet, le bréviaire que les vieilles familles thionvilloises se transmettent de génération en génération. Cet ouvrage est intéressant, bien écrit, d'une lecture facile et agréable, mais ne répond plus aux exigences de l'histoire documentaire d'aujourd'hui. Les phases les plus importantes de l'histoire thionvilloise ont été écrites à nouveau et par des auteurs différents. Il serait facile de les relier ensemble et d'en former une nouvelle histoire de la cité, plus développée et plus exacte que celle de Teissier.

3. Le gouvernement de Thionville, établi aussitôt après la conquête, était appelé communément « Luxembourg françois » en souvenir du pays auquel il avait appartenu jusqu'alors.

4. La ville, prise une première fois par le duc de Guise en 1558, fut restituée l'année suivante à Philippe II, roi d'Espagne, par le traité de Cateau-Cambrésis.

ment un historien belge [1], mais par un travail lent et d'autant plus sûr. Les mœurs, les idées reçues se modifièrent de génération en génération. »

Un siècle plus tard, cette évolution paraissait achevée et toutes les classes de la population s'unissaient dans un magnifique élan de reconnaissance et de loyalisme pour célébrer avec éclat le centenaire de l'incorporation de Thionville à la monarchie française [2].

A lire la relation de cette fête commémorative, on éprouve le sentiment intime de la sincérité de cet enthousiasme ; toutefois, il est à remarquer qu'on y parle plutôt de la France que du roi, et cela peut-être avec une insistance voulue. Cette indifférence à l'égard de la dynastie régnante n'est pas pour étonner ceux qui connaissent le tempérament thionvillois, très indépendant et parfois même frondeur. Déjà en 1545, le conseiller Scepperus écrivait dans un rapport adressé à l'empereur Charles-Quint [3] que « le peuple (de Thionville) était de nulle obéissance ». Il n'y a pas lieu de s'étonner que ce sentiment d'indépendance ait été en germe parmi ces bourgeois qui avaient joui, dès le XIII[e] siècle, des libertés communales [4]. Ce sentiment, tour à tour encouragé et comprimé, allait enfin pouvoir s'épanouir pleinement pendant la période révolutionnaire [5].

1. Ch. Rahlenbeck, *Metz et Thionville sous Charles-Quint* (Bruxelles, 1881), p. 294.

2. « Toute la ville en général, et chacun en particulier, a donné des marques publiques d'une joie véritablement sincère de ce qu'il a plu à Dieu de mettre cette ville et nos pères sous la domination de la France et avons redoublé nos vœux pour qu'il nous y maintienne et ne permette pas que nous en sortions jamais... C'est pour laisser à la postérité des preuves convàincantes que toute la bourgeoisie en a données, que la chambre a dressé le présent acte sur les registres de l'hôtel de ville. » (*Arch. Th.*)

3. *Achives gén. de Belgique, Liasse 18. Rapport de M*[e] *Corneille Scepperus sur la situation des affaires au pays de Luxembourg.*

4. La charte d'affranchissement des bourgeois de Thionville est du 15 août 1239. L'original se trouve heureusement encore aux archives municipales ; voir aussi Teissier, *Op. cit.*, pp. 448 à 462.

5. Les quatres députés thionvillois à la Convention nationale, Bar, Hentz, Merlin et Thirion, siégèrent sur les bancs de la Montagne. Bar et Thirion votèrent pour la mort de Louis XVI. Hentz vota pour la mort « sans sursis ». Merlin, qui n'était pas soumis au vote puisqu'il était enfermé dans Mayence, où il était représentant auprès des armées, écrivit cependant à la Convention pour

L'annonce de la convocation des Etats-Généraux fut pour les électeurs une occasion de s'agiter dans les réunions préparatoires et dans les assemblées primaires [1], de discuter sur le choix des députés avec une hardiesse de langage jusqu'alors inconnue.

Deux députés seulement avaient été admis à siéger aux Etats-Généraux pour y représenter le bailliage de Thionville : Mathias Brousse, curé de Volckrange, et Wolter de Neurbourg, seigneur de Cattenom. Comme ces deux députés appartenaient aux deux ordres privilégiés, la ville de Thionville et son bailliage voulurent avoir un troisième représentant pour le tiers-état, sans préjudice du droit particulier de la ville d'avoir un député spécial, droit dont elle avait joui aux Etats du duché de Luxembourg, lorsqu'elle faisait partie de cette province.

Ces prétentions ne furent pas accueillies [2], et le parti novateur, qui, depuis quelques années déjà, soutenait l'honneur du tiers contre les audaces des officiers de la garnison, eut ainsi l'occasion de s'apercevoir que son heure n'avait pas encore sonné.

Sur ces entrefaites, on apprit la nouvelle de la prise de la Bastille.

voter « pour la mort de Capet et la prompte exécution du jugement » (6 janvier 1793).

1. Jacques-Barthélemy Blouet, conseiller du roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Thionville, à défaut de bailli, avait convoqué l'assemblée préliminaire pour le 10 mars (1789). J.-B. Blouet, Schweitzer, Rolly, Mathias Kleffert, Probst, J.-B. Tailleur, furent élus par la ville de Thionville députés au bailliage. Tous les six prirent part à l'assemblée des trois ordres, qui eut lieu le 12 mars. A part Blouet, ils concoururent à la rédaction du cahier des doléances. Le lendemain, 13 mars, il fut procédé à l'élection des députés envoyés à Metz, à l'assemblée de réduction. Mathias Brousse, curé de Volckrange, et François Jacobi, curé de Kédange, furent élus pour le clergé ; Wolter de Neurbourg, seigneur de Cattenom, et Turlure de Vellecour, commissaire ordonnateur des guerres à Thionville, pour la noblesse ; J.-B. Blouet, Nicolas Schweitzer, Le Dure et Durbach, pour le tiers-état.

Pour de plus amples détails sur cette procédure bizarre et très compliquée, le lecteur pourra utilement consulter l'article de M. Lesprand, sur les *Cahiers lorrains de 1789*, paru dans le *Jahr-Buch der Gesellschaft fur lothringische Geschichte und Altertumskunde* (Metz, 1904).

2. Teissier, *Op. cit.*, p. 223.

Cet événement, on le sait, fut le signal de graves désordres dans toute la France.

Taine, dans un des chapitres les mieux documentés de son ouvrage sur les *Origines de la France contemporaine*, souligne la simultanéité surprenante de l'émeute dans presque toute l'étendue du royaume.

Thionville, quoique sur la limite extrême de ce royaume, ne resta pas en dehors du mouvement.

Le 22 juillet 1789, les employés de la ferme générale étaient mis en fuite, et leurs baraques démolies par la populace ; le 25, c'était le pillage de la boutique d'un boulanger ; le 26, c'était la mise en liberté, exigée par le peuple, de trois contrebandiers de tabac.

Affolée par ces premiers troubles qu'elle n'avait pas su prévoir, l'Assemblée municipale résolut de faire cesser immédiatement la perception du pied-fourché [1], et supprima, avec les maîtrises, la chambre syndicale des marchands.

Le maire, les officiers municipaux et les notables de la ville n'étaient pour la plupart ni des novateurs ni des démagogues. Animés des sentiments les plus respectables, ils n'avaient, surtout après cette première panique, qu'une seule préoccupation, celle de ramener la paix dans les esprits par une administration sage, mais ferme et dénuée de toute équivoque.

La garde bourgeoise, formée à la hâte, le 25 juillet au soir, fut, peu de temps après, régulièrement organisée sous le nom de régiment municipal. Ce corps qui n'était, après tout, qu'une sorte de résurrection des anciennes milices urbaines, devait devenir le germe de la future garde nationale [2].

1. Le pied-fourché se faisait au profit de la ville comme l'octroi actuel.

2. François Petit (1716 à 1793), maire de la ville, avocat au bailliage et pourvu du titre de conseiller de la maison du margrave de Bade, était le colonel-né de ce régiment. Le comte Charles-Gabriel de Gévigny, ancien maire, en était le commandant effectif. Le 27 septembre 1789 eut lieu en grande pompe la bénédiction du drapeau de ce corps. Les officiers prêtèrent le serment, entre les mains du comte de Gévigny, dans l'église même ; les bas-officiers ainsi que les fusiliers le prêtèrent à l'issue de la messe, sur la place du marché, entre les mains du maire, « le tout conformément au décret de l'Assemblée nationale du dix aoust dernier sanctionné par le Roi. » (*Arch. Th.*)

Si d'une part, il fallait à tout prix contenir les fauteurs de troubles, de l'autre, il importait de rassurer la partie saine de la population qui était justement émue des bruits qui circulaient et qui annonçaient comme prochaine la suppression des maisons religieuses.

Les élus de la ville se réunirent et adressèrent une supplique à l'Assemblée nationale pour demander le maintien de ces maisons, qui rendaient aux habitants les services les plus signalés [1].

Ces mesures, et d'autres encore de moindre importance, étaient bien faites pour calmer les appréhensions des plus timorés. Malheureusement, cette accalmie devait être sans lendemain, car les lois des 14 et 22 décembre 1789 sur les nouvelles municipalités allaient réveiller des passions mal éteintes en suscitant des compétitions sans nombre.

Des hommes nouveaux, acquis aux idées révolutionnaires, vinrent siéger à l'hôtel de ville.

Le renouvellement de la municipalité n'était pas un fait

1. Il s'agissait des couvents des Pères Augustins et des dames du St-Esprit (Clarisses) ainsi que de la Chartreuse de Rettel-lès-Sierck.

Les Augustins, établis à Thionville dès le XIVe siècle, tenaient un collège très apprécié de la population. Le personnel ne comprenait que 5 pères, 2 novices et 1 frère (les PP. Bacholt, Mick, Leutin, Fleuriche et Fritche, presque tous originaires de Thionville). On ne tint pas compte, à l'Assemblée nationale, de cette pétition, et malgré le serment prêté sans discussion par Bacholt, Mick et Leutin, et en dépit de toutes leurs concessions lamentables, de Mick en particulier, le couvent des Augustins était fermé le 16 août 1791, la messe y était interdite et la vie conventuelle purement et simplement supprimée.

Les religieuses du St-Esprit, ou Clarisses, donnaient l'enseignement gratuit aux jeunes filles de la ville. Il y avait 1 abbesse et 13 religieuses. Médiocrement rentées, elles vivaient dans un état voisin de la gêne.

Il n'en était pas de même des Chartreux de Rettel qui employaient leurs richesses en d'abondantes aumônes. Dans la susdite pétition, on rend particulièrement hommage aux très grands services rendus par eux aux pauvres pendant l'hiver si rigoureux de 1788-1789. Dans leurs cahiers de doléances, le clergé et la noblesse de Thionville avaient déjà instamment demandé le maintien de cette chartreuse (V. *Archives parlementaires*, III, p. 775 et suiv.). Dans celui du tiers-état, où il eut dû figurer en tête, il n'en est pas fait mention. — « La Chartreuse, disent les notables de Sierck, est à tous égards pour nous l'arche du Seigneur ; c'est la principale ressource de plus de douze à quinze cents personnes qui viennent tous les jours de la semaine. Cette année les moines leur ont distribué leur propre provision de grain à 16 livres au-dessous du cours. » (Archiv. Nat., D. XIX).

Dans la pétition, il n'est pas question des capucins (14 pères, 3 novices et 2 frères), sans doute parce qu'ils n'étaient pas affectés à un service public.

isolé. Comme partout, il marquait le début d'une longue série de transformations qui devaient s'opérer à coups de lois, dans tous les domaines de l'ordre administratif.

De chef-lieu de subdélégation, Thionville s'était vu transformé en chef-lieu de district. Le subdélégué, Robert du Château [1], était remplacé par un directoire et un conseil général élus. Christophe Merlin, Trotyanne, Schweitzer et Simminger devaient être les membres les plus influents et les plus actifs de cette nouvelle administration.

Le très respectable bailliage royal se voyait supplanté par un tribunal de district aidé d'une justice de paix.

Si l'institution et les charges changeaient de nom, les magistrats restaient en place, confirmés dans leurs fonctions par les suffrages des électeurs. Le lieutenant-général civil et criminel au bailliage, Jacques-Barthélemy Blouet, devenait président du tribunal ; Jean-Baptiste Tailleur, lieutenant particulier, devenait juge. Robert du Château échangeait l'appellation d'avocat du roi contre celle de commissaire du gouvernement. Joseph-Antoine Collas, de procureur du roi, devenait juge de paix.

De semblables changements s'opéraient jusque dans l'organisation militaire de la bourgeoisie.

Le régiment de la ville se transformait en garde nationale. Celle-ci se composait tout d'abord de dix compagnies, dont huit recrutées parmi les habitants de la ville, et deux parmi ceux de la banlieue. Deux autres furent formées peu après, l'une par des jeunes citoyens non mariés, et l'autre par des vétérans, qui tous s'étaient enrôlés volontairement [2].

1. Jean-Mathias-Robert du Château fut subdélégué à Thionville de l'intendant de la généralité de Metz, de 1779 à 1790, avocat du roi au bailliage jusqu'à l'époque de sa suppression. Il signa le cahier de doléances du tiers-état, le 9 mars 1789, et consentit à faire partie du tribunal de district, comme il a été dit plus haut. Il semble avoir accueilli sans répugnance le nouvel état de choses. Il fut élu lieutenant-colonel de la garde nationale, mais en juin 1791 il était remplacé dans ses fonctions militaires par un certain Morel. Enfin, en août 1792, il émigrait avec ses deux fils. *(Arch. Th.* et *Liste gén. des Emigrés).*

2. La garde nationale a été formée à Thionville, en février 1790. L'ancien maire, Petit, en était le colonel, Robert du Château, lieutenant-colonel, Girardin, major ; dans la liste des capitaines, nous lisons les noms de Merlin et d'Abel. On remarquera que le comte de Gévigny est tenu ou s'est tenu à l'écart.

Tous ces changements, dans l'ordre communal, administratif, judiciaire et militaire, s'étaient opérés sans secousse apparente, d'une façon régulière et normale. Il n'en devait pas être de même de l'application de la constitution civile du clergé. Les prêtres thionvillois qui avaient paru tout d'abord s'y prêter, d'assez mauvaise grâce, il est vrai, lui opposèrent dans la suite une force de résistance que l'exil ou la mort devaient seuls briser [1].

1. Pour apprécier la conduite des prêtres qui habitaient Thionville, il convient de faire une distinction entre le clergé séculier et le clergé régulier. Daniel-Henri Tinot, curé, Rolly, primissaire, Munier, second vicaire, Fendt et Médinger, prêtres-sacristains, Pâquin, vicaire-résident à Guentrange, La Motte, ci-devant prébendé à la cathédrale de Metz, les Pères de Milly, religieux cordelier, directeur des dames du St-Esprit, Bacholt, Mick, Leutin et Mer, religieux augustins, les trois premiers professeurs au collège, et le dernier aumônier du régiment d'Armagnac, Hermand, Félix et Honoré, religieux capucins, ce dernier aumônier de l'hôpital régimentaire, ont chacun individuellement prêté le serment, sans aucune restriction, entre les mains du maire, assisté d'officiers municipaux et de notables, le 23 janvier 1791, à l'issue de la messe paroissiale, en présence d'un grand nombre de fidèles. *(Arch. Th.)*

Soit que leur bonne foi ait été surprise, soit qu'ils aient été victimes d'une crainte excessive, toujours est-il que Tinot et ses vicaires s'empressèrent de rétracter leur serment. A une sommation d'avoir à le réitérer, Tinot s'y refuse catégoriquement (20 février). Le 16 avril, il donne sa démission d'officier municipal ; le 7 mai, la cure est considérée comme vacante, mais Tinot ne s'en va pas ; le 6 août, il est remplacé par Mick qui prend le titre d'administrateur en attendant l'élection du nouveau titulaire de la cure (J.-C. Dumère). L'ex-curé Tinot avait accepté l'hospitalité chez une demoiselle Latouche. Le 30 janvier 1792, l'affiche suivante fut apposée sur la maison de cette personne : « Dernier avis aux habitants de cette maison pour choisir entre le feu et l'éloignement du J... f... de curé aristocrate. Prenez votre parti d'ici au 1er février. » L'affiche fut arrachée et le fait dénoncé à l'accusateur public. Tinot paraît être resté à Thionville jusqu'en mai 1792. Peu de temps après, il a été déporté sur les pontons, en rade de Rochefort. Il est mort, âgé de 64 ans, à bord du « Washington », et a été inhumé à l'île Madame (Charente-Inférieure) le 19 septembre 1794.

Rolly est cité comme n'ayant jamais prêté le serment (31 décembre 1792). Munier l'avait rétracté en même temps que Tinot. Fendt le rétracta publiquement à l'église (28 avril 1791). Il est révoqué de ses fonctions en même temps que Médinger, qui, semble-t-il, a dû aussi rétracter le serment, car, autrement, sa révocation ne s'expliquerait pas. Si on ajoute à ces noms celui de Pâquin, le vicaire-résident de Guentrange, qui fut expulsé de son presbytère, *manu militari*, le 9 juillet 1791, nous aurons cité tous les membres du clergé séculier.

Les religieux des couvents de Thionville avaient « juré » pour la plupart. Leur attitude soumise contrastait étrangement avec celle des prêtres de la paroisse, lesquels cependant, par leur vocation, étaient appelés à une moindre perfection. L'un des leurs, le P. Mick, alla jusqu'à s'égarer au club des jacobins, dont il fut même élu président, le 12 février 1792, par 34 voix sur 61 votants. Il gravit le siège présidentiel aux applaudissements — ironiques sans doute — des tribunes. C'est ainsi que sombraient dans le mépris public les derniers représentants à Thionville de cet ordre des Augustins qu'on y avait tant apprécié durant cinq siècles !... *(Arch. Th. : Délib. du Cons. gén. de la commune, Délib. de la Société populaire).*

Conformément au décret du 21 janvier 1791, le texte de cette loi devait être lu, à l'église, en présence des fidèles.

Le curé refusa de le lire ; le maire de son côté, se récusa ; c'était donc à Antoine Merlin, premier officier municipal, qu'incombait cette mission. Il ne s'y déroba point.

Le 20 février 1791, pendant qu'à l'issue de l'office, le curé Tinot et ses vicaires se retiraient ostensiblement de l'église, Merlin gravissait les marches de la chaire pour y déclamer avec emphase le « mandement » de l'Assemblée nationale. Ce spectacle pouvait paraître étrange : il n'était encore que le premier pas du futur conventionnel.

La situation du clergé devenait de jour en jour plus difficile. Tenaillé d'un côté par le besoin, si impérieux à cette époque, d'éviter toute suspicion relative au patriotisme et à l'obéissance aux lois, et de l'autre, par la nécessité de rester dans les limites de l'orthodoxie, on s'imagine sans peine l'embarras cruel dans lequel il se débattait. Le parti avancé ne pouvait pas, ou plutôt ne voulait pas comprendre cette dualité de sentiments en perpétuel conflit, et c'est pourquoi il mit tout en œuvre pour obliger les prêtres à se prononcer.

L'arrivée prochaine de l'évêque constitutionnel devait le servir à souhait.

L'ex-curé de Koenigsmacker n'avait ni la pourpre ni le grand nom de celui auquel, de bonne foi peut-être, il croyait succéder. Il était l' « intrus » pour la très grande majorité des prêtres de l'ancien diocèse de Metz, restés fidèles au cardinal duc de Montmorency-Laval.

Cette situation humiliante était-elle connue, ou plutôt avait-elle été devinée par les corps élus de Thionville ? On serait tenté de le croire, si l'on s'en rapporte aux comptes-rendus très suggestifs que nous ont gardés les registres de la municipalité sur la première visite de l'évêque du département à Thionville.

Il fut reçu avec des honneurs exceptionnels. Les représtants de la cité allèrent au-devant de lui, en grand costume, jusqu'au dehors de la porte de Metz. Il fut harangué en

bonne et due forme, escorté d'une double haie de gardes nationaux, et conduit processionnellement à l'église, où il donna sa bénédiction.

On comprend sans peine que la tête de l'évêque n'ait pu résister aux assauts répétés d'aussi chaudes démonstrations. Toutefois, il y avait une ombre au tableau. Les cloches étaient restées silencieuses, et le curé Tinot avec ses vicaires avaient brillé par leur absence.

Cette attitude devait être bientôt le point de départ d'une recrudescence de haines et de violences de la part des élus de la cité à l'égard du clergé réfractaire [1].

Pendant que tous ces faits passionnaient l'opinion publique à Thionville, le marquis de Bouillé méditait l'évasion du roi et s'enquérait de l'esprit des populations pour assurer un refuge à la famille royale.

Metz était « une ville trop grande, trop mal peuplée, et d'un trop mauvais esprit » [2] pour que la famille royale y pût être en sûreté. Il la jugeait d'ailleurs « trop éloignée de la frontière » [3]. Pourquoi n'a-t-il pas proposé la place de Thionville ? Elle ne présentait pas les mêmes inconvénients, elle était de beaucoup plus petite que celle de Metz, elle passait pour imprenable, et puis elle n'était qu'à deux pas de Luxembourg, l'une des citadelles de l'Empire.

Bouillé ne pouvait douter des sentiments du commandant supérieur de Thionville — ce fameux baron de Klinglin [4], qui devait être l'un de ses plus fidèles lieutenants lors de la formation du camp de Montmédy — ni même de ceux de la garnison, puisque le Nassau-Infanterie et le Dauphin-Dra-

1. L'évêque Francin est venu deux fois à Thionville. En tournée pastorale d'abord, le 15 avril 1791, et ensuite le 5 mai suivant, à l'occasion du service célébré à la mémoire de Mirabeau. Il est question plus haut de sa première visite. La seconde dont il « honora » les partisans du nouveau régime ne fut guère plus heureuse. Tinot s'abstint encore de paraître, et avec lui non pas ses prêtres seulement, mais encore ses séminaristes (Schousten, Grandmange et Klébert). On les assigna tous devant le tribunal civil. *(Arch. Th.)*

2 et 3. Ces paroles sont rapportées dans une lettre de Marie-Antoinette au comte de Mercy, du 3 février 1791 (Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth, Lettres et documents inédits*, I, p. 446).

4. Il en sera question plus loin.

gons qui tenaient garnison [1] à Thionville, avaient été choisis, à cause de leur persévérante fidélité à la monarchie, pour protéger le roi dans son évasion et lui servir d'escorte. Le seul obstacle qui subsistait ne pouvait être autre que la population civile, cette population de plus en plus indépendante et frondeuse, dont l'intuition et l'imminence du danger exaltaient chaque jour davantage le patriotisme.

Bouillé ne s'était pas trompé. Dès que la municipalité thionvilloise eût appris la fuite du roi, elle dépêcha aussitôt 200 gardes nationaux et 50 dragons, pourvus de munitions, pour se porter sur Varennes par la traverse et concourir à l'arrestation des fugitifs.

Le lendemain, 23 juin 1791, la procession traditionnelle de la Fête-Dieu se déroulait paisiblement à travers les rues, quand un officier du 1er hussards vint se présenter à l'une des portes de la ville qui toutes trois étaient fermées. Cet officier s'étant refusé à montrer ses dépêches fut aussitôt désarmé et conduit en prison avec son ordonnance.

L'une des lettres qu'il portait était à l'adresse de Bouillé à Montmédy. Elle était datée de Sarrelouis et signée du maréchal de camp Heymann. Cet officier général annonçait le passage de 240 hussards de Bercheny qu'il assurait avoir trouvés bien disposés pour le lendemain, et celui du régiment de Saxe à la tête duquel il devait marcher lui-même

1. La garnison de Thionville a été souvent renouvelée ou modifiée depuis 1789 jusqu'au début du siège. Les régiments de Brie et de Bretagne étaient partis en 1789, laissant un excellent souvenir. Une députation de la municipalité avait vainement sollicité à Paris leur retour. (*Arch. Th.*, 9 mars 1790).

Le régiment Nassau-Infanterie, dont il est question plus haut, avait même été dénoncé comme suspect à l'Assemblée constituante par les « citoyens-soldats » de la garde nationale de Thionville. Les chefs de ce corps (Petit, colonel, et Morel, lieutenant-colonel) se sont empressés de désavouer leurs hommes, et d'affirmer que ce régiment, au contraire, s'était jusqu'alors montré l'ami de la constitution (*Journal des départements de la Moselle, Meurthe*... du 7 juillet 1791). Les évènements de Varennes devaient jusqu'à un certain point confirmer l'appréciation des premiers. « Lorsque le traître Bouillé fit marcher le Nassau-Infanterie de Thionville à Montmédy, pour y favoriser la fuite du perfide Louis, j'avais été envoyé en avant, à Sedan, où le régiment devait arriver en garnison. » (*Krieg aux véritables républicains*. Factum in-8°, 30 pp.). Krieg, alors sous-lieutenant au Nassau-Infanterie, devait revenir à Thionville et jouer un rôle très actif pendant le siège, à propos duquel nous aurons occasion de reparler de lui.

le surlendemain pour se rendre en toute hâte à Montmédy [1].

Le soir, vers 5 heures, ce fut Turlure de Vellecour [2] qui demandait à entrer ou plutôt à rentrer dans la place.

L'absence du commissaire-ordonnateur des guerres de la place de Thionville n'avait pas dû passer inaperçue. Son retour fit sensation.

Malgré son titre et ses qualités, il fut conduit devant les corps élus pour être interrogé sur le motif de son voyage. Il avoua revenir de Montmédy où il s'était rencontré avec Bouillé et Klinglin. Il fut arrêté séance tenante et reconduit dans sa maison qui fut gardée militairement. Puis, dans la crainte de violences de la part de la population, il fut transféré à la prison militaire.

La municipalité, justement émue de toutes ces défections, comprit qu'il fallait prendre de suite les mesures les plus énergiques pour mettre la place à l'abri d'un coup de main.

Les postes de garde nationale furent immédiatement ren-

1. *Arch. Thionv.*, *Rég. délib.*, 23 juin 1791. — Après l'affaire de Varennes, Heymann émigra avec Bouillé et Klinglin, et accepta le grade de général-major dans l'armée prussienne. Bouillé parle, dans ses mémoires, du fait dont il est question plus haut. « J'envoyai le général Heymann chercher deux régiments de hussards cantonnés sur la Sarre, dit-il, dans la crainte que le mouvement que je prévoyais devoir être excité par la fuite du roi, parmi les troupes des différentes garnisons, et parmi le peuple, ne l'empêchât de gagner Montmédy. Je lui enjoignis de prendre une route de traverse que je lui indiquai, par laquelle il éviterait Metz, Thionville et Longwy, qu'il eût fallu traverser en suivant la route ordinaire. » (Marquis de Bouillé, *Mémoires* ; Londres, 1797 ; II, 62, 63). Pourquoi Heymann n'avait-il pas indiqué le même itinéraire à son officier d'ordonnance qui est venu sottement se laisser prendre à Thionville comme dans une souricière ?

2. François Turlure de Vellecour, seigneur de Blettange, commissaire-ordonnateur des guerres à Thionville, a été député de la noblesse à l'assemblée provinciale pour le district de Thionville, de 1787 à 1789. Les commissaires de l'Assemblée nationale, venus à Thionville le 4 juillet 1791, ordonnèrent son transfert à la prison de Metz. Son incarcération n'a pas dû être de longue durée, car il est inscrit pour avoir émigré le 13 octobre 1793. Il est donc vraisemblable qu'il avait quitté la France avant cette date. Le nom de T. de Vellecour réapparaît en mai 1814, à propos d'une députation thionvilloise envoyée à Paris pour complimenter Louis XVIII « le Désiré ». (*Archiv. Thionv.*)

Aussitôt après l'arrestation de T. de Vellecour, la municipalité fit procéder à l'inventaire des papiers de l'ex-commandant supérieur, baron de Klinglin. Une semblable perquisition fut faite au domicile de l'ingénieur de place Chauvelau qui avait également pris la fuite.

forcés. La Moselle fut particulièrement surveillée, surtout dans ses endroits guéables. Tous les bateaux furent submergés depuis Metz jusqu'à Sierck. Le commandant supérieur de la place, le baron de Klinglin [1], étant considéré comme émigré, la municipalité le remplaça par le lieutenant-colonel de Guibert, du 7e dragons. Il fut proclamé comme tel à une parade commune de la garde nationale et des troupes de ligne, le 25 juin 1791 [2].

Chateaubriand et les émigrés croyaient sincèrement à l'existence d'un parti royaliste à Thionville.

Si ce parti a pu exister, après le départ de Klinglin et l'arrestation de Turlure de Vellecour, il ne pouvait plus en être question.

On identifiait alors la noblesse avec les tenants de la monarchie. Or, à part quelques très rares exceptions [3], tous les nobles qui habitaient Thionville n'étaient autres que des fonctionnaires et surtout des officiers de la garnison. La plupart de ces officiers avaient prêté le serment à la constitution de 1791 [4]. Pouvaient-ils avoir quelque hésitation quand ceux qui étaient venus pour le leur faire prêter s'appe-

1. Klinglin entra au service de l'Autriche.

2. Guibert ne fut commandant supérieur que par intérim, du 25 juin au 17 juillet. Il fut remplacé par le mal de camp de Plantade, nommé par de Belmont, commandant en chef du département. Celui-ci fut lui-même remplacé par le mal de camp de Paignat, un vieux brave qui sortait de la gendarmerie, et qui, effrayé du commandement lourd et précaire de la place de Thionville, demanda et obtint d'être relevé de son commandement. Il fut remplacé par le mal de camp Rivé, dont le séjour à Thionville fut, lui aussi, des plus éphémères. C'est lui qui fut le prédécesseur immédiat de Wimpffen.

3. Les nobles originaires de Thionville qui émigrèrent furent Gabriel-François Boudet de Puymaigre, qui combattit dans l'armée de Condé avec le grade de lieutenant-général ; son fils Jean-François-Alexandre B. de Puymaigre, qui fit partie de la même armée et laissa des souvenirs intéressants sur l'émigration ; le comte de Jaubert, le baron de Boek,.... La liste générale des émigrés cite environ 50 habitants de Thionville, ayant quitté le sol national de juin 1792 à juin 1793.

4. Cette prestation du serment eut lieu le 3 juillet 1791, au Champ de Mars. En dehors de l'état-major de la place et des corps royaux du génie et de l'artillerie, la garnison était alors composée d'un détachement du 55e de ligne (ex-Condé) ; du 2e bataillon du 2e de ligne (ex-Picardie) ; d'un détachement du 99e de ligne (ex-Deux-Ponts) et du 7e dragons (ex-Dauphins).

Parmi ceux qui avaient refusé de prêter le serment se trouve un certain M. de Nangeville « cy-devant lieutenant du roy et commandant dans la ditte place. » Il s'était retiré à Metz le 26 juin.

laient le marquis de Montesquiou et le comte d'Hunolstein ? Plusieurs d'entre eux se sont sincèrement ralliés au nouvel ordre de choses, il en est même qui, soit pour dissiper toute méfiance de la part des hommes du jour, soit pour s'attirer leurs faveurs, allèrent jusqu'à s'inscrire au club, qui le 20 juillet 1791 s'était affilié à la Société des Jacobins de Paris. Aux côtés d'Antoine Merlin, qui en avait été élu président le 17 juillet, on voyait s'asseoir le lieutenant-colonel de Guibert en qualité de vice-président. Parmi les membres, on pouvait rencontrer un de Valcourt, un de Brécourt, un de Gasparin [1] et d'autres noms encore figurant sur l'armorial.

Le parti de l'émigration pouvait-il compter sur tous ces nobles qui pactisaient avec les patriotes et les démagogues ? Evidemment non. Malheureusement pour lui, il ne connaissait pas la situation, et cela seul explique son attitude molle, faible et indécise, pendant toute la durée du siège auquel il allait être appelé à prendre part.

Une bourgeoisie nombreuse, ambitieuse et envahissante s'était subsituée, à Thionville, à la classe de la noblesse.

Cette bourgeoisie avait tout d'abord applaudi des deux mains aux grandes réformes réalisées par l'Assemblée souveraine, mais ses initiatives de plus en plus hardies devaient peu à peu calmer ce premier enthousiasme.

Parmi ces bourgeois, il y avait les avancés et les modérés. Ceux-ci préféraient à des espérances problématiques une situation acquise, assurée et de tout repos. Ceux-là subissaient avec une remarquable docilité l'influence nouvelle. Si cette docilité était souvent la résultante d'une réelle et sincère évolution, elle n'allait pas cependant jusqu'à exclure toujours le calcul et l'intérêt.

Pour n'en citer qu'un exemple, il suffit d'évoquer le souvenir de Merlin, le père du futur conventionnel.

1. Thomas-Augustin de Gasparin, capitaine au 2e régiment d'infanterie, fut admis au club le 15 août 1791. Il quitta Thionville le 30 septembre pour aller représenter le département des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative. Elu à la Convention, il fit partie du fameux Comité de salut public. Il mourut à Orange, le 11 novembre 1793, pendant sa mission à l'armée de Toulon.

Il appartenait à une famille bourgeoise par excellence, établie à Thionville dès avant la conquête française en 1643. Il avait été procureur du roi au bailliage [1] et avait représenté comme notable. à l'assemblée municipale antérieure à 1790, la communauté des procureurs et notaires.

Au début de 1792, Merlin s'était rendu à Metz, devenu le chef-lieu du nouveau département de la Moselle, pour prendre part à l'élection [2] de son fils connu dans l'histoire sous le nom resté célèbre de « Merlin de Thionville ».

Cette élection fut un triomphe. « Te voilà immortel dans toute la France, lui écrit son père dans un transport d'orgueil, il ne faut pas reculer. Si la Convention se lève, nous serons heureux ; si nous avons le dessous, nous sommes perdus ! » [3]

Ce parti bourgeois, composé des Merlin, des Rolly, des Hentz, etc., dominait un peu partout. Avant la révolution, il avait su accaparer les honneurs de l'hôtel de ville et les charges du bailliage ; depuis 1789, il avait su se maintenir aussi bien à la mairie qu'au tribunal. En fait, il était le maître de la situation et semblait devoir le rester longtemps encore.

Sans doute quelques meneurs s'agitaient dans l'ombre, impatients de jouer un rôle, au lendemain d'une révolution qui était loin d'avoir satisfait tous leurs désirs. La salle du club [4] retentissait des échos de leurs harangues enflammées, mais ces impatiences devaient être contenues, sinon réprimées, par l'élément modérateur du club, les hommes de loi, les fonctionnaires et les officiers, qui s'étaient égarés dans cette assemblée disparate qui portait depuis peu le nom très anodin de « Société des amis de la Constitution ».

1. Avant J.-A. Collas, dernier titulaire de cette charge.
2. Il s'agit ici de son élection à la Convention, en septembre 1792.
3. Jean Reynaud, *Vie et correspondance de Merlin de Thionville*, II, p. 298.
4. Le Club de Thionville fut créé en juillet 1791. Il a porté tour à tour les noms de « Club patriotique » affilié à la Société des Jacobins de Paris, de « Société des amis de la Constitution » et de « Société populaire ». Il fut présidé par trois futurs conventionnels : Merlin, Thirion et Bar. Un autre, Hentz, en était membre. Les séances eurent lieu d'abord dans la salle de l'ancien bailliage, puis dans « le temple des ci-devant capucins ». Le club comptait 90 membres.

Les questions les plus étranges, voire même les plus burlesques, y étaient traitées avec un sérieux imperturbable.

Un membre demandait un jour si l'absolution d'un prêtre non assermenté était bonne. « Il n'y a que la foi qui sauve », lui fut-il répondu. Cette brève réponse fut jugée insuffisante, sans aucun doute, car plusieurs membres décidèrent d'envoyer une adresse à l'Assemblée nationale pour que les prêtres assermentés portassent une ceinture... tricolore !

Une autre fois, un membre demandait que dans l'envoi d'une lettre les mots « agioteurs, infâmes » fussent substitués à celui de « juifs ». La société y accéda volontiers. C'était pour elle peut-être moins une question de convenance qu'une preuve de son respect à l'égard de toutes les lois, voire même à l'égard de celle qui venait si généreusement d'octroyer l'égalité civile aux juifs [1].

Les séances se déroulaient de plus en plus dans la discussion de ces futilités, dans une atmosphère de lassitude et de désespérante monotonie. Les rangs des clubistes s'éclaircirent peu à peu. Le 17 juillet 1792, le « déficit » des membres ne permit pas au président d'ouvrir la séance. Le 23 juillet, le « refroidissement » de ces mêmes membres aboutit au même échec. La perspective d'un siège prochain devait servir de prétexte aux quelques têtes chaudes de Thionville pour interrompre les séances et pallier les mauvais effets d'une lamentable défaite.

Si la plupart des Thionvillois étaient indépendants et frondeurs, altérés de libertés et de justice, ils n'étaient ni exaltés, ni fanatiques. Les agitateurs étaient le petit nombre, et ils terrorisaient plus qu'ils ne convertissaient les employés

1. Les bourgeois de Thionville étaient plutôt antisémistes. Nous en trouvons la preuve dans le « Cahier des doléances du tiers-état du bailliage de Thionville ». L'article XXVIII[e], en effet, est ainsi conçu : « D'après les lois du duché de Luxembourg, dont l'usage a été conservé à Thionville, les juifs sont exclus de la province. Un seul ménage avait été, par tolérance, établi à Thionville. On a surpris de la religion de votre Majesté l'établissement d'un second ménage en cette ville, de cette nation. Les officiers municipaux ont protesté contre cet établissement, et en suppliant Sa Majesté de maintenir la ville dans ses franchises et privilèges, elle ose demander qu'il n'y ait qu'un ménage de la nation juive à Thionville, et que la permission accordée à Mayer Lévy de s'y établir soit révoquée. »

modestes et les ouvriers besogneux qui formaient à Thionville le véritable tiers-état [1].

C'est au beau milieu de cette effervescence populaire qu'arriva à Thionville — le 18 mai 1792 — le nouveau commandant supérieur de la place.

Louis-Félix de Wimpffen [2], quoique jeune encore, avait déjà fourni une très brillante carrière militaire.

Né à Minfeld, dans l'ancien duché des Deux-Ponts, de Jean-Georges de Wimpffen, chambellan du roi Stanislas, et de Dorothée, baronne de Fouquerolles, Félix, comme ses six frères, embrassa la carrière des armes. Dès l'âge de douze ans, il entra dans le régiment que le duc Maximilien de Deux-Ponts avait levé au service de la France. Son avancement fut rapide pour l'époque : lieutenant en 1759, capitaine en 1766 au régiment de la Marck, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis en 1770, il obtint avec le grade de colonel en 1776 le commandement du régiment Bouillon-Infanterie. Entre temps, il avait pris part à la guerre de Sept ans, à la campagne de Corse, aux sièges de Mahon et de Gibraltar. Il accompagna Rochambeau et Lafayette en Amérique en qualité de brigadier des armées du roi, et fut enfin promu maréchal de camp, le 9 mars 1788. Pourvu d'une pension de mille écus, Félix de Wimpffen s'était retiré dans une terre qu'il possédait en Normandie. Sa retraite ne fut que de courte durée, car la noblesse du bailliage de Caen l'envoya peu après aux Etats-Généraux.

Aristocrate de naissance, royaliste par sentiment, par devoir, par reconnaissance, la monarchie devait espérer le compter parmi ses défenseurs... Cette attente de la part de ceux qui l'avaient élu ne fut pas entièrement réalisée. Il s'avança dans la voie des innovations au-delà des espérances

1. Le 22 juillet 1791, un nommé Pichenet, journalier, était dénoncé à l'accusateur public, pour avoir menacé d'aller, avec 500 autres citoyens de la ville, mettre le feu au château de Lagrange. Ce chiffre est évidemment exagéré, et ne peut pas servir de base à une évaluation sérieuse des forces de cette populace.

2. Les armes de la famille de Wimpffen étaient : de gueules à un bélier d'argent grimpant sur trois monticules, le bélier tenant dans ses pattes de devant une croix d'argent.

ou des opinions de la majorité dont il avait reçu le mandat. Le général de Wimpffen avait fait la guerre d'Amérique ; il retrouva sur les bancs de l'Assemblée beaucoup de ses compagnons d'armes. Partis de France royalistes, beaucoup alors étaient revenus sinon républicains, du moins influencés par les idées et l'enthousiasme du Nouveau-Monde [1].

Faut-il s'étonner qu'il ait entraîné la minorité de son ordre à se réunir au tiers-état et qu'il ait rédigé lui-même l'adresse remise au roi par cette même minorité ?

Son influence était alors très grande, sinon retentissante, à l'Assemblée nationale, mais elle devait être de courte durée.

Justement inquiet de la tournure que prenaient les évènements, Wimpffen se rapprocha de ses anciens amis, et l'Assemblée ne fut pas peu surprise de le voir prendre publiquement la défense de Bouillé et s'associer aux 298 signataires de la protestation du 29 juin 1791 en faveur du principe monarchique et des droits de la royauté.

Le 30 septembre 1791, l'Assemblée constituante déclarait sa mission terminée et se séparait, après avoir décidé que ses membres ne pourraient être réélus à l'Assemblée nouvelle. Dès lors, le rôle parlementaire joué par Wimpffen était définitivement terminé. A nouveau il se retira dans ses domaines de Normandie où la confiance du gouvernement girondin devait venir le trouver, quelques mois plus tard, pour lui confier l'important commandement de Thionville.

Dubois-Crancé, qui connaissait Wimpffen de très près, fait de lui un portrait rien moins que flatteur. « Sous la bonhomie d'un Allemand, dit-il, cachant toute la forme d'un Gascon, Wimpffen n'a jamais eu que son intérêt personnel en vue. Il n'était ni aristocrate ni patriote... Elevé au régime allemand, dans l'état militaire qu'il connaissait bien, son cœur penchait secrètement pour le despotisme, et il avait

1. Pezet, *Bayeux à la fin du XVIIIe siècle. (Mém. Soc. agr., sciences, arts et belles-lettres de Bayeux,* V, 1859, p. 107 et suiv.)

pour les choses qui ne lui étaient pas personnelles, cette insouciance des esclaves. »[1]

La place qui était confiée à Wimpffen passait pour l'une des meilleures de la frontière française[2].

Ses fortifications se composaient de 11 bastions couverts par quelques travaux avancés. Un grand ouvrage à cornes défendait la porte qui s'ouvre sur la route de Luxembourg. Un solide rempart se développait le long de la rive gauche de la Moselle. La rive droite, reliée à l'autre bord par l'archaïque pont couvert, était protégée par une couronne et par un fort qui commandait les routes de Sarrelouis et de Trêves.

En 1792, cette place risquait beaucoup de ne plus justifier la réputation que lui avaient value et les assauts du passé et les travaux relativement récents de Vauban et de Cormontaigne. « Elle n'était pas en état de défense », écrit le légitimiste Teissier[3], mais bien vite, il s'empresse d'ajouter, et cela pour excuser l'inertie de l'ancien régime, que c'était « l'effet de la sécurité qu'inspire une longue paix ».

Bouillé, qui connaissait toutes les places de la frontière, avoue qu'elles étaient dans le plus mauvais état. « Toutefois, dit-il[4], elles étaient bien approvisionnées en subsistances de tout genre, bien fournies en artillerie et en munitions de guerre. » Cela même n'était pas vrai pour ce qui concerne la place de Thionville. Au dire de Wimpffen[5], lorsqu'il y arriva, elle était dénuée de tout. Elle n'avait ni vivres, ni hopital de siège, ni agents, pas même de commis-

1. Jung, *Dubois-Crancé*, I, 96. — Edmond Biré, et avant lui plusieurs compilateurs, ont prétendu que F. de Wimpffen avait laissé des mémoires. Les « Mémoires du général baron de Wimpffen écrits par lui-même » (Paris, Didot), sont d'un frère de notre héros.

2. « La place de Thionville est des plus fortes. » (Las-Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène*, V) ; « ... place régulièrement fortifiée et l'une des plus fortes de la frontière » (Marcillac, *Souvenirs de l'émigration* ; Paris, 1825 ; p. 52). « L'une des meilleures et des plus fortes places de France » (Reuss à Spielmann, dans Vivenot, *Die Politik des oesterr. Vice-Staatskanzlers* ; Wien, 1874 ; I, 207).

3. Teissier, *Op. cit.*, p. 462.

4. Bouillé, *Mémoires*, II, p. 291.

5. Lettre de Wimpffen aux citoyens ministres, 10 décembre, l'an I de la Républque. (*Arch. nat.*, A F II, 281).

saire des guerres [1]. Elle ne comptait que 84 artilleurs pour 136 bouches à feu, et pas une seule pièce de 4 pour la défense des avancées. Le 18 juillet 1791, il manquait encore 10.000 palissades pour achever le tour de l'enceinte extérieure [2]. Le 23 juillet 1792, il n'y avait que 5000 fusils dans l'arsenal [3]. Les casernes étaient insuffisantes pour contenir la garnison. Elles devaient l'être encore bien plus par la suite, puisqu'une partie des troupes dut s'abriter dans les couvents désaffectés, ou camper sur les glacis [4].

Depuis 1789, cette garnison avait été fréquemment modifiée. En voici la composition au 3 septembre 1792 [5] :

103e régiment d'infanterie (ex-gardes françaises), colonel Mautpertuis ; les dépôts des
2e rég. d'inf. (ex-Picardie), lieut.-colonel Bourcier ;
6e — (ex-Armagnac), lieut.-colonel Bertaux ;
58e — (ex-Rouergue), capitaine-com. Colombé ;
13e dragons (ex-Monsieur) ;
12e chasseurs (ex-Champagne) ;
un bataillon de grenadiers et 5 bataillons de volontaires
le 1er de la Creuse, lieutenant-colonel Nallèche ;
1er des Ardennes, id. Moreaux ;
3e de la Moselle, id. Duprat ;
4e de la Meurthe, id. Poincaré [6] ;

1. On a vu plus haut que le dernier commissaire-ordonnateur des guerres, Turlure de Vellecour, avait été arrêté, puis incarcéré, en juin 1791, pour avoir connivé avec Bouillé et Klinglin, lors de la fuite du roi.

2. et 3. *Arch. dép. Metz*, L. 29. 3.

4. Le 21 septembre 1791, la municipalité cherchait un emplacement pour loger le 2e bat. de la Meurthe *(Arch. Th.)*. Le 4e bat. du même département campa sur les glacis lors du siège. (Général Pouget, *Souvenirs de guerre*, p. 13).

5. *Arch. Guerre*. Armée du Centre. Etats de situation des places du 3 septembre 1792. « Le 103e est un régiment enragé, écrit Esterhazy à Spielmann, son arrivée à rendue douteuses la position du commandant et l'espérance du succès. » (Vivenot, *Quellen*, II).

6. Amé-François Poincaré, capitaine-réformé aux ci-devant chasseurs à cheval des Vosges. Commandant en chef de la garde nationale de Nancy, le 6 juin 1790, premier lieutenant-colonel du 4e bataillon de la Meurthe, le 18 août 1791. Une proposition d'avancement pour le grade de général de brigade (datée du bivouac devant Mayence, le 18 frimaire an III) porte qu'il avait 48 ans de service. D'un civisme très connu, sa complexion était usée par les campagnes de

2e de Seine-et-Marne, lieutenant-colonel Lequoy [1] ; 2 compagnies d'artillerie. En tout : 5400 hommes.

Parmi les officiers de cette garnison, il s'en trouve plusieurs qui devaient acquérir par la suite une réputation militaire justement méritée.

Il convient de citer, en première ligne, le futur pacificateur de la Vendée.

Lazare Hoche était alors lieutenant au 2e bataillon du 58e (ex-Rouergue). Il reçut le baptême du feu sous les remparts de Thionville, et accomplit durant le siège, dit son biographe, « des prodiges de valeur [2] ».

Après lui, il faut citer le lieutenant-colonel René Moreaux, du 1er des Ardennes, l'adjudant-major Semellé, du 3e de la Moselle, le lieutenant-colonel Krieg, chef des compagnies franches, et le lieutenant Pouget, du 4e de la Meurthe.

René Moreaux [3], comme Hoche, devait mourir jeune, à l'apogée d'une carrière aussi rapide sinon aussi brillante.

Semellé [4] et Pouget [5] allaient prendre part, sous peu, à la merveilleuse épopée napoléonienne où leur bravoure leur mérita, avec le grade de général, la noblesse d'empire.

la guerre de Sept ans et de la Révolution. Il démissionna le 2 mai 1795. C'est sans doute à titre de doyen d'âge des lieut.-colonels de volontaires qu'il signa les réponses aux sommations dont il sera question plus loin.

1. Lequoy devint général de division le 30 juillet 1793, fut suspendu le 23 brumaire an III.

2. Rousselin, *Vie de Lazare Hoche* (Paris, an VIII), pp. 30, 31. — Hoche revint à Thionville, deux ans plus tard, avec le grade de général en chef, pour y épouser Adelaïde Dechaux, l'une des filles du garde-magasin des vivres de la place. Voir sur cette question : Teissier, *Op. cit.*, pp. 470-473; Lorédan Larchey, *La Lorraine illustrée*, pp. 132 et suivantes.

3. René Moreaux, qu'il ne faut pas confondre avec le vainqueur de Hohenlinden, naquit à Rocroi en 1758. Général en chef de l'armée de la Moselle, il faisait le siège de Luxembourg (1795) quand il tomba malade. Transporté à Thionville, il y mourut quelques jours après.

4. Semellé, né à Metz en 1773, mort à Urville en 1839. Baron de l'Empire en 1808, général de division en 1811, continua de servir sous la Restauration et fut élu député de la Moselle.

5. Pouget, né à Haroué en 1767, général de brigade et baron de l'Empire en 1809, mort en 1851. Il a laissé des « Souvenirs de guerre » publiés en 1894 par sa fille, Mme de Boisdeffre. Il y consacre quelques pages intéressantes au siège de Thionville.

Krieg [1] seul devait voir sa carrière prématurément brisée et mourir dans une obscure disgrâce que son passé n'avait pas fait prévoir.

L'état-major de la place était composé d'un commandant supérieur, le maréchal de camp Félix de Wimpffen ; d'un commandant de place, le lieut.-colonel Duprat père, commandant le 3e bataillon de la Moselle, nommé par Wimpffen ; de 3 adjudants de place. L'officier municipal Dumère remplissait les fonctions de commissaire-ordonnateur des guerres. Le colonel de St-Hillier commandait le génie de la place. L'artillerie était sous les ordres du lieutenant-colonel de Percy.

Malgré sa bravoure et la valeur professionnelle de ses chefs, la garnison de Thionville était incapable de surveiller efficacement le périmètre très considérable de la forteresse. En admettant même qu'elle le fût, pouvait-on compter sur tous ces volontaires fraîchement incorporés qui formaient la partie la plus imposante de l'effectif ?

D'innombrables compilateurs ont fait de cette campagne — la guerre en sabots ! — un poëme épique dont les volontaires furent les héros.

L'histoire, aujourd'hui plus sévère, a rectifié cette opinion et rétabli la vérité. L'honneur d'avoir résisté à l'invasion revient presque exclusivement aux troupes de ligne, et non pas à ces « citoyens-soldats » dont l'indiscipline, la méfiance vis-à-vis des chefs et l'inexpérience du métier ont trop souvent abouti à des manifestations déplorables.

Appelé à défendre une place sans défense, trop étendue, avec une garnison numériquement insuffisante, et au milieu d'une population divisée, que les troubles de l'intérieur et l'approche de l'ennemi avaient surexcitée et rendue défiante,

1. Krieg, né à Lahr-en-Brisgau, en 1739, mort à Bar-sur-Ornain en 1803. Il fut nommé au commandement provisoire de la place de Thionville par le général en chef Houchard, le 12 juin 1793. Peu après, il devint général de division. Il fut réformé le 25 fructidor an V. Il a publié pour se justifier une petite plaquette intitulée : « Krieg aux véritables républicains ». On y trouve quelques détails très précis sur le siège, et notamment sur le rôle joué par Wimpffen.

le maréchal de camp Félix de Wimpffen recevait une tâche, il faut l'avouer, des plus difficiles et des plus ingrates.

Le lieutenant-colonel Galbaud, nommé au commandement supérieur de Verdun, demanda, après quelques semaines de présence dans cette place — délabrée elle aussi —, à être relevé de son commandement, préférant s'enrôler comme simple soldat dans un bataillon de volontaires, disait-il à La Fayette, plutôt que de se déshonorer par une capitulation inévitable.

Wimpffen, lui, préféra rester à Thionville.

Était-ce pour livrer la place aux émigrés, ou pour la défendre désespérément ? Telle est la question à laquelle nous essaierons de répondre.

PAUL HECKMANN.

(A suivre)

L'ENSEIGNEMENT A NICE
SOUS LE CONSULAT

DE L'ÉCOLE CENTRALE AU LYCÉE

(13 BRUMAIRE AN XI — GERMINAL AN XIII)

Dans l'étude si vivante et si substantielle que le regretté érudit niçois, Victor Emanuel, a consacrée à l'Instruction Publique à Nice, de 1580 à 1830 [1], quelques points ont fatalement été laissés dans l'ombre.

C'est ainsi que quelques lignes à peine font allusion aux curieuses tentatives faites par l'édilité niçoise pour suppléer au manque d'établissements d'enseignement secondaire, dans le chef-lieu de l'ancien comté, pendant la période, où, l'Ecole Centrale [2] ayant été supprimée par l'autorité supérieure, aucune organisation scolaire constituée ne subsista plus jusqu'au jour où le Lycée de Nice ouvrit ses portes à la jeunesse studieuse du pays.

C'est cette lacune que nous nous proposons de combler à l'aide des registres de délibérations municipales insuffisamment dépouillés par notre estimé confrère [3].

1. Victor Emanuel, *Notes sur l'Instruction Publique à Nice. Le régime Sarde. La Révolution. L'Empire. La Restauration. 1580-1830* (Nice, 1902).
2. Pour l'Ecole Centrale des Alpes-Maritimes voir la brochure sus-indiquée et nos ouvrages : *La Révolution à Nice* (Paris, 1912) et *La Révolution dans les Alpes-Maritimes et la principauté de Monaco* (sous presse).
3. Les documents ayant trait à cette étude proviennent des Archives Municipales de Nice : Délibérations : XIII et XV.

Lorsque la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802) eût supprimé les Ecoles Centrales, Nice se trouva subitement privée de tout établissement d'enseignement secondaire. Aussi, lorsque, conformément à la loi, le préfet, le général Chateauneuf-Randon, eût, le 13 brumaire an XI, décidé la fermeture de l'Ecole Centrale, de nombreuses doléances se firent entendre venant aussi bien des familles que des professeurs.

Le conseil municipal et le conseil général émirent alors un vœu en faveur de l'ouverture rapide du Lycée dont la fondation était annoncée par le décret de floréal.

En attendant qu'il fût ouvert, le conseil municipal demanda instamment par une délibération en date du 21 pluviose an XI la création d'une école intérimaire qu'il appela « Ecole de l'arrondissement de Nice », et le préfet exauça cette demande, le 1er germinal an XI, en publiant un arrêté qui en autorisait l'ouverture.

Le 23 floréal an XI (13 mai 1803) paraissait le « Règlement de l'Ecole d'Arrondissement de Nice », suivi, le 25, du « Règlement de l'école primaire de Nice ».

Le 1er prairial, le maire [1] annonçait l'ouverture des écoles nouvelles par un avis au public dans lequel il résumait l'organisation des écoles « dont l'ouverture est fixée au 3 du courant à 10 heures du matin ».

Le conseil « effrayé de la nullité presque totale de l'instruction publique dans la commune et des suites que doit amener cet état de choses qui laisse la génération présente dénuée de connaissances indispensables pour communiquer avec celles qui la précèdent et qui doivent la suivre » a décidé la création de ces écoles dont « le plan a été adopté par le préfet ».

L'instruction particulière — ajoute le maire — sera tolérée mais soumise à des épreuves, des formalités et étroitement surveillée « pour ne pas voir élever la jeunesse dans l'erreur et l'ignorance. Il faut se méfier des concurrents

1. Le maire était alors Defly. Comme il était absent il fut suppléé par le 1er adjoint Torrini.

sachant un peu de latin et d'italien et possédant une mauvaise écriture ».

L'ouverture de l'école primaire eut lieu le 6 prairial, et non le 3, comme il avait été fixé, dans le local choisi : l'hôpital de la Croix, rue de la Vertu, isle 59 [1].

L'adjoint, le second adjoint, le secrétaire en chef, les instituteurs de l'école primaire, les professeurs de l'école d'arrondissement, le conservateur de la bibliothèque se rendirent, à 11 heures du matin, rue de la Vertu. Dans l'une des salles de l'hôpital ils trouvèrent « une foule de personnes, surtout de jeunes gens qui attendaient impatiemment l'ouverture ». L'adjoint Torrini ouvrit l'école « par un discours analogue à la cérémonie ». Scudéry, professeur de 4e, Clérico, instituteur de 5e, prononcèrent aussi une harangue. Les assistants manifestèrent leur satisfaction « de l'établissement et de la cérémonie » et l'on retourna en cortège à la mairie.

L'école d'arrondissement fut transformée quelques jours plus tard, le 14 prairial an XI, par décret gouvernemental, en école secondaire préparatoire au Lycée.

Le 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803) une école primaire de garçons et de filles fut instituée. Les maîtres devaient subir devant le jury d'instruction un examen probatoire.

L'école secondaire s'ouvrit le 15 brumaire an XII. Un discours fut prononcé par le directeur. Les professeurs et le bibliothécaire étaient présents et prêtèrent serment de fidélité à la constitution. Ils signèrent au procès verbal, ainsi que Jean-Baptiste, évêque de Nice, et du Bouchage, préfet, qui assistaient à la cérémonie.

Le 25 vendémiaire an XIII (17 octobre 1804), enfin, vu l'ouverture prochaine du Lycée [2], dont l'établissement avait

1. L'hôpital de la Croix était situé entre les rues actuelles Pierre Sola, St-Augustin et Pairolière.

2. Le Lycée fut installé dans les locaux de l'ancien couvent des Augustins au Pont Vieux qui est resté sous l'Empire, sous la domination sarde et la 3me

été décrété le 1er vendémiaire an XII, l'école secondaire, étant donné le petit nombre de ses élèves, fut réformée et devint une sorte d'école primaire supérieure.

Comment furent organisés ces divers établissements, quel fut leur personnel, comment fonctionnèrent-ils, tels sont les points qui restent à déterminer. Organisation et fonctionnement sont des plus curieux.

L'école secondaire, préparatoire au Lycée, dont l'établissement avait été approuvé par décret préfectoral du 5 complémentaire an XI, comprit 5 professeurs et un maître de dessin. L'enseignement comportait l'étude des langues française et latine, l'histoire et la géographie, les belles-lettres, l'éloquence, les mathématiques et la philosophie. Le professeur de philosophie, qui était de droit directeur de l'école, enseignait non seulement l'art de penser et de raisonner et la morale, mais encore les éléments de la physique.

Les professeurs furent : Scudéri, prêtre, ci-devant moine, pour le latin et le français (traitement : 800 fr.) ; Raibaud, prêtre, pour le latin, le français, l'histoire ancienne, moderne, sacrée et profane et la géographie (traitement : 900 fr.) ; Pierrugues, prêtre, pour les belles-lettres, l'éloquence, la poésie française et latine (traitement : 1000 fr.) ; Giraudi, prêtre, pour les mathématiques (traitement : 1000 fr.) ; Fodéré, docteur, pour la philosophie (traitement : 1.200 fr.) ; Florence, officier de santé, pour le dessin (traitement : 600 fr., plus 3 francs par mois par élève sauf un cinquième des élèves pauvres). Borelli, prêtre, docteur en théologie, fut nommé conservateur de la bibliothèque de la ville aux appointements de 600 francs. Il devait tenir la bibliothèque ouverte pendant 5 heures tous les jours non fériés. En cas de maladie il suppléait les professeurs et en cas de démission ou d'absence volontaire de leur part il ajoutait leur traitement au sien.

République le Lycée de Nice jusqu'à la construction de l'établissement actuel. Les travaux furent mis en adjudication le 2 pluviose an XIII, mais le Lycée ne fut réellement inauguré qu'en frimaire an XVII.

Le 30 prairial an XII, le ministre de l'intérieur (qui est alors chargé de l'instruction publique) ayant arrêté que l'art de la natation ferait partie de l'éducation de la jeunesse dans les lycées et écoles secondaires, on dût à Nice adjoindre au personnel des maîtres nageurs. Ils devaient donner leurs leçons sous les yeux des maîtres d'études et des garçons de salle. Les élèves devaient être « vêtus d'un caleçon de bain ».

Le concierge de l'école Lazarot recevait 300 francs avec le logement. Un crédit de 300 francs était affecté aux dépenses, au chauffage et à l'éclairage.

L'année scolaire est de 10 mois et demi pour le francais, le latin, l'histoire et la géographie ; de 10 mois pour les belles lettres, l'éloquence et les mathématiques ; de 9 mois et demi pour la philosophie. Il n'y a d'autres vacances dans l'année que les jeudis, dimanches et fêtes. Les leçons durent 2 heures pour les langues, l'histoire, la géographie et le dessin ; 1 heure et demie pour les belles lettres, l'éloquence et les mathématiques ; une heure pour la philosophie.

Le directeur surveille l'enseignement. Il rend « compte » au maire tous les mois. Il visite les écoles primaires et assiste aux compositions dans toutes les écoles. Il doit présenter au maire « un projet de règlement pour les détails », autrement dit un plan d'études ou un tableau de service.

Il est en outre décidé que toutes les places qui deviendront vacantes seront à l'avenir données au concours.

L'école primaire annexe, qui ouvrit le 1er vendémiaire an XII, comprenait 3 instituteurs pour les garçons, deux institutrices pour les filles. Ces maîtres devaient être examinés par le jury d'instruction auquel on adjoignit deux femmes. Le programme d'enseignement des garçons était le suivant : lecture, écriture, les 4 premières règles de l'arithmétique, l'obligation de parler correctement le français, les devoirs de la religion. Aux filles on devait enseigner, en sus, à tricoter, coudre, filer, les devoirs d'épouses et de mères.

Les classes duraient du 15 vendémiaire au dernier complémentaire, ce qui donne, en plus des jeudis, dimanches et fêtes, 15 jours de grandes vacances. Il y avait 5 heures de classe par jour, dont 3 le matin. Pour exciter l'émulation des élèves la municipalité mettait à la disposition des maîtres 5 médailles d'argent, qui devaient être portées chaque lundi par les premiers.

Le traitement était de 300 francs avec le logement. En plus chaque instituteur recevait 1 fr. 50 par mois et par élève. Cette rétribution, dont étaient exempts les enfants pauvres, à raison d'un cinquième, était payée d'avance.

Le 7 vendémiaire an XII (30 septembre 1803), le maire, Defly, avisait les postulants que les places d'instituteurs et d'institutrices seraient mises au concours le 17 à 11 heures du matin. L'examen devait être public. Il avait lieu devant le maire et le jury d'instruction, dont un membre, le citoyen Capelle, secrétaire général de la préfecture, absent, était suppléé par le chef du 3e bureau, de Butel.

Les conditions requises étaient : 1° savoir parler, lire, écrire correctement le français tant sur les livres que sur les manuscrits, posséder les 4 règles de l'arithmétique ; 2° pour les institutrices, outre les notions demandées aux instituteurs, savoir coudre toutes sortes d'ouvrages et tricoter ; 3° présenter un certificat de bonne vie et mœurs délivré par les voisins et signé par le maire.

L'examen se passa le 20 vendémiaire devant le maire, les adjoints, le secrétaire en chef, le jury d'instruction augmenté de Mmes Mieulle et Fodéré.

Les candidats étaient : Giles François Ruftel Montreuil et Barthélemy Bailet, « instituteur actuel » ; Mmes Marguerite Montel, épouse Parent ; Victoire Didier, épouse Patrice ; Suzanne Labori, épouse Tomati. Leur aptitude fut reconnue et les membres du jury d'instruction : Fodéré, Giraudi, de Butel, leur délivrèrent un certificat qui fut contresigné par le maire, Defly, et le secrétaire en chef, Grivel.

Le 3e poste d'instituteur fut pourvu le 26 vendémiaire.

Le candidat, Giraudi, passa son examen à la préfecture et fut reconnu apte.

Quant à l'école secondaire de l'an XIII, elle ne fut, au fait, qu'une école primaire supérieure.

On y enseigna gratuitement la lecture, l'écriture, la grammaire, l'orthographe, le français, le latin, les éléments de la géographie et de la mythologie, l'histoire sainte, les principes de la littérature française et latine, les mathématiques.

Elle était « régie » par un professeur de mathématiques, deux professeurs de latin, un instituteur primaire et un maître écrivain.

Les parents devaient faire inscrire leurs enfants à la mairie. Les élèves devaient aller à l'école décemment vêtus, avoir leurs livres, cahiers et autres ustensiles et se conformer au règlement.

Plus intéressantes furent les Ecoles d'arrondissement et primaire de Nice qui ont été une curieuse tentative d'organisation du Lycée avant le Lycée et que nous connaissons par l'original règlement que la municipalité élabora, pour chacune d'elles, au moment de leur création [1].

Les deux établissements sont dans la dépendance étroite l'un de l'autre. Ils se complètent mutuellement. L'une pourrait s'appeller — avant la lettre — le Petit, l'autre le Grand Lycée.

Les programmes correspondent avec ceux de nos deux cycles actuels d'enseignement. L'Ecole primaire n'est, en effet, pas autre chose que notre 1er cycle et l'Ecole d'arrondissement est identique à notre 2e cycle.

Tout a été minutieusement prévu : inscription des élèves, discipline, classes, interclasse, auteurs à expliquer, devoirs, compositions, conseil d'administration et de discipline, vacances.

La comparaison avec l'état présent ne laisse pas que d'être assez suggestive.

1. Nous publions en appendice ces deux règlements et la délibération très importante du 21 pluviose an XI.

Les deux écoles sont placées sous l'autorité du maire et du préfet dont les avis sont prépondérants en cas d'exclusion des élèves. Ils ont ainsi, en partie, les attributions des inspecteurs d'académie et des recteurs actuels. L'école primaire est sous la surveillance et direction du directeur de l'école d'arrondissement qui, tout en participant à l'enseignement, dirige de haut les deux établissements. Il joue de la sorte, simultanément, le rôle d'un proviseur, d'un censeur et d'un principal de collège chargé de classe de nos jours.

Les deux établissements furent au début ce que nous appelons aujourd'hui un Lycée d'externes. Cependant la municipalité se réserva le droit d'établir un « pensionnat ».

Le directeur du « Petit Lycée » fut J. Scudéri aîné, ex-instituteur de l'école de Contes, professeur de 4e. L'école primaire comprenait 4 classes : 7e, 6e, 5e et 4e. dont les professeurs furent : Vignal, Jouffroy (bientôt remplacé par Bailet), Clérico et Scudéry, ces deux derniers, abbés. Ces professeurs ont un traitement de 600 fr. en 7e et 6e ; de 700 fr. en en 5e ; de 800 fr. en 4e. Ce traitement est payé « échu » tous les mois. Les professeurs devaient avoir, pour enseigner, été examinés par un jury composé de deux professeurs de l'Ecole d'arrondissement. Ils sont soumis à la même surveillance que les élèves « car il n'y a rien de plus essentiel et de plus délicat que l'instruction ».

L'enseignement est « progressif ». Les élèves ne peuvent être admis dans une classe que s'ils sont jugés capables de la suivre. Pour être admis en 7e, il est nécessaire de connaître l'alphabet et de savoir épeler. Les examens de passage sont présidés par le directeur. Chaque élève ne peut être reçu dans une classe sans un billet d'entrée signé par le directeur. Il doit être inscrit sur un registre tenu par chaque professeur. Les élèves sont présentés par leurs parents au chef de l'établissement. Ils sont examinés, avant leur entrée, par le professeur de 5e et le directeur de l'école d'arrondissement. Leur conduite doit être décente et ils sont tenus d'obéir à leurs maîtres. Les heures d'entrée en

classe sont les mêmes qu'à l'école d'arrondissement et elles sont annoncées par la cloche de la ville. Il y a, le matin, un « interclasse » d'une demi-heure. Chaque professeur, à son tour, est chargé pendant ce temps de veiller à la discipline. La discipline était toute paternelle. Les punitions consistent « en des peines qui affectent l'âme et le cœur de l'élève et jamais le physique ». La seule peine sévère est l'exclusion. Elle est « temporaire ou perpétuelle », mais elle ne peut être prononcée qu'après l'avis du maire.

L'année scolaire dure 11 mois, du 1er vendémiaire au 30 thermidor. Les grandes vacances ne durent qu'un mois : 30 thermidor — 5 complémentaire. Dans l'année, les vacances sont les mêmes qu'à l'école d'arrondissement.

Il y a classe matin et soir. La durée de chaque classe est de deux heures. L'enseignement comprend : en 7e, la lecture et l'écriture ; en 6e, les déclinaisons, conjugaisons et concordances ; en 5e, les concordances, la grammaire, l'histoire sainte, des traductions de latin en français, l'explication des *Colloques* d'Erasme, de l'*Appendix de Diis* de Juvency, les 2 premiers livres de Phèdre, le *Selectæ*. Deux fois par semaine le professeur donne une leçon d'italien. En 4e, continuation des traductions, compléments d'histoire sainte, explication des 3 derniers livres de Phèdre, du *De Viris*, des *Epitres* fameuses de Cicéron, notamment le *De Officiis*, des *Eglogues* de Virgile et de Sévère Sulpice. Le professeur rendra familier à ses élèves l'abrégé de Wailly.

Les langues vivantes commencent à être étudiées dès la 6e. Les professeurs, qui, dans ces trois classes, doivent exercer la mémoire des élèves, sont dans l'obligation, afin qu'il y ait concordance avec l'Ecole d'arrondissement, d'user uniquement comme livre de langues des Rudiments de Bistac et ne peuvent en suivre d'autres. Il y a des compositions dans les classes de 6e, 5e et 4e seulement. Elles ont lieu aux mêmes jours qu'à l'école d'arrondissement. Ces compositions sont générales et particulières. Les compositions générales sont le lot du directeur du grand Lycée. En 5e et en 4e il y

a des « exercices littéraires ». Les élèves expliquent les auteurs qu'ils ont suivi et ceux qui se sont distingués peuvent recevoir des prix.

Le « grand Lycée », l'école d'arrondissement de Nice, est placé sous la « surveillance immédiate » du préfet. Son directeur était Bernardin Clericy. Les professeurs, dont nous n'avons pas les noms, furent vraisemblablement ceux de l'ancienne Ecole Centrale qui enseignèrent ensuite, sans nul doute, à l'école secondaire [1].

Le directeur est assisté d'un conseil d'administration qui tient quatre séances par an au moins. Il reçoit les comptes du chef d'établissement et les plaintes contre les élèves et aussi contre les professeurs. Pour ces derniers le « dossier » est communiqué à l'intéressé et la réponse de celui-ci transmise au préfet. Les élèves sont admis dans les mêmes conditions qu'à l'Ecole primaire.

L'année scolaire va du 1er brumaire au 15 thermidor. Les « vacances » durent donc, comme aujourd'hui, deux mois et demi. Dans l'année, il y a congés « réguliers » les jeudis, dimanches, fêtes nationales et concordataires. Des congés « extraordinaires » sont, comme de nos jours, prévus. Le conseil d'administration les fixe sur la proposition du directeur, sans recours à l'autorité supérieure. Les jours de fête il y a exercice spirituel et un « discours moral » est adressé aux élèves. L'office est prévu pour le moment où il y aura une chapelle et la création d'un poste d'aumônier est demandée au préfet. L'ouverture des classes, le 1er brumaire, se fait par un discours en français ou en latin prononcé par le professeur de 3e ou de belles-lettres, qui a le choix de son sujet. L'un des membres du conseil d'administration prononce aussi une harangue. De

1. La délibération du 21 pluviose an XI proposait comme professeurs : pour la 3e, Loquès ; pour la seconde, Raybaud ; pour l'éloquence, Pierrugues ; pour la logique, morale et mathématiques, Travagna ; pour la physique, chimie, histoire naturelle, Fodéré ; pour le dessin, Florence. Le professeur surnuméraire et bibliothécaire devait être Giraudi. Il est vraisemblable qu'ils furent acceptés. Ces professeurs étaient payés « trimestres expirés ». Leur traitement n'excédait pas 1200 fr.

même, l'année se termine sur un discours prononcé par le professeur de rhétorique qui, lui aussi, choisit son sujet. La distribution des prix a lieu le 13 thermidor. Un « palmarès » est établi et adressé aux familles ainsi qu'au ministre de l'intérieur. Le 14 thermidor, le directeur « annonce » les vacances et un membre du conseil d'administration fait le « discours d'usage ». Les classes ont lieu matin et soir et leur durée est différente. Les « séances » sont de deux heures pour la 3ᵉ, la 2ᵉ et le dessin ; d'une heure et demie pour la rhétorique, la logique et la physique.

L'entrée des classes, qui a lieu le matin à 8 heures, est annoncée par la grande cloche de la ville. Le concierge sonne la cloche. Il est aux ordres des professeurs et du bibliothécaire. Il doit maintenir la propreté partout et ne pas s'absenter sans autorisation. Pendant les cinq premiers mois de l'année, les classes ont lieu le matin de 8 heures 1/2 à 10 heures 1/2 et le soir de 1 heure 1/2 à 4 heures. Pendant les autres mois on rentre une demi-heure plus tôt le matin, une demi-heure plus tard le soir. Il y a toujours, le matin, « interclasse » de 8 heures à 8 heures 1/2, sous la surveillance d'un professeur.

La discipline n'est guère plus sévère qu'au Petit Lycée. L'élève qui « manque à son devoir » est d'abord admonesté par son professeur. Vient ensuite l'admonestation directoriale devant le conseil d'administration et les élèves. C'est le blâme avant l'exclusion. Il y a en troisième lieu « l'affichage public » à l'intérieur de l'établissement avec la désignation du motif, ce qui n'existe plus maintenant. Enfin on a le renvoi pour « choses graves » surtout « en matière de mœurs » après jugement du conseil d'administration qui possède ainsi, en partie, les attributions de nos conseils de discipline, et après approbation préfectorale. L'autorisation accordée aux professeurs de faire appel à la « force coactive », c'est-à-dire à la force armée (même faculté avait été laissée aux maîtres de l'Ecole Centrale), en dit long sur les résultats de cette discipline « paternelle ».

L'instruction est « graduelle » et chaque élève est astreint à un examen de passage devant un jury comprenant les professeurs et présidé par le directeur.

Chaque professeur suit dans son enseignement « la méthode qu'il connaît être la meilleure d'après son expérience ». C'est le système de la liberté.

L'enseignement correspond à notre second cycle. Il y a quatre divisions, plus le dessin.

Le professeur de 3e perfectionne la connaissance du français par la grammaire de Wailly et les Synonymes de Girard. En latin il explique Ovide *Tristium*, le *De officiis* de Cicéron, Cornelius Nepos, les 2 premiers livres de *l'Enéide*, Quinte Curce, les Commentaires. Il exerce la mémoire des élèves par la récitation de morceaux choisis dans ces auteurs. Il se sert pour la grammaire et pour les règles de la quantité en poésie latine de la Nouvelle Méthode de Port Royal. Il apprend la poésie latine, dont l'étude doit être continuée dans les classes supérieures, exerce ses élèves à la traduction du latin en français et réciproquement. Il donne en plus — ce qui est déjà méritoire — les éléments de la géographie et fait tous les jours une demi-heure d'histoire. Enfin — ce qui est mieux — il enseigne en outre l'anglais. Les professeurs — comme nous l'allons voir — doivent être des encyclopédies vivantes.

Le professeur de seconde ou de belles-lettres « suit la même marche ». Il explique les livres III et IV de *l'Enéide*, les *Odes* d'Horace, Salluste pour l'histoire, les *Géorgiques*, les *Commentaires* ou Quinte Curce, les « Oraisons » de Cicéron : *Pro Lege Manilia, Pro Archia, Pro Marcello.* Il fait réciter aux élèves des morceaux choisis de ces auteurs. Les auteurs français sont représentés par les fables de La Fontaine. Il perfectionne l'exercice de la traduction et accoutume les élèves à la composition des fables et des narrations. Il donne les règles de la poésie française, enseigne la poésie latine. Il est « de plus » chargé d'un cours de mythologie, ce qui est naturel en somme. Mais par contre, ce qui

l'est moins, c'est l'obligation où il se voit d'enseigner le calcul « tant de l'ancien que du nouveau système » et la « géométrie jusqu'à la trigonométrie ».

Le professeur de rhétorique est le professeur d'éloquence. Il donne les règles de l'éloquence et exerce ses élèves à l'éloquence du barreau et de la chaire. Il explique les *Odes* d'Horace, l'*Enéide*, le *Pro Milone*, Tite Live, pour l'histoire, les Odes de Rousseau. Il est chargé d'enseigner l'histoire et la diction. Il doit habituer ses élèves à une diction « courte, simple et laconique ». Il les exerce au genre épistolaire et à la composition de petits discours dits « amplifications », ainsi qu'à la poésie française. Enfin il fait apprendre par cœur l'Art Poétique de Boileau afin de le comparer avec celui d'Horace.

Le professeur de logique, physique expérimentale, chimie, histoire naturelle s'applique à perfectionner l'art de raisonner. Il enseigne la dialectique et l'idéologie. En physique il étudie les principaux phénomènes de la nature, il applique la chimie aux arts cultivés dans le département, il analyse les métaux.

Le professeur de dessin fait l'application de cet art à toutes les professions qui en ont un besoin direct : architecture, génie, serrurerie, maçonnerie. Il donne à ses élèves la théorie de la figure et de la perspective linéaire et les divise en deux classes : les peintres et les autres.

A ces professeurs est adjoint un « démonstrateur » de botanique dont les cours ont lieu dans la « saison propice » et qui durent le temps nécessaire. Le « lieu de ses séances » est le jardin botanique. Il conduit les élèves en promenades aux environs pour la connaissance des plantes.

Le professeur de seconde donne ses leçons d'arithmétique, de calcul décimal et de géométrie pendant les trois derniers mois de l'année, les jours pairs, de 10 heures à midi. Il est dispensé de toute autre classe le matin.

Le bibliothécaire, professeur suppléant, enseigne la trigonométrie et l'algèbre pendant les trois derniers mois de

l'année, lui aussi, mais les jours impairs, de 10 à 12. Durant ces journées la bibliothèque est close. Il y a donc, durant le dernier trimestre, prédominance de l'enseignement mathématique.

Les professeurs ont à leur disposition la bibliothèque de l'ancienne Ecole Centrale. Elle est ouverte tous les jours pairs de 10 heures à midi et de 3 heures à 5 heures. Le prêt des livres leur est consenti à condition qu'ils prennent la responsabilité de leurs emprunts.

Il y a dans toutes les classes des compositions. Les compositions particulières ont lieu, dans les classes d'humanités, tous les vendredis. Les places doivent être données le samedi ou au plus tard le lundi. Les compositions générales sont du ressort du Directeur. L'une est au commencement du Carême, les autres à la fin de l'année scolaire. Pendant les douze premiers jours de thermidor ont lieu les examens de passage, des exercices littéraires et des explications d'auteurs.

L'exercice littéraire donné par le professeur de rhétorique et le discours qu'il prononce à cette occasion précèdent la distribution des prix.

Telle fut l'organisation — ingénieuse — que la municipalité niçoise, avec le concours zélé des anciens professeurs de l'Ecole Centrale, donna à l'instruction publique durant les deux années qui s'écoulèrent entre la disparition des créations scolaires de la Révolution et l'avènement de l'Université napoléonienne. Elles permirent à la ville et au département de ne pas être complètement privés de cet objet, « qui est l'un des plus importants pour le bonheur de l'humanité : l'instruction » et ils purent attendre — sans impatience — le moment où Nice put enfin jouir de « son » Lycée.

A juste titre, la municipalité niçoise pouvait, le 29 vendémiaire an XIII, en annonçant l'ouverture, « pour germinal prochain », de cet établissement, dire en termes excellents : « Les élèves y deviendront utiles à l'Empire et prou-

veront au gouvernement qu'en plaçant un Lycée dans cette ville, il vient d'assurer à la France une foule de citoyens qui se distingueront dans la suite par leurs lumières et par leur zèle pour le bien public ».

JOSEPH COMBET.

APPENDICES

I

DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

(Nice : Arch. Municipales : 21 pluviose an XI, D : XV, p. 203 et sq.)

En vertu de l'article 15 de la loi du 28 pluviose an 8e, le conseil municipal de cette ville s'est assemblé et réuni aujourd'hui 21 pluviose à la mairie et dans la salle ordinaire de ses séances composé des citoyens Torrini, adjoint faisant les fonctions de maire, président du dit conseil, Bernard, Cléricy, Pierrugues, Simon, Cauvin, Roux, Cougnet, Serrat, Guigo, Négrin, Avigdor, Mabil et Martin secrétaire, lequel sur l'invitation du président a donné lecture du dernier procès verbal qui a été adopté. La séance étant ouverte. Un membre a dit que la suppression de l'Ecole Centrale nécessitait le prompt établissement d'une Ecole Secondaire et qu'il faisait la motion expresse que le conseil s'occupat des moyens de l'établir, de la quantité des professeurs à nommer, du local pour y placer la dite école ainsi que des moyens de subvenir aux frais tant de premier établissement que d'entretien et de rétribution à accorder aux professeurs.

Sur quoi, le conseil après s'être occupé sérieusement de l'importance de la motion et après une lumineuse discussion,

Considérant que l'instruction publique est un des objets les plus importants pour le bonheur de la société,

Que le gouvernement sage, philosophique et paternel dont la Providence a enfin favorisé la République française, a par la dernière loi sur cet objet remédié aux inconvénients attachés à l'ancienne méthode d'enseignement, — que les écoles primaires, écoles secondaires, Licées et écoles spéciales, une fois établies démontreront la sagesse et la prévoyance du chef suprême de la nation qui en a provoqué la loi et que le peuple français grand à

tant d'égards deviendra encore le plus instruit, si les autorités locales en secondant ses grandes vues, se hâteront d'organiser les écoles, dont l'établissement est à leurs soins, à mesure que les Licées et Ecoles spéciales s'établissent sur les différents points de la république.

Considérant que le préfet qui a plu au gouvernement de nous donner est si juste et si porté pour le bien du pays confié à son administration et qu'il employera avec zèle et son autorité pour l'exécution de ce point si important et sa médiation efficace pour obtenir du gouvernement ce dont on pourrait lui demander pour cet objet.

Considérant que la loi accorde des places gratuites dans les Licées aux élèves qui se seront distingués dans les écoles secondaires et qu'il en résulterait un tort infini pour nos enfants, si faute d'établir l'école secondaire, ils vennaient à être frustrés d'un si grand bienfait.

Considérant que le gouvernement a manifesté la bienfaisante intention d'accorder des batiments nationaux pour servir d'emplacement aux écoles secondaires.

Considérant que l'école secondaire doit embrasser assez de branches d'instructions, afin que celui, qui ne gagnant point de places aux Licées, et ne pouvant faire la dépense pour y aller à ses frais, puisse y recevoir assez d'instruction pour être familiarisé avec les éléments des différentes sciences.

Considérant que la langue française devenue notre langue a besoin d'être familiarisée dans ce département que la langue latine etant la langue de convention entre les nations doit être conservée, que la langue italienne est très nécessaire dans ce pays soit par la proximité de l'Italie soit pour comprendre les anciens actes écrits en cette langue, que la géographie, l'histoire, les belles-lettres, l'éloquence, la poésie. la logique, la morale, la grammaire, les éléments des mathématiques, la phisique, la chimie, l'histoire naturelle du département et le dessin sont des points indispensables pour une bonne éducation.

Considérant que quoique le traitement des professeurs ne puisse être dans un pays pauvre, ruiné par l'effet de la dernière guerre, par les épidémies et dernièrement encore par les ravages de l'inondation, ne puisse être analogue à l'importance de leur emploi, doit cependant être d'une telle donnée, que le professeur en retire un salaire qui suffise à son entretien.

Considérant que ce traitement ne doit point être le produit d'une rétribution prise sur les élèves, mais qu'ils doivent trouver l'instruction gratuite, afin que quelque citoyen peu fortuné ne puisse être privé par une rétribution quoique modique, du bonheur de donner de l'instruction à ses enfants et la société perdre par ce moyen quelque génie.

Considérant enfin que quoique l'école secondaire établie sur les bases ci-dessus énoncées soit en effet un collège qui servira pour tout le département et que sous ce rapport le département devrait contribuer à ces fraix, cependant le conseil municipal est disposé à les faire supporter tous provisoirement à la ville de Nice plutôt que de voir ou entraver ou retarder sa mise en activité par les difficultés à faire concourir les autres communes.

Délibère

Art. 1. Il sera demandé au gouvernement le même local de l'école centrale suprimée pour servir à l'école secondaire de cette ville et à cet effet le prèfet sera prié d'appuyer cette demande.

Art. 2. Il sera demandé au préfet l'autorisation de la lui établir provisoirement.

Art. 3. Dans cette école on y enseignera sans obliger les élèves à aucune rétribution la langue française, la latine et l'italienne, la géographie, l'histoire, les belles-lettres, l'éloquence, la poésie, la logique, la morale, la grammaire, les éléments des mathématiques, la phisique, la chimie, l'histoire naturelle du département et le dessin. Q'en conséquence il y aura les classes ci-après.

Cinquième, dans laquelle on expliquerait les deux premiers livres de Phèdre, les Colloques d'Erasme, les Selectœ è veteri testamento, on exercerait la mémoire des élèves, en leur faisant réciter le nouveau testament et les rudiments des langues française et latine et deux fois par semaine on donnera une leçon de langue italienne.

Quatrième, dans laquelle on commencerait par expliquer les trois derniers livres de Phèdre, les épîtres familières de Cicéron et à enseigner la mithologie, et les éléments de la géographie, ensuite on expliquerait le Cornelius Nepos, les Eglogues de Virgile, et le Cicero d'officiis, on continuerait à exercer la mémoire des élèves en leur faisant réciter par cœur au commencement de la classe, une portion donnée des livres ci-dessus, il serait bien

de donner aussi dans cette classe la nouvelle méthode de Port Royal pour apprendre la quantité.

Troisième, on expliquera dans cette classe les deux premiers livres de l'Eneide, le Quinte Curse, les Commentaires de César et quelques Oraisons de Cicéron ; on obligera les élèves à réciter les meilleurs morceaux de ces auteurs et à les traduire de latin en français ; on commencera aussi à exercer les élèves à la poésie latine et chaque jour on enseignera pendant demi-heure la partie de l'histoire qui serait désignée.

Seconde ou Belles-Lettres. Le professeur devra aussi exercer les élèves à la traduction, il leur fera connaître les différents poètes français, et leur expliquera les troisième et quatrième livres de l'Eneide, les Odes d'Horace, les Oraisons de Cicéron et Salluste pour l'histoire.

Eloquence ou Rhétorique. On s'appliquera à cette classe à faire composer aux élèves des petits discours, dits amplifications, on les exercera à la poésie française, et à l'éloquence, on expliquera les derniers livres de l'Eneide, l'art poétique d'Horace et de Boileau pour les comparer et Tite Live pour l'histoire.

Logique et Morale. Dans cette classe on enseignerait la grammaire générale, la Logique et la morale pour la leçon du matin et donnerait pour la leçon du soir les éléments des mathématiques savoir tout ce qui a rapport, à l'arithmétique, la géométrie, jusqu'à la trigonométrie et l'algèbre jusqu'aux équations du second degré.

Phisique. Dans cette classe on enseignera la phisique et chimie autant que les moyens du pays le permettraient, les objets d'histoire naturelle du département seraient préférés pour les expériences.

Dessein. Dans cette classe on s'appliquera de préférence aux objets utiles aux arts mécaniques.

Art. 4. Il y aura un professeur surnuméraire qui en cas de maladie de quelque professeur le remplacera et il sera en même temps chargé de la bibliothèque.

Art. 5. Il y aura aussi un concierge qui aura soin d'ouvrir et fermer les classes, les balayer ainsi que les corridors et fera tout ce qui lui sera ordonné par les professeurs pour le service de l'école.

Art. 6. On fera les démarches nécessaires pour obtenir du

gouvernement la bibliothèque de l'école centrale, le préfet sera de même prié d'employer ses bons offices pour cet objet.

Art. 7. Les professeurs jouiront d'un traitement de douze cent francs par an, payé par trimestres expirés ; le concierge aura trois cent francs et le logement.

Art. 8. Le conseil fera provisoirement les fonds au budget de l'an douze et ainsi d'année en année et pour les six mois de l'année courante il y sera pourvu par tous les moyens possibles.

Art. 9. La phisique, la chimie, et le dessein nécessitant des dépenses journalières : le conseil fixe la somme de cinq cent francs par an à cet objet qui seront aussi comprises dans le budget annuel.

Art. 10. L'année scolastique commencera au 1er brumaire et terminera au 30 thermidor, mais les derniers quinze jours seront employés à l'examen des élèves pour reconnaître s'ils sont dans le cas de passer d'une classe à l'autre.

Art. 11. Toutes les classes auront deux séances d'instruction par jour, une le matin, l'autre l'après midi. La cinquième, quatrième, troisième, seconde et rhétorique resteront deux heures en séance. La logique, la phisique, ne resteront qu'une heure, le dessein ne donnant qu'une leçon le soir, elle sera de deux heures. Le professeur donnera dans la même leçon les principes de l'ornement, de l'architecture, de la perspective, de sculpture, de dessein et de peinture selon que les élèves se destineront à quelqu'une de ces différentes matières. Il n'y aura de jour de vacance que le jeudi et le dimanche et les fêtes nationales et autres reconnues par le concordat.

Art. 12. Le conseil se réserve à prendre les moyens d'établir un pensionnat après avoir obtenu du gouvernement le tout demandé et après la mise en activité de l'école.

Art. 13. Les trois écoles primaires établies dans cette ville se tiendront dans un local qui puisse les réunir et il sera établi une gradation dans l'enseignement afin que le premier enseigne simplement à lire et écrire correctement le français, le second enseigne à lire le français et le latin et commence à exercer la mémoire des élèves ; le troisième enseigne les déclinaisons et les conjugaisons, qu'il exerce la mémoire en faisant réciter les noms et les verbes en latin et français, enfin qu'il enseigne les concordances pour que ses élèves puissent passer en cinquième en état d'y

profiter. Ces instituteurs auront un traitement de six cent francs chaque par an et ne retireront aucune rétribution des élèves. Le conseil leur fournira en outre le local pour leurs classes.

Art. 14. Le conseil propose pour professeurs les citoyens ci-après.

Jaume pour professeur de cinquième ; Scudéry ex moine, de quatrième; Loquès, de troisième ; Raybaud, de seconde et belles-lettres ; Pierrugues, éloquence et rhétorique ; Travagne, Logique, morale et Mathématiques ; Foderé, physique, chimie, et histoire naturelle ; Florence, pour le dessein ; Giraudi, bibliothécaire et surnuméraire ; Loigerot, concierge.

Art. 15. Le maire est invité de vouloir avant l'époque de la mise en activité de l'école, faire imprimer une circulaire qui annonce toutes les parties de l'enseignement et le nom des professeurs pour être envoyée dans toutes les communes du département et environnantes tant dans le département du Var que de la Ligurie.

Art. 16. La présente délibération sera sans délai envoyée au préfet pour être soumise à son approbation.

Art. 17. Une commission de trois membres du conseil sera chargée de la lui présenter,

Fait et délibéré en séance, à Nice, les jours, mois et an que dessus.

F. Torrini, adjoint.

II

RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE NICE

(Nice. Arch. M^les : D : XIII. 25 floréal an XI, p. 269 et sq.)

Chapitre I

Art. 1. L'enseignement est divisé en 4 parties sous la dénomination de 7e, 6e, 5e et 4e.

Art. 2. L'instruction est progressive, les élèves seront seulement admis dans les classes qui sont à leur portée. Le directeur de l'école secondaire conjointement avec deux instituteurs de la dite école primaire fairont des examens pour juger de leur capacité et de la classe à laquelle ils pourront être admis.

Art. 3. Chaque instituteur tiendra le nom de ses élèves dans

un registre où il sera inscrit, il ne pourra refuser un élève qui lui présentera un billet d'admission du directeur.

Chapitre II

Enseignement

Art. 4. La lecture, l'écriture, les déclinaisons, les conjugaisons, les langues latine et française, et l'histoire sainte seront enseignées à l'école primaire.

Art. 5. L'instituteur de 7e est chargé d'enseigner à lire et écrire correctement le français.

Art. 6. L'instituteur de 6e enseignera les déclinaisons, les conjugaisons et les concordances et commencera à faire réciter les élèves.

Art. 7. L'instituteur de 5e donne les premiers éléments de la grammaire de Wailly et continue à faire faire les concordances ; il explique les colloques d'Erasme et l'Appendix de Diis de Juvency, il faira traduire du latin en français, l'histoire faira partie de sa classe.

Art. 8. L'instituteur de 4e suivra la méthode qui sera la plus convenable à ses élèves, il leur rendra familier l'abrégé de Wailly, il exercera ses élèves à la traduction du latin en français, il expliquera Phèdre, De Viris illustribus, le Sevère Sulpice, l'étude de l'histoire sainte sera complétée dans cette classe.

Art. 9. Les rudiments des langues par Bistac seront adoptés et suivis dans ces 3 dernières classes ; on ne pourra en suivre d'autres, attendu l'uniformité qui doit régner entre l'école primaire et l'école d'arrondissement. On exercera la mémoire des élèves dans ces 3 classes, au moyen des déclinaisons, des conjugaisons et de tout ce qu'il appartient aux règles des grammaires latine et française.

Chapitre III

Des leçons et des études

Art. 10. Toutes les classes auront deux séances par jour.

Art. 11. La durée des leçons est de deux heures par séances indistinctement pour chaque classe.

Chapitre IV

De l'ouverture des écoles et des vacances

Art. 12. L'ouverture de l'année scholastique primaire est fixée au 1er vendémiaire. Pour le temps qui reste de l'année courante, elle s'ouvrira au 1er prairial prochain.

Art. 13. Les vacances commenceront au 30 thermidor de chaque année, et finissent le 5e jour complémentaire.

Art. 14. — Les vacances pendant l'année scholastique sont les mêmes qu'à l'école d'arrondissement.

Chapitre V

Des compositions

Art. 15. Il y aura des compositions particulières et générales pour les classes de 6e, 5e et 4e.

Art. 16. Les jours et époques pour ces compositions seront les mêmes qu'à l'école d'arrondissement. Le Directeur de cette école est chargé en outre des compositions générales.

Art. 17. Il y aura pour la 5e et 4e des exercices littéraires, les élèves expliqueront les auteurs qu'ils ont suivi.

Art. 18. Des prix seront distribués à ceux des élèves qui se seront distingués dans ces deux dernières classes.

Chapitre VI

De l'entrée et sortie des classes

Art. 19. L'heure d'entrée et sortie des classes est la même qu'à l'école d'arrondissement, elles seront annoncées par le son de la cloche.

Art. 20. Il y aura une demi-heure d'attente. Chaque instituteur se rendra à son tour au local destiné à l'école primaire pour faire observer pendant cette demi-heure la discipline et y maintenir la décence et la concordance.

Chapitre VII

Des élèves

Art. 21. Nul élève ne sera reçu à l'école primaire sans se présenter au Directeur, qui l'examinera de concert avec l'instituteur de 5e et en présence du Directeur de l'école d'arrondisse-

ment ; l'élève sera ensuite admis dans la classe pour laquelle il aura été jugé capable.

Art. 22. Les élèves se conformeront au règlement ; ils sont tous sous la police immédiate du Directeur, et des Instituteurs, ils se comporteront avec décence dans l'école.

Art. 23. Les instituteurs ont chacun en ce qui les concerne la force coactive.

Chapitre VIII

Des punitions

Art. 24. Tout élève qui manque à son devoir est puni.

Art. 25. Les punissions consistent à des peines qui affectent l'âme et le cœur de l'élève et jamais le physique, les punitions peuvent s'élever jusques à l'exclusion de l'école.

Art. 26. L'exclusion temporaire ou perpétuelle de l'Ecole ne peut avoir lieu qu'après avoir été prononcée par le directeur et approuvée par le maire.

Art. 27. La surveillance immédiate de l'école primaire appartient au directeur de l'école d'arrondissement sous l'inspection du maire.

Art. 28. Pour prévenir tout abus dans l'instruction, pour tâcher d'obtenir cette uniformité, de laquelle résulte le progrès de la jeunesse, nul individu, autre que les instituteurs primaires, ne pourra enseigner, s'il n'a subi un examen donné par deux professeurs de l'école d'arrondissement en présence du conseil d'administration et s'il n'a obtenu l'autorisation du préfet.

Art. 29. Comme on ne saurait trop s'assurer de la moralité d'une personne qui se destine à l'éducation de la jeunesse, comme il n'y a rien de plus essentiel, et de plus délicat que l'instruction, que c'est par elle que l'on forme des citoyens vertueux, honnêtes, probes, et attachés au gouvernement, des bons fils, de bons pères, de bons amis, de bons époux ; que par conséquent le Magistrat ne peut user trop d'attention et de vigilance; les instituteurs qui obtiendraient la faculté d'enseigner seront tant eux, que leurs élèves soumis à la même surveillance, que celle qui est exercée pour l'école primaire.

Art. 30. Le présent règlement sera imprimé, publié et affiché dans les lieux accoutumés dans cette commune ; des exemplaires

en seront envoyés aux instituteurs et au directeur, qui est chargé d'en surveiller l'exécution.

Art. 31. Le présent sera adressé au préfet pour avoir son approbation. Fait à la Mairie de Nice, en conseil d'administration le 23 floréal an 11ᵉ répⁿ. Signé : F. TORRINI, adjoint faisant les fonctions de Maire, Joseph SCUDÉRY aîné directeur de l'école primaire, Joseph André CLERICO professeur de grammaire.

Vu et approuvé

Nice le 25 floréal an onze. Le préfet du département des Alpes-Maritimes.

Signé : CHATEAUNEUF-RANDON.

III

REGLEMENT DE L'ECOLE D'ARRONDISSEMENT DE NICE

(Nice. Arch. Mᴸᵉˢ D. XIII. 23 floréal an XI, p. 273 et sq.)

CHAPITRE I

Du mode de l'Enseignement

Art. 1. L'instruction est graduelle ; les élèves ne fréquenteront que les classes qui sont à leur portée, ils ne sont admis et ne passent à des classes d'un degré supérieur qu'après en avoir été jugés dignes par un examen.

Art. 2. Cet examen est fait par le directeur de l'école et les professeurs.

Art. 3. Chaque professeur est chargé de prendre le nom et l'âge de ses élèves et d'en tenir registre, chaque professeur recevra et admettra dans la classe tout élève qui lui présentera un billet d'admission signé du Directeur pour la classe dont il est chargé.

CHAPITRE II

Objets de l'enseignement

Art. 4. Le professeur de 3ᵉ suit la méthode qu'il connoit être la meilleure d'après son expérience ; il perfectionnera la connaissance de la langue française ; et pour y parvenir il fera lire la grammaire de Wailly, les Synonimes de Girard, Ovide Tristium, les Offices de Ciceron et Cornelius Nepos. Il fait réciter pour for-

mer la mémoire des jeunes élèves des morceaux choisis de ces auteurs et il se sert de l'abrégé de la nouvelle méthode de Port Royal pour approfondir les règles de la grammaire et apprendre celles de la quantité pour la Poésie latine. Il donne de plus les éléments de la géographie, il exerce ses élèves à la composition et à la traduction du latin en français et du français en latin. On apprendra dans cette classe la poésie latine qui sera continuée dans les classes supérieures. Dans cette classe il sera donné également des leçons d'anglais.

Art. 5. Le professeur de seconde ou belles-lettres suit la même marche ; il explique les Géorgiques de Virgile, les Commentaires de César ou Quinte Curce, les Oraisons de Cicéron pro lege Manilia, pro Archia poeta, pro Marcello etc. Il fait réciter aux élèves des morceaux choisis de ces auteurs auxquels il joindra les fables de la Fontaine, il donnera les règles de la poésie française ; on perfectionnera dans cette classe les élèves pour la traduction ; on les exercera dans la composition des fables et des narrations ; le même professeur est chargé du calcul tant de l'ancien que du nouveau système ainsi que de la géométrie jusqu'à la trigonometrie, il enseignera de plus la mythologie ; la poésie latine faira aussi partie de cette classe.

Art. 6. Le professeur de rhétorique donnera les règles de l'éloquence ; il expliquera les odes et l'art poétique d'Horace, l'Eneide, les discours de Cicéron pro Millon, Tite Live et il y joindra les Odes de Rousseau ; il est chargé d'enseigner l'histoire ; il accoutumera ses élèves à une diction courte, simple et laconique ; il les exercera dans le genre épistolaire et à la composition de petits discours, dits amplification, de même qu'à la poésie française. C'est surtout dans cette classe que le génie des élèves doit être stimulé et formé par la citation et les comparaisons des meilleurs auteurs soit anciens, soit modernes, soit latins ou français. Il les exercera à l'éloquence du barreau et de la chaire. Il ne manquera pas de faire apprendre par cœur l'Art poétique de Boileau, afin d'être dans le cas de le comparer avec celui d'Horace, les autres leçons seront tirées des auteurs qu'il expliquera.

Art. 7. Le professeur de Logique, Physique expérimentale, Chimie et histoire naturelle, s'applique à perfectionner l'art de raisonner, il donne un traité d'idéologie et de Dialectique, il

expose en physique tous les principaux phénomènes de la nature; en chimie il tâche d'appliquer cette science aux arts en général et particulièrement à ceux qui sont cultivés ou qui peuvent l'être dans ce département de même qu'à l'analyse de ses minéraux et au parti qu'on peut en tirer.

Art. 8. Le professeur du dessein fait l'application de cet art à toutes les professions qui en ont un besoin direct comme l'architecture, le génie, la serrurerie, la maçonnerie et autres branches de mécanique. Après avoir achevé de donner à ses élèves la théorie du Genèse, de la figure et de la perspective linéaire, il les divise en deux classes, en ceux qui se destinent à la peinture proprement dite et en ceux qui désirent embrasser une autre profession. Il insiste pour ces derniers dans la théorie des genres de l'ornement, de la fleur, de la feuille et dans la touche comparative des solides et des fluides etc.

Chapitre III

Des leçons et des classes

Art. 9. Toutes les classes auront deux séances par jour.

Art. 10. La durée des leçons est de deux heures le matin et autant le soir pour les classes de 3e, belles-lettres et dessein ; d'une et demi pour les classes de rhétorique, de logique et physique.

Art. 11. Dans ces deux heures n'est point comprise la demi-heure d'entrée.

Art. 12. La bibliothèque est ouverte tous les jours pairs pendant l'année scholastique depuis 10 heures du matin jusqu'à midi et depuis 3 heures après-midi jusqu'à cinq ; il ne sera remis qu'aux professeurs des livres pour lire chez eux, ils en feront un reçu qu'ils signeront. Dans les jours impairs le bibliothécaire donnera des leçons de trigonometrie et d'algèbre jusqu'aux équations du 2°.

Chapitre IV

Ouvertures et vacances des Ecoles

Art. 13. L'ouverture de l'école a lieu au 1er brumaire.

Art. 14. Un discours en français ou latin est prononcé à cette occasion alternativement par le professeur de 3e, de belles-lettres; le sujet est indéterminé, un discours sera également prononcé par un des membres du conseil d'administration de l'école.

Art. 15. A la cloture de l'année scholatique le professeur de rhétorique prononcera un discours en français dont le sujet est aussi indéterminé.

Art. 16. Les vacances commencent au 15 thermidor de chaque année et finissent au 30 vendémiaire suivant.

Art. 17. Pendant l'année scholatique il n'y a d'autres vacances que le jeudi, le dimanche, les fêtes nationales et autres déterminées par le concordat.

Art. 18. On pourra dans des circonstances extraordinaires accorder d'autres vacances ; dans ce cas, elles seront déterminées par le conseil d'administration sur la proposition du directeur.

Art. 19. Tous les jours de fête il y aura exercice spirituel dans lequel on adressera aux élèves un discours moral, et on y célèbrera l'office divin lorsque l'on aura pu obtenir un local pour cet objet.

Art. 20. Pour l'exécution de l'article précédent il sera demandé au préfet l'autorisation d'obtenir un aumônier de l'école et il lui sera fait invitation pour l'établissement d'une chapelle particulière.

Chapitre V

Des compositions

Art. 21. Il y aura des compositions particulières et des compositions générales.

Art. 22. Les compositions particulières auront lieu dans chaque classe d'humanité une fois toutes les semaines. Les professeurs feront cette composition le vendredi de préférence, ils assigneront les places le lendemain, ou pour le plus tard le lundi suivant.

Art. 23. Le directeur fera faire une composition générale au commencement du carême, et plusieurs autres à la fin de l'année scholastique.

Art. 24. Il sera donné des exercices littéraires où les élèves expliqueront et rendront compte des auteurs qu'ils auront suivis ; les douze premiers jours de Thermidor seront employés à ces exercices, qui seront accompagnés des examens particuliers pour s'assurer des progrès et de la capacité des élèves et leur servir de titre pour passer à une classe supérieure.

Art. 25. L'exercice littéraire donné par le professeur de rhéto-

rique et le discours qu'il prononcera seront suivis de la distribution des prix.

Art. 26. Des prix seront solennellement distribués le 13 thermidor ; les noms des élèves qui les ont obtenus seront proclamés, il sera dressé procès-verbal de cette distribution et copie en sera envoyée au ministre de l'intérieure, au conseiller d'état chargé de l'instruction publique, au préfet du département et aux parens des élèves qui auront remportés les prix.

Chapitre VI

Des heures d'entrée et de sortie des classes

Art. 27. Pendant les cinq premiers mois de l'année scholastique on ira à l'école le matin à huit heures, et on entrera en classe à huit heures et demi précises. pour en sortir à dix heures et demi, on retournera à l'école à une heure et demi après midi et on en sortira à quatre heures précises. Pendant les autres mois on entrera en classe demi-heure plutôt le matin et demi-heure plus tard l'après midi, la séance durera toujours deux heures.

L'ouverture des classes sera annoncée par la grande cloche de la ville.

Art. 28. Les séances des classes de rhétorique et de philosophie ne dureront qu'une heure et demi.

Art. 29. Le professeur de belles-lettres étant chargé aussi des leçons d'arithmétique, du calcul décimal et de géométrie, il donnera ces leçons dans les jours pairs des trois derniers mois de l'année scholastique depuis dix heures du matin jusqu'à midi et pendant ce tems il ne fera point d'autre classe le matin des jours pairs.

Art. 30. Le bibliothécaire étant pareillement chargé des leçons de trigonométrie et d'algèbre, il les donnera dans les jours impairs depuis dix heures jusqu'à midi et pendant ce temps la bibliothèque sera fermée le matin.

Art. 31. Une cloche placée dans l'intérieur de l'école annoncera l'entrée et la sortie des classes, le concierge est chargé de cette opération.

Art. 32. Chaque professeur à son tour se rendra à l'école pour veiller au maintien du bon ordre pendant la demi-heure d'attente.

Chapitre VII

Des Elèves

Art. 33. Pour être admis à l'école, les élèves doivent se présenter au directeur, en obtenir un billet portant déclaration que par l'examen subi ils ont mérité d'être admis à la classe désigné dans ledit billet. Les professeurs rempliront ensuite les conditions portées par l'article 3.

Art. 34. Les élèves une fois admis devront se conformer au règlement, ils sont sous la police immédiate du professeur et du directeur, ils doivent se comporter avec décence dans l'enceinte de l'école et ils ne peuvent y entrer qu'aux heures fixées pour les leçons.

Art. 35. Les professeurs ont chacun en ce qui les concerne la force coactive.

Art. 36. Tout élève qui manque à ses devoirs est pour la première fois admonesté par son professeur, pour la seconde fois il l'est par le directeur en présence du conseil d'administration de l'école et des autres élèves. S'il récidive son nom est affiché publiquement dans l'enceinte de l'école avec la désignation des manquements auxquels il s'est livré, et pour des choses graves, surtout en matière de mœurs, il est renvoyé de l'école après un jugement du conseil d'administration et après en avoir obtenu l'approbation du préfet.

Chapitre VIII

De la Botanique

Art. 37. Le démonstrateur de botanique donnera ses leçons dans la saison propice, son cours durera tant qu'il sera nécessaire. Le Jardin botanique est le lieu de ses séances, il fera en outre des observations dans les environs de Nice pour faire connaître aux élèves particulièrement les plantes marines et subalpines qui sont dans ce climat très fécond dans cette production.

Chapitre IX

Du Concierge

Art. 38. Le concierge est aux ordres des professeurs et du bibliothécaire pour tout ce qui concerne l'école, il maintient la propreté dans l'intérieur des salles et des corridors ainsi que dans la salle de la bibliothèque, il ne peut jamais s'absenter sans en avoir prévenu les professeurs et obtenu la permission.

Chapitre X

Administration de l'Ecole

Art. 39. Les fonctions du conseil d'administration de l'école seront gratuites ; il s'assemblera quatre fois par an et plus souvent s'il le juge convenable ou si le directeur de l'école l'invite. Le directeur rend compte au conseil d'administration, il y porte les plaintes relatives aux fautes graves qui pourraient être commises par les professeurs dans l'exercice de leurs fonctions et par les élèves dans leur conduite. Dans le premier cas la plainte sera communiquée au professeur contre lequel elle sera dirigée, elle sera ensuite adressée ainsi que la réponse au Préfet. Dans le cas d'inconduite ou d'indiscipline l'élève pourra être exclu de l'école par le conseil à la charge par celui-ci d'en rendre compte au préfet, auquel appartient la surveillance immédiate de l'école.

Art. 40. Le directeur de l'Ecole dans la séance publique du 14 thermidor annoncera les vacances après avoir proclamé le nom de tous les élèves qui auront mérité par leur application et leurs progrès de passer à une classe supérieure, il sera prononcé dans cette circonstance un discours par un des membres du conseil d'administration.

Art. 41. Le présent règlement sera imprimé, publié et affiché dans toutes les communes du département. Des exemplaires en seront envoyés au Ministre de l'intérieure, au conseiller d'état chargé de l'instruction publique, aux professeurs de l'école et au directeur qui est spécialement chargé d'en surveiller l'exécution.

Fait à Nice, en conseil d'administration pour être soumis à l'approbation du préfet, le 23 floréal an onze de la république française une et indivisible.

Signé fs Torrini, adjoint faisant les fonctions de maire, Bernardin Clericy directeur de l'école et Caravel chef de la 3e division de la préfecture.

Vu et approuvé

Nice le 25 floréal an XI de la république française une et indivisible.

Le préfet du département des Alpes-Maritimes.

Signé : Chateauneuf-Randon.

François Torrini adj[t] f[t] f[on] de maire.

LES PRODROMES DE LA RÉVOLUTION

DANS L'ARDÈCHE ET LE GARD

UNE RELATION INÉDITE

DE LA

RÉVOLTE DES MASQUES ARMÉS

DANS LE BAS-VIVARAIS

PENDANT LES ANNÉES 1782-1783

Les troubles graves qui éclatèrent dans le midi du Vivarais et dans le nord de l'Uzège en 1782-1783 paraissent avoir été provoqués en grande partie par les abus des hommes d'affaires. Les écrits du temps ne sont pas tendres pour les procureurs, les praticiens et autres gens de loi. Théodore Chomel nous signale les agissements repréhensibles des praticiens du Vivarais dans leurs rapports avec la Cour des Conventions de Nimes [1]. Qu'entendait-on au juste par praticien et par procureur à la fin de l'Ancien-Régime ? Guyot, dans son *Répertoire de Jurisprudence* [2], nous donne du praticien la définition suivante : « C'est celui qui entend l'ordre et la manière de procéder en justice et qui suit le barreau. Et quand on parle d'un *praticien* simplement, on entend quelqu'un qui n'a d'autre emploi que de postuler dans une petite juridiction seigneuriale. Les juges absens peuvent être

1. *Mémoire sur l'administration de la justice en Vivarais.* Toulouse, 1778, in-4°, p. 85-6.
2. Tome XLVI (1781), p. 524.

suppléés par de simples praticiens à défaut de gradués. Les procureurs sont regardés comme les premiers praticiens. »

Quant au procureur postulant, ou simplement procureur [1], « c'est un officier établi pour agir en justice au nom de ceux qui plaident dans quelque juridiction... A l'audience, le procureur assiste l'avocat qui plaide la cause de sa partie. » Le jurisconsulte Guyot, bien qu'il ne traite que la question de droit, ne nous laisse pas ignorer « ces chicanes ou subtilités qui composent toute la science de la plupart des procureurs, et par le moyen desquelles ils savent si bien pour leur profit et à la ruine de leurs parties, multiplier les actes et éterniser les procès [2].»

Un autre contemporain, très bien placé pour relever les exactions des hommes de loi, puisqu'il remplissait l'office de lieutenant-criminel au bailliage de Villeneuve-de-Berg, M. de Tavernol, a laissé un mémoire manuscrit « sur les abus et malversations des procureurs et gens d'affaires du Vivarais et des Cévennes [3] ».

Les faits qui se rattachent à la révolte des masques armés sont pour la plupart connus. Comme au temps des Camisards, on vit des hommes grimés, le visage recouvert d'un masque ou barbouillé de suie, pénétrer inopinément dans les officines de procureurs, de praticiens ou même de notaires ; ils enlevaient tous les papiers, les brûlaient séance tenante dans les cheminées de la maison, ou si la quantité en était trop considérable, les emportaient dans des draps de lit et y mettaient le feu en rase campagne.

Les exploits de ces bandes, leur composition et leur allure mystérieuses, ont fortement frappé l'imagination populaire et de nombreux écrivains en ont recueilli les échos dramatiques dans leurs publications. Notre dessein n'est pas d'en reconstituer aujourd'hui les épisodes sanglants. Le sujet est trop considérable ; la révolte est d'ailleurs liée à la question de la réforme judiciaire, — une des grandes causes de la Révolution, — et l'ensemble de ces faits sera amplement étudié ailleurs [4]. Il nous suffira pour le quart d'heure d'apporter au volumineux dossier [5] de l'affaire

1. Tome XLVIII (1781), p. 428-38.
2. *Ibid.*, p. 431.
3. Archives de M. Heyraud, à Villeneuve-de-Berg ; cité par l'abbé Mollier, p. 284.
4. *Histoire du Vivarais*, t. III.
5. *Sources manuscrites :* Archives de l'Hérault, C 47 ; Archives de la Haute-

des masques armés une relation inédite fournie précisément par l'un de ceux qui furent appelés à disperser les infernales bandes : le commandant de Dampmartin.

L'historien de la petite ville des Vans, Marius Tallon, a consacré tout un chapitre de son tome II aux masques armés. Il a utilisé, entre autres sources, l'ouvrage de M. Anne-Henri Cabot, vicomte de Dampmartin , le fils de ce même commandant qui avait été chargé de la répression des troubles.

Tallon note l'arrivée aux Vans de la petite troupe du régiment de Périgord commandée par M. de Dampmartin. Il constate que ce dernier dut se donner beaucoup de mal pour parvenir à surprendre une trentaine de brigands. Le comte de Périgord, commandant en chef de la province de Languedoc, écrivit à M. de Dampmartin pour lui transmettre les félicitations du ministre, mais en ajoutant que les éloges et les récompenses qui lui seraient décernés ne pourraient avoir aucun éclat : « il faut même que vous secondiez le désir qu'a la cour de présenter ces attroupements comme trop méprisables pour avoir jamais menacé de produire quelques conséquences fâcheuses [2] ».

En réalité, la révolte des masques armés ne fut pas enrayée ; l'incendie n'était que momentanément maîtrisé ; le feu couvait sous la cendre ; il allait se raviver au premier souffle de la tourmente révolutionnaire et sous couleur de représailles accumuler bien des ruines.

Jean Régné.

Garonne, C 2426 ; Archives de l'Ardèche, C 1084 ; — Fonds Mazon, Encyclopédie de l'Ardèche, *sub verbo* Masques armés ; Chronologie de l'Ardèche, année 1783 ; Manuscrits de Délichères ; Notes et pièces sur l'histoire du canton des Vans ; Notes et documents sur les Masques armés, dossier formé par Firmin Boissin.

Bibliographie : Soulavie, *Mémoires sur le règne de Louis XVI*, t. V (1801), p. 199 ; Abbé Mollier, *Recherches sur Villeneuve-de-Berg*, Avignon, 1866, in-8°, p. 284-6 ; Védel, *Une excursion dans le passé*, dans *Annuaire de l'Ardèche*, de 1868, p. 311-2 ; *Journal de l'Ardèche*, 20 avril 1873 ; Mazon, *Petites notes ardéchoises*, 2e série (1874), p. 54-60 ; *Histoire de Languedoc*, t. XIII (1877), p. 1310-3 ; Boissin, *Le Vivarais et le Dauphiné aux jeux floraux de Toulouse*, Vienne, 1878, in-8°, p. 101 ; Mazon, *Voyage autour de Privas* (1882), p. 460-1 ; Tallon, *Histoire des Vans*, t. II (1885), p. 181-96 ; P. d'Albigny, *La criminalité dans l'Ardèche*, Privas, 1887, in-4°, lettre de M. F. Boissin sur la criminalité dans le Vivarais, p. 9-10 ; Mazon, *Notice historique sur Jaujac, La Souche*, etc. Privas, 1898, in-16, p. 236-40.

1. *La France sous ses rois*, Paris, 1810, 5 vol. in-8°, t. V, p. 195.
2. M. Tallon, *Histoire des Vans*, t. II, p. 181, 185, 187, 195-6.

Journal de ce qui s'est passé en Cévennes et en Vivarais, lors des attroupemens masqués et armés, dissipés par M. de Dampmartin, commandant de la ville et département d'Uzès et de St-Ambroix [1].

Il est nécessaire de prévenir que la misère des temps, le manque de récolte dans tous les genres, l'exprit processif qui règne dans ce pays-là, la conduite des procureurs et des gens d'affaires, qui ont réussi à s'enrichir aux dépens des paysans, sont les premiers et seuls motifs des troubles qu'il y a eu en 1783.

Dez le mois de juin 1782, il parut une bande de masque[s] au Malpas, sur le chemin des Vans [2] à Bannes [3], qui arrêtèrent un diné, que fesoit porter un avocat, nommé par M. le comte du Roure [4] pour être juge de Bannes ; ils firent signe au juge et aux procureurs de s'en retourner, ce qu'ils firent et les masques mangèrent le diné.

Environ huit jours après, deux procureurs des Vans allant à l'audience à Bannes, furent au même lieu accueillis de quelques coups de fusil, toujours par des gens masqués ; ils retournèrent bien vite sur leurs pas.

On ne fit pas grand cas de ces deux levées de boucliers ; tout paroissoit tranquile ; mais dans le mois de janvier 1783, on tenoit des propos, on disoit qu'il faloit brûler les papiers des procureurs et on les en menaçoit dans toutes les occasions.

Le 30 de janvier, à neuf heures du matin, trente trois masques armés entrèrent dans la ville des Vans ; ils furent directement chez le Sr Monteil, procureur, mirent des sentinelles aux avenues de sa maison, deux à la porte, et montèrent à son cabinet ; ils lui demandèrent 2000 l. et ses papiers ; celui-cy leur dit qu'il n'avoit que 12 l., qu'il

1. Saint-Ambroix, Gard, arr. d'Alais. — Nous avons rectifié l'accentuation par trop rudimentaire du Journal ; mais nous avons cru ne devoir en corriger que très légèrement l'orthographe.

2. La localité des Vans, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Largentière, faisait partie autrefois du diocèse d'Uzès ; elle fut réunie au département de l'Ardèche en 1790.

3. Banne, Ardèche, arr. de Largentière, cant. des Vans.

4. Sans doute, Denis Auguste de Grimoard de Beauvoir du Roure, lieutenant général des armées du roi, seigneur de Banne et autres terres.

leur donna et les conduisit dans son étude ; ils y trouvèrent un louis qu'ils prirent et tous les papiers qu'ils emportèrent dans des draps hors de la ville et y mirent le feu ; pendant ces expéditions les exprits se remirent un peu de leur peur ; on ferma les portes de la ville et ils ne purent entrer après le déjeuné qu'ils firent sur la promenade de la Grave, exactement à la porte de la ville ; en se retirant, ils passèrent devant chez le Sr Roure, procureur, qui habite le fauxbourg ; ses portes étant fermées, ils ne tentèrent pas de les enfoncer et se bornèrent à tirer quelque coup de fusil à balles dans ses fenêtres.

Pendant huit jours on n'entendit plus parler de rien, mais on sut qu'il y avoit des gens qui cherchoient à ameuter le peuple, à faire des recrues, qu'ils qualifioient leur bande du nom de troupe *honnette du Vivarais* et qu'on enrôloit tout ce qu'on pouvoit ; ils s'assemblèrent enfin et nommèrent des chefs et envoyèrent dans les meilleures maisons de la paroisse de Banne et aux environs avec une lettre portant : « *Le Sr X X X. donnera au porteur la somme de x x. pour fournir à l'entretient et la subsistance de la troupe angloise* [1], *qui a pris les armes contre les procureurs* ». Chacun donna ce à quoi il avoit été taxé. L'argent fut employé à acheter de la poudre et des balles, et le 6 février leurs courses commancèrent ; une bande de 23 hommes furent chez le Sr Thomas, brûlèrent ses papiers sous ses fenêtres, brisèrent les armoires, les garderobes, lui enlevèrent son linge, ses habits, ceux de sa femme, s'emparèrent de toutes les provisions de bouche et répandirent dans la cour toute son huile.

Le 7e, cette bande doublée fut aux Salles [2] de Gravières [3], chez le Sr Masméjan, notaire ; ils firent l'éloge de sa probité, l'assurèrent qu'il ne lui arriveroit rien ni à ses papiers,

1. C'est sans doute cette lettre qui a fait croire à Giraud Soulavie que l'or anglais n'avait pas été étranger à l'apparition des masques armés (*Mémoires du règne de Louis XVI*, t. V, p. 198).
2. La Salle, dans la commune et au sud de Gravières.
3. Gravières, commune du canton des Vans.

lui dirent qu'ils venoient pour recevoir ce qu'il leur voudroit donner pour la subsistance de la troupe ; celui-cy les fit boire et manger et leur donna 12 l. ; de suite ils se transportèrent chez le Sr Ginoux, voisin du premier, se contentèrent de 24 s., et lui proposèrent de prendre parti avec eux, n'ignorant pas qu'il avoit été ruiné par les procureurs, mais celui-cy leur marqua son indignation et les renvoya.

En allant des Salles au Masbousquet [1], ils rencontrèrent un nommé Costé, qui courroit à ce hameau pour avertir le Sr Castenier, procureur, de leur arrivée ; les masques s'en doutèrent, lui crièrent d'arrêter ; celui-cy n'en faisant rien, il lui fut tiré plusieurs coups de fusil, dont l'un le renversa ; ils le laissèrent sans le regarder, le croyant mort, et continuèrent leur chemin ; arrivés chez Castenier, ils lui demandèrent sa vie ou cent louis et ses papiers ; il sacrifia ces derniers, qui furent brûlés et s'emparèrent ensuite de tout le comestible de sa maison qu'ils trouvèrent et emportèrent tout le linge et les habits qu'ils purent.

Le 8 février, les masques furent inombrables ; on en rencontroit par tout ; ils en passa plus de cent dans la barque du Chapiscol [2], dont partie prit le chemin du Vivarais et partie celui de Chambonnas [3] ; ils furent à Ponge [4], chez le Sr Morier, procureur ; sa maison fut investie ; ils le fouillèrent, lui prirent l'argent qu'il avoit sur lui, brûlèrent ses papiers et enlevèrent, selon leur usage, les provisions, le linge, habits, etc.

De chez le Sr Morier, ils furent chez le Sr Deschanel, notaire et procureur ; celui-cy va au chef, lui donne quelque argent, invite la bande à déjeuner, les fait servir avec profusion et demande grâce pour ses papiers, ce qu'il obtint ; et ils se séparèrent très contents les uns des autres.

1. Le Mas, dans la commune et au sud de Gravières.
2. Chabiscol, bac et moulin dans la commune et au nord-ouest de Chassagnes.
3. Chambonas, avant 1790, paroisse de l'Uzège ; aujourd'hui commune du canton des Vans.
4. Ponges, hameau dans la commune et au nord de Chambonas.

Cette bande arrive le soir au rendés-vous et se trouve forte de 140 hommes armés, couverts d'une chemise sur leur habit, nouée par une ceinture de corde, le visage barbouillé ou couvert d'une gase ou d'un filet noir ; elle se rend à neuf heures du soir à la Blachère [1] et va à la maison du Sr Salel, procureur ; [ils] enfoncent les portes, le détèrent caché dans du foin, lui enlèvent sa montre et cent un louis, brisent ses armoires, enlèvent son linge, ses habits, les provisions de bouche et brûlent ses papiers.

Le lendemain neuf, se trouvant trop nombreux pour vivre ensemble, et ne voulant pas émeuter contre eux le peuple, ils se séparèrent, firent encore des recrues et coururent le pays, où ils commirent les mêmes excès, en se vantant d'être assés nombreux pour attaquer même les villes fermées, ce qui fit prendre des précautions aux maires et consuls pour se mettre à l'abri de toute surprise. M. le comte de Périgord permit à ceux-cy de faire armer les bourgeois.

Les bandes des masques qui étoient aux environs de St-Ambroix écrivirent le dix à M. Toulouse, 1er consul ; ils lui exposoient la misère qui les accabloit, les griefs qu'ils avoient contre les gens d'affaire et les marchands de bleds, et le prévenoient que, si les uns et les autres ne leur faisoient passer deux mille cinq cens livres, ils viendroient 500 ravager les greniers, les études et la ville. Le maire leur fit répondre que ce n'étoit pas ainsi qu'ils obtiendroient des secours, qu'il ne les craignoit pas et qu'ils s'exposoient à courir les plus grands risques.

Le 10 au matin, 50 grenadiers du régiment de Piémont arrivèrent à St-Ambroix ; demi-heure après, les masques s'approchaient pour insulter la ville ; l'apparition des soldats les fit bien vite fuir, surtout les voyant venir au devant d'eux, suivis de la majeure partie de la bourgeoisie ; ils se retirèrent du côté de St-Brest [2] ; ce fut là que le vicaire

1. La Blachère, arr. de Lagentière, cant. de Joyeuse.
2. Saint-Brès, Gard, arr. d'Alais, cant. de St-Ambroix.

de St-Ambroix, nommé Geneston, fut les cathéchiser ; ils le reçurent avec respect et lui retracèrent leurs doléances ; celui-cy les exhorta à se retirer et à mettre bas les armes ; il leur offrit sa bourse et sa montre qu'ils ne voulurent pas accepter.

Le onze, 25 grenadiers des 50 arrivés à St-Ambroix partirent pour les Vans ; ce même jour, les masques furent à St-André de Cruzières [1], y rançonnèrent les Srs Lèbre et Grafaud, notaires et procureurs, sans aller à leurs maisons, crainte (dirent-ils) d'épouvanter leurs femmes ; ils les envoyèrent chercher au cabaret et les forcèrent de capituler avec eux : Lèbre pour 36 l. et Graffaud pour 48 l. ; ils assurèrent l'un et l'autre que, quant même ils auroient été chez eux ; ils n'auroient pas touché à leurs papiers, les reconnaissant pour des très braves et honnettes gens.

Le 12 à minuit, un courier de M. le Comte de Périgord arriva à M. de Dampmartin à Uzès et lui porta l'ordre de prendre 150 hommes de sa garnison du régiment de Piémont et d'aller joindre les 50 grenadiers de ce régiment, arrivés le 10 et le 11 à St-Ambroix et aux Vans ; cet officier partit le 13 à 7 heures du matin et arriva le même jour à St-Ambroix. Sa marche ne fut que pénible ; ils ne rencontrèrent pas un masque ; ceux-cy le même jour furent chez le Sr Channac au nombre d'environ cinquante ; le fils de la maison, qui étoit avec ses ouvriers, les quitte, va au devant d'eux, tâche de calmer leur fureur ; ils lui demandent 25 louis ; il n'en avoit qu'un qu'il leur donna ; furieux, ils le font mettre à genoux, lui disent de se recommander à Dieu, le couchant en joue, par réflexion le font relever, se font conduire à son étude, lui permettent d'en retirer les papiers les plus essentiels, prennent les autres, les brûlent devant lui, enfoncent les armoires, y prennent tout ce qui leur convient en linge, habits, meubles, etc., et s'emparent de toutes les provisions comestibles ; de là, ils

1. St-André-de-Cruzières, autrefois paroisse du diocèse d'Uzès ; aujourd'hui commune ardéchoise du canton des Vans.

vont chez le S[r] Bérard, notaire du même lieu, qui croyoit ses papiers en sûreté, n'étant pas procureur ; ils lui demandèrent quatre louis qu'il n'avoit pas ; il court les chercher dans le village et, pendant ce tems, on brûle ses papiers et ses registres.

Ce même jour 13, une bande d'environ 15 capitulèrent et posèrent leur armes au moyen de 54 l. qu'on leur donnat ; ce fut au moment que M. de Dampmartin arrivoit à St-Ambroix ; mais, quelques heures après, on fut instruit qu'en se retirant ils avoient rençonnés plusieurs particuliers.

Le 14, M. de Dampmartin, ayant laissé 50 hommes à St-Ambroix, en partit à 6 heures du matin avec 125 pour se rendre aux Vans ; il faisoit un tems affreux, une pluye à verse ; arrivé à Banne, il y prit des renseignemens et sût que, ce même jour, cinq cens hommes devoient se rassembler pour forcer et piller la ville des Vans, afin de punir les habitans de ce qu'ils avoient fermé les portes lors de l'expédition qu'ils avoient faite chez le S[r] Monteil ; cette nouvelle hâta sa marche ; la pluye cesse ; le tems se lève et, vers onze heures, il arrive au haut de la descente des Vans sans rien voir ni rien appercevoir qui aye trait à ces gens-là, qui dans le même instant se rassembloient dans la prérie de M. de Casteljoux[1], à une portée de fusil des Vans, mais située de façon qu'on n'i voit ce qui s'i passe que lorsqu'on y est dedans ; c'est là où les prétendus chefs les mettaient en bataille, donnant à chacun ses ordres, et [on] finit en leur disant : *Courage mes amis, bientôt la ville des Vans sera en notre pouvoir ; je vous la livre au pillage et je ne me réserve que les maisons des M[rs] Chambon, Lahondès et Colomb.* Il se met à leur tête et marche. M. Muttet, lieutenant de grenadiers du régiment de Piémont, fait prendre

1. Nous relevons le nom de Casteljau parmi les principaux contribuables des Vans, de 1747 à 1780 (Tallon, II, 337). Il existait aux Vans une famille de Faget, qui, à la suite d'une alliance avec les Labaume-Casteljau, ajouta ce dernier nom au sien (*Revue du Vivarais*, t. X, 1902, p. 542).

les armes à ses 25 grenadiers, en place six à la petite porte du côté de Chauves, avec ordre de faire feu sur ces [gens] là, s'ils veulent y entrer et se place quelques pas en arrière; les masques s'i présentent ; mais voyant les grenadiers, ils tournent la ville pour gagner celle de La Grave [1]. M. de Muttet laisse là ses six grenadiers, traverse la ville, va sortir par ladite porte et marche au devant des masques, qui s'arrêtèrent, voyant venir à eux les grenadiers, auxquels s'étoient joints deux soldats invalides, qui se sont conduits avec la plus grande valleur et intrépidité ; cet officier envoya son tambour demander aux masques qu'est-ce qu'ils vouloient ; ils répondirent qu'il leur falloit 4 procureurs qu'ils nommèrent. — « Qu'en voulez vous faire ? » — « Nous les pendrons et nous nous retirerons. » — Cet officier leur répondit qu'il étoit là pour les deffendre et il chercha à gagner du tems, instruit que M. de Dampmartin, commandant d'Uzès, arrivoit avec 125 hommes du régiment de Piémont. Son attente ne fut pas déçue ; cet officier parut au moment où ses gens l'attendoient le moins ; il eût pu tomber sur eux et en faire une boucherie, mais il préféra les laisser sauver ; ils gravirent avec une rapidité étonante la montagne voisine et virent défiler la troupe, sans oser l'insulter. Deux heures après, ils écrivirent à M. Chalmeton, juge des Vans, pour lui demander les quatre mêmes procureurs ; celui-cy leur fut envoyé avec M. Muttet par M. de Dampmartin pour les engager à se retirer et à poser les armes ; ils promirent le premier article et non le second ; ils se séparèrent effectivement, mais se mirent par petites bandes, de 15 à 20 ; une d'entre elles tira plusieurs coups de fusil chez le Sr Gautier, marchand quincallier d'Alais, qui partoit des Vans pour Joyeuse ; le sifflement des balles l'effraya tellement qu'arrivé, il fut obligé de se faire saigner.

Environ 100 de ces masques passèrent, le même soir,

1. La porte de La Grave.

la barque du Chapiscol, et 15 d'entre eux se firent donner à manger et à boire chez ledit Salel, où précédemment ils avoient été.

Un pareil nombre fut à Banne chez le Sr Marron, procureur ; ils brulèrent ses papiers, pillèrent sa maison et l'accablèrent d'injures et d'invectives.

Le samedy 15, malgré la promesse qu'ils avoient faite, les masques s'attroupèrent de nouveau ; mais instruits que M. de Dampmartin marchoit contre eux, ils se divisèrent bien vite et se répandirent dans le pays ; ils tombèrent chez les particuliers pour avoir des vivres ou de l'argent ; 45 furent chez ledit Salel, de Montel, paroisse de St-Jean des Bancs [1], riche ménager ; celui-cy leur offrit à boire et à manger ; ils lui prirent 78 l. en argent, toutes les provisions et pillèrent tous ses effets.

Quinze d'eux furent dans le même tems chez le Sr Boisson, de Vagnas [2], notaire et féodiste, dans l'intention de brûler ses registres et papiers. Le curé de la paroisse en étant instruit, s'i rendit et les pérora pour tâcher de les dissuader ; ils demandèrent 300 l. ; cet homme ne les avoit pas ; le curé leur donna 4 louis ; ils obligèrent encore le notaire à payer la dépense qu'ils furent faire au cabaret de ce village ; leur intention étoit d'aller à Barjac [3], dont ils prirent le chemin ; mais M. de Dampmartin avoit mis, ce même jour, cette ville en sûreté ; il y avoit envoyé un lieutenant et 30 hommes. Voyant des troupes, ils filèrent le long de la ville et gagnèrent Pierregras, hameau de St-André-de-Crusières ; ils alloient enfoncer la porte du Sr Lèbre ; la Dame la leur ouvrit bien vite et leur représenta qu'ils étoient déjà venus chez elle ; ils se bornèrent à manger ce qu'ils trouvèrent dans le buffet ; une autre bande de 20 se transportèrent encore le même jour à Ponge, et, instruits que le Sr Moriés avoit acheté et mis chez un de ses voisins 20 salmées de

1. Les Bancs, dans la commune et au nord de Chambonas.
2. Vagnas, commune du canton de Vallon.
3. Barjac, Gard, arr. d'Alais.

grains, ils les voulurent, se les firent remettre et les emportèrent. Une autre bande d'environ 20 fut le 16 à Dorbons, paroisse de St-Ginés[1], chez le nommé Joanneur, et lui enlevèrent l'argent d'un troupeau de moutons qu'il avoit retiré la veille.

Ce même jour, M. de la Boissonnade, revenant chez lui, fut attaqué par deux masques, qui lui demandèrent la bourse ou la vie et lui prirent neuf livres qu'il avoit dans sa poche ; ceux-cy l'avertirent qu'ils alloient en grande bande arriver chez lui, ce qui le détermina d'envoyer à Berrias[2], chez M. de Malbos[3], le prier de venir à son secours et de lui mener des habitans pour le deffendre, ce que celui-cy fit ; il arriva avec 20 hommes armés ; ils se mirent en état de deffense. Mais personne ne parut. M. de Malbos retourna chez lui avec la majeure partie des habitans de Berrias. Vers les onze heures du soir, M. de la Boissonnade fut instruit que 2 masques s'étoient réfugiés dans une maison voisine ; il prit trois hommes avec lui et les reconnut pour ceux qui l'avoient attaqué ; il les prit, les fit lier et garoter et mener chez lui, d'où il renvoya de suite à M. de Malbos, qui vint avec tous ses gens ; ces MM. conclurent de les traduire aux Vans ; ils partent après minuit, se font escorter par douze hommes, passent par des chemins détournés, mais arrivés au pont de la Bane, à demi quart de lieue des Vans, ils y trouvèrent environ 60 masques, qui leur enlevèrent les prisonniers. M. de Dampmartin envoya le lendemain un détachement d'un sergent et 20 soldats à Berrias.

Le 17, une bande de quinze à vingt furent chez le Sr Castanier, de Bedous, paroisse d'Aujac[4], brûlèrent les pa-

1. St-Geniès-de-Claisse, paroisse supprimée ; faisait partie du diocèse d'Uzès ; c'est aujourd'hui un hameau de St-Sauveur-de-Cruzières.

2. Berrias, commune du canton des Vans.

3. Louis Bastide de Malbos, maire de Berrias ; véritable organisateur des camps de Jalès, il mourut, peut-être étranglé, dans sa prison au Pont-Saint-Esprit, en février 1791.

4. Aujac, Gard, arr. d'Alais, cant. de Génolhac. Le hameau des Bedousses se trouve enclavé aujourd'hui dans la commune de Sénéchas.

piers de ce féodiste, brisèrent les armoires et pillèrent tout ce qu'ils peurent ; le Sr Deleuze, avocat habitant le même lieu, craignant qu'ils ne se conduisissent de même chez lui, fut les trouver au cabaret, leur fit donner à boire et à manger et 48 l., que le cabaretier lui prêta.

Ce même jour, M. de Malbos étant chez M. de la Boissonnade [1], on vint lui dire que des masques le demandoient ; il y va armé de son fusil ; 4 masques viennent au devant de lui armés aussi, le saluent et lui disent : « Nous avons apris que M. de la Boissonnade a été arrêté et volé hier au soir par deux masques. Cette nouvelle nous a mis au désespoir ; nous pouvons vous assurer que, quant nous, nous sommes armés contre les procureurs à cause de leur injustice ; nous n'avons jamais prétendu faire la moindre peine aux honnettes gens ; nous savons cependant que, parmi les recrues que nous avons été forcés de faire pour nous seconder dans notre entreprise, nous avons enrôlés beaucoup de mauvais sujets, qui ne se sont pas toujours conformés à notre intention. Aussi, nous les avons toujours blâmés et nous sommes indignés contre ceux qui attaquèrent votre ami. Nous venons de leur habitation où nous avons été pour les punir ; bien leur a valu d'avoir pris la fuite ; ils ne seroient pas à présent en vie ; leur perte étoit jurée. »

M. de Malbos les exhorta à poser les armes, à se retirer chez eux, ce qu'ils promirent de faire ; ils étoient là au nombre de 35 ou 40. Dès le 16, M. de Dampmartin avoit fait enlever trois masques dans la paroisse de Gravières ; le 17 [2], une bande va chez le Sr Bourdagier, paroisse de Peiremale [3], et, quoique octogénaire, il n'essuya pas moins leurs brigandages ; ils l'assaillirent d'injures et dévastèrent

1. Il y a un hameau de la Boissonade dans la commune de Ponteils-et-Brézis, canton de Génolhac. Mais les anciens registres des tailles montrent qu'il y avait aux Vans une famille de La Boissonnade (Tallon, *Histoire des Vans*, II, 337).

2. On lit en marge : « Le 20, M. de Dampmartin reçut un renfort de 60 hommes commandés par un capitaine et deux lieutenans. »

3. Peyremale, Gard, arr. d'Alais, cant. de Bessèges.

sa maison, brisèrent portes et fenêtres, et emportèrent tous ses meubles. Cet homme fait courir après et, à force de prières, on lui en rend partie moyennant quatre louis. Ils passèrent ensuite chez le S[r] Coste, procureur et voisin de Bourdagier ; il s'i contentèrent de quelque argent qu'il leur donna et lui demandèrent des papiers qui lui fussent inutiles ; et ils les brûlèrent. Ce même jour, M. le chevalier de Vernède vint avertir M. de Dampmartin qu'une bande d'environ 20, qui dévastoient sa contrée, devoient souper dans un cabaret, au millieu de ses bois, et qu'il se faisoit fort de les faire arrêter, s'il vouloit lui donner un détachement d'un sergent et douze grenadiers, qui investirent la maison où cette troupe soupait. Le brigadier s'avance à la porte, qui étoit fermée, il frape ; au qui va là, il répond ami. L'hôte refuse d'ouvrir, dit qu'il n'a personne et, comme on se dispose à enfoncer la porte, on entend crier aux armes ; et le moment d'après, on tirra par la fenêtre trois coups de fusils sur les soldats, qui le leur rendirent avec usure. La porte enfoncée, on ne trouva personne ; ils s'étoient cachés sous le lit, dans les greniers à foin, où on les prit, ainsi que le maître de la maison ; le chef, procureur fiscal de Malbos [1], s'étoit caché dans le tuyeau de la cheminée ; ils furent liés et garrotés et conduits aux Vans, où ils n'arrivèrent qu'à huit heures du matin du 18. Ce même jour, une autre troupe fut chez le S[r] Martin, procureur, pillèrent et dévastèrent sa maison. L'enlèvement de cette bande fit assez d'impression pour faire poser les armes à la majeure partie de ces gens et, sous peu de jours, il ne fut plus question de masques dans le pays, que M. de Dampmartin parcouroit et fesoit parcourir par les troupes et maréchaussée qui étoient sous ses ordres. Le 15 de mars, M. de Dampmartin, allant à Bagnols [2] pour y voir M. le comte de Périgord, reçut une affiche, qui avoit été posée dans divers villages autour de St-Ambroix, qui indiquoit au

1. Malbosc, commune du canton des Vans.
2. Bagnols-sur-Cèze, Gard, arr. d'Uzès.

peuple pauvre et qui avoit besoin de bled de se trouver sans armes, le 21 ou le 26, à St-Ambroix, munis de sacs seulement, et qu'on leur en donneroit. M. de Dampmartin s'i rendit à cette époque, après en avoir rendu compte à M. de Périgord. Il vit effectivement nombre de paysans, qui avoient eut la bonne homie d'y croire ; il les calmat, fut assez heureux pour leur en faire donner à crédit à plusieurs d'entre eux et tout se passa tranquilement. Les secours, que M. l'évèque d'Uzès obtint du gouvernement, ayant permis de placer deux attelliers de charité, un aux Vans et l'autre à St-Ambroix, calmèrent les exprits, en fournissant au peuple de quoi subsister jusques à l'ouverture des travaux de la campagne, qu'une sécheresse avoit empêché d'ouvrir. Enfin, la pluye vint seconder les vœux du gouvernement, et tout rentra dans l'ordre accoutumée. Des nouvelles imprudences des gens d'affaire ont failli le troubler et ont forcé le gouvernement à envoyer sur les lieux une commission du Parlement, qui achèvera sans doute de l'y consolider.

Le 17 octobre, M. de Dampmartin reçut les ordres de M. le vicomte de Cambis pour se rendre aux Vans.

Le 18, la compagnie de grenadiers du régiment de Soissonnois est partie d'Alais pour St-Ambroix, le 20 à Vallon [1], le 21 à Villeneuve-de-Berg [2], où elle séjourna le 22 ; elle en partit le 23 avec les trois prévenus condamnés à mort et vint coucher à Joyeuse, le 24 aux Vans.

La compagnie des chasseurs de ce même régiment partit d'Alais le 20 pour St-Ambroix, le 21 aux Vans ; la moitié de cette compagnie fut le 22 à Joyeuse au devant des grenadiers ; elle y séjourna le 23 et le 24 ; le 25 elle battit l'estrade entre Joyeuse [3] et les Vans ; le 24, je fus avec la demi compagnie des chasseurs à une lieue au devant des criminels.

Le 25, on lut la sentence de ces malheureux à neuf

1. Vallon, chef-lieu de canton de l'arr. de Largentière.
2 Villeneuve-de-Berg, chef-lieu de canton de l'arr. de Privas.
3. Joyeuse, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Largentière.

heures du matin. Je fis prendre les armes à deux heures et, après avoir placé des petits postes de la garnison sur les hauteurs et aux avenues des divers chemins pour découvrir s'il ne paroissoit point de gens armés, je donnai un sergent et douze grenadiers pour, avec les 4 brigades de maréchaussée, escorter les criminels. Je fis entourer par lesdits grenadiers l'échaffaud et je plaçai les chasseurs en bataille à 150 pas en arrière, à la tête desquels je me plaçai pour, en cas de désordre, pouvoir les porter où j'en aurais besoin.

On amena les malheureux faire amende honnorable à la porte de la paroisse et, arrivés au lieu du suplice, on commença par y pendre La Billerie, procureur fiscal de Malbos ; on y roua Combe, des Assions [1], et Favant, de Malbos ; ils furent avant étranglés ; les troupes restèrent une demi-heure en place pour donner le tems à la populace de se retirer, et les douze grenadiers y demeurèrent jusques à ce que les bourreaux fussent été esposer sur les divers chemins les cadavres.

Il y avoit plus de 6.000 âmes à ces exécutions ; tous avoient l'air triste et consterné ; les procureurs et gens d'affaire de la ville et des environs, qui s'i étoient rendus en très grand nombre, avoient l'air de la satisfaction répendue sur leurs visages. Je fis séjourner toutes les troupes et la maréchaussée le 26.

Le 27, la maréchaussée partit, chaque brigade pour sa résidence, et la compagnie des chasseurs pour St-Ambroix. Le 28, elle rentra à Alais et y joignit son régiment.

Le 28, je partis avec les grenadiers pour St-Ambroix et je les ramenai le 29 à leur régiment. J'ai séjourné le 30 à Alais pour arrêter et voir les comptes de l'étapier et je suis rentré à Uzès le 31.

(Archives de l'Hérault, C. 47, petit cahier de 27 pages)

1. Malbosc, les Assions ; communes du canton des Vans.

SOUVENIRS INÉDITS
DE J.-P. PICQUÉ
DÉPUTÉ DES HAUTES-PYRÉNÉES A LA CONVENTION

(Suite [1])

RÉVOLUTION DE 1789
(Suite)

Il y a des époques où il n'est pas permis d'être plus sage que son siècle ; il est des moments où prudent est synonime de vil. J'avois à choisir entre l'armée où j'aurais probablement été un pauvre soldat, une maison d'arrêt, ou la mission de représentant du peuple. Dans la confiance d'une âme pure, voulant moins pour moi que pour la nation la liberté pour laquelle elle s'était si fortement prononcée et sans trop prévoir les dangers qui m'attendaient, je devins membre d'une assemblée assassinée par tous les partis, occupée au milieu d'un grand incendie à sauver l'Etat, résistant à tous les forfaits, restant debout après la perte de cent cinquante de ses membres, comme des chênes dans une forêt où l'on a porté la cognée.

Cette ville si frivole, si tumultueuse, Paris, couvert d'un crêpe, livré à la stupeur, à tous les dangers ; la famine organisée par l'Angleterre au sein de l'abondance ; le fond des caisses dispersé n'offrant aucune ressource contre l'Europe entière coalisée ; les Autrichiens maîtres de plusieurs places

1. Voir *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1915 et numéros suivants.

fortes, marchant à grandes journées pour se joindre à l'armée prussienne ; enfin le 10 août (1792) si fatal à la cour imprudente, laissant dans les esprits des craintes les plus allarmantes pour l'avenir. C'est en présence de tant de dangers que la *Convention nationale* ouvrit sa mémorable session, *en proclamant la République.*

Quel sera mon premier soin, en entrant dans cette assemblée ? Elle appela mon attention sur les chefs directeurs des mouvements, divisés déjà à la fin de l'assemblée constituante et durant la première législative, tous les éléments de discorde préparés ; dès lors se livrent les combats redoutables de vanité, le pouvoir servant puissamment les royalistes pour entretenir des préventions et des haines cruelles. On ne se communique entre députés qu'avec une méfiance extrême ; les noms de *fédéralistes*, de *girondins*, *brissotins*, de *royalistes*, de *factieux*, de *modérés*, de *maratistes*, de *ventrus* se donnaient aux hommes les plus estimables par les talens de la tribune et par de grandes réputations de probité, divisés seulement par quelques nuances d'opinion.

Eloigné de toutes les intrigues, n'ayant pas le secret des honteuses menées des cabinets et des ambitions particulières, forcées de combattre bientôt à découvert, cependant je n'ai rien perdu de la liaison des évènements et de leur sens naturel. Modéré et républicain parmi des furieux, convaincu que les factions des tems anciens et modernes étaient des jeux d'enfans auprès des intrigues secrètes qui se compliquaient ; les vaincus étaient sans pitié précipités, dévoués à la mort.

Ma vie dévouée à la liberté, je tenais par goût à la montagne et par quelques répugnances à tous les partis. D'abord, ceux qui ne trouvaient point Robespierre assez révolutionnaire me prirent pour un royaliste. A la Convention, chaque séance était une bataille ou une tragédie ; chaque orateur portait sa tête comme caution de son opinion, comme dans cette république de *Charondas* où l'on ne pouvait demander une modification de la loi que la corde au cou.

Les Girondins en possession de grands talens, l'un d'eux Vergniaud, orateur, rappelait le célèbre Mirabeau ; il opposa souvent et avec succès ses improvisations au pouvoir de Robespierre, placé à la tête des républicains par son éloquence sombre, apportant de l'Assemblée Constituante le surnom d'*Incorruptible*, jouissant d'une confiance étendue aux Jacobins et dans les sections de Paris.

Les *Indépendans* reprochaient avec raison aux Girondins, trop sophistes, un défaut de plan fixe, d'anciennes communications avec les prisonniers du Temple, une grande ostentation de patriotisme, des liaisons avec le général Dumouriez qui avait osé menacer la Convention et de marcher avec son armée sur Paris ; qui depuis livra aux ennemis les commissaires de cette assemblée. Les malheurs des Girondins ont prouvé leur imprévoyante incertitude sur les résultats du 10 août. Brissot avait acquis aux Etats-Unis d'excellens principes de gouvernement. Accusé faussement sans doute d'intelligence avec l'Angleterre, associé aux Girondins, éprouva leur infortune.

Marat, enfant perdu des ultra-démocrates, méprisé de tous les partis, n'en imposa longtemps qu'à ceux qui étaient étrangers à la Révolution ; Charlotte Corday devança le supplice que lui préparait Robespierre.

Suivant l'opinion la plus accréditée, Pitt, cet implacable ennemi de la France, ne pouvant pardonner au gouvernement français les secours accordés aux Américains, résolut de s'en venger ; profita des circonstances de l'avilissement de la Cour à la suite du procès du Collier de la Reine, de l'impossibilité où se trouvait le gouvernement de combler le déficit par les moyens ordinaires et du mécontentement de la nation. Il fonda son projet et presque tout le système révolutionnaire sur le duc d'Orléans [1] lié au prince de Gal-

1. La faction d'Orléans, peu dangereuse, le chef manquant d'audace, à une époque où elle auroit été anéantie par l'enthousiasme républicain, eût-il eu en opposition le chef militaire le plus célèbre du siècle, Bonaparte. Philippe Egalité ne manquait pas d'esprit. *(Note de Picqué)*

les, partisan des mœurs anglaises et qui avait un hôtel [1] à Londres [2]. Il compta sur l'ambition et le crédit du duc mécontent de la cour, dont je sais qu'il reçut des mortifications du roi et de la reine, et qu'il aggrava par sa protestation au Parlement dans le lit de justice, dernière représentation parlementaire. Il fut véritablement le chef invisible ou visible d'un parti directeur des mouvemens et d'un changement opposé au gouvernement. Le caractère de ce prince le rendait peu redoutable ; ami de tous les plaisirs, formé aux habitudes populaires ; avec de l'esprit et de l'instruction, il manquait de l'audace d'un chef de conspirateurs ; mais il pouvait favoriser les espérances de quelques courtisans, les Genlis, les Biron. La part qu'il prit à la Révolution le conduisit à l'échafaud ; Robespierre, auquel il demanda de passer en Amérique, refusa de le voir la veille de son supplice, qu'il subit avec fermeté.

Une faction plus dangereuse, encore inaperçue aux yeux de beaucoup de Français, à l'aide des vieilles habitudes, des superstitions monarchiques, religieuses et de la corruption anglaise, travailla d'abord dans l'ombre et se manifesta ensuite par des insurrections à Paris et dans les grandes villes. User la Révolution par ses excès fut toujours son affreux calcul suivi avec obstination et une grande adresse en divisant les républicains. La commune de Paris sous Pache et Chaumette ne fut pas étrangère à des projets royalement anarchistes et de domination municipale, romaine, dont les Français auraient été les ilotes.

Les ennemis de la Révolution ont toujours compté sur la légèreté et l'esprit de changement des français. Louis XVIII, pressé de donner des interprétations attachées à la considération nécessaire à la charte, la laissait avilir par ses courtisans, ses ministres, sa famille... Une faction la brullait dans un comité près des Tuileries. Butte des Moulins, des

1. Acheté pour ses fréquents voyages. (*Note de Picqué*)
2. On le crut partisan des idées libérales ; il fut du moins indépendant. *(Note de Picqué)*

missionnaires violens prêchaient la contre-révolution, publiaient dans toute la France que l'auteur de la charte était damné. Des congrégations de moines se sont organisées sous ses yeux ; elles le pressaient d'adopter plus de mouvement à certaines opérations illégales ; l'auteur du parti sacré répondait : il n'est pas tems. On marchait ouvertement en 1815 à la contre-révolution. Bonaparte paraît ; on jure le maintien de la charte qu'on viole et qu'on jure encore à l'ouverture des chambres.

Vaincus ou dispersés, les émigrés plus coupables, les Français dans leur honteuse neutralité ; ceux qui ont fait la révolution comme ceux qui l'ont soufferte l'accusaient et calomniaient déjà ouvertement la Convention, affectant ainsi de confondre les malheurs inévitables dans un aussi grand changement, provoqués par les ennemis de la prospérité publique de la France, avec les immenses bienfaits d'un intérêt général, la justice et l'honneur de la patrie.

Tels furent à peu près les résultats de mes observations, puisées dans la société intéressante de Vergniaux, de Gensoné, de Guadet, de Ducos, de Pétion, maire de Paris. J'avais connu Brissot et Robespierre aux premières journées de 1789. Ne leur étant nullement suspect, j'approchai d'eux avec confiance. Pour la fortifier je publiai mon opinion sur la *Nécessité de conserver nos relations avec l'Espagne*. Le projet du Comité de défense générale prévalut. Je doute qu'il ait lû mon opinion. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'elle eût empêché, si on l'eut adoptée, les frais inutiles d'une guerre glorieuse à la vérité pour nos armées, mais sans aucun autre avantage. La guerre, on devait s'y attendre, réunit tous les Espagnols. L'explosion projettée contre le Bourbon de Madrid n'a éclaté qu'en 1820. Honneur aux immortels Quiroga et Riegos.

Les partis veulent de la haine, et moi je ne sais pas haïr. Placé par mes opinions au rang des républicains, sincèrement dévoué à la patrie, les succès du nouveau gouvernement me consolaient des privations et des dangers, des

journées et des nuits entières passées sous le couteau des égorgeurs. Je ne quittai pas le poste le plus périlleux pour les *proconsulats* recherchés avec empressement et que j'ai constament refusés.

Je dois faire connaître la députation des Hautes-Pyrénées, mes honorables collègues. Barère, avec un talent facile, avide de gloire, la rechercha dans tous les partis, avec tous les dangers qui suivirent la chute des Girondins et des Jacobins [1]. Membre du Comité de Salut public, il dédaigna des modestes collègues ; ses rapports à la tribune sur les succès éclatans de nos armées lui donnèrent cette grande réputation dont il jouit. Entraîné dans la perte de Robespierre, et ses calculs politiques en défaut, il sut éviter la déportation et conserver la confiance des patriotes de son département, dont il fut le représentant en 1815. Réfugié dans la Belgique, il doit se consoler et trouver des souvenirs dans sa renomée. Dupont de Barèges, ancien professeur à Pau, mourut durant la session, républicain, assez instruit, il laissa des regrets. Mon parent Gertoux possédait tout juste le patriotisme d'un négociant intéressé au soutien du nouveau gouvernement. Lacrampe d'Argellez, cinquième député, réunissait tout ce qu'on peut imaginer d'oppositions. L'orgueil de sa richesse, l'ostentation de figurer avec une bourgeoisie se disant nobiliaire ; attaché aux hochets monarchiques ; cependant il vote la mort du roi ; avec sa figure niaise et ses manières frivoles, il acquit des grands biens nationaux et mourut aveugle. Les députés qui remplacèrent Dupont et Barrère, Féraud tué au sein de la Convention par son imprudence et ses folies, les suppléans Guchan et Dauphaule ne méritent aucune mention. Quant à moi il m'a toujours manqué ambition et hypocrisie ; le desir de conserver ma tête m'a retenu ; sa chute à quoi aurait-elle servi ?

L'imprudence de mon collègue Féraud causa sa mort et

1. Comme il égaiait les mesures les plus acerbes, Pitt l'appela l'*Anacréon de la guillotine.* Pour connaître la vie publique et politique de Barrère, on doit lire l'Hist. de France de Montgaillard, t. 3 et 4. (*Note de Picqué*)

sa funeste renommée ; ce député né à Arreau vallée d'Aure, faisant aujourd'hui partie des Hautes-Pyrénées, revenait de l'armée le jour qu'une faction qui se rattachait à quelques membres de la Convention, en brisa les portes, s'empara de la salle, délibéra pêle-mêle avec les députés insurgés. La foule armée prodiguait les menaces et ivre de vin tenait la représentation nationale captive. Elle attendait sa délivrance du Comité de Sûreté générale ou une mort inévitable. Dans ce tumulte effroyable, le calme des députés commençant à dissiper un désordre aussi dangereux pour la représentation, Féraud en costume militaire ordonne aux brigands de se retirer. Un de ces assassins lui trancha la tête. Il avoua avant de monter à l'échafaud qu'après avoir été réuni à ses complices et avoir bu largement, il avait reçu trente sous pour marcher contre la Convention. Journée déplorable qui entraîna la perte des députés, le valeureux Soubrani, le docte Rome.

L'histoire conservera la constante unanimité de la *Convention*, malgré quelques dissentimens élevés dans son sein par les despotes coalisés. Elle adopta tous les moyens de garantir la France des maux d'une invasion ; elle ne fut divisée pour la première fois que sur le jugement du Roi.

A cette époque il n'était au pouvoir d'aucune espèce humaine d'éviter les conjurations formidables de tous les rois de l'Europe. Durant quatre mois occupée à établir les questions préliminaires à ce jugement, l'assemblée menacée par l'ascendant de la Commune de Paris et celui des sociétés populaires eut à se défendre encore des insurrections journalières d'assassins à main armée, émissaires des rois.

L'Angleterre avait à Bale et à Paris ses confidens et ses banquiers ; des agents répandus, bien stylés, ayant le tarif des insurrections : leur *correspondance saisie* portait l'ordre de Pitt de ne pas compter les millions pour réussir.

On demande froidement aujourd'hui aux républicains quel pouvoir devait prononcer sur le sort du roi ? devait-il être renvoyé à une commission, moyen toujours odieux à

tout le monde. Par qui donc sera-t-il jugé? est-ce par la réunion de trente millions de Français en assemblées primaires? Existe-t-il un tribunal assez élevé par son indépendance pour juger une cause à laquelle étaient attachées les destinées d'une grande nation, agitée par des ennemis puissants en guerre avec la république au dehors aux portes de son gouvernement occupant plusieurs points de la France.

L'aristocratie restée avec sa puissance sur les bords du Rhin, n'était pas étrangère à ces questions. Toutes les histoires, et particulièrement celle de la France, dévoilent à différentes époques les entreprises ambitieuses de la classe de ceux qu'on appelait *grands*, auteurs de tous les troubles, égarant la multitude paisible qui ne demande que la paix, du travail et du pàin. Les *nobles deffenseurs du trône* ont à leur gré changé les dinasties héréditaires, immolant des rois, vivant aux dépens du peuple. On doit remarquer que personnellement Louis XVI n'avait aucun ennemi dans l'assemblée ; d'assez nombreux partisans se déclaraient en sa faveur. On n'accusera pas un seul député de la folie de vouloir régner à sa place. *Le duc d'Orléans*, avec son nom adoptif d'*Egalité*, pouvait avoir cette ambition ; mais César ou Bonaparte eussent tenté inutilement à cette époque de relever la monarchie des Bourbons, monarchie avilie s'appuyant sur le droit divin, illusion qui disparaissait devant la souveraineté nationale.

L'*appel au peuple*, idée vraiment grande, sublime, ne fut rejettée qu'à la vue du danger de tout un peuple excité à tous les excès par les émigrés auxiliaires des factieux et des ennemis extérieurs, annonçant des projets d'exterminer tous les fonctionnaires publics et même les prisonniers du Temple, au moment où dans l'attente d'un jugement les départemens accusaient hautement de lenteur les représentans bien embarrassés dans des circonstances aussi extraordinaires.

Le *bannissement* ou la *détention* pouvaient-ils rassurer et

satisfaire la nation ? questions politiques soumises à la postérité...

Au sein de tant de dangers une assemblée de républicains conservera-t-elle le trône au Roi, appellant par ses parjures, ses manifestes, ses protestations, son adhésion au partage de la France et aux vengeances les plus étendues ? Quelle sécurité peut obtenir un grand peuple contre tant d'actes de mauvaise foi ?

On a publié les qualités privées du roi : inutiles au bien général, sa faiblesse pour sa femme laissa la corruption et la frivolité s'établir avec plus de mépris pour la cour que sous ses prédécesseurs les plus scandaleux.

Le supplice de Louis et de Marie-Antoinette son épouse firent peu de sensation. On avait placé des canons à l'entrée des rues qui mennent à la place Louis XV ; aucune affluence de spectateurs ne se fit remarquer. Les Parisiens se livrèrent comme à l'ordinaire à leurs occupations, et, à voir l'indifférence et la tranquillité qu'on aperçoit dans les rues et dans les lieux publics, on ne se serait pas douté que le 21 janvier et le 17 octobre voyaient tomber les têtes d'un roi et d'une reine qu'on avait ennivrés d'adulations et d'hommages honteux. Toutes les salles de spectacle furent remplies. Les félicitations à la Convention arrivèrent de tous côtés.

Des censeurs amers, si courageux aujourd'hui, si laches lorsqu'il fallait seconder les amis de la patrie contre tous les oppresseurs, décident ces questions d'Etat avec un rare talent et une admirable impartialité. Mais les faits sont au-dessus des raisonnemens des esclaves, de la faiblesse, et des ennemis de la révolution.

Qu'on se transporte à ces tems et qu'on demande aux hommes de cette époque si l'Assemblée Constituante ne porta pas la première le décret de *suspension* du Roi après sa fuite et son arrestation à Varennes ? Mais l'autorité du monarque ? il l'avait abdiquée par sa fuite, son adhésion au traité de Pilnitz et ses manifestes ; l'histoire reprochera

à l'Assemblée Constituante, la revision de la constitution et de n'avoir opposé aucun obstacle aux trahisons de la cour en livrant la France à tous les hasards des factions anarchiques, de l'abandon des places fortes, des traités avec les ennemis extérieurs pour la cession du territoire.

Qu'on demande à l'*Assemblée législative* en butte à toutes les factions, au mépris de la cour, le compte de tous les décrets qu'elle prononça pour la *déchéance* et l'arrestation du Roi ! Alors on verra tous les malheurs légués à la *Convention nationale* tant calomniée dont personne ne prend la défense. Son courage prévint les plus grands malheurs, ne craignant pas de s'exposer à toutes les vengeances, aux persécutions ; elles ne lui ont pas manqué.

Le Roi déclaré unanimement coupable ; s'il y eut différence dans le vote du jury, tel que les annales d'aucun peuple n'en offrent de si grand, la conviction fut unanime. L'histoire pèsera toutes les causes antérieures au jugement de sept cent cinquante mandataires du peuple, investis de tous les pouvoirs.

Les massacres des prisons aux mois d'août et de septembre, par une funeste ressemblance, rappellent ceux des Armagnacs en 1418 ; ils ont été la suite des émeutes excitées par les ennemis de la France ; les émigrés et les Anglais pour décrier la Révolution secondèrent et payèrent les révoltes de germinal, prairial, vendémiaire, fructidor ; leurs agens présidèrent aux massacres. Les tyrans populaires, on les a vus sous la Convention en 1793, devenus seigneurs impériaux, pachas titrés en 1804, et en 1814 ultra bourboniens. Fouché, Barras, Savari, Merlin. Dans des circonstances à peu près semblables, la princesse Lambale, des évêques, des prêtres missionnaires furent enlevés à la justice qu'on doit aux conspirateurs. Le 12 juin 1418, le peuple de Paris, excité par les Anglais comme il le fut en 1793, se porta aux prisons, y massacra le connétable Armagnac, le chancelier, quatre évêques, deux présidens du parlement et 2000 partisans.

Acteur, spectateur, durant ce grand orage, souvent en présence de la mort, je dois rappeller une conversation dont le souvenir n'est ni une justification sollicitée par les républicains ni une anecdote inutile pour les écrivains. Je voyais Danton jouissant de toute la force populaire. Je lui demandai ce qui convenait aux circonstances. Danton, avec l'énergie et la franchise qu'on ne lui dispute pas, répond : « Capet plus dangereux parmi nous qu'à Coblens où l'on préfère son frère, doit y semer la discorde. Donnons-le aux émigrés qui le détestent. »

On apprit vers ce tems là que Fox, Shéridan, Grey, lord Landswon, demandent que l'on intervienne au nom de l'humanité ; plusieurs membres de la chambre des pairs du parlement d'Angleterre, et l'illustre Fox, de celle des Communes, avaient proposé cette intervention pour adoucir le sort de Louis XVI. L'implacable Pitt s'opposa à des sentimens généreux qui auraient honoré l'humanité et sa nation ; poursuivant son système, d'accord avec Coblens, les émigrés et leurs émissaires, il multiplia les troubles et les réclamations de la France entière pour provoquer un jugement sévère. S'il existait le moindre doute sur cet accord pour la perte du Roi, concertée à Coblens et à Londres, le traité trouvé dans les papiers du royaliste conventionnel Duran de Maillane, imprimé et avoué de leurs auteurs [1], explique le vote des Girondins eux-mêmes pour la peine capitale. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce vote entraîna celui de plusieurs républicains disposés à voter l'expulsion. Dans ces moments décisifs, l'ambassadeur d'Espagne à Paris proposa des communications favorables à l'accusé mais aussitôt désavouées par son maître. Louis, abandonné de sa famille et des Rois ses alliés, poursuivi par ses laches courtisans, il fallait une victime aux ennemis de la révolution pour la rendre plus odieuse. D'après cet affreux système, la Convention ne reçut aucune proposition, l'orgueil, dit-on, n'en permettant aucune

1. La correspondance de Louis XVI avec le Roi de Prusse trouvée dans l'armoire de fer. (*Note de Picqué*)

avec des plébéiens qui dispersaient leurs nombreuses armées et faisaient trembler l'Europe.

Le jour qu'on apprit à la Cour d'un grand prince d'Allemagne la mort de Louis XVI, il donna un grand bal; les émigrés y dansèrent avec toute la Cour. On ne cessait de dire à Coblenz : « Périsse plutôt le roy que la royauté; il nous faut un roy féodal, chevalier. » C'est leur même langage en 1830. Charles X justiffiera les espérances de ses courtisans atteints de monomanie. Polygnac, aventurier fol et imbécille, se place à leur tête.

On a vu bientôt les rois de Prusse et d'Espagne, le duc de Florence, conclure des traités avec la République Française, l'empereur d'Autriche (*sic*) et l'Angleterre, établir avec elle des communications commerciales et politiques.

Il ne me resta plus que d'attacher mon vote à la suspension du jugement jusqu'à la paix. Elle aurait laissé un libre cours aux sentimens, à la pitié d'une nation souveraine, généreuse, fière et libre. Cette opinion et quelques autres pouvaient conduire à l'échafaud. Il n'y a qu'heur et malheur. J'échapai par miracle comme au 31 mai et aux conspirations contre Bonaparte auxquelles j'étais étranger.

On a vu dans ces circonstances extraordinaires, ce qu'on pouvait soupçonner à peine. Ceux qui avaient paru le plus attachés à l'infortuné monarque, ou plutôt à sa liste civile, se montrèrent les plus empressés pour le perdre ou les plus lâches à le défendre. Dès lors les émigrés dissimulèrent encore moins leurs espérances de reprendre sous une dynastie nouvelle leur ancienne domination féodale avec un roi de leur choix désigné, voué au despotisme des privilèges et comme eux émigré, implorant la colère des armées de tous les despotes intéressés à leurs vengeances. Cette situation violente devait avoir un terme. On accusait Louis XVI publiquement à Coblens d'être jacobin. Les émigrés ne voulaient ni de lui, ni de son fils, ni de la reine pour régente. Ils combattaient pour la royauté absolue de Louis XVIII.

La *Convention* n'eut pas à se défendre contre l'éloquence de *Desaise*, avocat de Bordeaux. Il plaida la cause du Roi comme s'il eut parlé pour un mur mitoyen, sans énergie, sans dignité et sans talent. Capet (on appela Louis XVI de ce nom depuis sa déchéance) ne fut défendu que par les larmes du vertueux Malesherbes. Triste et déplorable nécessité ; acte de justice rigoureuse. On ne justifiera jamais le funeste aveuglement du Roi. Il dédaigna un trône constitutionnel, lui qu'on savait se plaire dans agrémens d'une vie simple, se plaindre des fonctions pénibles de la royauté et les abandonner à des ministres pervers, à Calonne, au card[l] de Brienne, à Maurepas, successeurs de St Florentin, parjure et religieux, humain et appellant tous les maux de la guerre sur une nation qui ne voulait plus être gouvernée comme elle l'avait été durant sa longue oppression. Phisionomie de Louis XVI dans la circonstance la plus importante... Le 10 août 1792 le roi avait rassemblé un bataillon soldé disposé à le deffendre ; il le passa en revue l'épée au côté en habit violet, les yeux humides, sans prononcer un seul mot, chapeau sous le bras. Ce n'était pas la contenance de celui dont il se disait le successeur et qui voulait que dans les plus grands dangers on se ralliât à sa cornette blanche. Louis XVI découragea ses partisans par sa versalité *(sic)*, n'accordant sa confiance à aucun ministre, à Larochefoucault-Lyancour, constitutionel et dévoué ; sa femme seule, inspirée par d'autres femmes et par son orgueil autrichien, implacable ennemi, transmis à sa fille *la duchesse d'Angoulême* qui a gouverné Louis 18 et Charles X dont elle a amené la chûte ; présidente de la Camarilla Villèle, Peyronet, Polignac ; elle a peu d'esprit, des passions sombres, religieuses, de la morgue, une haine profonde contre la France.

Il se résigna dévotieusement, n'ayant ni prévoyance, ni forces, ni sagesse, ni politique, manquant de dignité, délicatesse. Il chargea de ses fautes ses ministres les plus dévoués. Beaucoup de députés, profondément versés dans la science

des temps anciens et même enthousiastes des grands noms de l'antiquité, voulaient prévenir le retour des grands maux. Le jugement du roi, exemple d'une justice incontestable selon les uns, d'un crime horrible selon les autres, doit être considéré sous deux points de vue. N'était-il pas juste et nécessaire ? L'exemple était-il pernicieux ou salutaire ? Hume a présenté ce qu'il y avait de plus capable de justifier cet acte en disant qu'il fallait ou que Charles I[er] pérît ou renoncer au projet d'une république. L'emprisonnement ou le banissement de Louis eut-il suffi pour donner à la France un degré de sécurité tel que le gouvernement eût dû s'en contenter ? Cet acte de publicité solemnelle ne fut pas sans magnanimité et consommé dans les ténèbres comme tant d'autres exemples de flétrissure qu'on trouve pour de pareils personnages dans nos anales, saisi, livré à la haine de l'aristocratie. Cet exemple n'a pas été profitable puisque le successeur de Louis ne craignit pas d'enfreindre les libertés qu'il avait reconnues et de courir de semblables hasards dans une période d'oppression et de calamités. Quelque soit le jugement de ceux dont le sentiment pour le courage et la piété attachèrent à la mémoire de Louis (*sic*), son jugement dans leur esprit même a laissé une impression qui est plutôt celle de l'admiration que celle de l'horreur. Cinq millions quatre cent mille français ont sanctionné par écrit le jugement de la Convention ; adhésion d'un plus grand nombre ne sachant pas lire.

J'ai plaint Louis XVI, tombé des grandeurs d'un roi de France dans la plus grande infortune ; mais enfin ne s'appitoyera-t-on jamais que sur le sort des rois ? Celui des peuples ne sera-t-il rien auprès de l'usurpation de quelques familles longuement occupées d'elles et des esclaves qui les trompent, toujours avides d'argent et d'honneurs ? Les peuples sensibles vexés de mille manières, trahis dans leurs droits naturels, seront-ils éternellement voués à l'esclavage, à la misère, aux fureurs du fanatisme de la cour des Rois ?

Le peuple français, celui de tous les peuples qui cède le

plus facilement aux sentimens élevés, qui attache le plus de prix à la vertu, à l'honneur, à l'instruction, mériterait, si l'on écoutait des hypocrites détracteurs, les qualifications de barbares, de régicides ? Ils forcent à des raprochemens entre de vils mandians partisans du gouvernement despotique et les amis d'une liberté fondée sur des lois positives, elles en ont justice. Chaque page de notre histoire prouve les abus de la puissance, la confiance généreuse et trompée d'une nation sensible et belliqueuse.

On peut dire avec Fénelon que dans tous les pays du monde presque tous les honnêtes gens sont peuple. Ecarté des sources d'instruction, il ne puise que dans lui-même l'amour de la vertu, de la patrie et de la société. On ne perd aucune occasion d'avilir ses mœurs et de le fanatiser pour des choses qu'il n'entend pas et ne veut entendre, au degré d'instruction et de civilisation auquel il est parvenu. Assez insensé pour méconnaître sa dignité et pour se distinguer par les ridicules d'une caste qui le méprise et des prêtres qui le pillent. Les auteurs de tous ses maux, tous les fléaux physiques et les calamités humaines, la guerre, la famine, la peste ayant amené dans des tems d'ignorance les gouvernemens héréditaires confiés à toutes les chances des rois, enfans, vieillards, foux, imbéciles, guerriers, insensés, paresseux, nous supportons ces dynasties ineptes et dégradés, divines, soutiens de la tyrannie royale et presbitérale ennemies ou secrètes ou déclarées des nations tranquilles et éclairées possédant tous les moyens de corruption du gouvernement absolu. Les plus dangereux de ces tyrans, les *ministres-rois*, la police et les gensdarmes s'étant hardiment placés au-dessus de toutes les loix, la raison, l'équité s'indignent de ne trouver aucune punition infligée dans l'immense succession des ministres effrontés liberticides qui ont élevé des fortunes colossales, trafiqué du sang du peuple et de son existence. Les plus odieux obtiennent des pensions et des titres ; la loi s'étant toujours appesentie sur les indigens. Avant Sully, Colbert, Malesherbes, Turgot, Neker,

seuls dépositaires du pouvoir exceptés, on est honteux de n'avoir à citer que des voleurs.

ÉTAT DE LA FRANCE APRÈS LE 21 JANVIER 1793

Sans empiéter sur les droits de l'histoire, je me hâte de reprendre et de terminer le plus promptement possible la suite des évènements de cette époque à laquelle je me trouve associé. Les ennemis de la *Convention* ne lui pardonnèrent pas d'avoir détruit les derniers rameaux de l'oppression féodale. Dès la première campagne le succès de nos armées assurant le sort de la république elle n'a plus d'ennemis dangereux : les intrigans s'agitent inutilement ; les phalanges des coalisés dispersées, l'Europe étonnée, avilie, menacée [1] par les lumières et la proclamation de la souveraineté du peuple, reconnut enfin son gouvernement et lui demanda la paix. Ces évènements glorieux, la Convention les dut en grande partie à l'énergie de ses représentans, à ceux, il faut en convenir, pris dans les rangs des républicains audacieux montagnards en opposition ouverte avec les Girondins plus éloquens, mais moins intrépides. Dans les circonstances aussi difficiles, les montagnards glorieux de leur nom de *sans-culottes* forçaient inconsidérément le char de la révolution, livré souvent à des mains inhabiles.

La *Convention* n'en posa pas moins les limites naturelles

1. Dans cette guerre, si les ennemis triomphaient avec le roi parjure, qui ne dissimulaient pas leurs projets de vengeance, quelle catastrophe ! Louis subit la loi du vaincu... La Convention n'avait de salut pour la France et pour elle-même que dans l'audace et dans le secours des masses du peuple et dans son élan... Seul moyen de salut... Secours des masses... Quatorze armées sont mises en mouvement, sans expérience, avec la ressource des assignats. La baïonnette arme terrible de l'impétuosité française substituée à l'ancienne impétuosité par l'enthousiasme et à la vieille tactique. Les généraux n'avaient qu'à entonner la MARSEILLAISE pour voir au même instant courir sur l'ennemi des novices volontaires : ils terrassent les phalanges les mieux disciplinées avec des chansons. 300.000 volontaires sans solde rejettent l'Europe coalisée au-delà de nos frontières : des soupçons de trahison font croire que le roi de Prusse Guillaume et le duc d'York auraient été prisonniers des républicains après les succès éclatans des jeunes volontaires dans les plaines de Jemmapes, de Fleurus et de la Champagne, à Valmi. (*Note de Picqué*)

de la France au bord du Rhin. Elle augmenta la population de la république de celle des Pays-Bas, de Liège, de Luxembourg, de Genève, de la Savoie, de Nice, pays dévoués à la République, plus de quinze millions d'habitans. Cette assemblée accusée pour avoir fait disparaître les signes de servitude, légua à la France une constitution qu'elle ne sut conserver [1]. Pour répondre aux reproches de vandalisme, elle fonda les écoles normale et polytechnique, le Conservatoire des arts, un muséum enrichi par des traités avec les nations vaincues. Le génie de la liberté accorda au génie des arts et des sciences l'unité fixe et invariable, résultat combiné le plus absolu, la mesure d'une *(sic)* pendule et du méridien, unité stable, nouveau lien des nations, conquête de l'égalité, la base de toutes les mesures. L'équitable postérité dira qu'aucune assemblée n'apporta dans aucun siècle plus loin l'enthousiasme de la liberté. Divisée d'opinions, toujours réunie pour sauver l'état du joug de l'étranger ; délibérant sous le poignard des factions, elles s'envoyèrent de la tribune à l'échafaud, mais les hommes grandissent avec les dangers. Tout dans tous les partis fut empreint d'un grand caractère.

Sincèrement attaché aux ardens défenseurs de la république je m'éloignai au 31 mai des furieux ultra-révolutionnaires. Jour funeste du 31 mai où la Convention livrée à

1. La Terreur a laissé de cruels souvenirs. Dirigée contre cent mille étrangers réunis aux conspirateurs, aux mécontens de l'intérieur ; les lois reçurent une application forcée, exagérée, confiée à des fanatiques, à des hommes peu instruits. La Convention comme tous les gouvernemens même les mieux constitués dans les temps le plus pacifiques devait opposer impérieusement son pouvoir aux actions menaçantes et hardies qui l'attaquèrent jusques dans son sein au nombre desquelles il faut compter 80.000 hommes armés des sections de Paris et toute la population de la Vendée. Les nobles dames femmes agens puissans en France où elles commandent et les prêtres formèrent une ligue redoutable, religieuse, intolérante qui se reproduisait sous mille et mille artifices ; il exista de véritables et dangereux coupables. Leur suplice s'étendit malheureusement sur des hommes faibles, trompés, sur des femmes imprudentes, crédules, ambitieuses, fanatiques, folles, qu'il suffisait peut-être d'enfermer, qui dans cette tourmente généralle furent immolées. Leur suplice a fourni aux royalistes ces relations, ces anecdotes touchantes et criminelles sans doute, mais qu'ils provoquèrent par leur imprévoyante audace ; les vengeances particulières d'après les listes de la Conciergerie conduisirent à l'échafaud plus de révolutionaires que de royalistes ennemis conspirateurs pris les armes à la main. *(Note de Picqué)*

l'oppression de quelques montagnards associés à la force armée de la Commune de Paris, la proscription des Girondins fut la suite de cet insolent et horrible attentat. Vergniaud, Gensoné, Ducos périrent avec une dignité républicaine — d'autres députés, Pétion, Buzot, furent dévorés par les chiens en fuyant vers le Midi. Condorcet mourant de faim aux environs de Paris, privé d'asile chez des prétendus amis, ne trouve que du poison pour terminer sa carrière [1] que tant de travaux et de sacrifices à la liberté avaient rendue célèbre [2].

5 avril 1794. Robespierre n'ayant pas encore accompli son système d'épuration osa attaquer le colosse de la révolution d'Anton (*sic*) et son ami l'intéressant Camille Desmoulins. Malheureux ! le premier en 1789 il prit la cocarde nationale [3]. An 4, 13 juin, Rabaud, Rome, Soubrany, Bourbote, Duquesnoy, Gougeon, Leroi, Valazé se donnèrent la mort, se dévouant eux-mêmes en sacrifice à leurs propres vertus. Mourrir n'est rien quand on se croit grand sur l'échafaud [4]. Soixante-douze députés protestant contre le résultat de l'affreux 31 mai languirent deux ans dans les prisons de Paris. Menacé des mêmes peines pour avoir dénoncé à mon département ces crimes et ceux du 2 juin les projets de la faction usurpatrice qui devaient être suivis du massacre de la Convention, par un bonheur singulier j'évitai leur captivité.

1. Deux jours avant le 9 thermidor et le supplice de Robespierre, craignant d'être arretté, manquant d'asile, de pain, il prit le parti de se détruire dans la plaine de Montrouge. (*Note de Picqué*)

2. Il avait conservé dans un anneau le mélange d'estramonium (*sic*) et d'opium dont il se servit. Démosthènes eut le même sort. Socrate but la ciguë. (*Note de Picqué*)

3. Les députés Soubrani, brave et savant, Rome, savant, Roi, fanatique, périssent de leurs propres mains. Disciple d'Aristide et de Démosthènes, Danton à la voix de stentor tomba sous la hache du bourreau. (*Note de Picqué*)

4. La Convention n'épargna aucun de ses membres coupables. Elle accusa deux tigres couverts d'énormes forfaits. Ses décrets furent unanimes contre Carrier, ancien procureur, et contre le prêtre Lebon condamnés à la peine de mort le premier le 9 août 1795. Fouquier-Tinville et quinze juges de l'ancien tribunal révolutionnaire tombèrent sous le fer de la guillotine. Pitt et l'Angleterre mécontens du retour à la justice et à la modération, affligés de la mort de Robespierre, exécuté le 9 thermidor. (*Note de Picqué*)

Le même bonheur m'a préservé des plus grands dangers dont mon éloignement des factions n'aurait pu me garantir. Je dois les rappeler comme la preuve qu'en révolution les évènements de notre vie sont au-dessus des calculs de la prudence et sont souvent le produit des plus minces circonstances.

(A suivre)

HIPPOLYTE MONIN

(1854-1915)

Le 10 juillet 1915, après une courte maladie, dont rien ne permettait de prévoir la rapide et fatale issue, mourait le professeur Hippolyte Monin.

Monin était né le 18 août 1854 à Besançon, où son père était professeur à la Faculté des Lettres. Après avoir fait de brillantes études au Lycée de sa ville natale, il entra à 18 ans, en 1872, à l'Ecole Normale Supérieure ; il en sortait en 1875 et enseigna successivement comme professeur au collège de Blois et comme chargé de cours au Lycée de Vesoul. Agrégé d'histoire par arrêté ministériel du 8 septembre 1877, il fut nommé professeur au Lycée de Nîmes, où il enseigna pendant quatre ans ; il passa ensuite à celui de Montpellier, où il professa de 1880 à 1885. De Montpellier il fut appelé à Versailles, où il ne resta qu'une année, de 1885 à 1886. A cette dernière date il fut chargé de l'enseignement de l'histoire au Collège Rollin, où il a laissé à ses collègues comme à ses élèves le souvenir d'un maître hors de pair. Pendant 28 ans, il y professa, et, après avoir demandé au mois d'octobre 1914 sa mise à la retraite, il était nommé, le 8 juin 1915, professeur honoraire. A peine avait-il obtenu cette retraite que la confiance de ses concitoyens l'appelait à la Mairie du IXme arrondissement où jusqu'à son dernier jour il excerça les fonctions si absorbantes et si pénibles d'Adjoint au Maire. Monin, qui était l'homme de tous les dévouements, accepta, à la Municipalité du IXme

arrondissement, la charge la plus pénible, celle qui consistait à présider aux œuvres spéciales d'assistance dont les évènements avaient exigé la création : allocations militaires, secours de chômage, envois de tous genres aux soldats du front, aux prisonniers de guerre, et il n'est pas téméraire de croire que l'ardeur avec laquelle il se voua à son œuvre de charité, et la besogne formidable à laquelle il se consacra, n'ont pas été étrangères à sa fin prématurée.

Son activité pédagogique ne se borna pas d'ailleurs à l'enseignement secondaire. Déjà, en 1883, à Montpellier, des arrêtés des 1er et 16 décembre l'avaient chargé d'une conférence de géographie. Plus tard, à peine arrivé à Paris, il obtenait l'autorisation de faire à la Faculté des Lettres un cours libre en 13 leçons sur « l'Etat des Généralités composant le ressort du Parlement de Paris pendant les dernières années de l'ancien régime ».

Mais il allait bientôt pouvoir donner sa mesure dans un ordre d'enseignement aujourd'hui disparu et où Monin s'acquit une haute et juste renommée. Quand, il y a vingt-cinq ans, le Conseil Municipal de Paris créa à l'Hôtel de Ville des cours d'enseignement populaire supérieur, Monin fut chargé d'enseigner l'Histoire de Paris. Ce cours fut professé par lui de 1890 à 1901. Il y traita surtout l'Histoire politique de Paris et le rôle de la capitale dans la formation nationale. Si les vicissitudes de la politique n'avaient pas mis fin, après dix ans, à cet enseignement, il eut sans doute consacré son cours à l'étude des divers aspects de l'Histoire parisienne. Tel qu'il est cependant, son travail est sans doute le plus considérable qu'un savant ait consacré jusqu'à présent à l'Histoire parisienne mise à la portée de tous.

Si l'on ne peut songer à publier ce grand ensemble, qui apporterait pourtant bien des révélations sur le passé de la grande ville, il serait à désirer que tout au moins on pût donner au public la partie qu'il a consacrée au XVIIIme siècle, et ce serait rendre service à l'histoire à la fois de la ville et de la littérature que de publier les chapitres si

remarquables et d'un enseignement si nouveau qu'il avait intitulés « Voltaire et Paris » et « Montesquieu et Paris ».

A côté de ses études d'histoire générale, de ses vastes travaux sur la Révolution Française et sur la Révolution de 1848, Monin aimait — et c'était pour lui une sorte de délassement — à écrire dans des revues de spécialité ou dans les revues d'histoire locale, dans ces revues historiques de quartier qui se sont multipliées à Paris depuis vingt ans. La liste des articles qu'il a donnés dans ces fascicules trouvera sa place dans la bibliographie qui suit ces quelques pages. Mais, là encore, l'originalité de son esprit, cette extraordinaire perspicacité qui eut fait de Monin le plus merveilleux des juges d'instruction, et cette faculté de généraliser des faits d'histoire locale et de les rattacher à l'évolution du pays entier, ont pu se donner libre carrière. Rien n'est à cet égard plus curieux que la série des articles qu'il a publiés dans la revue *Le Vieux Montmartre.*

Cette revue est éditée par un société fondée il y a trente ans, à Montmartre, pour essayer de protéger les jardins et les sites pittoresques de la Vieille Butte, en même temps que pour écrire l'histoire de cet antique village auquel se rattachent quelques-unes des plus glorieuses traditions du passé de la France : introduction du christianisme dans les Gaules, luttes contre les Normands et les invasions germaniques du VIIIe au XIe siècle, combats sanglants des guerres religieuses du XVIe siècle, naissance de l'ordre des Jésuites ; séjour d'Henri IV au cours de sa lutte contre la Ligue, et enfin, à l'aurore du XIXe siècle, travaux de Cuvier dans les carrières de Montmartre, qui ont donné à la France et au monde cette science nouvelle, la Paléontologie. Très attaché à ce groupement, Monin fut membre de son comité directeur depuis 1894 jusqu'à sa mort, et il n'a pas donné à la Revue moins de 11 articles. Nous ne dirons un mot que de ceux où il a écrit l'histoire de la Révolution de 1848 à Montmartre. *Le Banquet de Saint-Denis, Le Banquet du Château-Rouge,* longue étude de 50 pages où est racontée

l'histoire de la plus importante des manifestations préliminaires aux journées de Février. Puis viennent *Les Murailles Révolutionnaires de 1848 à Montmartre*, curieux ensemble d'affiches, la plupart inédites ; *Montmartre en novembre et décembre 1848* ; pour aboutir à un article intitulé *Le Coup d'Etat du 2 décembre 1851 à Montmartre*, sur lequel je demande la permission d'insister quelque peu.

On sait qu'il n'y a guère d'espoir de jamais pouvoir écrire une histoire réellement documentée de ce coup de force. Par un accident qui n'est peut-être pas entièrement dû au hasard la fraction des archives du Ministère de l'Intérieur qui concerne cette période a disparu. On sent donc tout le prix d'une de ces études de détail, qui, dans une petite ville, présente le tableau de la lente préparation de l'attentat. A cet égard le travail de Monin est un modèle. A l'aide de quelques dossiers conservés aux Archives de la Seine et provenant de la sous-préfecture de Saint-Denis, et de quelques révélations dues aux complices, il a pu reconstituer toute l'élaboration du coup d'État dans une petite localité de la banlieue parisienne, le rôle de l'homme à tout faire, Piémontézi, que l'on avait chargé de la besogne, et les procédés qui durent être les mêmes partout et qui aboutirent au second empire. C'est surtout quand on parle d'un homme comme Monin, qui fut la modestie même, qu'il faut éviter l'enflure et l'exagération. Mais ce n'est pas trop s'avancer de dire que ce petit travail de 15 pages apprend plus au lecteur sur l'état des esprits à cette époque, et sur la préparation du coup d'État, que bien des gros volumes. Cet article dépasse les limites de l'histoire locale et sera pour les historiens de la seconde moitié du XIXe siècle un vrai modèle. La conclusion qui s'impose est la suivante : le 18 brumaire avait été presque improvisé, le deux décembre 1851 fut lentement et savamment préparé, et réussit pour cette raison même.

La dernière œuvre à laquelle Monin s'était consacré reste malheureusement inachevée. Depuis plus de 10 ans,

avec un de ses amis, il travaillait à la publication du Sommier des Biens Nationaux Parisiens, c'est à-dire des registres où, en l'an VII, on a résumé l'opération de la vente des biens des communautés, des corps, des congrégations et des émigrés que la Révolution avait déclarés biens nationaux. Ces registres indiquent, pour chacun des maisons ou domaines de l'intérieur de Paris, la situation, l'origine, l'estimation, le montant des locations et la liste des locataires, le prix de vente, les noms et qualités des acquéreurs. De la sorte ces registres tiennent lieu des procès-verbaux originaux accompagnés de plans et que l'incendie du 24 mai 1871 a fait disparaître à l'Hôtel de Ville, où ils étaient conservés. Des éclaircissements étendus, et dont beaucoup sont dus à Monin, suppléent aux lacunes ou rectifient les erreurs des registres, et Monin se proposait, dans une introduction, qu'il voulait faire très développée, d'étudier l'histoire du régime des biens nationaux à Paris, régime assez différent de celui des biens ruraux du reste de la France.

Ce serait presque faire injure à la mémoire de Monin que de ne voir en lui que le professeur et l'historien. Jamais personne ne fut moins que lui « l'homme de cabinet » renfermé égoïstement dans sa littérature ou son érudition. Toutes les manifestations de la vie et de la solidarité étaient assurées de son concours. Aux Commissions historiques de la Ville, au Comité des Inscriptions Parisiennes, au Comité des Recherches sur l'Histoire de Paris pendant la Révolution Française, il prêta un large et utile concours. Soldat dans la Garde Nationale de Besançon en 1870, il fut, au cours de la dure guerre actuelle, la cheville ouvrière de toutes les œuvres d'aide sociale à la Mairie du IX[e] arrondissement. S'il ne fut pas un homme politique au sens précis du mot, ce républicain à l'âme chevaleresque luttait contre le 16 mai à Vesoul, collaborait à de nombreux journaux tels que *le Siècle* ou *la Dépêche de Toulouse*, siégeait pendant 30 ans au Comité Radical du IX[e], et acceptait par devoir une candidature aux élections législatives de 1914, sachant bien qu'elle

ne devait avoir d'autre succès que de faire entendre dans ces quartiers aux opinions vacillantes une voix réellement républicaine.

L'ami fidèle, l'époux tendre, l'homme au désintéressement antique ont été appréciés de tous ceux qui ont pu l'approcher. Le Maître en histoire sera estimé de plus en plus dans l'avenir et jouira un jour de la juste renommée que mérite son labeur considérable et perspicace.

LUCIEN LAZARD.

*
* *

Aux pages qu'on vient de lire, et où M. Lucien Lazard a si bien marqué le caractère, l'importance et l'intérêt de l'œuvre historique qu'a laissée notre cher collaborateur H. Monin, qu'on nous permette d'ajouter quelques lignes pour retracer brièvement ce que furent pour nous son amitié sincère, son dévouement de tous les instants et son érudition toujours si vigilante et si sûre.

Comme J.-Félix-Bouvier, comme L.-G. Pélissier, si prématurément enlevés, eux aussi, à notre affection, il participa, dans les dernières semaines de 1909, à la fondation de la *Revue historique de la Révolution française*. Il concevait, comme nous, la nécessité d'une grande revue historique qui ne fût ni l'organe d'un groupe fermé, ni l'instrument d'une ambition personnelle, mais, au contraire, un large champ de discussions et d'études, un recueil documentaire où ne régnât que la seule passion de la vérité. Il s'attacha à notre œuvre avec un zèle qui, pendant plus de six années, ne se démentit jamais. On trouvera plus loin, dans la bibliographie de ses travaux, la longue liste des études qu'il publia dans notre Revue, depuis le premier numéro, et même, peut-on dire, depuis la première page, puisque ce fut lui qui nous apporta le fragment inédit d'Edgard Quinet qui servit de préface à ce recueil. Dès ce numéro aussi, il commença la publication de son histoire des relations de Quinet et de Chassin, étude capitale pour la biographie de ces deux

hommes. Sans nous arrêter à chacun des travaux, si variés et si vivants, qui parurent successivement ici même, rappelons, en raison de leur importance particulière, sa critique serrée et précise de l'œuvre de la Commission des documents relatifs à la vie économique de la Révolution (numéro d'octobre-décembre 1911), son étude sur la Montansier (numéro de janvier-mars 1914), et la discussion des témoignages relatifs à la mort du tsar Paul Ier (*ibid.*). Rappelons aussi, puisqu'on n'en trouvera pas la mention dans la liste de ses travaux, les nombreux articles bibliographiques qu'il a donnés dans les divers fascicules de la *Revue historique de la Révolution française*, et dont quelques-uns dépassent de beaucoup le ton ordinaire des comptes-rendus et ajoutent aux volumes qui en font l'objet de véritables études complémentaires.

Incapable de délaisser, même pour un temps, le cher domaine de l'histoire, il poursuivait, malgré sa collaboration à plusieurs journaux quotidiens, malgré aussi les fonctions administratives dont il était chargé depuis le début de la guerre, des recherches dont il se plaisait à nous raconter les étapes, et qui devait, dans sa pensée, aboutir à un travail très complet et très nouveau sur la vaste et complexe question du transfert en France des objets d'art prélevés en Italie par Bonaparte au cours de la campagne de 1796-1797. Malheureusement ce travail est resté inachevé dans toutes ses parties. Nous espérons du moins pouvoir recueillir dans les divers manuscrits que Madame Vve Monin a bien voulu mettre à notre disposition quelques pages qui seront pour nos lecteurs une occasion nouvelle d'admirer cette noble intelligence, et d'en regretter, comme nous, la disparition prématurée.

Charles Vellay.

Bibliographie des travaux historiques d'H. Monin

[L'œuvre historique d'H. Monin se trouvant dispersée dans un grand nombre de publications périodiques, nous n'avons pas la prétention d'en

donner ici un tableau complet. Nous avons simplement réuni, avec le précieux concours de M. Lucien Lazard, tout ce qu'il nous a été possible de retrouver, et nous en donnons, sans commentaire, la nomenclature, en nous excusant par avance des lacunes qu'on pourra y trouver et qui sont presque toujours inévitables en pareil cas. — C. V.]

1. — *Essai sur l'histoire administrative du Languedoc pendant l'intendance de Basville (1685-1719).* Paris, Hachette, 1884. Un vol. in-8 de 430 p. (thèse).

2. — *De Unitate Religionis homericæ in Iliade.* Paris, Hachette, 1884. Un vol. in-8 de 73 p. (thèse).

3. — *Etat du ressort du Parlement de Paris en 1789* (dans *la Révolution française,* tome XI, année 1886, pp. 104 et sq.).

4. — *Les élections et les cahiers de Paris en 1789* (dans la *Revue bleue,* tome XLI, année 1888, pp. 591-594).

5. — *Institutions de Paris en 1789* (dans *la Révolution française,* tome XVI, année 1889, pp. 301 et sq.).

6. — *La séance du 16 juin 1789 d'après un témoin oculaire* (dans *la Révolution française,* tome XVI, année 1889, pp. 536 et sq.).

7. — *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Révolution française, année 1789.* Paris, Colin, 1889. Un vol. in-8 de 435 p.

8. — *L'État de Paris en 1789. Etudes et documents sur l'Ancien Régime à Paris.* Paris, Jouaust, 1889. Un vol. in-8 de IV-689 p.

9. — *La province du Languedoc en 1789.* S. l. n. d. In-8 de 176 p.

10. — *Etudes révolutionnaires : La chanson historique pendant la Révolution, de 1787 à 1791* (dans la *Revue bleue* du 8 février 1890, pp. 173-180).

11. — *Les archives révolutionnaires de Paris* (dans la *Revue bleue* du 23 août 1890, pp. 253-256).

12. — *La chanson historique pendant la Révolution. Période de 1789 à 1792* (dans la *Revue bleue,* tome XLV, année 1890).

13. — *Philippe-Egalité* (dans *la Révolution française,* tome XX, année 1891, pp. 442 et sq.).

14. — *Les Juifs de Paris à la fin de l'ancien régime* (dans la *Revue des études juives,* tome XXIII, année 1892, pp. 95 et sq.).

15. — *Catherine Pochetat* (dans *la Révolution française,* tome XXII, année 1892, pp. 83 et sq.).

16. — *Chansons historiques de 1792* (dans *la Révolution française,* tome XXII, année 1892, pp. 385 et sq.).

17. — *La Chanson et l'Eglise sous la Révolution* (dans *la Révolution française,* tome XXIII, année 1892, pp. 234 et sq.).

18. — *La fête nationale du 22 septembre 1892 et ses précédents historiques* (dans *la Révolution française*, tome XXIII, année 1892, pp. 289 et sq.).

19. — *Le discours de Mirabeau sur les fêtes publiques* (dans *la Révolution française*, tome XXV, année 1893, pp. 214 et sq.).

20. — *Notes sur la famille de Raffet* (dans *la Révolution française*, tome XXV, année 1893, pp. 527 et sq.).

21. — *Les Bourbons franc-maçons* (dans la *Revue bleue*, 4e série, tome III, année 1893, pp. 653-658).

22. — *Les derniers corps de métiers en France, 1776-1791* (dans *la Révolution française*, tome XXVI, année 1894, pp. 326 et sq.).

23. — *Bibliothèque d'histoire illustrée* (dans *la Révolution française*, tome XXVII, année 1894, pp. 379 et sq.).

24. — *Les dernières années de la Restauration, d'après les Mémoires du baron d'Haussez* (dans la *Revue bleue*, année 1894).

25. — *Une épidémie anarchiste sous la Restauration* (Extrait de la *Revue de Sociologie).* Paris, Giard et Brière, 1894. Une broch. in-8.

26. — *La Pairie sous la Restauration* (dans la *Revue politique et parlementaire* de mai 1895).

27. — *La Justice de Montmartre en 1775* (dans *le Vieux Montmartre*, tome I, années 1895-1896, p. 181).

28. — *Le Mur de la Ferme générale et le Bas Montmartre* (dans *le Vieux Montmartre*, tome I, années 1895-1896, pp. 184-185).

29. — *Le banquet de Saint-Denis, 14 décembre 1847* (dans *le Vieux Montmartre*, tome I, années 1895-1896, p. 193).

30. — *Les Murailles révolutionnaires de Montmartre en 1848* (dans *le Vieux Montmartre*, tome I, années 1895-1896, pp. 253-258).

31. — *Le banquet du Chateau-Rouge* (dans *le Vieux Montmartre*, tome I, années 1895-1896, pp. 277-325).

32. — *La translation de Voltaire au Panthéon a-t-elle été un simulacre ?* (dans *la Révolution française*, tome XXX, année 1896, p. 193 et sq.).

33. — *L'histoire de la Révolution aux salons de peinture en 1896* (dans *la Révolution française*, tome XXX, année 1896, pp. 554 et sq).

34. — *Lamartine et la campagne des banquets* (dans *la Révolution française*, tome XXXI, année 1896, pp. 548 et sq.).

35. — *Le Lord de Montmartre* (dans *le Vieux Montmartre*, tome II, années 1897-1900, pp. 29-32).

36. — *Montmartre en novembre et en décembre 1848* (dans *le Vieux Montmartre*, tome II, années 1897-1900, pp. 90-101).

37. — *Montmartre en 1865* (dans *le Vieux Montmartre*, tome II, années 1897-1900, pp. 218-220).

38. — *Le Coup d'Etat du 2 décembre 1851 à Montmartre* (dans *le Vieux Montmartre*, tome II, années 1897-1900, pp. 245-261).

39. — *Une médaille commémorative de la Commune de 1871* (dans *le Vieux Montmartre*, tome II, années 1897-1900, p. 287).

40. — *Piémontési, avant-dernier maire de Montmartre* (dans *le Vieux Montmartre*, tome II, années 1897-1900, p. 291).

41. — *L'original de la musique du « Ça ira »* (dans *la Révolution française*, tome XXXV, année 1898, pp. 481 et sq.).

42. — *George Sand et la République de février 1848* (dans *la Révolution française*, tome XXXVII, année 1899, pp. 428 et sq., 543 et sq., et tome XXXVIII, année 1900, pp. 53 et sq., 166 et sq.).

43. — *Un discours peu connu de Danton* (dans *la Révolution française*, tome XXXVIII, année 1900, pp. 551 et sq.).

44. — *Charles-Louis Chassin* (dans *la Révolution française*, tome XLI, année 1901, pp. 97 et sq.).

45. — *Les sommiers de la vente des biens nationaux* (dans *la Révolution française*, tome L, année 1906, pp. 91 et sq.).

46. — *Etude critique sur le texte des « Lettres d'exil » d'Edgar Quinet* (dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* de juillet-septembre 1907, de juillet-septembre 1908, et de juillet-septembre 1910).

47. — *Pujol et George Sand* (dans *la Révolution de 1848* de novembre-décembre 1907).

48. — *Devant la statue d'Edgar Quinet* (dans *la Révolution de 1848* de septembre-octobre 1907).

49. — *Rapport sur le concours Ténicheff* (dans les *Annales de l'Institut international de sociologie*, 1907).

50. — *Procès-verbaux du Comité du Travail à l'Assemblée constituante de 1848* (en collaboration avec MM. Moysset et G. Renard). Paris, Cornély, 1908. Un vol. in-8 de 328 p.

51. — *Histoire extraordinaire des papiers Baudot et de leur publication* (dans les *Annales révolutionnaires* d'avril-juin 1909, pp. 180-200).

52. — *Deux historiens de la Révolution : Edgar Quinet et Charles-Louis Chassin, d'après leur correspondance originale* (dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1910, pp. 51-80, d'avril-juin, pp. 199-218, de juillet-septembre, pp. 380-403, d'octobre-décembre, pp. 528-544, de janvier-mars 1911, pp. 76-89, d'avril-juin, pp. 228-245, de juillet-septembre, pp. 405-424, d'octobre-décembre, pp. 572-591, de

janvier-mars 1912, pp. 90-109, d'avril-juin, pp. 276-293, de juillet-septembre, pp. 447-460, de janvier-mars 1913, pp. 100-113, et d'avril-juin, pp. 291-307).

53. — *Le magasin des « Trois Pigeons »* (dans la *Revue historique de la Révolution française* d'avril-juin 1910, pp. 240-243).

54. — *La prise de la Bastille, histoire et légende* (dans la *Revue historique de la Révolution française* d'octobre-décembre 1910, pp. 547-549).

55. — *Un bail de dîmes en 1789* (dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1911, pp. 94-96).

56. — *Les républicains français et l'unité italienne* (dans *la Révolution de 1848* de mars-avril 1911, pp. 11-20).

57. — *C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau* (dans la *Revue historique de la Révolution française* de juillet-septembre 1911, pp. 425-430).

58. — *L'œuvre de la Commission des documents relatifs à la vie économique de la Révolution* (dans la *Revue historique de la Révolution française* d'octobre-décembre 1911, pp. 592-597).

59. — *Un éducateur alsacien : Joseph Willm* (dans *la Révolution de 1848*, tome VIII, année 1911, pp. 409-414).

60. — *Histoire du siège et de l'occupation de Saint-Denis par les Allemands en 1870-1871*. Saint-Denis, Impr. H. Bouillant, 1911. Un vol. in-8 de VI-377 p.

61. *Le refrain de Gavroche dans une chanson inédite de la Restauration (1817)*. Paris, 1911. In-8 de 8 p. (Tirage à part de l'article paru dans la *Revue historique de la Révolution française* sous le titre : *C'est la faute à Voltaire, c'est la faute à Rousseau* ; cf. plus haut, nº 57).

62. — *Pourquoi ? En marge de la pétition de Naundorff et du rapport de M. Boissy d'Anglas au Sénat*. Paris, Figuière, 1911. In-8 de 15 p.

63. — *Une lettre de Victor Schœlcher à Edgar Quinet, 1862* (dans *la Révolution de 1848* de septembre-octobre 1911).

64. — *Une lettre d'Arnold Scheffer à Edgar Quinet* (dans *la Révolution de 1848* de novembre-décembre 1911).

65. — *François-Désiré Bancel, représentant de la Drôme, proscrit, professeur à Bruxelles, député de Paris, 1822-1871, d'après ses lettres inédites*. Paris, Cornély, 1911. Un vol. in-8 de 148 p.

66. — *Le chapitre 78 du Projet de budget de l'Instruction publique* (dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1912, pp. 121-123).

67. — *Théophile Dufour, représentant du peuple en 1848 pour le département de l'Aisne* (dans *la Révolution de 1848* de mars-avril 1912).

68. — *Une lettre d'Edgar Quinet à Henri Brisson* (dans *la Révolution de 1848* de mars-avril 1912).

69. — *Les Rapports des observateurs dans les « Petites Archives parisiennes » de G. Saint-Joanny* (dans la *Revue historique de la Révolution française* d'avril-juin 1912, pp. 298-301).

70. — *La rupture de Michelet et de Quinet* (dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* d'octobre-décembre 1912).

71. — *Le nom révolutionnaire du socialiste Saint-Simon* (dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1913, pp. 115-118).

72. — *Le problème méditerranéen* (dans *la Vie* du 1er mars 1913).

73. — *Nicolas-Eugène Paute-Lafaurie* (dans *la Révolution de 1848* de mars-avril 1913).

74. — *A propos de chansons* (dans la *Revue historique de la Révolution française* d'avril-juin 1913, pp. 310-312).

75. — *Cinq lettres de Sainte-Beuve à Edgar Quinet, 1831-1839* (dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* de juillet-septembre 1913).

76. — *Le Collège Louis-le-Grand, séminaire de la Révolution* (dans la *Revue historique de la Révolution française* de juillet-septembre 1913, pp. 503-507).

77. — *La Montansier, fondatrice et directrice de théâtres sous l'ancien régime et pendant la Révolution, 1730-1820* (dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1914, pp. 42-98).

78. — *A propos de la mort du tzar Paul Ier, 11/23 mars 1801)* dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1914, pp. 149-158).

79. — *La Montansier, femme galante et femme d'affaires, directrice et fondatrice de théâtres (1730-1820).* Paris, aux bureaux de la *Revue historique de la Révolution française*, 1914. Une broch. in-8 de 61 p. (Tirage à part ; cf. plus haut, nº 77).

80. — *Blanqui et la police, 1847-1848* (dans *la Révolution de 1848* de mars-avril 1914).

81. — *Les papiers de Boissy d'Anglas* (dans la *Revue historique de la Révolution française* d'octobre-décembre 1914, pp. 288-293).

82. — *Une leçon de Michelet sur Rome, 1830* (dans la *Revue historique de la Révolution française* de janvier-mars 1915, pp. 134-139).

83. — *Les œuvres posthumes et la musique de Jean-Jacques Rousseau aux « Enfants-Trouvés »* (dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* de janvier-juin 1915).

84. — *Bonaparte et la République de Saint-Marin* (dans la *Revue historique de la Révolution française* de juillet-septembre 1915, pp. 140-144).

85. — *La Géographie de la Guerre*, dans *la Dépêche* de Toulouse (1914-1915) ; — *Questions historiques*, comptes-rendus et analyses d'articles, dans *la Grande Revue* ; — Articles divers dans la *Grande Encyclopédie, le Siècle, la Dépêche, la France de demain.*

MÉLANGES ET DOCUMENTS

DEUX LETTRES DE SYLVAIN MARÉCHAL CONTRE L'ÉTAT DES RUES PARISIENNES EN 1786 ET 1787

Deux fois Sylvain Maréchal s'est servi du *Journal de Paris* pour exprimer son mécontentement contre l'état des rues parisiennes et pour proposer des moyens d'obvier à certains inconvénients constatés par lui.

La première de ces lettres, relative à la vente des fleurs, parut dans le *Journal de Paris* du 13 juin 1786 [1] ; la seconde, protestant contre l'égorgement des agneaux dans la rue, le 25 mai 1787 [2] .

Voici ces deux lettres, curieuses autant comme contribution à la connaissance du « vieux Paris » qu'à celle du caractère du futur auteur du *Jugement dernier des rois*.

O. K.

I

PROJET D'UN MARCHÉ AUX FLEURS

Aux Auteurs du Journal

Paris, mai 1786.

Messieurs,

Les marchés publics d'Athènes et de Rome portoient l'empreinte d'élégance et de grandeur qui caractérise les monumens [3] de ces deux premières villes de l'antiquité.

Rempli de ces souvenirs, un des matins du mois de Mai, je visitai *la rue au Fer*, dont je suis le voisin. Des deux côtés d'un ruisseau fétide,

1. Pp. 678, 679.
2. P. 633.
3. Voyez mes explications des Antiquité *(sic)* d'Herculanum, T. III, in-4° fig. *(Note de Sylvain Maréchal)*

cette rue étroite était occupée par quantité de villageoises chargées de plusieurs paquets de fleurs entassées sans ordre, et dont elles ne pouvaient étaler les beautés faute d'espace.

Ce spectacle me fit naître l'idée d'un *marché aux fleurs* à construire sur l'un des nouveaux emplacements que le Bureau de la Ville vient de se procurer.

Une rotonde, d'un style léger, recevant le jour par un dôme de vitrage, rafraichie d'une fontaine placée au milieu, pourroit être consacrée uniquement au commerce des fleurs : on y réuniroit celui des arbres et arbustes qu'on met en vente deux jours de la semaine sur le *quai* dit *de la Féraille* [1]. Cet *(sic)* petit établissement serviroit en même tems de parure à la Capitale. Nos Parisiennes paresseuses le seroient bientôt moins, attirées par le spectacle riant qui les attendroit au lever de l'aurore. Les Amateurs de la belle nature, retenus au centre de la ville par leurs affaires, déroberoient volontiers une heure au sommeil pour se récréer par des images fraîches et aimables. La vue journalière d'un parterre de fleurs, au centre de Paris, pourroit avoir plus d'influence qu'on ne se l'imagine.

J'ai pensé, Messieurs, que ce petit projet patriotique pourroit obtenir une place à la suite des plans plus vastes que vous avez offerts dans vos Feuilles consacrées tout à la fois à l'utilité et aux plaisirs du Public, dont vous êtes devenus les Confidens.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, Silvain Maréchal.

II

Aux Auteurs du Journal

Au mois de Mai.

« Vous n'égorgerez point l'agneau sous les yeux de sa mère », a dit Moyse dans son Deuteronome.

Ce passage de la Bible m'autorise à vous dénoncer un usage dont je suis le témoin journalier. Depuis les Pâques jusqu'aux Fêtes de la Pentecôte, tous les jours, sous les fenêtres [2] de la maison de mon père, des gens, qu'on appelle *Rôtisseurs-Traiteurs*, se placent dans le milieu de la rue pour enfoncer le coutelas dans le gosier d'un agneau bêlant, qu'on ne se donne pas même la peine de lier ; puis on abandonne le pauvre animal, qui, après avoir perdu son sang goutte à goutte, expire dans une longue agonie. Cette scène, qui se renouvelle à toutes les heures de la journée, a pour spectateurs tous les enfans du voisinage, qui, déjà aussi intrépides que le *Victimaire*, insultent à l'agneau immolé, et se font un jeu de ses convulsions mortelles.

1. Il est assez singulier que le marché des fleurs et des arbres se tienne précisément dans deux endroits destinés jadis à un tout autre objet ; comme il appert par les noms de ces deux locals *(sic)* : *la rue au Fer* et le *quai de la Féraille*. *(Note de Sylvain Maréchal)*

2. Rue des Prêcheurs, proche les Halles. *(Note de Sylvain Maréchal)*

S'il n'existe aucun règlement qui défende aux Rôtisseurs-Traiteurs de faire leurs exécutions sous les yeux du Public, ne seroit-il pas convenable d'y pourvoir et de soustraire aux regards de l'enfance des tableaux révoltans, capables d'émousser ce caractère compâtissant que la nature nous a donné pour de bonnes raisons, et dont la société a tiré de si grands avantages ?

Signé, Sylvain Maréchal.

ROBESPIERRE ET LES TROUBLES DE SOISSONS

(*14 février 1790*)

Le 11 février 1790, Target appelait l'attention de l'Assemblée constituante sur des incidents tumultueux qui s'étaient produits à Soissons à propos de la fixation du prix de la journée de travail. « Les citoyens, dit-il, se sont assemblés par quartier pour procéder eux-mêmes à cette fixation ; vos décrets avaient cependant prévu toutes les difficultés : par celui du 15 janvier vous avez fixé le *maximum* du prix des journées à 20 sous ; et par celui du 2 du présent mois, vous avez confié l'exécution des formalités à suivre pour les élections aux comités librement élus, aux municipalités où il n'y a point de comités établis, et aux uns et aux autres dans les lieux où ils administrent conjointement [1]. »

En réalité, les troubles de Soissons n'avaient pas eu la gravité que semblait leur attribuer Target. Ils se réduisaient à un dissentiment, d'ailleurs passager, entre la municipalité et les trois districts, celle-là ayant fixé à 20 sous la taxe des journées et ceux-ci ayant demandé qu'elle fût réduite à 12 sous afin d'étendre les droits de citoyens actifs à un plus grand nombre de citoyens. L'entente se fit assez rapidement entre les districts et la municipalité, sur la base de 12 sous réclamée par les districts.

Quoi qu'il en soit, les paroles de Target provoquèrent desprotestations immédiates. Le 17 février, on écrivait de Soissons au *Moniteur* : « Le comité de constitution a été mal informé ; il n'est pas une ville du royaume où le décret de l'Assemblée nationale ait été plus respecté relativement à la disposition qui confère aux

1. *Moniteur* du 12 février 1790, Réimpr., tome III, p. 344.

municipalités le droit de faire cette fixation des journées de travail. Depuis le commencement des assemblées à Soissons, c'est sous les formes respectueuses d'un vœu, que les trois districts ont demandé la réduction de la taxe des journées à 12 sous, fixée à 20 sous par la municipalité, parce que, d'après cette fixation, sur mille quatre cents citoyens, plus de cinq cents étaient privés des droits de citoyens actifs. Nul trouble, nul mouvement même n'a accompagné cette réclamation, et la diversité d'opinions sur cet article n'a point altéré la paix. Nous étions à la veille de nommer un maire ; mais on a suspendu l'activité des districts pour vérifier les listes des électeurs et des éligibles, d'après la fixation à 12 sous, convenue entre la municipalité et les trois districts.[1] »

Dans une autre protestation, adressée au *Moniteur* par le procureur du roi au bureau des finances de la généralité de Soissons, Goulliart, et publiée dans le numéro du 27 février[2], on trouve un récit succinct des évènements. Ce fut le 9 février que les districts adressèrent un vœu à la municipalité pour demander que la taxe fût abaissée de 20 sous à 12 sous. La municipalité y consentit ; mais, le 14, elle prorogea les séances des sections. Il y eut des plaintes, et, selon les expressions même de Goulliart, un mécontentement extrême, mais pas de désordres.

D'autre part Goulliart affirme nettement que « des calomniateurs ont surpris la religion du comité de constitution », ce qui laisse supposer qu'il y eut, autour de ces incidents, beaucoup d'intrigues. Les éléments aristocratiques de Soissons profitèrent vraisemblablement de ces circonstances pour exciter contre la municipalité et la commune de Soissons le Comité de constitution de l'Assemblée constituante. Il est également vraisemblable que Goulliart donna, à ce sujet, des détails plus précis et plus complets dans la lettre à laquelle Robespierre répondit le 14 février, puisque Robespierre, en lui répondant, parle, lui aussi, des manœuvres de « l'aristocratie soissonnoise ».

Voici le texte complet de cette lettre de Robespierre :

Monsieur

Votre patriotisme est au dessus de tout éloge. Les entreprises de l'aristocratie soissonnoise contre les droits des citoiens sont un scan-

1. *Moniteur* du 21 février 1790, Réimpr., tome III, p. 49.
2. Réimpr., III, p. 475.

dale pour tous les amis de la patrie et de la liberté. Une cause aussi juste que la votre doit infailliblement triompher, si elle est defendue avec toute la fermeté qu'elle mérite. C'est un crime d'en manquer, quand il s'agit de la cause du peuple. Vous pouvez compter sur mon zele, autant que sur la haute estime et le sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

DE ROBESPIERRE

Paris, le 14 fev. 1790

A Monsieur
Monsieur Goulliart
procureur du roi à Soissons. [1]

Nous ignorons si Goulliart continua à tenir Robespierre au courant de la marche des événements. Nous savons seulement, par l'article de Goulliart lui-même dans le *Moniteur* du 27 février, que les trois districts de Soissons décidèrent de « s'adresser à l'Assemblée nationale ». Le 23 février, l'un d'eux demanda que, d'un commun accord avec la municipalité, une démarche fût faite auprès du président de l'Assemblée constituante pour obtenir de lui une lettre désavouant les accusations dont la ville de Soissons avait été l'objet. Il ne semble pas que, sur cette question-là du moins, les manifestations et les réclamations se soient prolongées au-delà de cette date.

CHARLES VELLAY.

UN ESSAI DE BALLON DIRIGEABLE EN 1793

Le lendemain du jour où s'éleva dans les airs le premier ballon, on chercha à tirer des avantages pratiques de la nouvelle invention.

Des esprits chimériques se donnèrent carrière. Deux projets de construction furent présentés ; l'un avait pour objet de faire

1. Nous devons la communication de cette lettre à l'obligeance de M. Noël Charavay, entre les mains duquel se trouve actuellement l'original autographe de cette pièce. A notre connaissance, elle n'a jamais été publiée intégralement. On en trouve seulement deux ou trois lignes citées dans une communication de M. de la Prairie publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 2e série, tome VIII (année 1877), p. 282.

les plus longs voyages, « même au-dessus des mers et dans les climats peu connus ; ce projet est l'image de ce que pourrait devenir un jour la navigation aérienne. Cette machine porterait trente hommes avec des vivres pour soixante jours, et son exécution coûterait plus de trois millions ». Dans le second, un aérostat, portant six hommes, aurait été destiné à faire sur le continent une campagne, une sorte de « croisière d'observations et d'expériences ».

Le roi, en janvier 1784, par l'intermédiaire du baron de Breteuil, s'adressa à l'Académie des sciences, en priant quelques-uns de ses membres de s'occuper « de la construction propre à rendre les machines aérostatiques utiles ». Les premières recherches eurent pour but d'obtenir des enveloppes imperméables à l'air. Fortier, constructeur d'instruments de mathématiques, présenta la composition d'un vernis qui donna d'excellents résultats.

« On voyait déjà la direction des ballons trouvée », dit le comte de Ségur en racontant l'ascension que firent, le 4 juin 1783, dans le jardin des Tuileries, les physiciens Charles et Robert. Dès lors, ce problème hante les esprits ; il est, dit Tissandier, résolument abordé, mais sans succès, par l'Académie des sciences de Dijon. Les inventeurs ne se découragent pas ; les projets succèdent aux projets. Il en est un que nous n'avons vu mentionné nulle part, et qui attira l'attention de Monge et de Guyton de Morveau. Ils le crurent assez réalisable pour présenter à son sujet, le 29 août 1793, un rapport adressé à la Convention. Nous demandons la permission de le reproduire en entier, car il n'est pas possible de couper ou de résumer un travail technique.

Les citoyens Marre et Desquimare ont présenté le 28 mai dernier un mémoire dans lequel ils annoncent qu'après de longues recherches sur le vol des oiseaux et la natation des poissons, ils étaient parvenus à trouver le moyen de diriger les aérostats en temps calme, et demandent qu'il leur fût accordé un emplacement dans lequel ils pourraient démontrer leur mécanique aux commissaires chargés de l'examiner et de rendre compte des avantages que la République pourrait en retirer.

Ces citoyens proposaient en même temps des vues sur l'application du cerf-volant ; cette partie sera traitée dans un rapport séparé. Il n'est ici question que de la direction des aérostats.

La demande de ces citoyens ayant été renvoyée par la Commission au Ministre de l'Intérieur pour qu'il indiquât un local dans l'un des édifices nationaux, il leur a fait ouvrir la partie de la galerie qui tient au pavillon de l'Egalité.

Les machines que les citoyens Marre et Desquimare y ont montées par rapport à la direction, consistent principalement en de grandes ailes composées chacune de plusieurs parties qui ont la forme de plumes de 16, 19, 22 et 25 décimètres de longueur, de 22, 27, 41, 49 centimètres de largeur, et qui sont emmanchées et réunies à la façon des plumes des ailes d'un oiseau. Chacune de ces plumes est formée d'une membrure qui en fait la charpente et divise en deux parties inégales leur face qui est en taffetas tendu sur des nervures légèrement arquées, formées de roseau et terminées dans son pourtour par des cordes dont la tension détermine d'un côté un peu de convexité, de l'autre, un peu de concavité, et, par conséquent, de flexibilité, de sorte que cette imitation est aussi rapprochée de la nature qu'il est possible, et que l'exécution réunit en même temps la solidité et la légèreté nécessaires.

Les avantages que les inventeurs se promettent de cette structure est qu'en élevant et abaissant ces ailes alternativement et par un mouvement rapide et continu, il n'y aura aucun temps perdu, parce que la partie large de la plume s'inclinant au premier instant dans chaque position tantôt en haut, tantôt en bas, frappe l'air de manière à porter en avant le corps auquel elle est fixée, ce qu'on ne peut obtenir que successivement et par intervalles avec des rames. Ils pensent encore que l'air continuement poussé à l'arrière par le plan oblique de ces plumes, détermine à l'avant une raréfaction qui diminue la résistance et favorise la marche. Pour rendre ces effets sensibles, les citoyens Marre et Desquimare prennent par le manche une de ces plumes artificielles ; ils en frappent l'air de bas en haut, et l'on voit que quelqu'effort qu'on fasse pour l'abaisser verticalement, elle se porte du côté du tranchant avec une force proportionnelle à l'impulsion et qui va jusqu'à faire tourner celui qui la tient.

D'autre part, ils ont construit un petit chariot porté sur quatre roulettes de 22 centimètres de diamètre. Deux hommes montés sur ce chariot l'ont fait marcher en élevant et baissant successivement deux ailes en longues plumes de la structure ci-devant décrite, qui avaient chacune 6 décimètres de longueur depuis l'axe porté sur la balustrade du chariot à 54 centimètres de largeur dans leur milieu.

Pour la démonstration du second effet, ou de la raréfaction de l'air en avant, ils ont abaissé rapidement une de leurs plumes artificielles à la proximité de plusieurs chandelles allumées ou récemment éteintes (le tranchant de la plume du côté de la chandelle), et l'on a vu la flamme ou la fumée manifestement entraînée de ce côté par le courant qui détermine le déplacement subit de l'air frappé.

S'il est vrai de dire que, dès les premiers temps de l'invention des ballons, on avait pensé à imiter pour la direction le vol des oiseaux, il n'est pas moins certain que personne n'avait mis dans un jour aussi frappant l'observation de ce mécanisme et l'application qu'on peut en faire aux aérostats. En principe général, il est évident que tout ce que l'on peut imaginer et tenter en ce genre, se réduira toujours à des ailes, des pales, des nageoires ou des corps semblables sous diverses formes qui, en frappant l'air, portent l'aérostat en avant avec une force égale à la résistance que le fluide oppose à son déplacement, et qui est, par conséquent, en raison de la surface qui résiste et de la vitesse avec laquelle il est frappé, mais ce serait une erreur de penser, parce que quelques-uns des moyens connus de remplir cette condition n'ont pas eu un succès complet, que tous les autres sont jugés. La solution du problème dépend précisément du choix ou de la découverte des moyens qui, en produisant cet effet, soient en même temps susceptibles d'une application facile à une machine d'une construction aussi légère, qui se prête aux mouvements que l'on veut lui imprimer en divers sens, et surtout que l'on puisse multiplier assez pour obtenir une somme de forces capable de vaincre la résistance du fluide extérieur, d'accélérer la marche dans le calme et de maintenir enfin la direction dans un vent modéré.

C'est sous ce point de vue que les citoyens Marre et Desquimare sont véritablement dignes d'attention. Les ailes qu'ils proposent sont légères et solides ; elles pourront être fixées sur l'équateur ; leur jeu pourra être réglé par des ressorts ; il sera à volonté simultané pour porter en avant ou inégal pour aider au changement de direction ; la continuité de leur action sera très avantageuse ; leur multiplication ne présente aucun inconvénient ; enfin, leurs dimensions, leur nombre et, par conséquent, leurs effets n'auront de limites que celles des forces des hommes que l'aérostat pourra porter. Or, il est bien connu qu'en donnant au ballon une forme allongée, on le rendra capable de porter trois ou quatre fois autant d'hommes, sans

augmenter la surface exposée au choc du fluide dont il faut vaincre la résistance. Cependant, pour ne pas accorder une confiance prématurée ou trop étendue aux moyens indiqués par les citoyens Marre et Desquimare, il serait convenable de les soumettre à une expérience préliminaire qui se ferait à très peu de frais, et qu'il serait facile de rendre décisive 1° sur la valeur de ces moyens, sur l'estimation rigoureuse de leur produit et sur la meilleure manière de les employer ; 2° pour l'évaluation précise de la résistance à vaincre dans un air non agité, ainsi que sur la forme à donner à l'aérostat pour qu'elle fût la moindre possible ; 3° pour la comparaison de l'effet des rames et des ailes avec le même effort et dans le même temps, soit en les faisant jouer sur la nacelle, soit en les posant sur l'équateur. Cet essai, quelqu'en fût le résultat, aurait toujours l'avantage de donner des bases fixes à des spéculations qui jusqu'ici n'ont porté que sur des suppositions vagues et hasardées.

Voici comment l'expérience pourrait être ordonnée, et ce détail mettra à même d'estimer les petits frais qu'elle occasionnera. On prendrait des cercles de bois et de fil, tels que ceux qu'on emploie à relier les cuves, et en les rentrant, on en formerait deux grands cercles de 97 décimètres de diamètre. Ces cercles seraient réunis parallèlement à 65 centimètres de distance l'un de l'autre par quatre ou six traverses clouées sur les deux cercles. Deux de ces traverses placées dans la ligne horizontale du centre de ces cercles représentera une portion de l'équateur d'un globe entier. Sur ces traverses, on établirait une des ailes ou des grandes plumes proposées, de manière que son manche fût solidement attaché à un barillet sur lequel on aurait placé un ressort en spirale, de l'espèce de ceux qu'on emploie dans les pendules, et qui étant tendu, eût la force de relever jusqu'à la ligne verticale supérieure l'aile qui aurait été abaissée, d'environ 12,5 degrés au dessous de la ligne horizontale. Cet appareil étant suspendu au plafond de la portion de la galerie où sont déposées les machines des citoyens Marre et Desquimare (elle a la hauteur et la largeur nécessaires), on y adapterait une nacelle soutenue comme si c'était un ballon, et de là on ferait jouer les deux ailes par des cordons attachés à un petit bras saillant de 16 centimètres du manche de l'aile et fixés à même distance de son axe de révolution, pour que l'effort ne se porte pas sur cet axe même. On parviendra aisément à prévenir cet effet et à rendre en même temps les mouvements plus réguliers en arrêtant le retour de

l'aile en haut à un même nombre de degrés que celui précédemment indiqué pour l'abaissement par le moyen d'une ficelle attachée à la galerie de la nacelle.

Sur l'un des cercles qui représenterait l'avant de l'aérostat on tendrait une toile légère sur laquelle on collerait encore du papier, afin qu'elle ne tamisât pas l'air et que la résistance du fluide choqué fût absolument égale à celle de l'axe du grand cercle d'un ballon de même diamètre. Deux cordes attachées aux extrémités postérieures des deux portions du cercle équatorial et se réunissant pour passer sur une poulie de renvoi fixée au mur porterait un plateau de balance destiné à recevoir des poids. Enfin, une rondelle de cuir coulant sur la corde à frottement dur et retenue près de la poulie par un anneau fixe, servirait d'index pour mesurer le mouvement imprimé. Un coup d'œil sur l'esquisse ci-jointe fera connaître parfaitement l'ensemble de cet appareil.

Il est évident que par ce moyen on aura une évaluation exacte de la résistance de l'air choqué par l'avant de l'aérostat de l'excès de la puissance des ailes sur cette résistance, car l'expression de cette valeur sera l'espace parcouru à chaque révolution des ailes par un poids donné et le temps qu'il aura mis à le parcourir. Or, si l'on observe de n'appliquer au mouvement de ces ailes que la force qu'un homme peut entretenir plusieurs heures de suite, il sera prouvé qu'elle suffit pour diriger la marche d'un aérostat dans un temps calme ou d'un vent faible, et cela ne paraîtra pas surprenant à ceux qui ont vu deux hommes remorquer sans efforts et pendant plusieurs heures sans quitter la route, un ballon portant une nacelle dans laquelle étaient deux voyageurs. L'expérience indiquée sera d'autant plus concluante qu'elle met l'aérostat dans la condition la plus défavorable, celle où la résistance de son avant serait égale à celle de la surface entière de son grand cercle, et les géomètres démontrent que le volume de fluide déplacé est en raison de la surface antérieure du corps qui se meut, tellement que la résistance d'un triangle isocèle qui presente sa base, est à la résistance du même triangle qui présente la pointe comme le carré de l'un de côtés est au carré de la moitié de la base.

Il y aurait donc déjà une grande différence à l'avantage de la puissance quand on conserverait à l'avant la forme hémisphérique. Mais l'appareil précédemment décrit servira encore à faire connaître jusqu'à quel point on peut faire aux aérostats l'application de ce

principe et même à déterminer par des résultats comparés, celle des formes de l'aérostat de l'avant qui, sans trop ajouter au poids de l'enveloppe, la disposera de manière à éprouver moins de résistance. Il suffira pour cela de couvrir le cercle antérieur d'une pyramide, d'un cône, d'un prisme, ou de tout autre solide plus ou moins allongé, ce qui se fera aisément par le moyen d'un léger bâtis couvert de toile et de papier. Les ailes étant mises en mouvement après la substitution de chacun de ces solides, la différence des poids et leur élévation dans le même temps donnera l'échelle des résistances éprouvées par l'aire du grand cercle et par chacun des solides dont cette base aura été successivement couverte. En faisant également dans toutes ces positions la substitution des rames aux ailes, il sera facile d'en évaluer comparativement l'effet, non seulement d'une manière absolue, mais aussi relativement à la facilité avec laquelle les unes et les autres pourront être organisées pour remplir les conditions de légèreté, solidité, régularité et aisance des mouvements.

Ainsi, la résolution de ces questions ne peut manquer d'avancer l'art de l'aérostation, de fixer du moins les idées d'après lesquelles on peut y travailler utilement, les frais de ces expériences ne pouvant s'élever au dessus d'une somme de 3.000 livres. Ce sera une faible mise dans la perspective des avantages que l'on pourrait se promettre en cas de succès, de l'application de ces machines à la défense de la liberté contre la ligue des despotes.

Monge et Guyton de Morveau apportent dans ce rapport tout ce que pouvait donner la science de leur époque. Que pouvait-on espérer de cette machine lourde et compliquée ? On cherchait, mais il fallait laisser faire le temps qui réservait au siècle suivant de si rapides et de si belles découvertes, et qui les couronnait par la conquête de l'air.

GABRIEL VAUTHIER.

QUELQUES NOTES ET DOCUMENTS INÉDITS POUR LA DEUXIÈME ÉDITION DU RAPPORT DE COURTOIS SUR LES PAPIERS TROUVÉS CHEZ ROBESPIERRE

Courtois avait annoté l'exemplaire personnel qu'il conservait de son *Rapport fait au nom de la commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices*.

Ces annotations, que nous reproduisons ici, paraissent avoir été faites en vue de la seconde édition de son Rapport, que Courtois préparait. Elles sont écrites au crayon au bas des pages et correspondent à un renvoi marginal [1].

P. 5, l. 16. — *Voyez les anecdotes sur St-Just.*

P. 10, l. 6. — *Lettre écrite par Lebon en réponse.*

P. 14, l. 32. — *Brulure des feuilles de Marat au Nord. De là peut-être leur excessive rareté.*

P. 15, l. 3. — *Réponse de Bouchotte dans mes papiers.*

P. 17, l. 5. — *Notes sur tous ces hommes* [2] *pas assez connus. Anecdotes.*

P. 20, l. 32. — *C'est cet article qui m'a aliéné Lindet que je suis loin d'assimiler aux scélérats qui composaient alors le Comité, etc.*

P. 22, l. 6. — *Lettres de Worms et Sneider* (sic).

P. 23, l. 7. — *Anecdote relative à son obscurité de commande. — Anecdotes sur Camille Desmoulins, le bon et honnête Desmoulins.*

P. 29, l. 5. — *Tribut à payer aux mânes de cet excellent républicain* [3]. *Sa lettre à sa femme.*

P. 33, l. 5. — *Barère se proposait de réfuter cet article* [4]. *Delille de Salles m'a avoué qu'il devait lui prêter sa plume.*

P. 41, l. 39. — *Lettre supposée écrite par Danton au législateur. Robespierre voulait envelopper dans cette proscription Dub. Cr.* [5]

P. 43, l. 4. — *Gobel. Anecdote relative à son avilissement. Perfidie du Comité de Salut public.*

P. 44, l. 17. — *Je vengerai les mânes de cet énergique républicain* [6]. *Anecdotes relatives à lui et à Danton.*

Ce Bourdon de l'Oise ! Oh exécrable homme.

P. 46, l. 5. — *Historique plaisant fourni par un des éclaireurs de la police* [7]. — *Pièce curieuse.*

P. 52, l. 16 — *L'imprimeur Nicolas. Anecdotes sur sa conduite relativement aux 17 prisonniers de Troyes.*

1. L'exemplaire original est la propriété de M. L. Maussenet, de Châlons.
2. Dumas, Fleuriot, Payan, Coffinhal, Nicolas.
3. Philippeaux.
4. Le mot de Robespierre : « Il faut une volonté *une*. »
5. Dubois-Crancé.
6. Westerman.
7. Sur l'affaire Catherine Théot.

P. 61, l. 9. — *Coupeur d'oreilles de morts* [1].

P. 64, l. 13. — *Lebas, sa mission dans le Bas-Rhin, curieuse. — Partage de Luiza fait en présence de Gâteau. — Anecdotes.*

P. 69, l. 33. — *Voyez le rapport du 9 Thermidor. Anecdotes de la préface.*

P. 74, l. 32. — *Anecdote curieuse sur ce personnage émigré* [2] *par suite des persécutions de Lebon et aide de camp de Dampierre.*

P. 76, l. 33. — *Dorfeuille natif de Sézanne. Son nom était Gobet. J'ai étudié avec lui au collège de Troyes. Anecdotes sur.*

P. 78, l. 10. — *Achard. 2 lettres de lui où il affecte de la philosophie. Son opinion sur le père de Darcé, de la République.*

P. 79, l. 26. — *Voyez les révolutions de Lyon. Anecdotes patriculières. Sa lettre à Renaudin.*

P. 87, l. 17. — *Anecdotes de la femme Meyer sur Danton. Robesp. ne lui avait jamais pardonné le mot* ultra-révolution.

P. 89, l. 20. — *Maignet. Ses menaces et celles de ses amis. Attaqué le lendemain du rapport par 14 députés. Mon courage à les repousser lui......*

P. 91, l. 21. — *Agricola Moreau* [3]. *L'un des plus terribles agitateurs du Midi. Anecdotes.*

P. 93, l. 29. — *Guillotiné* [4] *depuis à Oranges.*

P. 99, l. 21. — *Je ne me repens point de cet éloge malgré les torts qu'il* [5] *eut depuis avec moi. Anecdote relative à la croix du Calvados.*

*
* *

Voici maintenant deux documents conservés par Courtois dans ses papiers et qui lui furent évidemment adressés en manière de justification par Donneau, l'auteur de la lettre à Claude Payan publiée dans le *Rapport* de Courtois (Pièces justificatives, p. 407, pièce n° CXXI).

Le premier de ces documents est un « Certificat de justice et d'humanité délivré le 22 ventôse an III par Esprit-Joseph Castellane à Louis-Ignace Donneau. » En voici le texte :

1. Cousin.
2. Compère.
3. Agricol Moureau.
4. Roman-Fonrosa.
5. Robert Lindet.

Je soussigné Esprit Joseph Castellane, commandant la Garde nationalle de St-Paul trois Chateaux, district de Montélimar, département de La Drôme, certifie que le citoyen Louis Ignace Donneau, membre du cy devant comité révolutionnaire de cette commune, s'y est toujours conduit en homme d'honneur et de probité, que dans les moments les plus difficiles j'ay épprouvé de sa part tout ce que l'on pouvait attendre d'un citoyen humain autant que juste ; et qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour me mettre à l'abri et nombre de nos citoyens ; de la vexation et de la persécution de nos ennemis. En témoignage de quoy ; et pour rendre hommage à la vérité, je fais la présante déclaration. A St-Paul trois Chateaux, le vingt deux ventose an troisième de la République française une et indivisible.

Esp. Jos. CASTELLANE [1]

Le second des deux documents est un certificat du même genre, délivré à Louis Ignace Donneau par Marie Gabriel Laurent Arnaud (de Lestang). Il est ainsi conçu :

Je soussigné Marie Gabriel Laurent Arnaud habitant cette commune de St-Paul trois châteaux district de Montélimart département de la Drôme, après avoir pris lecture de l'article du Mercure qui inculpe le citoyen Louis-Ignace Donneau qui y est représenté comme un des agents des scélérats payans voulant donner à ce citoyen les témoignages de justice qui lui sont dus certifions que pendant tout le temps qu'il était membre du cy devant comité révolutionnaire de cette commune il n'a cessé de donner des preuves de son humanité de justice, et de probité qu'il était le seul et unique espoir des honnêtes citoyens qu'il a garanti de la vexation, et de la persécution des scélérats que quoique j'aye été détenu, néanmoins il n'a contribué en rien à ma détention et qu'il n'a pas dépendu de lui si je n'ai pas obtenu ma liberté. En foy de ce je lui ai délivré le présent au dit St-Paul ce vingt six ventose an trois[e] *de la Rep. f*[se].

ARNAUD [2]

1. A ce certificat est jointe une note ainsi conçue : « Cette décl[on] m'a été donnée par Castellanne désigné dans ma lettre à Payan. »

2. Note jointe au certificat : « Cette déclaration m'a été donnée par Arnaud de Lestang qui se trouve désigné dans ma lettre à Claude Payan. »

*
* *

Telles sont les notes et pièces que nous avons pu retrouver en ce qui concerne la seconde édition du Rapport de Courtois. Si elles n'apportent pas de lumières nouvelles sur les parties principales de ce Rapport, elles indiquent du moins quels sont les points que Courtois se proposait de développer, et ce qu'il comptait ajouter, soit en arguments, soit en anecdotes, à sa première rédaction.

P.-M. FAVRET.

UNE LETTRE INÉDITE DE MALTHUS A FRANCIS D'IVERNOIS RELATIVE AUX EFFETS DE LA RÉVOLUTION SUR LA NATALITÉ FRANÇAISE

(*29 octobre 1813*)

Dans son ouvrage sur la population, Malthus avait appuyé sa théorie sur des statistiques prises un peu partout et dont il tirait des conclusions parfois fantaisistes. Sir Francis D'Ivernois, un de ses plus fervents disciples, procédait de la même manière. Mais comme ni l'un ni l'autre ne disposait de données exactes, ils arrivaient facilement à se contredire mutuellement, et Malthus avait attaqué D'Ivernois [1], notamment pour avoir prétendu que le nombre annuel des naissances françaises avait diminué d'un septième pendant la Révolution [2], tandis que, d'après la théorie malthusienne, il aurait dû, au contraire, augmenter d'autant.

La lettre que nous publions ci-après semble faire partie d'une correspondance plus étendue qui s'engagea entre les deux hommes à propos de cet incident [3].

OTTO KARMIN.

1. T. R. MALTHUS, *An essay on the principle of population* (4e édit., Londres, 1807), tome I, p. 433.

2. Sir Francis D'IVERNOIS, *Tableau des pertes*... Tome II, p. 14.

3. Bibliothèque de Genève. Papiers D'Ivernois. Correspondance. Tome II.

Sir Francis D'Ivernois
Brunet's Hotel
Leicester Square.

East India College [1]
Oct. 29th, 1813.

Sir,

I am much flattered by your obliging communication, and the first time I am in Town, will certainly have the honour of calling upon you to thank you in person ; and avail myself of the permission you so kindly offer of seeing the last population returns for France.

I have long suspected that Necker's multiplier [2] *for the birth was too small, and indeed one of the returns made by the constituent Assembly in which the population is given at nearly its present amount seemed abundantly to show it. At the same time I should not perhaps take it quite so high as 30, although I am not surprised that this should be the present proportion, as I always thought and I believe expressed in a note to my chapter on France* [3], *that if the conditions of the lower classes of people were in any way improved by the revolution, a smaller proportion of birth would be the consequence* [4].

You are aware that the population of this country has been increasing most rapidly during the last 10 years, with a decidely smaller proportion of birth than that which is taking place in France at present. I should not however have expected so great an absolute

1. Malthus était, depuis 1805, professeur d'économie politique et d'histoire au Collège de la East India Compagny, à Haileybury (Hertfordshire).

2. Necker avait prétendu que le rapport des naissances à celui de la population totale était de 1 à 25,75.

3. Malthus fait probablement allusion au passage suivant de son *Essai on the Principle of Population* (4e édit. ; Londres, 1807), tome I, p. 437 : « Si la situation de la partie agricole de la population [française] a été améliorée par la Révolution, j'incline fortement à croire qu'on trouvera une diminution de la proportion des décès et des naissances. Dans un climat aussi beau que celui de la France, seule une très grande misère des classes inférieures pourrait occasionner une mortalité de $\frac{1}{30}$, et une proportion des naissances de $\frac{13}{45}$, d'après les calculs de Necker. Suivant cette supposition, les naissances [indiquées] pour l'année IX peuvent être exactes, et à l'avenir les naissances et les décès n'engendreront probablement pas une si large proportion [par rapport] à la population. Le contraste entre la France et l'Angleterre, à ce point de vue, est tout à fait miraculeux. »

4. C'est-à-dire qu'il y aura une naissance pour un nombre inférieur à 25,75 personnes vivantes.

diminution of them as you state to have been the case in the year IX [1] *; and I cannot help still thinking that there was a periode subsequent to the revolution, before the conscription attached the married men, when there was a greater number both of marriages and births than there has been since.*

If that return [of] the constituent Assembly be correct, it would appear that the population of France during the last 20 years had not essentially varied, while our population had increased nearly 2 1/2 millions. This would be allowing something considerable for the effects of the Revolution.

I have been so particularly busy the last 2 or 3 days, that I have not yet leisure to look over your Exposé, but I propose myself that pleasure tomorrow, or the day after, and am sure that I shall read it with great interest and instruction.

I congratulate you on your present prospects on the Continent, and am Sir with great respect

Your very obed^t humble s^t.
T. R. MALTHUS [2].

The account you mention of La Vendée is very curious and extraordinary indeed.

TRADUCTION

Monsieur,

Je suis très flatté de votre obligeante communication, et la première fois que je serai en ville, j'aurai certainement l'honneur de vous rendre visite pour vous remercier en personne, et pour profiter de votre permission, si aimablement offerte, de voir les derniers rapports sur la population en France.

Depuis longtemps je me suis douté que le multiplicateur de Necker pour les naissances était trop petit et, en effet, un des rapports faits par l'Assemblée Constituante, dans lequel la population est indiquée à peu près avec le même nombre qu'à présent, le prouve abondamment. En même temps je ne le prendrais peut-être pas aussi élevé que 30, quoique je ne serais pas surpris si cela était la proportion actuelle, comme je l'ai toujours pensé, et comme je crois l'avoir dit dans une note de mon chapitre sur la France, savoir, que si les conditions de vie des basses classes du peuple étaient, de n'importe quelle manière, améliorées par la Révo-

1. D'après les rapports adressés au gouvernement consulaire à la suite d'enquêtes ordonnées par lui, au commencement de l'an IX.
2. La signature et le post-scriptum ont été découpés par D'Ivernois, et remplacés par une bande de papier.

lution, cette amélioration aurait pour conséquence une moindre proportion des naissances.

Vous savez que la population de ce pays [l'Angleterre] a augmenté très rapidement dans les 10 dernières années, avec une proportion sûrement plus faible de naissances que celle qui se produit actuellement en France. Cependant je ne me serais point attendu à une diminution *absolue* aussi grande que celle que vous me signalez pour l'an IX ; et je ne peux m'empêcher de penser qu'il y a eu une période après la Révolution, et avant que la conscription ait saisi les hommes mariés, où il y a eu un plus grand nombre et de mariages et de naissances qu'il n'y en a à présent.

Si le rapport de l'Assemblée Constituante était exact, il prouverait que la population française n'a pas varié sensiblement dans les vingt dernières années, tandis que notre population a augmenté d'environ 2 1/2 millions. Ce qui serait un heureux et considérable effet de la Révolution.

J'ai été si particulièrement occupé ces 2 ou 3 derniers jours, que je n'ai pas encore eu de loisir pour regarder votre exposé, mais je me propose ce plaisir pour demain, ou le jour après, et je suis sûr que la lecture en sera pour moi très intéressante et instructive.

Je vous félicite de vos perspectives actuelles sur le Continent, et je suis, Monsieur, avec un grand respect, votre très obéissant serviteur.

T. R. Malthus.

Les calculs que vous donnez relativement à la Vendée sont très curieux et tout à fait extraordinaires.

NOTES ET GLANES

La situation agricole dans le Bordelais en juillet 1814. — « *Baurech, le 6 juillet 1814*..... Les blés viennent d'essuyer une baisse considérable, ils sont à 15 et 16 francs la 1[ere] qualité. La paix va faire retomber cette marchandise aux prix de 14 et 15 francs ; il faut en conséquence que par la culture bien ordonnée des terres une quantité plus considérable balance les prix élevés que la guerre nous a donnés pendant quelque temps. Et je répèterai qu'heureux sont ceux dont les troupeaux et principalement les vignes sont en état, que c'est le vin dorénavant qui augmentera le plus, comme un exemple sensible nous en ont fourni les preuves pécuniaires en temps de paix ; mais quoique je sois bien convaincu qu'on ne peut aujourd'hui apporter trop de soin à cette culture, négligée par les circonstances et le malheur des temps, je ne prétends pas pour cela qu'on doive négliger tous les autres genres d'industrie qui ne font, au contraire, que tendre une main secondaire (*sic*) à toutes les branches d'une exploitation conséquente.... » (Extrait d'une lettre de Victor Desgardis à sa mère, M[me] Desgardis, à Méric, en Bas-Médoc ; conservée dans les papiers de famille de Madame Louis Reutter de Rosemont, à Genève). — O. K.

Benjamin Constant prophète. — « Si une race purement militaire se formait actuellement, comme son ardeur ne reposerait sur aucune conviction [1], sur aucun sentiment [2], sur aucune pensée ; comme toutes les causes d'exaltation, qui, jadis, annoblissaient le carnage même, lui seraient étrangères, elle n'aurait d'aliment ou de mobile que la plus étroite et la plus âpre personna-

1. Religieuse ou de propagande des idées de liberté.
2. De la gloire.

lité. Elle prendrait la férocité de l'esprit guerrier, mais elle conserverait le calcul de l'esprit commercial. Ces Vandales ressuscités n'auraient point cette ignorance du luxe, cette simplicité de mœurs, ce dédain de toute action basse, qui pouvaient caractériser leurs grossiers prédécesseurs. Ils réuniraient à la brutalité de la barbarie les raffinements de la molesse, aux excès de la violence les ruses de l'avidité........ Ce qu'ils auraient de connaissances pratiques leur servirait à mieux rédiger leurs arrêts de massacre ou de spoliation. L'habitude des formes légales donnerait à leurs injustices l'impassibilité de la loi. L'habitude des formes sociales répandrait sur leurs cruautés un vernis d'insouciance et de légèreté qu'ils croiraient de l'élégance. Ils parcourraient ainsi le monde, tournant les progrès de la civilisation contre elle-même, tout entiers à leurs intérêts, prenant le meurtre pour moyen, la débauche pour passe-temps, la dérision pour gaîté, le pillage pour but, séparés par un abîme moral du reste de l'espèce humaine, et n'étant unis entr'eux que comme les animaux féroces qui se jettent rassemblés sur les troupeaux. » (Benjamin CONSTANT, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation ;* 1814 ; pp. 14-16). — O. K.

BIBLIOGRAPHIE

François Laurentie, **Le cas de M. Aulard.** Paris, Librairie Barbou, 1914. In-16 de 76 p.

Nous avons signalé, à plusieurs reprises, les graves défectuosités des publications documentaires de M. Aulard. Ces défectuosités sont à la fois si nombreuses et si essentielles qu'elles vicient le travail tout entier, auquel aucun historien ne peut désormais se reporter avec confiance, et qui, dès lors, n'est plus qu'une œuvre inutile, stérile, et dangereuse.

M. François Laurentie a rassemblé quelques exemples caractéristiques de la méthode — ou plutôt de l'absence de méthode — de M. Aulard, et des conséquences qu'elle entraîne. Son petit volume, venant après celui de M. Augustin Cochin [1], constitue un réquisitoire si précis, si abondant, si décisif, qu'il servira à éclairer quelques-uns de ceux qui, de moins en moins nombreux, s'illusionnent encore sur la valeur exacte de l'œuvre de M. Aulard.

Après avoir fait remarquer qu'il ne prétend pas donner la liste complète des erreurs de M. Aulard, car, dit-il, « *toute* la publication de M. Aulard étant à refaire, on ne saurait, sur le chapitre des inexactitudes, des fausses lectures, des bévues et des coquilles, viser à être complet », M. Laurentie s'attaque résolument à l'énorme *Recueil des Actes du Comité de salut public.*

Les noms propres y sont souvent orthographiés de la façon la plus fantaisiste et de tant de manières différentes que le personnage ou le lieu deviennent méconnaissables, que les confusions les plus inattendues déroutent le lecteur, et qu'en fin de compte, il n'est plus possible de mettre un peu de clarté dans ce chaos, M. Aulard ayant dû renoncer lui-même à donner, sous forme de tables générales et d'index, le seul fil d'Ariane qui pourrait permettre de traverser ces ténèbres.

1. *La crise de l'histoire révolutionnaire : Taine et M. Aulard*, Paris, 1909.

En ce qui concerne l'exactitude matérielle des textes, M. L. a procédé à l'expérience suivante :

Ayant pris au hasard, dit-il, une des plaquettes où sont reliés les arrêtés, nous avons comparé ces textes manuscrits aux textes imprimés par le Président de la commission supérieure des Archives [M. Aulard]. Voici le résultat de cette collation. M. Aulard peut nous en croire, lorsque nous assurons que des juxtapositions semblables donnent des résultats analogues.

Il s'agit de la plaquette 1834 du carton AFII 214. Elle est formée de 43 pièces, numérotées de 1 à 43, et donne 24 arrêtés.

De ces 24 arrêtés, qui devraient se trouver au Recueil de M. Aulard, 2 y manquent (nos 8, 27).

Sur les 22 arrêtés transcrits, 17 accusent 54 erreurs de copie (sous les nos 3, 6, 7, 10, 14, 15, 17, 19, 21, 29, 31, 33, 35, 36, 40, 42, 43).

Parmi ces 54 erreurs relevées, 15 faussent le sens du texte ou amènent des non-sens.

Et, après avoir cité les versions extravagantes données par M. Aulard, M. L. ajoute :

Si l'on veut bien s'imposer l'examen sérieux de la collection Aulard, c'est à la pelle qu'on y ramassera l'inintelligible. A d'innombrables reprises, le lecteur est arrêté par des billevesées inouïes qui n'ont pu échapper qu'à un correcteur inattentif, pressé, superficiel, aussi étranger à la langue française qu'à la langue révolutionnaire.

Et les exemples défilent de nouveau : M. Aulard écrit *Manche* au lieu de *Marne* (tome IX, p. 253), *millions* au lieu de *milliers* (tome XII, p. 72), *francs* au lieu de *voitures* (tome XII, p. 147), *chevaux* au lieu de *livres* (tome XIII, p. 599), bois *taillés* au lieu de bois *taillis* (tome XIII, p. 464), *à portée des résines* au lieu de *à portée des usines* (*ibid.*) Et ainsi de suite, inépuisablement.

Le classement des matériaux eux-mêmes aboutit à un désordre inexprimable, où M. Aulard est aussi incapable de s'orienter que son lecteur. Là encore, les exemples abondent :

Tome XI, p. 44, no 4 (10 février 1794), renvoi à un arrêté non daté. « Nous n'avons pas retrouvé cet arrêté », dit M. Aulard (note 4). Il l'a publié, t. X, p. 634, no 10 (du 3 février 1794).

Ibid., p. 693, no 11 (14 mars 1794), renvoi à un arrêté du 6 mars. — « Je ne trouve pas, à cette date, d'arrêté sur cet objet », dit M. Aulard (note 4). Il y est bien, et à cette date (p. 567, nos 8, 9, 10 ou 11), mais en analyse et méconnaissable à son éditeur même : car l'analyse est à contre-sens, si vague qu'elle soit, et on ne peut reconnaître l'arrêté qu'en se reportant à la cote, donnée par M. Aulard.

Tome XIV, p. 56, no 8 (1er juin) ; p. 327, no 3 (15 juin) ; p. 576, no 8

(28 juin), etc., renvois à un arrêté du 21 avril. — « Nous n'avons pas à cette date d'arrêté sur cet objet », écrit, p. 327, note 3, et ailleurs, à l'occasion, M. Aulard, toujours précis. Voici l'affaire. Les références à cet arrêté sont nombreuses, car il est très important : il s'agit d'une levée de 3.000 voitures pour l'armée du Nord, sur les départements de Seine-Inférieure, Eure, Oise, Seine-et-Marne. Les textes renvoient toujours à la date du 21 avril, qui est la bonne évidemment. Mais M. Aulard ayant publié l'arrêté (t. XII, p. 755, nº 16) à la date du 22, — parce qu'il se sert du brouillon de l'AF II, qui porte bien en effet cette date, — n'a pas su le retrouver dans son propre ouvrage à un jour de distance. Notons pourtant que cet arrêté (vaste règlement pour la levée des voitures) compte vingt articles et remplit à lui seul trois pages du Recueil.

Ibid., p. 534, nº 6 (26 juin 1794), renvoi à un arrêté du 16 floréal (5 mai). — « Nous n'avons pas retrouvé, à cette date, d'arrêté du Comité de salut public sur cet objet », dit M. Aulard, note 3. — Or on peut le lire dans son Recueil (tome XIII, p. 292, nº 16), *à cette date et in extenso !*

Ibid., pp. 614-615, nº 22 (30 juin 1794), renvoi à un arrêté du 9 messidor (27 juin). — « Nous n'avons pas à cette date d'arrêté sur cet objet », dit M. Aulard, note 3. C'est vrai. Mais il le donne le lendemain, 10 messidor (28 juin), p. 571, nº 1. Et c'est un arrêté très important, — l'arrêté organique créant l'agence de la navigation intérieure. Onze articles, près d'une page et demie du Recueil.

T. XV, p. 401, nº 11, renvoi à un arrêté du 2 thermidor. — « Cet arrêté nous manque », dit M. Aulard, note 1. Or il l'a donné, mais au 3 thermidor (p. 326, nº 7), etc.

On comprend qu'avec une telle ignorance de son propre ouvrage, M. Aulard soit amené à reproduire plusieurs fois le même texte, sans s'apercevoir de son erreur. M. L. en cite quelques exemples caractéristiques.

Ainsi, peu à peu, à mesure qu'on avance dans l'examen de cette œuvre touffue, inextricable, on constate que l'éditeur, incapable de se plier à une sévère méthode historique, n'a abouti qu'à une confusion désordonnée. La correspondance des représentants en mission, qu'il a voulu joindre, on ne sait pourquoi, aux actes du comité de salut public, pourrait donner lieu, elle aussi, aux plus humiliantes critiques. Là encore, M. Aulard n'a ni compris ni mesuré le caractère et l'étendue de la publication qu'il entreprenait ; il n'a pas su procéder à une exploration sérieuse des sources ; il n'a pas su respecter les textes qu'il publiait, et dont quelques-uns sont impudemment tronqués et déformés.

On sait que M. Aulard a placé en tête du tome XVIII du *Recueil des Actes du Comité de salut public* un erratum. Cet erratum est l'aveu manifeste de la faillite de toute son œuvre, parce qu'il ne révèle pas seulement au lecteur une liste de pièces omises,

mais, chose infiniment plus grave, une série de sources inexplorées.

Tout le monde, dit M. L., excuse les omissions isolées, même nombreuses. Mais il ne s'agit pas de cela. Il s'agit de séries entières, qui fournissent à bien des égards les textes les plus sûrs. Il s'agit de la source capitale. Ce sont ici les éléments les plus clairs, les plus légitimes, les plus considérables de la collection entreprise, qu'on a négligés depuis dix-huit ans, après les avoir soi-même signalés, énumérés comme essentiels !.... Pour ne citer que les principales, 37 séries d'arrêtés, formées de plus de 60 registres, cahiers ou liasses, et dont la plupart contiennent des centaines d'articles, affolaient l'éditeur, lui révélant des lacunes innombrables, des omissions de documents essentiels.

Mais cet erratum lui-même est prodigieusement incomplet ; d'autre part, il regorge d'erreurs.

Le seul énoncé des sources donne au moins sept cotes fausses. Quant à la liste des pièces, rien de moins sûr. Par exemple, sur les 275 premiers arrêtés du registre AF II* 221, M. Aulard avoue 236 omissions ; mais il se trompe en trop et en moins. Il accuse 5 omissions qu'il n'a pas commises et en omet 17 qu'il a commises. Mêmes erreurs en ce double sens dans AF II* 121, 123, 130, etc. Est-il besoin cependant de dire que les erreurs en moins prévalent ? MM. Ch. Charpentier et A. Cochin ont vérifié, pour la seule année de la Terreur (août 1793-août 1794) et pour les seuls registres du fonds AF II*, un millier d'arrêtés, au hasard. En établissant, d'après ces vérifications, des moyennes par registre, il faudrait élever à 1000 le chiffre de lacunes — 629 — donné par M. Aulard pour ce fonds et pour cette période [1]. Où va donc le total général des omissions, avouées ou non ? Ce chiffre sans doute, monte à l'Himalaya.

Que dire encore ? On pourrait prolonger à l'infini, sans l'épuiser jamais, la liste des omissions, des bévues, des erreurs de toute nature qui font du *Recueil des Actes du Comité de salut public* une sorte de contrefaçon historique, une véritable mystification, dont les deniers publics, hélas ! payent les frais. Et si jamais, à force de courageuse patience, on parvenait un jour à dresser l'erratum formidable de cette entreprise scandaleuse, il

1. Quant au reste de son *erratum* (fonds des Commissions et ministères), M. Aulard avoue pour cette période 96 omissions d'arrêtés. Que penser de ce chiffre ? Nous ferons seulement les remarques suivantes : l'éditeur ignore un cahier d'analyses d'arrêtés sur la Marine (Marine BB 2 547) qui, sur 119 arrêtés vérifiés, lui aurait révélé 62 lacunes à son Recueil ; — il ignore un recueil du ministère de la guerre $\left(\frac{22\ \text{A}}{1}\right)$ qui, sur ses 31 premiers arrêtés, en contient 20 qui manquent à son Recueil. Enfin, sur les 100 premiers arrêtés recueillis et numérotés par la Commission d'agriculture, il y a 54 lacunes, et seulement 44 aveux. (*Note de M. Laurentie*)

resterait encore à soumettre au même examen méthodique tous les autres recueils dus à M. Aulard : *la Société des Jacobins ; Paris pendant la réaction thermidorienne et le Directoire ; Paris sous le Consulat ; Paris sous le premier Empire.* Et quand tout cela serait terminé, il resterait encore à passer au même crible les autres ouvrages de M. Aulard, et notamment cette *Histoire politique de la Révolution française*, qui a fait tant de dupes, et où la vérité historique est, presque à chaque page, submergée par une passion puérile et haineuse, où les faits les plus certains, les plus évidents, sont audacieusement dénaturés, où le prodigieux pédantisme de l'auteur remplace la science et l'impartialité qu'on y chercherait en vain.

CHARLES VELLAY.

William W. WIGHT, **Louis XVII ; a bibliography**. Boston, Marvin, 1915. In-8 de 159 p.

Ayant réuni un ensemble assez important d'ouvrages relatifs à Louis XVII et à toutes les discussions qui se sont élevées autour de ce nom, M. Willian W. Wight a eu l'heureuse idée de publier l'inventaire de cette collection. Il est regrettable qu'il n'ait point élargi son effort, et qu'il n'ait point essayé de nous donner une bibliographie complète. Même en supposant que cet essai eût présenté quelques lacunes, il eût été plus utile et plus méritoire que la liste, nécessairement restreinte, qu'il nous offre aujourd'hui.

Néanmoins, telle qu'elle est, cette bibliographie est intéressante et rendra de grands services à ceux qui auront l'occasion de la consulter. Elle ne comprend pas seulement les volumes, brochures, pamphlets, périodiques qui ont trait à Louis XVII ou à la « question Louis XVII » ; elle mentionne aussi les simples articles de journaux, et c'est peut-être dans cet ordre d'idées qu'elle apportera aux chercheurs le plus d'indications nouvelles, parce que c'est précisément le domaine qu'il est le plus malaisé d'explorer.

Si M. W. a laissé hors de son travail ce qui ne figurait pas dans sa bibliothèque personnelle, on peut lui reprocher d'avoir, par contre, fait entrer dans cette bibliographie des ouvrages qui, par leur nature ou leur objet, ne paraissaient pas destinés à y prendre place. Ni le *Dictionnaire des ouvrages anonymes* de Barbier, ni le catalogue de la Bibliothèque de l'Université Cornell, ni

le *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française* de M. Caron, ni le *Dictionnaire de la Révolution française* de Décembre et Alonnier, ni vingt autres ouvrages du même genre, n'appartiennent, à proprement parler, à la bibliographie de Louis XVII, et une bibliographie ainsi comprise n'a plus de limites et dépasse démesurément son but.

Mais, ces réserves faites, le recueil de M. W., qui fournit un total de 478 numéros, accompagnés d'un index des noms propres, constitue un ouvrage d'une valeur et d'un intérêt indiscutables, et auquel il sera souvent utile de se reporter.

C. V.

Jehan d'Ivray, **Bonaparte et l'Egypte**. Paris, Lemerre, 1914. In-18 ; 3 fr. 50.

Le titre de ce petit livre ne correspond guère à sa substance, car des rapports de Bonaparte avec l'Egypte et les Egyptiens ou les Turcs il n'est guère question. Sauf quelques citations d'Abd er Raman Gabarti, le fond du récit est bien mince. Quelques anecdotes et quelques faits divers — historiettes, mais pas même petite histoire — émaillent ce volume, d'ailleurs point consacré uniquement à l'époque de Bonaparte, puisqu'il empiète assez largement sur les commandements de Kléber et de Menou.

J. A.

LIVRES NOUVEAUX

Philippe **Benoît**, Souvenirs d'un Ardéchois, prisonnier de guerre en Russie, 1812-1814. Aubenas, Impr. Habauzit, 1913. In-8 de 72 p. — Simon *Bolivar*, libertador de la América del Sur. Madrid, Tip. editor., 1914. In-8 de xvi-542 p. ; 4 fr. — Charles **Borgeaud**, Les promotions de 1814 (à Genève). Genève, Jullien. In-8 de 14 p. ; 0 fr. 75. — Armand **Brette**, Recueil de documents relatifs à la convocation des Etats généraux de 1789. Tome IV. Paris, Leroux, 1915. In-8 de 707 p. ; 15 fr. — Edouard **Chapuisat**, La restauration de la République de Genève. Genève, Atar. In-8 de 48 p. ; 1 fr. — Dr P. **Chatin**, A.-M. **Ampère** (1775-1836). Lyon, Rey, 1914. In-8 de 32 p. — Lucien **Cramer**,

Genève et les traités de 1815 : Correspondance diplomatique de Ch. Pictet de Rochemont et de Francis D'Ivernois (1814-1816). Genève, Kündig, 1914. In-8 de XLVIII-753 et VIII-642 p. et pl. ; 20 fr. — M. A. **Dubois**, Necker économiste. Paris, Rivière. In-8 de 316 p. ; 8 fr. — Lettres inédites du général G.-H. **Dufour** (1807-1810), publiées et annotées par Otto KARMIN. Largentière, Impr. Mazel et Plancher, 1915. In-8 de 39 p. — Chanoine A. **Durand**, L'abbé Bonhomme (1759-1844). Nîmes, Imp. Gellion, 1914. In-8 de 109 p. — Wilhelm **Ermann**, Jean-Pierre Ermann, 1735-1814 ; ein Lebensbild aus der berliner französischen Kolonie. Berlin, Mittler. In-8 de VIII-122 p. ; 4 mk. — Karl **Esseborn**, Die Hessen in Spanien und in englischer Gefangenschaft, 1808-1814. Darmstadt, Schlapp. In-8 de 273 p. ; 1 mk. 50. — Alfredo **Flores y Caamaño**, Don José Mejia Lequerica en las Cortes de Cadiz de 1810 a 1813. Barcelona, Maucci. In-8 de 567 p. — J. **Gass**, Erlebnisse eines elsässischen Jesuiten während der Revolution. Strasbourg, Le Roux. In-8 de 72 p. ; 0 mk. 60. — Paul **Geiger**, Volksliedinteresse und Volksliedforschung in der Schweiz vom Anfang des 18. Jahrhunderts bis 1830. Berne, Francke. In-8 de 137 p. ; 3 fr. 50. — Henryk **Grossmann**, Oesterreichische Handelspolitik mit Bezug auf Galizien in der Reformperiode 1772-1790. Wien, Konegen ; gr. in-8 de XVII-510 p. ; 12 mk. — George **Guigue**, Un faux décret de Napoléon Ier (3 juillet 1806). Lyon, Rey, 1914. In-8 de 40 p. — Félix **Haase**, Die katholische Kirche Schlesiens im Befreiungskriege 1813. Breslau, Görlich. In-8 de 60 p. ; 1 mk. — Julian **Juderias**, Don Gaspar Melchor de Jovellanos ; su vida, su tiempo, sus obras, su influencia social. Madrid, Ratés. In-8 de 136 p. — Georg **Lang**, Aus dem Volksleben der Hessen vor 100 Jahren. Darmstadt, Winter. In-8 de 196 p. ; 1 mk. 20. — Hermann **Loening**, Johann Gottfried Hoffmann und sein Anteil an der staatswirtschaftlichen Gesetzgebung Preussens. Erster Teil : 1785-1813. Tübingen (thèse de doctorat, 1914). — Paul **Marmottan**, Le voyage de la Grande-Duchesse Elisa à Paris en 1810. Paris, Alcan, 1915. In-8 de 43 p. — T. **Massereau**, Documents d'archives sur l'histoire économique de la Révolution française ou Recueil de documents inédits et d'ordre économique contenus dans les registres des délibérations de la ville et des quatorze communes rurales du canton d'Amboise de 1788 à frimaire an VII. Orléans, Impr. moderne, 1915. In-8 de XIV-263 p. — Sir Herbert **Maxwell**, The life of Wellington : the restoration of the martial power of Great Britain. London, Low, 1914. In-8 de 446 p. et fig. ; 20 fr. — J.-B.-S.

Morritt, Letters, descriptive of journeys in Europe and Asia Minor in the years 1794-1796. London, Murray. In-8 de 332 p. ; 10 sh. 6 p. — Henryk **Moscicki**, Dzieje porozbiorowe Litwy i Rusi. I (1772-1800). Wilno, nak. « Kuryera Litewskiego », 1913. In-8 de 476 p. et pl. ; 12 fr. — Charles **Oman**, A History of the Peninsular war. V (oct. 1811-aug. 1812). London, Milford, 1914. In-8 de 648 p. et pl. ; 17 fr. 80. — G. **Petit**, La terre et la seigneurie épiscopale de Charbuy à la veille de la Révolution. Auxerre, Impr. Gallot. In-8 de 21 p. — Georg Friedrich **Preuss**, Die Quellen des Nationalgeistes der Befreiungskriege. Berlin, Mittler. In-8 de 74 p. ; 1 mk. 20. — A. **Puis**, Les lettres de cachet à Toulouse au XVIII[e] siècle. Toulouse, Privat, 1914. In-8 de 333 p. et fig. ; 5 fr. — Nicola **Ratti**, Il processo di Giovanna Bonanno (avvelenatrice), Palermo 1788-1789. Palermo, Boccone del Povero. In-8 de 83 p. — D. Enrique G. **Rendueles**, Jovellanos y las cientias morales y politicas. Madrid, Ratés. In-8 de 82 p. — A. **Ruplinger**, Un contradicteur de J.-J. Rousseau : le Lyonnais Charles Bordes. Lyon, Rey, 1915. In-8 de 19 p. — Dorothea und Friedrich **Schlegel**, Briefe an die Familie Paulus (1801-1819). Hgg. v. Rudolf Unger. Berlin, Behr. In-8 de xxviii-192 p. ; 4 mk. — Otto Eduard **Schmidt**, Aus der Zeit der Freiheitskriege und des Wiener Kongresses : 87 ungedruckte Briefe und Urkunden aus sächsischen Adelsarchiven. Leipzig, Teubner. In-8 de viii-186 p. ; 3 mk. 80. — Maryan **Szyjkowski**, Mysl Jana Jakòba Rousseau w Polsce XVIII wieku. Krakow, Gebethner, 1913. In-8 de 270 p. ; 6 fr. 30. — Alexandre **Tuetey**, Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française. Tome XI (Convention nationale, 4[e] partie). Paris, Champion, 1914. In-4 de c-916 p. à 2 col. ; 10 fr. — F. **Uzureau**, Andegaviana (16[e] série). Angers, Siraudeau, 1915. In-8 de 503 p. et une carte. — F. **Uzureau**, Le mouvement religieux en Maine et-Loire après le 18 brumaire. Angers, Grassin, 1915. In-8 de 139 p. — F. **Uzureau**, La Société royale d'agriculture d'Angers (1761-1793). Angers, Grassin, 1915. In-8 de 42 p. — A. **Vorberg**, Die sittlich-religiösen Kräfte der Volkserhebung von 1813. Rostock, Kaufungen-Verlag. In-8 de 32 p. ; 0 mk. 50.

PÉRIODIQUES

Académie Roumaine. Bulletin de la Section historique. — *1er juillet 1915* : N. Iorga, Lettres inédites de Tudor Vladimirescu (1814-1815).

American catholic quarterly Review. — *Juillet 1915* : R. F. O'Connor, The French Revolution and anti-clericalism.

American Historical Review (The). — *XX* (*1915*), 1 : E. S. Corwin, The French objective in the American Revolution ; C. D. Colby, The earlier relations of England and Belgium ; Frank A. Golder, Catherine II and the American Revolution.

Anjou historique (L'). — *Juillet-août 1915* : L'application de la Constitution civile du clergé en Maine-et-Loire ; Le Conseil général de Maine-et-Loire et le début de la guerre de Vendée ; La pacification de Hoche (1796) ; Angers au mois de juillet 1815 ; Les Prussiens à Angers (août-septembre 1815).

Annales médico-chirurgicales du Centre. — *Tomes XII-XIV* (*1912-1914*) : F. Caillet, J. S. Bruneau, médecin du duc de Choiseul à Amboise, premier président de la Société médicale de Tours, 1740-1823.

Archiginnasio (L') [Bologna]. — *IX* (*1914*), *5* : T. Casini, La prima sessione del Collegio elettorale dei dotti in Bologna nel 1802 (suite dans le n° *6*).

Archiv des öffentlichen Rechts. — *XXXIII (1915)*, *3* : H. O. Meisner, Bemerkungen zu Oescheys Buch über die Bayrische Verfassungsurkunde von 1818 und die Charte Ludwigs XVIII von 1814.

Archives héraldiques suisses. — *XXIX (1915)*, *3* : Luigi Brentani, Les armoiries et couleurs de la République et Canton du Tessin. — *4* : A. Gavard, Armoiries du diocèse et des évêques de Genève [Joseph-Marie Paget, 1787-1801 ; René de Moustiers de Mérinville, 1802-1805 ; Irénée-Yves Dessolle, 1805-1823].

Archives suisses des traditions populaires. — *XIX* (*1915*), *2* : H. Bæchtold, Zürcherische Gebräuche und Missbräuche, 1790.

— *4* : Schweizerisches Soldatenlied aus der Zeit Napoleons I., wie es im solothurnischen Gäu gesungen wurde.

Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen. — *XXXIII (1915), 3-4* : Albert Leitzmann, Im polnischen Exil : Briefe von Therese Forster an ihre Stiefmutter, 1785-1786 ; Max Lederer, Zeitgenössische Urteile über Iffland ; Ludwig Geiger, Unbekannte Briefe Ifflands, 1801-1814 ; Albert Leitzmann, Zu Rudolf Hayms Biographie Wilhelm von Humboldts.

Archiv für hessische Geschichte und Altertumskunde. — *X (1915), 3* : H. Reichert, Die Aufhebung der Vogtei und Abtei Seligenstadt im Jahre 1802.

Archivio pugliese del risorgimento italiano [Bari]. — *I (1914), 1* : G. del Re, Ignazio Ciaja. — *2-3* : Fr. de Ambrosio, Sansevero nel 1799 ; G. Maselli-Campagna, Il repubblicanismo di un prelato pugliese ; V. Durante, Gli Anglo-Corsi De Broccheciampe e De Cesari nella controrivoluzione pugliese del 1799. — *4* : P. Galletti, Sugli avvenimenti successi in Andria nel 1799 ; L. Sylos, Massoneria e carboneria nel Barese nei primi anni del sec. XIX.

Archivio storico siciliano. — *XXXIX (1914) 1-2* : G. Pitre, I Cronici e gli Anticronici in Sicilia e la loro poesia, 1812-1815.

Archivio trentino. — *XXIX (1915), 1-2* : G. Bertagnolli, Luci ed ombre nel nostro primo risorgimento (fin dans le n° *3-4*).

Argovia. — *XXXVI (1915)* : Seraphin Meier, Geschichte von Tägerig (Aargau) : XXIII, 1798-1816.

Atti della I. R. Accademia roveretana degli Agiati. — *1914, n° 4* : A. Rossaro, Cenni storico-biografici di mons. Carlo Emmanuele Sardagna, già vescovo di Cremona, arcivescovo di Cesarea e membro dell'Accademia roveretana degli Agiati (1772-1840).

Bank-Archiv. — *XV (1915), 4-8* : Mauer, Kriegskontribution und Domänenbeleihung in Preussen zu Anfang des 19. Jahrhunderts.

Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde. — *XI (1915), 1* : G. Grænicher, Das bernische Lager in Genf, 1782.

British Medical Journal. — *1915, II, p. 552* : A. Chaplin, Napoleon's funeral.

Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société d'archéologie de Tarn-et-Garonne. — *XLIV (1914), 1* : De l'Estoile, Le dernier maître de chapelle de la cathédrale de Montauban avant la Révolution.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. — *XXXI (1915)* : Queruau-Lamerie, Les Chouans de

la Basse-Mayenne ; E. Laurain, Le Bureau de correspondance du district de Craon (1787-1788).

Bulletin de la Société archéologique de Sens. — *XXVII (1912)* [paru en 1914] : Abbé Chartraire, Le caveau funéraire du Dauphin et de la Dauphine (1814) ; M. Porée, La propriété ecclésiastique, noble, bourgeoise et paysanne, dans le district de Sens, en 1789 ; Dr Moreau, Les souvenirs napoléoniens du musée de Sens.

Bulletin de la Société archéologique, historique et artistique « Le Vieux Papier ». — *Juillet 1914-juillet 1915 :* P. Sarry, Le prince Charles de Clary et Aldringen à Paris en 1810 ; M. Perrot, Les acquéreurs de biens nationaux.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. — *III (1915), 9 :* P. Rambaud, La question du pain de pommes de terre à Poitiers avant la Révolution.

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine. — *2e trimestre 1915* : E.-G. de Clérambault, Le théâtre à Tours à l'époque de la Révolution ; Charles de Beaumont, Le duel d'Alexis-Germain Bruley (1787) ; Abbé Audard, Catalogue de l'exposition des souvenirs religieux de la Révolution en Touraine.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie. — *1914, 3-4* : Octave Thorel, Une estampe politique amiénoise de 1787 [contre De Chocqueuse, maire d'Amiens].

Burlington Magazine (The). — *Avril 1915* : Lionel Cust, On some portraits of Lord Byron (suite en *mai*). — *Juillet* : Thomas Gosse, Fragments of the autobiography, 1799. — *Septembre* : Lionel Cust, A portrait by Gilbert Stuart : William Harwood, of the East India Company, 1744-1802.

Correspondant (Le). — *10 août 1915* : De Lanzac de Laborie, Pourquoi et comment Madame de Staël a-t-elle visité l'Allemagne ?

Deutsche Revue. — *Juillet 1915* : V. Görtz, Der fünftägige Feldzug in Belgien vor hundert Jahren. — *Août* : E. Leunhoff, Ein Fürstenbundplan des Freiherrn Hans von Gagern aus dem Jahre 1794.

Deutsche Rundschau. — *Juillet 1915* : A. Fournier, Briefe vom Wiener Kongress. — *Août* : Ernst Müsebeck, Ernst Moritz Arndts Urteil über England und engliche Politik ; Gottfried Fittbogen, Gœthe als nationaler Dichter.

Deutsche Rundschau für Geographie. — *XXXVII (1915), 9* : Mausus Hoffmann, Christian Crusius, ein österreichischer Topograph des 18 Jahrhunderts, 1758-1831.

Deutsches Philologen-Blatt. — *XXIII (1915), 26* : R. PHILIPPSTHAL, Schiller als Erzieher zur Mannhaftigkeit. — *36-37* : J. RICHTER, Heinrich von Kleist und unser Krieg.

Drapeau suisse (Le). — *VI (1915), 10* : François DUCREST, Les soldats du contingent fribourgeois à Bâle, 1792-1794.

English Historical Review (The). — *Octobre 1915* : C. K. WEBSTER, Castlereagh and the Spanish Colonies (II, 1818-1822) ; C. PLUMMER, Some letters from the correspondence of Sir Herbert Taylor, 1801-1813.

Enskal-Erria. — *15 septembre 1915* : Información instruida en 1813 sobre la conducta observada por las tropas aliadas en el asalto de San Sebastián (suite le *30 septembre*).

Euphorion. — *XXI (1915), 3* : E. SAUER, Die französische Revolution von 1789 in den Gedichten Klopstocks und der Göttinger ; Bettina FRIESS, Gœthe und Lesage ; A. FUNCK, Zwei Briefe Jean Pauls ; Josefa ELSTER, Briefe Friedrich Schleiermachers an August Wilhelm Schlegel.

Familiengeschichtliche Blätter. — *1915, n° 7* : Von den Franzosen im Jahre 1796 in Ravensburg geplünderte Familien.

Fanfulla della Domenica. — *XXXVII (1915), 3* : Antona TRAVERSI, Un nemico di Ugo Foscolo : G. B. Brocchi.

Feuilles d'histoire. — *1er juin 1915* : R. REUSS, La Révolution en Alsace (suite le *1er juillet* et le *1er août*) ; G. VAUTHIER, Le cardinal Fesch durant l'invasion de 1814 ; E. WELVERT, Les dernières années de Lakanal (suite le *1er juillet*). — *1er août* : G. VAUTHIER, La théologie sous le premier Empire. — *1er septembre* : A. CHUQUET, Saint-Mihiel en 1792 ; J. DURIEUX, Lettre d'un Parisien sur le 14 Juillet 1789 ; R. REUSS, La Révolution dans le Bas-Rhin, 1793 ; E. WELVERT, Les observateurs de 1793 et de l'an II ; M. SCHVEITZER, La Chouannerie et le brigandage dans l'Eure sous le Directoire ; G. VAUTHIER, Variétés historiques.

Forschungen und Mitteilungen zur Geschichte Tirols und Vorarlbergs. — *XII (1915), 3* : K. KLAAR, Die Briefe der Dorothea von Schlegel an Theresia Unterkirchner ; M. MAYR, Kleine Beiträge zur Lebensgeschichte J. Speckbachers ; Das Lebensalter der Maria Schmiderer, Frau von Josef Speckbacher.

Forschungen zur brandenburgischen und preussischen Geschichte. — *XXVIII (1915), 2* : J. v. PFLUGK-HARTTUNG, Briefe Blüchers und Gneisenaus an Thile, 1812-1816 ; M. LAUBERT, Ein Provinzialabgrenzungs-Projekt Theodor v. Schöns.

Frauenfrage (Die). — *XVII (1915), 7* : Anna BRUNNEMANN, Deutsche Frauen in Kriegszeiten : Helmina von Chézy, 1813-

1815. — *13* : Anna Brunnemann, Briefe Dorothea Schlegels aus den Freiheitskriegen.

Géographie (La). — *XXX (1915), 3* : Henri Dehérain, Un officier de l'armée d'Egypte, Théviotte, et son œuvre géographique. — *4* : Etienne Clouzot, Une ville neuve en France sous le premier Empire : La Roche-sur-Yon.

Germanisch-romanische Monatsschrift. — *VII (1915), 3* : W. Matz, Gœthes Verhältnis zu Lichtenberg.

Geschichtsfreund (Der) [Stans]. — *LXX (1915)* : Dr Rudolf Schmid, Stadt und Amt Zug bis 1798 : Beitrag zur Keuntnis des ältern Staatsrechts des Kanton Zug.

Giornale storico della letteratura italiana. — *LXV (1915), 2-3* : G. Gambarin, Melchior Cesarotti e Vincenzo Monti (1785-1810).

Grenzboten (Die). — *7 juillet 1915* : Alfred Menzel, Immanuel Kant über Politik, Krieg und Frieden.

Gynaecologia Helvetica. — *XV (1915)* : Franz Zimmerlin, Das Hebammenwesen im Bezirk Zofingen in den Jahren 1809-1818.

Hannoversche Geschichtsblätter. — *XVIII (1915), 2* : Ernst Oehlmann, Waterloo ; W. Pessler, Deutsche Waterloo-Erinnerungen in Vaterländischen Museum der Stadt Hannover. — *3* : H. Brüning, Die preussische Städteordnung vom 19. November 1808 ; W. Pessler, Die Waterloo-Jahrhundert-Anstellung im Vaterländischen Museum der Stadt Hannover.

Hessische Chronik. — *IV (1915), 7* : W. Diehl, Die Personalien der lutherischen Pfarrer Rheinhessens aus dem Jahre 1816.

Historische Forschungen. — *Heft 124 (1915)* : H. Buchi, Finanzen und Finanzpolitik Toskanas, 1737-1790, im Rahmen der Wirtschaftspolitik.

Historisches Neujahrsblatt [Uri]. — *XXI (1915)* : Joseph Muller, Chroniknotizen aus dem Jahrzeitbuch von Spiringen, 1705-1831.

Historisch-politische Blätter für das katholische Deutschland. — *1915, n° 9* : K. v. Hertling, Holland 1807-1810 (suite dans le n° *10*).

Historisk Tidskrift [Stockholm]. — *XXXIV (1915), 3* : F. W. Moren, Det engelske fredsanbudet till Frederik VI af Danmark hösten 1812 ; H. Almquist, Karl XIV Johan och ded begynnande skandinavismen.

Indicateur d'histoire suisse. — *XII (1914), n° 1* : F. Aubert, La lettre d'adieux de l'ancien syndic Guillaume Cayla (1794). — *N° 2* : Ch. Borgeaud, La question de l'Université à Genève il y a cent ans.

Intermédiaire des chercheurs et curieux. — *10-20-30 juillet 1915* : Les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette. — *10-20-30 sep-*

tembre : Les restes du roi et de la reine furent-ils authentiqués en 1815 ?

Internationale kirchliche Zeitschrift. — *V (1915), 3* : A. Küry, Die Durchführung der kirchlichen Verordnungen des Konstanzer Generalvikars J.-H. von Wessenberg in der Schweiz (suite dans le n° *4*). — *4* : M. Menn, Johann Michael Sailers Geistesarbeit, 1751-1823.

Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine. — *1914* : V. Briesen, Die Bedeutung Blüchers für die Koalition gegen Napoleon.

Journal des Savants. — *Août 1915* : P. Durrieu, Les goûts archéologiques d'un pharmacien militaire de l'armée française (Antoine Fée) en Espagne sous le premier Empire.

Journal of the American Institute for Penal Law. — *1915, pp. 165-175* : William R. Riddell, The duel in the early Upper Canada, 1759-1800.

Lectura (La). — *Juin 1915* : J. Deleito, Relaciones entre Espana é Inglaterra durante la guerra de la Independencia : La embajada del Conde de Fernan Nunez.

Légitimité (La). — *Juillet-septembre 1915* : Procès criminel de Marie-Antoinette ; Y. Chantelys, Naundorff et les anciens serviteurs de Louis XVI.

Mannheimer Geschichtsblätter. — *XVI (1915), 5-6* : F. Walter, Das Tagebuch des Ingenieurmajors Ferdinand Denis, 1769-1792. — *7-8* : Karl Christ, Die *Marseillaise*, eine angeblich deutsche Komposition.

Manuel général de l'instruction primaire. — *LXXXII (1915), 1* : Defresne, Patriotisme d'un instituteur en 1793.

Marine-Rundschau. — *Décembre 1913* : Becké, Die entscheidenden Ursachen der Niederlage Napoleons im Herbstfeldzug 1813.

Medical Magazine. — *XXIV (1915), pp. 81-85* : M. Yearsley, Dr Joseph Ignace Guillotin.

Medical Review of Reviews. — *XXI (1915), pp. 216-219* : N. Tourneur, A prince of medical charlatans : Mesmer.

Mémoires de la Société académique du Nivernais. — *Deuxième série, Tome IV (1915)* : Victor Gueneau, Recherches sur les écoles et le collège de Nevers [L'Ecole centrale, 1795-1801].

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs. — *VIII (1913)* [paru en 1914] : L. Pingaud, La jeunesse de Charles Nodier.

Mémoires de la Société éduenne. — *XLII (1914)* : Paul Montarlot, Les émigrés de Saône-et-Loire.

Mémoires de la Société royale du Canada. — *IX (1915)* : George M. Wrong, Elba, a hundred years after.

Mémoires et documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — *LV (1914)* : C. Bouvier, La bibliothèque des Charmettes ; J. Cochon, Le général Songeon, sa vie militaire et civile, 1771-1834 ; F. Vermale, Journal d'un paysan de Maurienne pendant la Révolution et l'Empire.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. — *IV (1915)* : Charles Borgeaud, La chute, la restauration de la République de Genève, et son entrée dans la Confédération suisse, 1798-1815 ; Eugène Demole, Les médailles rappelant les anciennes relations de Genève et des cantons suisses, 1584-1815.

Miscellanea di storia patria. — *XVII (1915)* : Giovanni Sforza, Gli antenati di Napoleone I in Lunigiana.

Mitteilungen des Vereins für Geschichte der Deutschen in Böhmen. — *1914* : J. Friedrich, Der schwarz Herzog im Deutsch-Gabler Bezirke im Jahre 1809 ; J. Friedrich, Die Russen im Deutsch-Gabler Bezirk im Jahre 1809.

Mois littéraire et pittoresque (Le). — *Août 1915* : J. Carvalho, Le château de Saint-Cloud.

Monatshefte der Comenius-Gesellschaft. — *Mai 1915* : Adolphe Kohut, Gœthe und Iffland.

Monistische Sonntagspredigten. — *1915, n° 30* : Wilhelm Ostwald, Gœthe in Italien.

Musical Times (The). — *Août 1915* : Ernest Newman, Rouget de l'Isle, *la Marseillaise*, and Berlioz.

Musique populaire (La) [Genève]. — *IV (1915), 5* et *7* : « La Marseillaise ».

Neue Jahrbücher für das klassische Altertum, Geschichte und deutsche Literatur. — *1915, n° 5* : Ernst Maass, Gœthes Geheimnisse und Wahlverwandschaften. — *6* : Paul Ortlepp, Schillers Bibliothek und Lektüre. — *8* : Richard Linder, Rousseau und Schiller.

Nieuw Theologisch Tijdschrift. — *IV (1915), 2* : P. Feenstra, De Godsdienst en de Fransche Revolutie (IV).

Nineteenth Century and after (The). — *Juillet 1915* : Y. Guyot, The great mistake of Talleyrand and Lord Castlereagh ; L. R. Brown, Waterloo in romance. — *Septembre* : E. Dimnet, Madame de Staël in the light of current events.

Nord und Süd. — *Juillet 1915* : W. Streit, Oesterreichs und Russlands Beziehungen in der Vergangenheit ; E. Haendcke,

Alexander I von Russland ; K. FUCHS, Die Gründung der deutschen Burschenschaft in Jena ; E. METIS, Fichtes « Geschlossener Handelsstaat ».

Nuova Antologia. — *15 avril 1915* : Luigi RAVA, Le Memorie de prigione del conte Eduardo Fabbri, 1778-1853. — *15 juin* : Mario FORESI, Di un principe russo e di una principessa napoleonica [Anatole Demidoff et Mathilde Bonaparte]. — *1er août* : NEMI, Il primo parlamento elettivo in Italia, 1797.

Nuovo Archivio veneto. — *XXIX (1915), 1* : G. BUSTICO, Mattia Batturini, 1752-1817 [professeur de droit à l'Université de Pavie].

Oesterreichische Rundschau. — *XLIII (1915), 1* : Franz ZWEYBRÜCK, Die hundert Tage.

Paris médical. — *V (1915), 10* : K., Le baron Larrey. — *17* : Le baron Desgenettes, 1762-1837.

Petermanns Mitteilungen. — *Juillet 1915* : N. JORGA, Die Entwicklung des rumänischen Staatswesens (V, 1716-1821).

Philosophisches Jahrbuch des Görres-Gesellschaft. — *XXVIII (1915), 3* : J. THOMÉ, Kants Stellung zu den Gottesbeweisen in seiner vorkritischen Periode.

Prager medizinische Wochenschrift. — *XL (1915), p. 222* : F. KANNGIESSER, War Napoleon Epileptiker ?

Preussisches Verwaltungs-Blatt. — *XXXVII (1915), 1-6* : V. BUCHKA, Die Staatsaufsicht über die Kommunalangelegenheiten der Städte in Brandenburg-Preussen vor der Revolution von 1848, ausschliesslich der 1814-1815 erworbenen Gebiete.

Proceedings of the Huguenot Society of London. — *XI (1915), 1* : E.-H. LEFROY, Some Huguenot Wills, 1773-1795 ; R. W. DIXON, Some account of the French Refugee family of Courtauld.

Proceedings of the Royal Society for Medecine. Historical Section. — *VIII (1915), 103* : G. C. PEACHEY, William Bromfield, 1713-1792.

Rassegna nazionale (La). — *16 juillet 1915* : C. MEDA, Nel centenario dell'assetto europeo alla caduta di Napoleone.

Réforme sociale (La). — *1er-16 août 1915* : P. NOURRISSON, Les tentatives de restauration des corporations sous Napoléon Ier.

Revista de Archivos, Bibliotecas y Museos. — *XIX (1915), 1-2* : Camille PITOLLET, Notes sur la première femme de Ferdinand VII, Marie-Antoinette-Thérèse de Naples (suite dans les *nos 3-4*); M. SERRANO Y SANZ, El brigadier Jaime Wilkinson y sus tratos con Espana para la independencia del Kentucky, 1787-1797 (suite dans les *nos 3-4*).

Révolution de 1848 (La). — *Juillet-août 1915* : A. Gourvirch, Le mouvement pour la réforme électorale (1838-1841) ; Ph. Morère, L'Ariège avant le régime démocratique ; Emile Dagnan, Le coup d'Etat dans le Gers.

Révolution française (La). — *Juin-juillet 1915* : A. Aulard, Patrie, patriotisme sous Louis XVI et dans les Cahiers ; R. Bonnet, Le conventionnel Baudot et la « Biographie nouvelle des contemporains » ; L. Dubreuil, Les origines de la chouannerie dans le département des Côtes-du-Nord (suite en *août-septembre-octobre*). — *Août-septembre-octobre* : E. Lintilhac, La défense posthume de Vergniaud, d'après son manuscrit ; A. Aulard, Patrie, patriotisme, au début de la Révolution française ; P. Mautouchet, Carnot et l'« Union sacrée » en 1815.

Revue catholique d'Alsace. — *XXXIII (1914), 1* : J. Gass, Plaintes de Jacobins en Alsace, 1792.

Revue catholique de Normandie. — *15 juillet 1915* : J. Porquet, Les Prussiens à Vire en 1815.

Revue de l'Agenais. — *Juillet-août 1915* : P. Lauzun, Profils militaires : Le général Lafon-Blaniac (1774-1833) ; R. Bonnat, Cryptographie agenaise, ou Journal secret d'Agen depuis le 1er mars 1814 jusques à pareil jour 1817, de Jean-Florimond Boudon de Saint-Amans ; Isaac Louverture, Notes historiques sur l'expédition de Leclerc à Saint-Domingue et sur la famille Louverture.

Revue de Paris (La). — *1er juillet 1915* : Commandant Weil, Les Cent-Jours.

Revue de Saintonge et d'Aunis. — *1er août 1915* : Abbé Lemonnier, La déportation ecclésiastique à Rochefort (suite le *1er septembre*).

Revue des études historiques. — *Juillet-septembre 1915* : L. Misermont, Joseph Lebon, membre de la Convention ; A. Auzoux, Lettre d'un chirurgien de l'expédition de Linois (1803).

Revue des études napoléoniennes. — *Mai-juin 1915* : C. Ballot, Les banques d'émission sous le Consulat ; R. Simon, Un lycée sous l'Empire : le lycée de Poitiers (1802-1815) ; E. Le Gallo, Le *Waterloo* de Henry Houssaye ; F. Dutacq, Le duc de Persigny, d'après une notice de son ancien secrétaire ; P. Marmottan, Les logements de cours à Erfurt lors du congrès de 1808 ; G. Rudler, Une créance de Talleyrand. — *Juillet-août* : R. Lévy, La disette au Havre en 1812 ; J.-H. Rose, Wellington dans la campagne de Waterloo.

Revue des Facultés catholiques de l'Ouest. — *Juin 1915* : F.

Uzureau, Les colonnes infernales dans la Vendée angevine : les généraux Cordellier et Crouzat. — *Août* : F. Uzureau, Les écoles secondaires à Angers sous le Consulat et l'Empire.

Revue d'histoire littéraire de la France. — *XXII (1915), 3-4* : F. Baldensperger, A propos de Chateaubriand en Amérique, 1813.

Revue du Bas-Poitou. — *Juillet-septembre 1915* : E. Bourloton, Le Clergé de la Vendée pendant la Révolution : Les Sables d'Olonne.

Revue du Vivarais. — *XXII (1914)* : Cahier des doléances de la communauté du Pouzin ; J. Régné, Situation économique et hospitalière du Bas-Vivarais à la veille de la Révolution ; Quelques fêtes et cérémonies civiques à Privas pendant la Révolution; Une lettre du général Rampon (15 frimaire an VI) ; Correspondance administrative du citoyen Robert, commissaire du gouvernement dans l'Ardèche (1799-1800).

Revue historique. — *Septembre-octobre 1915* : R. Reuss, Le sac de l'Hôtel de Ville de Strasbourg (juillet 1789) ; W. M. Kozlowski, Kosciuszko et les légions polonaises en France (1798-1801).

Revue historique de Bordeaux. — *Juillet-août 1915* : Michel Lhéritier, La Révolution à Bordeaux, de 1789 à 1791 (suite en *septembre-octobre*). — *Septembre-octobre* : J. Woevre, Les industries de guerre à Bordeaux pendant la Révolution.

Revue historique vaudoise. — *Janvier 1915* : E.-L. Burnet, La Révolution genevoise, 1789-1797, d'après une correspondance privée (suite en *février* et *mars*) ; Eugène Ritter, Une lettre de Théodore Jouffroy, 30 mai 1822. — *Mars* : Othon Guerlac, Une Vaudoise aux Etats-Unis, 1794-1827. — *Mai* : L. Mogeon, Les arbres de la liberté en 1798.

Revue pédagogique. — *LXVI (1915), 4* : André Boudier, Un essai d'éducation morale sous la Révolution.

Revue philosophique de la France et de l'étranger. — *XL (1915), 8* : L. Proal, Les lacunes intellectuelles et morales de J.-J. Rousseau.

Revue politique et littéraire (Revue bleue). — *14-21 août 1915* : A. Chaboseau, Un projet de colonie d'émigrés en Russie, 1792-1799 (suite le *28 août-4 septembre*).

Revue universitaire. — *XXIV (1915), 6* : Jean Giraud, Alfred de Vigny écrivain militaire. — *8* : Charles Adam, Encore Rouget de Lisle et la « Marseillaise ».

Rivista abruzzese di scienze, lettere ed arti. — *XXIX (1914), 9* : G. Ferretti, Melchiore Delfico e P. Giordani, 1809.

Rivista delle Biblioteche e degli Archivi. — *XXV (1914), 10-12* : L. Fasso, Una lettera inedita di V. Monti, 1805.

Rivista di Roma. — *VI (1914), 4-7* : G. Pecchio, Ugo Foscolo professore.

Rivista d'Italia. — *31 juillet 1915* : G.-P. Clerici, Contorni napoleonici.

Rivista ligure di scienze, lettere ed arti. — *XLII (1915), 2* : G. Natali, Un traduttore genovese del *Candido* : Gaetano Marré, 1772-1825.

Rivista militare italiana. — *LX (1915), 2, 3* : A. V. Vecchi, La virtu bellica abruzzese nel 1798-99. — *4, 5* : Napoleone I.

Rivista musicale [Turin]. — *XXII (1915), 2* : F. Barberio, Giovanni Paisiello tra le ire di un copista e di un innovatore.

Schweiz (Die). — *XIX (1915), 3* : H. Reinacher, E. C. von Kleist. — 7 : Mia Liebreich-Landolt, Aus dem Tagebuche des Zürchers J.-H. Landolt vom Jahre 1783.

Scuola cattolica (La). — *1er août 1915* : E. Galli, Il congresso di Vienna del 1815.

Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques. Compte-rendu. — *Avril 1915* : E. d'Eichthal, Kant et la guerre. — *Septembre-octobre* : H. Welschinger, Les préliminaires d'Iéna.

Schweizerische theologische Zeitschrift. — *XXXII (1915), 3* : O. Moppert, Vom Geist der Erhebung Preussens vor hundert Jahren.

Sozialist (Der) [Berlin]. — *VII (1915), 5* : Ernst Moritz Arndt, Nach der Befreiung — vor der Befreiung (1818).

Sphinx. — *XIX (1915), 3* : E. Akmar, Letters of Champollion le jeune and of Seyffarth to Sir William Gell.

Stimmen der Zeit. — *LXXXVIII (1915), 2* : J. Fischer, Eine Heldentat der österreichischen Artillerie vor hundert Jahren. — *6* : D. Wolfinger, Wie Frau von Staël Deutschland entdeckt hat. — *7* : A. Stockmann, Klemens Brentano als vaterländischer Dichter.

Tat (Die). — *VII (1915), 7* : H. Ullmann, Das Ideal der deutschen Gemeinschaft heute und vor hundert Jahren.

Theologische Studien und Kritiken. — *1915, nº 3* : Fr. Loofs, Zum Gedächtnis des Wandsbecker Botens (II).

Türmer (Der). — *Mai 1915* : V. Ardenne, Die geistige Bedrükkung Deutschlands zur Zeit Napoleons I. — *Septembre* : H. Geffers, Ausbildung des türkischen Heeres durch Napoleon I.

Ungarische Rundschau. — *IV (1915), 1* : E. KARACSON, Die Pforte und Ungarn im Jahre 1788 ; J. PEISNER, Das deutsche Theater in Budapest bis 1812 ; A. Weber, Zur politischen Lyrik des Kriegsjahrs 1809. — *2* : L. v. THALLOCZY, J. Chr. v. Engel und seine Korrespondenz, 1770-1814 ; L. RACZ, Montesquieu in Ungarn.

University of California Publications in History. — *II (1915)* : T. M. MARSHALL, A history of the western boundary of the Louisiana Purchase, 1819-1841.

Velhagen und Klasings Monatshefte. — *Septembre 1915* : Carry BRACHVOGEL, Gœthes letzte Liebe : Ulrike von Levetzow ; Georg BIERMANN, Heinrich Friedrich Füger als Miniaturenmaler (1770-1798).

Vergangenheit und Gegenwart. — *V (1915), 4* : Max GRÜNBAUM, Das preussische Zivil- und Militärkabinett, 1714-1810.

Vierteljahrshefte für Truppenführung und Heereskunde. — *1914, Heft 1* : V. ZIMMERMANN, Die Kämpfe der schlesischen Armee im Februar 1814.

Vita internazionale (La). — *XVIII (1915), 5* : M., I trattati del 1815 e la Santa Alleanza.

Vrede door Recht. — *Mai-juin 1915* : Hans WEHBERG, Het Rush-Bagotverdrag van 1817.

Western Reserve Historical Society. — *N° 95 (1915)* : Letters from the Samuel Huntington Correspondence, 1800-1812.

Wissen und Leben [Zürich]. — *VIII (1915), 20* : Otto KARMIN, Der heutige Stand der Revolutionsforschung im französischen Sprachgebiet. — *IX (1915), 1* : R. MEYER, Die Politik Englands und die europäischen Kleinstaaten, 1792-1848.

Zeitschrift des Bernischen Juristenvereins. — *LI (1915), 5* : R. WAGNER, Ueber die Alpgenossenschaften von Grindelwald [« Taleinungsbrief » de 1805].

Zeitschrift des Vereins für Volkskunde. — *XXV (1915), 1-2* : Adolf HAUFFEN, Deutschböhmische Volkslieder aus der Zeit der napoleonischen Kriege ; John MEIER, Volkslieder von der Königin Luise.

Zeitschrift für Bücherfreunde. — *VII (1915), 1* : C. WAGNER, Napoleon I in der Lithographie.

Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. — *XXX (1915), 1* : Franz SCHNABEL, Ludwig von Liebenstein und der politische Geist vom Rheinbund bis zur Restauration.

Zeitschrift für historische Waffenkunde. — *VII (1915), 2-3* : K.-K. MEINANDER, Finnische Fahnen vor 1808.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien. — *LXVI (1915)*, *5* : F. v. LENTNER, Helmina v. Chezy und die gräfliche Familie Wickenburg.

Zeitschrift für Geschichte der Erziehung und des Unterrichts. — *IV (1915)*, *4* : H. SCHWANOLD, Gesetzeskunde in den lippischen Volksschulen am Ende des 18. Jahrhunderts.

Zeitschrift für Politik. — *VIII (1915)*, *3-4* : A. BRÜCKNER, Die leitenden Ideen in der polnischen Politik, 1795-1863.

Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte. — *IX (1915)*, *2* : U. LAMPERT, Der Collaturhandel in Risch (Kanton Zug), 1798.

Zeitschrift für Völkerrecht. — *IX (1915)*, *1* : V. KIRCHENHEIM, England unter falscher Flagge, 1800.

CHRONIQUE

A travers les journaux. — Parmi les articles d'histoire publiés, au cours de ces derniers mois (du 1er mai au 31 juillet 1915), dans les journaux quotidiens, nous relevons les titres suivants :

Rouget de Lisle aux Invalides : Les origines de « la Marseillaise », dans *la Croix* du 15 juillet ;

Metternich et les provinces rhénanes, par M. F. de Nion, dans *le Gaulois* du 7 mai ; *Un Wellington peu connu (A propos du 18 juin 1815)*, par Mme Jenny Baissac (*ibid.*, 18 juin) ; *Rouget de Lisle et « la Marseillaise »*, par M. L. Schneider (*ibid.*, 14 juillet) ;

Waterloo, par M. le comte de Sérignan, dans la *Gazette de Lausanne* du 20 juin ;

Waterloo, dans *l'Indépendance belge* du 18 juin ;

Waterloo, par M. Georges Cain, dans *le Journal* du 16 juin ;

Le centenaire de Waterloo, par M. Henri Welschinger, dans le *Journal des Débats* du 19 juin ;

Le centenaire de Waterloo, par M. Edouard Drumont, dans *la Libre Parole* du 18 juin ;

Danton et Gambetta, par M. H. Galli, dans *le Matin* du 14 juin ;

The centenary of Waterloo : where the Prussians failed, dans le *Morning Post* du 18 juin ; *Waterloo described in an old letter : Dr John Davy to Mrs Fletcher, Paris, July 26, 1815* (*ibid.* et même date) ;

Un Dieu de l'Olympe prussien [Blücher], par M. G. Lenôtre, dans *le Temps* du 2 mai ; *Les secours aux victimes civiles de la guerre pendant la Révolution*, par M. M. Gabion (*ibid*, 4 mai) ; *L'Allemagne de Madame de Staël*, par M. P. Souday (*ibid.*, 26 mai) ; *Service militaire et fabrication d'armes (1793-1794)*, par M. P. Caron (*ibid.*, 10 juin) ; *Une fête des poudres et salpêtres en l'an II*, par M. J. Lortel (*ibid.*, 8 juillet) ; *David d'Angers chez Rouget de Lisle*, par M. J. Bertaut (*ibid.*, 12 juillet) ; *« Allons, enfants de la Patrie ! » Comment le chant de guerre de l'armée du Rhin devint « la Marseillaise » grâce au médecin Etienne-François Mireur*, par M. le Dr F. Helme (*ibid.*, 15 juillet) ; *David d'Angers*

et Rouget de Lisle, par M. L. Delabrousse (*ibid.*, 16 juillet); *Le miracle de « la Marseillaise »*, par M. G. Lenôtre (*ibid.*, 17 juillet); *Rouget de Lisle et « la Marseillaise »*, par M. Brada (*ibid.*, 18 juillet);

« La Garde meurt », par M. Mackworth-Drake, dans le *Times* du 18 juin; *« La Garde meurt »* [réponse à l'article précédent], par M. George E. Whatley (*ibid.*, 22 juin).

Autographes et documents. — Voici quelques indications puisées dans les catalogues 462 et 463 (juillet et août 1915) de la maison Noël Charavay :

— Une lettre de Pauline Bonaparte à Madame de Montholon, datée du 11 juillet (1820) :

Lettre écrite à une époque où la princesse Pauline songeait à rejoindre son frère, détenu à Sainte-Hélène. La princesse Pauline remercie M. et Mme Montholon de leur attachement envers l'Empereur. « Je l'aime, Madame, l'Empereur, plus que ma vie ; je vais le lui prouver d'une manière non équivoque. »

— Une lettre du général Championnet au général Grenier, commandant l'aile gauche de l'armée d'Italie, datée de Coni, 7 brumaire an VIII :

L'ennemi a abandonné Benette et le général Victor s'en est emparé. Grenier doit se tenir sur ses gardes parce que si l'ennemi abandonne Victor il fera retomber la majeure partie de ses forces sur Grenier. Il lui demande de lui envoyer 25 chevaux, moitié chasseurs, moitié hussards, parce que tous les chevaux des guides de l'armée sont morts ou agonisants.

— Une lettre de Daunou à la Commission nationale des administrations civile, police et tribunaux, datée de Paris, 2 brumaire an III.

Il leur accuse réception de l'expédition du décret de la Convention qui l'autorise à se retirer dans son domicile.

— Une lettre du général Duhesme au général Grenier, datée de Chaumont, 10 vendémiaire an VIII :

Lettre relative à l'organisation de la défense des Alpes.

— Une lettre de Jourdan au général Grenier, datée de Dentz, 2 vendémiaire an IV :

Il le prévient que le général Beurnonville prendra le commandement de l'armée à la date du lendemain. Il lui prescrit certaines mesures de précaution et lui recommande de le prévenir de tout ce qui pourra survenir afin que, de concert avec le général Beurnonville, il puisse se porter sur les points menacés.

— Ordres de Kléber, datés d'Ober-Hadamar, 19 prairial an IV :

Ordres donnés en qualité de commandant le corps d'armée sur la rive droite du Rhin. Il donne ses instructions pour occuper le débouché de la Lahn, cette garde incombera à la division Championnet. La division Colaud prendra position sur les hauteurs derrière la rivière d'Els ; l'avant-garde aux ordres de Lefebvre prendra position en avant de la rivière d'Els, etc.

— Une lettre du général Lahorie au général Grenier, datée de Steyer, 3 nivôse an IX :

Il l'informe des mouvements des troupes aux ordres de Richepance et de Decaen. Le général Grouchy reste encore pour la journée sur Steyer. « J'espère que demain vous pourrés arriver sur l'Erlaph. Le centre s'y portera. Notre ligne sera alors bien tracée pour s'appuyer à Leoben. Il faut nous dépêcher de jetter l'archiduc sous Vienne pour se porter sur les derrières de l'armée d'Italie. »

— Une lettre du général Legrand au général Grenier, datée de Straubing, 20 brumaire an IX :

Il lui fait part des mouvements des troupes ennemies qui paraissent s'être retirées à Muhldorf et aux environs sur l'Inn. Les officiers autrichiens annoncent que la campagne ne commencera qu'au mois de mars. « Ils disent également que l'envoyé de la Bavière à Paris a été fort mal reçu par Buonaparte et qu'il est certain que les Bavarois n'obtiendront pas une paix particulière. »

— Une lettre du général Moreau au général Grenier, datée de Conegliano, 28 fructidor an VII :

Il lui donne des conseils pour l'occupation du Piémont, où il pourra faire vivre plus aisément ses troupes et empêcher l'ennemi de nous attaquer. Les succès de Lecourbe en Helvétie rendront impossible toute tentative de l'ennemi si l'on manœuvre bien. « Je crains plus la guerre du pain et celle de l'argent que celle des austro-russes. »

— Une lettre de Madame de Staël à Louis XVIII, datée de Coppet, 28 juillet 1814 :

Elle lui demande avec une vive insistance de la comprendre au nombre des personnes qui verront le paiement de leurs dettes. « Mes enfants

et moi nous regarderons cet acte de justice comme un bienfait et des sentiments profonds et animés rempliront à jamais nos cœurs de dévouement et de reconnaissance. »

— Une lettre de Talleyrand à Frochot, datée de Paris, 6 décembre 1804 :

Lettre relative à l'organisation d'une fête donnée par la ville de Paris à Napoléon Ier ; il conseille à ce sujet de consulter le grand-maître des cérémonies. « Ce n'est pas que l'Empereur ne m'ait paru disposé à approuver qu'on se rapprochât à cet égard autant qu'il sera possible des formes et des usages qui étaient suivis en pareille circonstance par le prévôt des marchands et la ville de Paris. »

— Une lettre de Baudot à l'éditeur de la *Nouvelle biographie des hommes vivants*, datée de Liège, 2 juillet 1820 :

Il signale que les biographies qui se sont occupées de sa personne ont commis des erreurs. Il en relève quelques-unes et les rectifie, particulièrement en ce qui concerne sa mission dans le midi de la France. En 1816 il fut contraint de se réfugier en Suisse où de nouvelles persécutions l'attendaient. Enfin il trouva un abri comme médecin dans un asile d'aliénés, puis, après un séjour de cinq mois, il parvint avec beaucoup de peine jusqu'à Liège.

— Une lettre du conventionnel Gamon à Fouché, datée de Paris, 30 août 1815 :

Il se plaint que les royalistes aient pillé et dévasté sa maison de Nîmes, louée depuis un an au général Gilly. C'était presque toute sa fortune. Il compte sur une réparation en des temps plus heureux, parce qu'il a servi sa patrie avec fidélité et dévouement depuis vingt-cinq ans. « En l'an 15 [1815], mes concitoyens de l'Ardèche me voyant à regret éloigné des fonctions publiques, me nommèrent, quoiqu'absent de leur collège électoral, membre de la dernière chambre des représentants. Dans cette chambre je n'ai pris la parole qu'une seule fois et j'ai prononcé un discours qui m'attira des suffrages publics, le suffrage de tous ceux qui sentaient la nécessité de maintenir un bon système monarchique, de se rallier au roi, qui devait donner à la charte constitutionnelle le mouvement et la vie, enfin d'amener la réconciliation des partis, seul et dernier moyen peut-être de préserver du plus affreux naufrage l'honneur et l'indépendance nationale. »

— Une lettre du conventionnel Niou, datée de Londres, 8 frimaire an VIII :

Niou, qui était à Londres pour négocier la mise en liberté de 6.500 prisonniers, se félicite des événements du 18 brumaire précédent. « Il y

a longtemps que la fluctuation des mouvements politiques qui avait lieu en France désolaient les bons citoyens et tous les vrais amis de la patrie. Le gouvernement acquérant plus de fixité, la prospérité publique, la paix tant désirée en seront vraisemblablement la suite. Enfin, les citoyens Buonaparte, Seies et Roger Ducos étant à la tête du gouvernement, mon cœur s'ouvre doublement à l'espérance. »

TABLES

DU

TOME HUITIÈME

Juillet-Décembre 1915

I

TABLE DES MATIÈRES[1]

1. Les articles de fond sont rangés par ordre alphabétique des noms des auteurs, les mélanges et documents par ordre chronologique des matières, les notes et glanes par ordre alphabétique des titres, la bibliographie par ordre alphabétique des noms des auteurs des ouvrages, les notes de chronique par ordre alphabétique des titres.

Mélanges et documents

Notes et glanes

Bibliographie

(Les noms placés entre parenthèses à la suite des titres sont ceux des auteurs des comptes-rendus)

Chronique

II

INDEX ALPHABÉTIQUE

Le Directeur-Gérant : Charles Vellay.

Largentière. — Imprimerie Mazel & Plancher